



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°30-2018-074

PUBLIÉ LE 21 JUIN 2018

Sommaire

DCL

30-2018-06-19-002 - Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole sur la commune de Nîmes, à la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet (enquête parcellaire) et à l'autorisation environnementale. (8 pages) Page 3

DDTM du Gard

30-2018-06-15-009 - Arrêté inter-préfectoral du 15/06/2018 délivrant l'homologation du plan annuel de répartition 2018/2019 à l'organisme unique du sous-bassin Tarn sur le sous-bassin Tarn (110 pages) Page 12

30-2018-06-15-004 - Arrêté n° DDTM-SEA-2018-005 modifiant la composition de la formation spécialisée GAEC de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (3 pages) Page 123

30-2018-06-15-006 - Arrêté n° DDTM-SEA-2018-007 modifiant la composition de la section spécialisée pour les structures, l'économie des exploitations et les agriculteurs en difficulté (4 pages) Page 127

30-2018-06-15-007 - Arrêté n° DDTM-SEA-2018-008 du 15 juin 2018 fixant la composition de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux (4 pages) Page 132

30-2018-06-15-008 - Arrêté n° DDTM-SEA-2018-009 modifiant la composition du comité départemental d'expertise (3 pages) Page 137

30-2018-06-15-005 - Arrêté n° DDTM-SEA-2018-006 modifiant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (5 pages) Page 141

30-2018-06-18-002 - Arrêté préfectoral portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer du Gard (4 pages) Page 147

30-2018-06-20-001 - cop-co-et3-20180620134510 (3 pages) Page 152

Préfecture du Gard

30-2018-06-19-003 - AP EID DEMOUSTICATION 2018 GARD (7 pages) Page 156

30-2018-06-15-001 - Arrêté autorisant l'ouverture exceptionnelle de l'établissement Société SN Méditerranée Automobiles, Concession FORD à Nîmes (30) et portant dérogation au repos hebdomadaire des salariés, le dimanche 17 juin 2018 (1 page) Page 164

30-2018-06-19-001 - Arrêté N° 20181906-B3-001 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau (5 pages) Page 166

30-2018-06-18-001 - arrêté préfectoral n°2018-06-0138 du 18 juin 2018 portant mise à jour de la liste annuelle départementale d'aptitude des préventionnistes SDIS 30 (2 pages) Page 172

30-2018-06-12-070 - Direction des relations avec les (3 pages) Page 175

Sous-préfecture du Vigan

30-2018-06-15-002 - AP 2018-06-039 - St Félix de Pallières-Thoiras-Tornac (6 pages) Page 179

DCL

30-2018-06-19-002

Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole sur la commune de Nîmes, à la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet (enquête parcellaire) et à l'autorisation environnementale.

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de l'environnement, des installations
classées et des enquêtes publiques

Nîmes, le 19 JUIN 2018

**Projet de réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole
sur la commune de Nîmes**

A R R Ê T É N° 30-2018-

portant ouverture d'une enquête publique unique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole sur la commune de Nîmes,
- à la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet (enquête parcellaire),
- à l'autorisation environnementale,

Le préfet du Gard, chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment, ses articles L. 110-1, L. 122-1 et suivants, L. 131-1 et suivants, R. 111-1 et suivants, R. 112-4, R. 112-8 et suivants, R. 131-3 et suivants ;

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 122-1 et suivants, L. 123-1-A et suivants, L. 126, L. 181-1 et suivants, L. 211-1 et suivants, L. 214-3 et R. 122-4 et suivants, R. 123-1 et suivants et R. 126-1, R. 181-1 et suivants, R. 181-36 à R. 181-38 ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;

VU le schéma de cohérence territoriale (ScoT) sud Gard ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes opposable ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole du 6 juillet 2015 approuvant le programme initial de l'opération de la ligne de transports urbains T2, ses objectifs, le coût prévisionnel des travaux et les modalités de la concertation publique ;

VU le bilan de la concertation publique, qui s'est déroulée du 11 janvier au 11 avril 2016 ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole du 11 juillet 2016 approuvant le bilan de la concertation publique préalable à la réalisation de la ligne T2 du Tram'Bus Diagonal, confirmant le programme de cette opération et approuvant la réalisation du programme sur la base des conclusions du bilan de la concertation ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole du 6 février 2017 approuvant le tracé de la ligne de Tram'Bus T2 Diagonal de transport en commun en site propre axe est/ouest, autorisant son président à faire procéder à la poursuite de l'instruction administrative du dossier et à saisir toutes les instances et autorités compétentes ;

VU le dossier d'enquête publique unique transmis par le président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, comprenant notamment :

- le dossier de la procédure de déclaration d'utilité publique constitué conformément à l'article R. 112-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :
 - le plan de situation,
 - la notice explicative,
 - le plan général des travaux
 - les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
 - l'appréciation sommaire des dépenses,
- le dossier d'enquête parcellaire constitué conformément à l'article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment :
 - le plan parcellaire,
 - la liste des propriétaires tels qu'ils sont connus notamment d'après les documents cadastraux et les renseignements recueillis par l'expropriant ;
- le dossier d'autorisation environnementale établi conformément aux articles L. 181-1 et suivants et R. 181-37 du code de l'environnement,

VU l'étude d'impact, jointe au dossier d'enquête unique ;

VU la lettre du président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole du 16 octobre 2017 ;

VU le rapport de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Vistre, nappes Vistrenque et Costières du 13 décembre 2017, incluant l'expertise technique du syndicat mixte des nappes Vistrenque et Costières relative à la protection des eaux souterraines établie en décembre 2017, ainsi que l'expertise hydraulique de l'EPTB du Vistre établie en décembre 2017, joint au dossier d'enquête unique ;

VU l'avis de l'autorité environnementale formulé le 17 mai 2018 par la mission régionale de l'autorité environnementale, joint au dossier d'enquête unique ;

VU le courrier du 31 mai 2018 du préfet coordonnateur de l'autorisation environnementale relatif à la complétude du dossier d'autorisation environnementale et à la mise en œuvre de l'enquête publique en application de l'article R. 181-36 du code de l'environnement ;

VU la réponse du président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, en date du 7 juin 2018, apportée à l'avis la mission régionale de l'autorité environnementale, joint au dossier d'enquête unique ;

VU l'estimation du service France domaine sur le montant des acquisitions foncières du 14 juin 2018 ;

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Gard pour l'année 2018 ;

VU la décision n° E18000071/30 du 7 juin 2018 du vice-président du tribunal administratif de Nîmes relative à la désignation des membres titulaires de la commission d'enquête et d'un suppléant ;

CONSIDERANT que les membres de la commission d'enquête ont été consultés le 14 juin 2018 sur les modalités de déroulement de l'enquête publique unique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de soumettre aux formalités d'enquête publique unique prescrite par le code de l'environnement, la déclaration d'utilité publique préalable à la réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole sur la commune de Nîmes, la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet et l'autorisation environnementale ;

CONSIDERANT qu'il peut être procédé à une enquête publique unique, l'une des enquêtes requises étant soumises à l'article L. 123-2 du code de l'environnement ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

En vue de la réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole, il sera procédé à une enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique du projet, à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet et à l'autorisation environnementale, durée de **31 jours consécutifs** sur le territoire de la commune de Nîmes :

du mercredi 11 juillet 2018 à 8 heures au vendredi 10 août 2018 à 17 heures.

ARTICLE 2 :

Cette enquête porte sur le projet de réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole, qui est un projet de transport doté de voies réservées aux bus, qui se veut à « haut niveau de service » (« BHNS »), établi en site propre sur plus de 90 % du tracé, reliant, sur une distance de

11,5 kilomètres de long, le centre hospitalo-universitaire Carrémeau à la Scène de musiques actuelles (SMAC) PALOMA.

Le plan de déplacement urbains (PDU) 2007 prévoit le développement d'une ligne intégrée au réseau de transports collectifs actuels afin de réduire de 8 à 10 % la part de la voiture dans les déplacements.

Selon la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, le projet soumis à enquête publique est destiné, en 2020, à renforcer et à améliorer la performance du réseau de transports initié par la construction de la ligne T1 nord-sud et celle de son extension autour de l'Ecusson. Il vise à renforcer le lien existant entre les communes périphériques et la ville centre. De même, trois grands quartiers nîmois sont concernés par la création de la ligne : Pissevin, Valdegour, chemin bas d'Avignon et mas de Mingue.

L'autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats est le Préfet du Gard.

Sous réserve des résultats de l'enquête publique :

- l'utilité publique du projet de réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole sur la commune de Nîmes,
- la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet
- l'autorisation environnementale,

seront prononcées par arrêté préfectoral.

ARTICLE 3 :

Il est constitué pour le projet une commission d'enquête composée comme suit :

Président :

Monsieur Jean-Louis BLANC, ingénieur des arts et métiers, responsable des services techniques d'EURENCO France, en retraite,

Membres titulaires :

Monsieur Bernard DALVERNY, officier supérieur de la gendarmerie nationale, en retraite,

Monsieur Bernard TOURNADRE, ingénieur civil des mines, en retraite,

ARTICLE 4 :

La mairie de Nîmes est désignée comme siège de l'enquête publique.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête unique seront tenus à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux :

- en mairie de Nîmes – service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, du lundi au vendredi inclus, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

L'intégralité du dossier mis à l'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les locaux de la mairie, service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, aux jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique unique, 24 heures sur 24, pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/trambust2>

ARTICLE 5 :

L'avis d'ouverture d'enquête publique unique portant les indications mentionnées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement reproduites dans le présent arrêté d'ouverture d'enquête publique unique, sera publié en caractères apparents par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé, sur le territoire de la commune de Nîmes, par le maire de Nîmes, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette mesure de publicité sera certifié par le maire à l'issue de l'enquête publique ; le certificat sera ensuite transmis sans délai au préfet du Gard, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 10 avenue Feuchères 30045 Nîmes cedex 9.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, le responsable du projet procède à l'affichage de l'avis d'enquête au public sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et sauf impossibilité matérielle justifiée, en un lieu situé au voisinage du projet.

L'affichage de l'avis d'enquête, visible et lisible depuis la voie publique, doit être conforme aux caractéristiques et dimensions prévues par l'arrêté du 24 avril 2012 (format A2 comportant le titre « avis d'enquête publique en caractères majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations prévues à l'article R. 123-9 du code de l'environnement, en caractères noirs sur fond jaune) tel que mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement.

L'avis d'ouverture d'enquête publique sera publié, à la demande des services préfectoraux, dans deux journaux locaux ou régionaux du département du Gard, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci. Un exemplaire de chacune des parutions sera annexé au dossier d'enquête.

L'avis d'enquête sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

ARTICLE 6 :

Avant la date fixée pour l'ouverture de l'enquête, le président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole adressera, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, à chacun des intéressés figurant sur l'état parcellaire joint au dossier d'enquête, si leur domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics, dans les conditions déterminées par les articles R. 131-6 et R. 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

- l'avis informant le public du dépôt d'enquête en mairie de Nîmes,

- l'obligation qui leur est faite de fournir les indications relatives à l'identité des propriétaires telles qu'elles sont énumérées au décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire de la commune de Nîmes, qui en fera afficher une, et le cas échéant, aux locataires ou preneurs à bail rural.

Ces mesures de publicité seront accomplies notamment en vue de l'application des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduites ci-après.

" En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture d'enquête, soit l'acte déclarant d'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation (article L. 311-1).

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes (article L. 311-2).

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L 311-1 et L 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnités (article L. 311-3) ».

ARTICLE 7 :

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant sur l'utilité publique du projet de réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole sur la commune de Nîmes, la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet et à l'autorisation environnementale, pourront être consignées par toute personne intéressée, directement sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Nîmes, service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, constitué de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.

Ces observations pourront également être adressées par correspondance, à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête sur le projet de création de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal domicilié en mairie de Nîmes – service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9.

Celles-ci seront annexées au registre d'enquête de manière régulière.

Le public pourra également, pendant toute la durée de l'enquête publique, adresser ses observations directement sur le registre dématérialisé à l'adresse trambust2@mail.registre-numerique.fr ou en se connectant au site <https://www.registre-numerique.fr/trambust2>

Les observations du public reçues par courrier électronique seront consultables sur le site <https://www.registre-numerique.fr/trambust2>

Les observations, qu'elles soient écrites ou orales, pourront être également communiquées à un membre de la commission d'enquête, qui sera en mesure de recevoir personnellement le public lors des permanences qui seront tenues en mairie, aux adresse, jours et heures suivants :

Mairie de Nîmes – service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 :

le mercredi 11 juillet 2018, de 8 heures à 11 heures (jour de l'ouverture de l'enquête)

le mardi 17 juillet 2018, de 14 heures à 17 heures

le vendredi 20 juillet 2018, de 9 heures à 12 heures

le mercredi 25 juillet 2018, de 14 heures à 17 heures

le lundi 30 juillet 2018, de 9 heures à 12 heures

le jeudi 2 août 2018, de 14 heures à 17 heures

le vendredi 10 août 2018, de 14 heures à 17 heures (jour de la clôture de l'enquête).

Ne seront prises en compte que les observations portant sur l'utilité publique du projet, sur la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet et sur l'autorisation environnementale, qui seront formulées du **mercredi 11 juillet 2018 à 8 heures au vendredi 10 août 2018 à 17 heures**.

ARTICLE 8 :

Toute personne peut également s'adresser à la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, direction générale adjointe mobilité, direction des infrastructures, projets et patrimoine, Le Colisée, 3, rue du Colisée, 30947 NIMES Cedex 9, tél : 04.66.02.55.99, site internet www.nimes-metropole.fr aux fins d'obtenir toutes informations relatives à ce projet.

ARTICLE 9 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête public préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole sur la commune de Nîmes, à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet et à l'autorisation environnementale, sera clos et signé par le président de la commission d'enquête.

Après clôture du registre d'enquête, le président de la commission d'enquête rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la clôture du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

ARTICLE 10 :

Le président de la commission d'enquête établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

La commission d'enquête consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole sur la commune de Nîmes, à la cessibilité des parcelles et à l'autorisation environnementale.

Dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête publique, le président de la commission d'enquête transmettra au préfet du Gard, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9 l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif.

Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande de la commission d'enquête par le préfet, après avis du responsable du projet.

ARTICLE 11 :

Le conseil municipal de la commune de Nîmes donnera son avis sur la demande d'autorisation environnementale, dès l'ouverture de l'enquête publique, et, au plus tard, dans les quinze jours suivants la clôture de celle-ci.

ARTICLE 12 :

Dès leur réception en préfecture, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmis au maire de Nîmes. Une copie de ces documents sera tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les locaux de la mairie de Nîmes.

Un exemplaire du rapport, accompagné de l'avis et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera également laissé à la disposition du public, en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 10 avenue Feuchères 30045 Nîmes cedex 9 et sur le site internet des services de l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

ARTICLE 13 :

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, le maire de la commune de Nîmes et le président de la commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Didier LAUGA

DDTM du Gard

30-2018-06-15-009

Arrêté inter-préfectoral du 15/06/2018 délivrant
l'homologation du plan annuel de répartition 2018/2019 à
l'organisme unique du sous-bassin Tarn sur le sous-bassin
Tarn



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DU TARN**

Service eau, risques environnement et
sécurité

Pôle risques, eau, biodiversité et
environnement

Bureau ressources en eau

**Arrêté inter-préfectoral du 15 JUIN 2018
délivrant l'homologation du plan annuel de répartition 2018 / 2019 à l'organisme
unique du sous-bassin Tarn sur le sous-bassin Tarn au titre du code de
l'environnement,**

LE PRÉFET DU TARN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE L'AUDE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LA PRÉFETE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DU GARD
Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE
PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE L'HERAULT
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et de préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de préfet de l'Hérault ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Didier LAUGA en qualité de préfet du Gard ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre BESNARD en qualité de préfet de Tarn-et-Garonne ;
- Vu le décret du Président de la République du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Michel MOUGARD en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu le décret du Président de la République du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Alain THIRION en qualité de préfet de l'Aude ;

- Vu le décret du Président de la République du 8 décembre 2017 portant nomination de Madame Catherine SARLANDIE de la ROBERTIE en qualité de préfète de l'Aveyron ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0, 1.2.1.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 31 janvier 2013, modifié par l'arrêté interdépartemental du 30 avril 2015, relatif à la délimitation du périmètre de gestion collective et désignant la chambre d'agriculture du Tarn comme organisme unique de gestion collective pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn ;
- Vu l'arrête inter-préfectoral du 15 avril 2014 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de l'Agout ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 15 décembre 2015 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-Amont ;
- Vu l'arrêté cadre interdépartemental portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Tarn du 8 juin 2016 ;
- Vu l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle délivrée à l'organisme unique du sous-bassin Tarn en date du 20 juin 2016 ;
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE) 2016-2021 approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2015 et entré en vigueur le 21 décembre 2015 ;
- Vu le plan de répartition présenté en date du 31 janvier 2018 et complété en date du 28 mars 2018 au titre de l'article R. 211-112 du code de l'environnement par l'organisme unique du sous-bassin Tarn en vue d'obtenir son homologation ;
- Vu la publication dans deux journaux locaux / régionaux en janvier 2014 de l'avis de l'OUGC invitant les irrigants à lui faire connaître leurs besoins de prélèvement, conformément à l'article R. 214-31-1 du code de l'environnement ;
- Vu l'ensemble des pièces du dossier de la demande susvisée ;
- Vu le plan annuel de répartition comportant les informations relatives aux préleveurs irrigants telles que prévues au deuxième alinéa de l'article R.181-47 du code de l'environnement qui précise les modalités de prélèvement envisagées pour chacun d'eux au cours de l'année et par point de prélèvement figurant en annexe 1 ;
- Vu le rapport du 27 avril 2018 du service eau, risques, environnement et sécurité de la direction départementale des territoires (DDT) du Tarn ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 15 mai 2018, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Gard ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 14 mai 2018, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aveyron ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 15 mai 2018, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Tarn ;

- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 15 mai 2018, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Haute-Garonne ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 18 mai 2018, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Tarn-et-Garonne ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 24 mai 2018, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aude ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 31 mai 2018, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Hérault ;
- Vu le courrier du 4 juin 2018 par lequel l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn a été destinataire du projet d'arrêté et invité à formuler ses éventuelles observations écrites ;
- Vu la réponse courriel formulée par l'organisme unique de gestion collective du sous bassin Tarn le 5 juin 2018 ;

CONSIDERANT que « l'installation, l'ouvrage, les travaux et activités » faisant l'objet de la demande sont soumis à autorisation préfectorale unique pluriannuelle au titre du code de l'environnement ;

CONSIDERANT que conformément au deuxième alinéa de l'article R. 181-47 du code de l'environnement, le plan de répartition présenté comporte les modalités de prélèvement envisagées pour chaque préleveur irrigant au cours de l'année et par point de prélèvement. Cette déclaration mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les noms, prénoms et domicile des bénéficiaires et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration. Il est donné acte de cette déclaration.

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement, le préfet du département concerné transmet les notifications individuelles à chaque irrigant mentionnant le volume d'eau qu'il leur est accordé de prélever ainsi que les modalités de prélèvement en application du plan annuel de répartition figurant en annexe 1 ;

CONSIDERANT que les volumes demandés par l'organisme unique du sous-bassin Tarn dans le présent plan de répartition sont conformes aux volumes autorisés dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et notamment l'orientation C destinée à améliorer la gestion quantitative et n'est pas de nature à compromettre l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique pour les masses d'eau superficielles et souterraines comprises sur le périmètre de gestion collective du sous-bassin Tarn ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE « Agout » ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE « Tarn amont » ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L. 414-4 du code de l'environnement, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;

Sur proposition de monsieur le préfet du Tarn, coordonnateur du sous-bassin du Tarn,

Arrêtent

TITRE I - OBJET DE L'HOMOLOGATION DU PLAN ANNUEL DE REPARTITION

Article 1^{er} : Bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition

Le pétitionnaire désigné ci-dessous :

Organisme unique de gestion collective à usage d'irrigation du sous-bassin Tarn
96 rue des agriculteurs - BP89
81 003 – Albi cedex,

représenté par le président de la chambre d'agriculture du Tarn, est bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition prévue aux articles R. 214-31-1 à R.214-31-3 du code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté.

Article 2 : Durée de l'homologation du plan annuel de répartition

L'homologation du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2018 / 2019 est accordée pour la période « été » allant du 1^{er} juin au 31 octobre 2018 et la période « hiver » du 1^{er} novembre 2018 au 31 mai 2019. Dans tous les cas, cette homologation du plan annuel de répartition peut être révisée sur demande du préfet ou de l'organisme unique selon les modalités prévues à l'article R. 181-46 du code de l'environnement.

La présente homologation ne concerne que le seul acte de prélèvement d'eau destiné à l'irrigation à des fins agricoles et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement.

Article 3 : Conformité au plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2018/2019

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément au plan de répartition et contenu du dossier d'homologation pour la campagne d'irrigation 2018/2019.

Article 4 : Modification du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2018/2019

La modification du plan de répartition doit être compatible avec les prescriptions du présent arrêté en conservant le principe d'équité entre irrigants, y compris dans le cadre de la réduction des volumes en vue d'atteindre l'équilibre quantitatif.

En cours d'année, et après homologation du plan de répartition initial, l'organisme unique peut demander au préfet référent une évolution du plan de répartition. Elle comprend les éléments décrits dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle et entraîne une nouvelle notification de volume par le(s) préfets(s) aux irrigants concernés.

Dans le cas où cette nouvelle répartition n'excède pas 10 % du volume homologué pour chaque terme « période- périmètre élémentaire – type de ressource », celle-ci ne nécessite pas d'homologation, ni de

soumission préalable au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Article 5 : Notification aux préleveurs irrigants concernés par le plan de répartition

Les préfets de chacun des départements concernés notifient à chaque irrigant le volume d'eau qu'il peut prélever en application du plan de répartition, joint en annexe 1, et les conditions de prélèvement à respecter.

La notification adressée à chaque irrigant doit obligatoirement se conformer aux prescriptions édictées à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 6 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

TITRE II - DISPOSITIONS FINALES

Article 7 : Publicité

Conformément à l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement, la présente homologation fait l'objet des publications suivantes :

- parution au recueil des actes administratifs des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne ;
- parution sur le portail internet des services de l'État des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne pour une durée de six mois ;
- transmission au président des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE Agout et Tarn-Amont ;
- la présente homologation sera déposée en mairie des communes concernées afin de pouvoir être consultée par toute personne intéressée. Elle devra également être affichée dans les dites mairies pendant une durée minimale d'un mois.

Article 8 : Délais et voies de recours

En application de l'article R 214-31-5 du code de l'environnement, toute contestation à l'encontre du présent arrêté doit, sous peine d'irrecevabilité du recours devant la juridiction compétente, être soumise au préalable au préfet qui l'instruit dans les conditions prévues par l'article R 214-36 du code de l'environnement.

Conformément à l'article R 181-50 du code de l'environnement, tout recours à l'encontre de la présente décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de :

- quatre mois suivant sa publication (site de l'État, affichage en mairie) pour les tiers ;
- deux mois suivant sa notification pour le pétitionnaire.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique dans le délai de deux mois prolongeant ainsi de deux mois les délais précités.

Le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Article 9 : Exécution

Les secrétaires généraux des préfetures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les directeurs départementaux des territoires du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les maires des communes concernées, les chefs des services départementaux de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) des départements sus-visés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn.

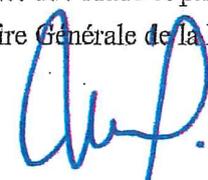
Le préfet du Tarn

Pour le Préfet
et par délégation,
Le secrétaire général,

Michel LABORIE

Pour le Préfet de l'Aude et par délégation

Le Secrétaire Générale de la Préfecture,


Claude Vo-Dinh

La préfète de l'Aveyron


Catherine Sarlandie de La Robertie

Le préfet du Gard


Didier LAUGA

Le préfet de la Haute-Garonne

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

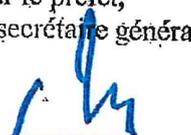
Jean-François COLOMBET

Le préfet de l'Hérault


Pierre POUËSSEL

Le préfet de Tarn-et-Garonne

Pour le préfet,
Le secrétaire général,



Emmanuel MOULARD

ANNEXE 1 : PLAN DE REPARTITION 2018 / 2019

- Annexe 1-A : périmètre n°98 – Rance

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,13 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,13 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ²)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
Delivré Emilie	Le Moulin de Saint Maurice	12380 LAVAL-ROQUECEZIERE		2 200	20	rivière le Rance - (O37-0400) 12	12380 LAVAL-ROQUECEZIERE
EARL DE RAYROLLES	RAYROLLES	12550 COUPIAC		3 001	30	Le Gos (O3760500) DEC	12550 PLAISANCE
GAEC BLONDES AUBRAC	Le Bourg MOUNES	12370 MOUNES-PROHENCOUX		4 708	20	rivière le Rance - (O37-0400) 12	12370 MOUNES-PROHENCOUX
GAEC DE CALQUET	CALQUET	81250 CURVALLE	oui	4 220	43	rivière le Rance - (O37-0400) 12	81250 CURVALLE
GAEC DE LAS CONQUES	LES CONQUES	12370 COMBRET		16 626	30	rivière le Rance - (O37-0400) 12	12370 BELMONT-SUR-RANCE
GAEC DU ROUCADOU	LE ROUCADOU	12370 COMBRET		14 886	30	rivière le Rance - (O37-0400) 12	12370 COMBRET
GAEC SUAU LA LANDE	La Lande	81250 CURVALLE		3 700	20	rivière le Rance - (O37-0400) 12	12550 PLAISANCE
				38 000	40	rivière le Rance - (O37-0400) 12	81250 CURVALLE
				3 700	20	rivière le Rance - (O37-0400) 12	81250 CURVALLE
GUILLOTH Vincent	LE ROUCAN BAS	12370 BELMONT-SUR-RANCE		4 271	25	rivière le Rance - (O37-0400) 12	12370 BELMONT-SUR-RANCE
				4 323	25	rivière le Rance - (O37-0400) 12	12370 BELMONT-SUR-RANCE
LES VERGERS DE L'OUSTALOU	Le Bourg	81250 MIOLLES		10 614	10	oules (O3750510)	81250 MIOLLES
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES	oui	4 600	60	rivière le Rance - (O37-0400) 12	12550 BASTIDE-SOLAGES
			oui	4 500	25	rivière le Rance - (O37-0400) 12	12550 BASTIDE-SOLAGES
				3 500	25	rivière le Rance - (O37-0400) 12	81250 CURVALLE

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

Volume autorisé = 0,07 hm³
 Volume demandé (y compris volume de réserve) = 0,04 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
Delivré Emilie	Le Moulin de Saint Maurice	12380 LAVAL-ROQUECEZIERE		800	20	rivière le Rance - (O37-0400) 12	12380	LAVAL-ROQUECEZIERE	irrigation hors été
GAEC DE CALQUET	CALQUET	81250 CURVALLE	oui	4 500	43	rance (O3700550) 81	81250	CURVALLE	irrigation hors été
GAEC SUAU LA LANDE	La Lande	81250 CURVALLE		1 500	20	rivière le Rance - (O37-0400) 12	12550	PLAISANCE	irrigation hors été
				27 750	40	rivière le Rance - (O37-0400) 12	81250	CURVALLE	irrigation hors été

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,04 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,05 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ²)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
CONDOMINES ALAIN	ESTOURS	12380 POUSTHOMY		9 590	30	PLAN D'EAU: 30	12380 POUSTHOMY
EARL DE RAYROLLES	RAYROLLES	12550 COUPIAC		5 410	30	PLAN D'EAU: 523 /ravin de la mole	12550 COUPIAC
GAEC DE MONTEILS	Monteils	12380 SERRE		14 690	25	PLAN D'EAU : la Borie d'Alricie	12380 SERRE
GAEC DU BOIGRAND	Le Farret	12550 SAINT-JUERY		6 310	25	PLAN D'EAU: 2707	12550 SAINT-JUERY

- Annexe 1-B : périmètre n°99 – Dourdou et Sorgue

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	1,00 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	1,05 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ANGLADE JEAN FRANCOIS	Laboual Bournac	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	2 600	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE	
ARVIEU FRANCIS	CAMPLONG	12360 CAMARES		7 350	25	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES	
BERNARD MICHEL	LES CABANELLES RAYSSAC	12400 VABRES-L'ABBAYE	oui	14 190	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400 VABRES-L'ABBAYE	
BOINET Pierre Yves	Savignac 2371 Route de Bournac	12400 SAINT-AFFRIQUE		2 000	5	dourdou le (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE	
CALMES JEAN CLAUDE	Caumillet	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	5 760	20	len le (ruisseau)	12400 SAINT-AFFRIQUE	
CROS DENIS	LAURET	12360 CAMARES	oui	17 700	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES	
CUMA DU MOYEN DOURDOU	ZA CALEPPO	12400 MONTLAUR		19 570	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR	
				34 010	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR	
				30 890	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR	
DELPON ERIC	LATOUR	12540 MARNHAGUES-ET-LATOUR	oui	120	50	annou d'(ruisseau)	12540 MARNHAGUES-ET-LATOUR	
DURAND CHRISTIAN	LATOUR	12540 MARNHAGUES-ET-LATOUR	oui	6 100	25	sorgue la (rivière)	12540 MARNHAGUES-ET-LATOUR	
EARL DE BOURNAC	Les Espinassous	12400 SAINT-AFFRIQUE		5 430	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE	
EARL DE LA MONTADE	ST FELIX DE SORGUES	12400 SAINT-FELIX-DE-SORGUES	oui	3 770	17	sorgue la (rivière)	12400 SAINT-FELIX-DE-SORGUES	
EARL DE LATOUR	LATOUR/SORGUE	12540 MARNHAGUES-ET-LATOUR		2 620	50	sorgue la (rivière)	12540 MARNHAGUES-ET-LATOUR	
EARL DE RAYSSAC	Le Barry de Garrach	12400 MONTLAUR		2 000	18	dourdou le (rivière)	11220 MONTLAUR	
EARL DES COMBES	LES COMBES	12360 CAMARES		23 160	28	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES	
				23 840	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES	
EARL DES GENETS	LA FREGIERE	12480 BROQUIES	oui	2 190	25	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 BROQUIES	
EARL DES MENHIRS	LES ARDALIES	12480 SAINT-IZAIRE	oui	12 750	20	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE	
EARL DOMAINE ALAZARD	BIAS	12400 VABRES-L'ABBAYE		11 530	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400 VABRES-L'ABBAYE	
EARL DOMAINE DE FAYET	DOMAINE DE FAYET	12360 FAYET		28 770	100	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 FAYET	
EARL ROUQUETTE	MAS DE NEGRE	12480 SAINT-IZAIRE		6 430	50	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE	
				50 530	50	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE	
FABRE JACQUES	LE PUECH	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		4 320	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	
				6 570	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	
			oui	3 510	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	
GAEC D'AUPIAC	AUPIAC	12360 CAMARES		28 850	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES	
GAEC D'OURTIGUET	OURTIGUET	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		7 740	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	
GAEC DE BALRAS	BALRAS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		39 880	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE	
GAEC DE BIAS	BIAS	12400 VABRES-L'ABBAYE		18 560	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400 VABRES-L'ABBAYE	
			oui	12 720	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400 VABRES-L'ABBAYE	
GAEC DE DONACOSTE	DONACOSTE	12480 SAINT-IZAIRE		8 800	15	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE	
				3 900	15	len le (ruisseau)	12480 BROQUIES	
			oui	4 310	15	len le (ruisseau)	12480 BROQUIES	
				8 390	15	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE	
				5 610	10	len le (ruisseau)	12480 SAINT-IZAIRE	
GAEC DE GALAMANS	GALAMANS	12400 MONTLAUR	oui	6 790	80	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR	
GAEC DE LA BORIE DE CALMELS	LA BORIE DE CALMELS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		3 180	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	
				12 060	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	
GAEC DE LA VERNIERE	LA VERNIERE	12400 SAINT-AFFRIQUE		36 550	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE	
GAEC DE LAYROLLE	LA FRÉGÈRE	12480 BROQUIES	oui	5 210	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE	
GAEC DE PASSARET	PASSARET	12360 GISSAC		3 110	30	grauzou le (ruisseau)	12360 GISSAC	
				1 430	30	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR	
GAEC DE SAINT ALYRE	SAINT ALYRE	12480 SAINT-IZAIRE		16 540	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE	
				26 820	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE	
				23 570	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE	
GAEC DE SAINT PIERRE	ST PIERRE D'ISSIS	12360 CAMARES		4 210	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES	
				8 950	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR	
GAEC DE SAINT PIERRE DES CATS	Saint Pierre des Cats	12360 MELAGUES	oui	25 500	30	nuéjouis la (rivière)	12360 MELAGUES	
GAEC DE SAVIGNAC	SAVIGNAC	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	12 870	25	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE	
			oui	9 150	25	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE	
GAEC DE SENEGAS	SENEGAS	12360 CAMARES		2 820	20	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES	
GAEC DES ARMAVROLS	Les Armevrols	12480 SAINT-IZAIRE		290	10	len le (ruisseau)	12480 BROQUIES	

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	1,00 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	1,05 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
GAEC DES BERGERS DE CALMELS	LA BORIE	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	oui	2 140	10	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
GAEC DES CASTELS	BOSC	12540 FONDAMENTE	oui	13 950	22	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA
				7 840	35	sorgue la (rivière)	12540 FONDAMENTE
				380	35	La Fousette (03560610)	12540 FONDAMENTE
GAEC DES TUILES	LES TUILES	12400 VERSOLS-ET-LAPEYRE		14 690	35	sorgue la (rivière)	12400 VERSOLS-ET-LAPEYRE
GAEC DES VIGNOTS	BRIOLS	12400 MONTLAUR		12 680	35	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR
GAEC DU DOURDOU	SAINT FÉLIX DE DOURDOU	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		28 930	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA
				6 540	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA
				42 890	30	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DU FER A CHEVAL	LE CAMBON	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	9 100	25	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE
GAEC DU MAS D'AZAIS	Le Mas d'Azaïs	12400 MONTLAUR	oui	9 630	30	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR
GAEC DU MAS DE GASCUEL	MAS DE GASCUEL	12480 SAINT-IZAIRE		6 660	25	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
				2 050	25	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
			oui	370	25	len le (ruisseau)	12480 SAINT-IZAIRE
GAEC DU MAS DE JEAN	MAS DE JEAN	12360 CAMARES	oui	28 030	35	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES
GAEC DU MIRAL	LE MIRAL	12400 VABRES-L'ABBAYE		34 280	30	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12400 VABRES-L'ABBAYE
				14 710	30	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12400 VABRES-L'ABBAYE
GAEC DU MONTET	LE MONTET	12400 VABRES-L'ABBAYE		10 700	30	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12400 VABRES-L'ABBAYE
GAEC DU PONT DU CAMBON	LE BOUSQUET	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	oui	8 990	35	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE
GAEC DU RAMEL	BOUTAVY	12400 MONTLAUR		1 910	35	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR
GAEC DU SALZE	LE SALZE	12480 SAINT-IZAIRE	oui	12 750	60	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
GAEC MAS DE PRIVAT	LE MAS DE PRIVAT	12400 MONTLAUR		1 770	20	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR
GINESTE JEAN FRANCOIS	LES COURTIALS	12400 COSTES-GOZON	oui	1 790	15	len le (ruisseau)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA
				3 230	15	len le (ruisseau)	12400 COSTES-GOZON
HUC Hervé	COLOMBIER	12400 SAINT-AFFRIQUE		280	35	sorgue la (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE
LYCEE PROFESSIONNEL LA CAZOTTE	LA CAZOTTE	12400 SAINT-AFFRIQUE		19 130	50	sorgue la (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE
MAMIER PIERRE	LA MINE	12400 SAINT-FELIX-DE-SORGUES	oui	5 270	30	sorgue la (rivière)	12400 SAINT-FELIX-DE-SORGUES
PESSAYRE JEROME	LES ARDALIES	12480 SAINT-IZAIRE		3 710	20	dourdou aval conf. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
POINSSOT JEAN-CLAUDE	LAUR	12360 CAMARES		10 000	50	dourdou amont conf. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES
SOLIER LAURENT	MAS DE BABY	12400 VERSOLS-ET-LAPEYRE		7 900	30	sorgue la (rivière)	12400 VERSOLS-ET-LAPEYRE
TEISSIER RAYMOND	LA SABATHERIE	12400 SAINT-AFFRIQUE		2 140	15	len le (ruisseau)	12400 SAINT-AFFRIQUE

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,50 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,23 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
BOINET Pierre Yves	Savignac 2371 Route de Bournac	12400 SAINT-AFFRIQUE		500	5	dourdou le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE	irrigation hors été
CUMA DU MOYEN DOURDOU	ZA CALEPPO	12400 MONTLAUR		24 155	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été
				13 100	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été
				15 050	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été
EARL DE RAYSSAC	Le Barry de Garrach	12400 MONTLAUR		1 000	18	dourdou le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été
EARL DES COMBES	LES COMBES	12360 CAMARES		4 370	28	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES	irrigation hors été
				3 970	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES	irrigation hors été
EARL ROUQUETTE	MAS DE NEGRE	12480 SAINT-IZAIRE		5 470	50	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
				8 530	50	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
FABRE JACQUES	LE PUECH	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		1 200	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				2 500	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
			oui	400	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
GAEC DE BIAS	BIAS	12400 VABRES-L'ABBAYE		5 000	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE	irrigation hors été
			oui	1 835	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE	irrigation hors été
GAEC DE DONACOSTE	DONACOSTE	12480 SAINT-IZAIRE		3 030	15	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
			oui	2 115	15	len le (ruisseau)	12480	BROQUITES	irrigation hors été
				2 700	15	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
				2 000	10	len le (ruisseau)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
GAEC DE LA BORIE DE CALMELS	LA BORIE DE CALMELS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		3 315	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				5 000	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
GAEC DE LA VERNIERE	LA VERNIERE	12400 SAINT-AFFRIQUE		30 000	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE	irrigation hors été
GAEC DE SAINT ALYRE	SAINT ALYRE	12480 SAINT-IZAIRE		6 500	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
				7 000	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
				6 500	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
GAEC DU DOURDOU	SAINT FÉLIX DE DOURDOU	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		8 630	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				4 000	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				7 760	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
GAEC DU MAS D'AZAIS	Le Mas d'Azais	12400 MONTLAUR	oui	5 000	30	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,24 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,25 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP commune
DURAND CHRISTIAN	LATOIR	12540 MARNHAGUES-ET-LATOIR	5 800	25		PLAN D'EAU: 255	12540 MARNHAGUES-ET-LATOIR
GAEC D'ALBAGNAC	CENOMES	12360 MONTAGNOL	9 900	35		PLAN D'EAU: 2394 /ALBAGNAC	12360 MONTAGNOL
GAEC D'ANTIGNES	ANTIGNES	12540 FONDAMENTE	23 950	30		PLAN D'EAU: 2306	12540 FONDAMENTE
GAEC DE GALAMANS	GALAMANS	12400 MONTLAUR	31 490	50		PLAN D'EAU: 1075 /RIMANESQUE	11220 MONTLAUR
GAEC DES AVENS	LA ROUQUETTE	12400 SAINT-AFFRIQUE	8 990	35		PLAN D'EAU: 2330 /RUISSEAU DE ROUBIAC	12400 SAINT-AFFRIQUE
GAEC DES PASCALS	LES PASCALS	12400 VABRES-L'ABBAYE	28 740	30		PLAN D'EAU: 2319	12400 VABRES-L'ABBAYE
GAEC DES TROIS PASTRES	LE MAS VIALA	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	9 620	10		PLAN D'EAU: 2354	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DU BERLIERES	ST ROME DE BERLIERES	12540 FONDAMENTE	2 040	30		PLAN D'EAU: 2525	12540 FONDAMENTE
GAEC DU RAMEL	BOUTAVY	12400 MONTLAUR	61 780	35		PLAN D'EAU: 2408 /SEGALA	11220 MONTLAUR
GAEC GALZIN	MAS DE SESTIER	12360 GISSAC	47 900	50		PLAN D'EAU: 2933 /ravin de fruscas	12360 GISSAC
HERMET Philippe	ST AFFRIQUE	12400 SAINT-AFFRIQUE	4 790	30		PLAN D'EAU: 992	12400 SAINT-AFFRIQUE

- Annexe 1-C : périmètre n°100 – Bernazobre

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,56 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,55 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP commune
AUSSAGUES Rollande	N° 10 SAINT JUST	81570 SEMALENS		5 000	20	sor (O45-0400)	81570 SEMALENS
BAYSETTE BENOIT	Plaine de la Borie Calmon	81200 AIGUEFONDE		1 000	25	mouscaillou (O4550540)	81290 LABRUGUIERE
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	oui	40 000	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
				52 500	45	sor (O45-0400)	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
				75 000	100	sor (O45-0400)	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
EARL Côteaux des Bessous	11, Les Bessous	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		10 000	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES
				10 000	39	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES
EARL de la Peyrugue	2, Route de l Auberge	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES		8 000	36	Nappe d'accompagnement esquiroi (O4550580)	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
EARL FEVRIER	Trégas	81290 LABRUGUIERE		24 200	30	bernazobre (O4550500)	81290 LABRUGUIERE
EARL SIGUIER	En vialatte	81570 FREJEVILLE		80 000	100	sor (O45-0400)	81570 SEMALENS
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE		7 260	22	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290 LABRUGUIERE
				12 100	28	bernazobre (O4550500)	81290 LABRUGUIERE
GAEC DU MOULIN A VENT	4 Le moulin à vent	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		35 000	25	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES
				32 000	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES
				30 000	35	bernazobre (O4550500)	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES
REGIS YANNICK	Rauly	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		16 000	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES
SCEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		15 000	36	bernazobre (O4550500)	81290 LABRUGUIERE
				27 000	45	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710 NAVES
SICARD Gilles	MONTESPIEU	81710 NAVES		10 000	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710 NAVES

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,34 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,22 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	oui	21 000	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
				5 000	45	sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
				10 000	100	sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
EARL Côteaux des Bessous	11, Les Bessous	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		10 000	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
				10 000	35	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
EARL en Bajou	En Bajou N7	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		4 840	10	bernazobre (O4550500)	81580	SOUAL	remplissage hivernal lac
EARL FEVRIER	Trégas	81290 LABRUGUIERE		27 740	30	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
EARL SIGUIER	En vialatte	81570 FREJEVILLE		60	100	sor (O45-0400)	81570	SEMALENS	irrigation hors été
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE		7 260	22	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
				12 100	28	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
GAEC DU MOULIN A VENT	4 Le moulin à vent	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		18 150	25	Nappe d'accompagnement Perche (O4550620)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
				14 520	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
				6 050	35	bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
REGIS YANNICK	Rauly	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		10 000	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
SCEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		7 000	36	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
				8 500	45	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES	irrigation hors été
SICARD Gilles	MONTESPIEU	81710 NAVES		13 310	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES	irrigation hors été

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,10 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,10 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL BARTHES LES NAUZES	En Rossignol	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES	15 360	24	Nappe Perche DEC	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		
			5 260	35	Nappe Perche DEC	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE	47 160	32	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290 LABRUGUIERE		
SARL ESTEVE Frères	Le Bessous Del Prat	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES	11 820	10	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		
			11 390	8	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,04 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,04 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL BARTHES LES NAUZES	En Rossignol	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		6 159	24	Nappe Perche DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE		21 043	32	Nappe Bernazobre (04550500) DEC	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
SARL ESTEVE Frères	Le Bessous Del Prat	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		8 798	10	Nappe Bernazobre (04550500) DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,42 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,41 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
BAYSSETTE BENOIT	Plaine de la Borie Calmon	81200 AIGUEFONDE		7 000	25	PLAN D'EAU 2260 : MASSEPORT VIEUX	81290	LABRUGUIERE
BERGAMELLI Romain	LA LANDE HAUTE	81290 LABRUGUIERE		5 210	20	PLAN D'EAU 2433 : LANDE BASSE	81290	LABRUGUIERE
BERNARD Michel	En Alary	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES		2 500	40	PLAN D'EAU 2234 : LES SIEGES	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-SOR		9 000	45	PLAN D'EAU 2829 : LA PLAINE DE L'OR	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
EARL de la Vallée du Sor	LES HOURS	81570 SEMALENS		3 150	45	PLAN D'EAU 2830 : GARRIGUET	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
EARL en Bajou	En Bajou N7	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		17 000	50	PLAN D'EAU 4482 : LES HOURS	81570	SEMALENS
EARL FEVRIER	Trégas	81290 LABRUGUIERE		12 000	30	PLAN D'EAU 2197 : BEAUPRE	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
GAEC DES CEVENNES	Cévennes	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES		20 000	30	PLAN D'EAU 2304 : TREGAS	81290	LABRUGUIERE
OLIVIER Jean-Louis	Foncrouzoule	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-SOR		19 000	30	PLAN D'EAU 2555 : TREGAS	81290	LABRUGUIERE
POUSTHOMIS NICOLAS	La Métairie Neuve	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES		15 000	39	PLAN D'EAU 3215 La Vergnière	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
SCEA DE TROUPIAC	Troupiac	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		10 400	60	PLAN D'EAU 2976 : PAYSSIEU	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
SCEA MASCARENS	LE SEGALA	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		26 500	35	PLAN D'EAU 2297 : METAIRIE NEUVE	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
SICARD Gilles	MONTESPIEU	81710 NAVES		18 400	35	PLAN D'EAU 3030 : LES MONTAGNOLS	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
				191 000	35	PLAN D'EAU 2815 : LE TRAVERS	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				4 115	45	PLAN D'EAU 2823 : MASCARENS	81710	NAVES
				10 000	40	PLAN D'EAU 2398 : LA LANDE	81710	NAVES

- Annexe 1-D : périmètre n°101 – Dadou Amont

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°101 - Dadou amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,03 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,03 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
GAEC DE BOUYSSOU	Le Bouyssou	81330 RAYSSAC		12 707	35	dadou amont non réalimenté	81250 PAULINET
GAEC DE SALVIGNANE	Salvignane	81120 MONT-ROC		8 915	35	dadou amont non réalimenté	81120 MONT-ROC
GAEC MONTPOURQUIE	Montpourquie	81250 PAULINET		5 378	20	dadou amont non réalimenté	81330 RAYSSAC

Plan annuel de répartition en période hors étiage**campagne 2018-2019**

Périmètre élémentaire n°101 - Dadou amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

Volume autorisé = 0,02 hm³
Volume demandé (y compris volume de réserve) = 0,02 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC DE BOUYSSOU	Le Bouyssou	81330 RAYSSAC		16 400	35	dadou amont non réalimenté	81250	PAULINET	irrigation hors été

Périmètre élémentaire n°101 - Dadou amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,17 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,11 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
AMIEL Michel	Le Bouyssounet	81250 PAULINET		15 000	0	PLAN D'EAU 2866 : BOUYSSONNET	81250 PAULINET	
GAEC AUPILIERES	Aupilières	81530 MASNAU-MASSUGUIES		12 000	0	PLAN D'EAU 2614 : MAYVELLES	81530 MASNAU-MASSUGUIES	
GAEC DE LA CROIX	LA CROIX	81330 RAYSSAC		6 000	0	PLAN D'EAU 2613 : LE CROUZET	81330 RAYSSAC	
GAEC DES GAUBERTS	Les Gauberts	81250 PAULINET		16 000	15	PLAN D'EAU 2154 : LES GAUBERTS	81250 PAULINET	
GAEC DU BURG	Le Burg	81250 PAULINET		14 000	40	PLAN D'EAU 5902 Le Burg	81250 PAULINET	
GAEC LE PEYROULIE	Les Peyrolles	81250 PAULINET		31 000	35	PLAN D'EAU 2506 : BESOUBRE	81250 PAULINET	

- Annexe 1-E : périmètre n°102 – Agout Amont

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,06 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,06 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des preleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
preleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
CALMES Guy et Brigitte	Arifat	34330 SALVETAT-SUR-AGOUT		3 468	27	cours d'eau de La Vèbre	34330 SALVETAT-SUR-AGOUT
GAEC ALBERT - ESCANDE	LOUS HOUMES	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		6 100	20	agout amont (non réalimenté)	81210 ROQUECOURBE
			oui	16 859	30	agout amont (non réalimenté)	81360 MONTREDON-LABESSONNIE
LOUP Françoise	101, La Métairie Neuve	81210 ROQUECOURBE		27 288	60	agout amont (non réalimenté)	81210 ROQUECOURBE
SABLAYROLLES Jean-Pierre	Cap d Ase ROUTE DE CASTRES	81260 BRASSAC		1 285	18	Ruisseau du Terral (puech margot)	81260 CASTELNAU-DE-BRASSAC

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,08 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,01 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
SABLAYROLLES Jean-Pierre	Cap d Ase ROUTE DE CASTRES	81260 BRASSAC		2 000	18	Ruisseau du Terral (puech margot)	81260	CASTELNAU-DE-BRASSAC	irrigation hors été

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,01 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,01 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des preleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
preleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
EARL du MONTALET	Haute-Vergne	81230 LACAUNE		8 000	15	nappe caunaise DEC	81320 MOULIN-MAGE

Plan annuel de répartition en période d'été

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,20 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,12 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
De Fonds Montmaur Bertrand	Bouleran ancienne route de Roquecourbe	81100 CASTRES		54 400	0	PLAN D'EAU 2059 : MILLASSOLLE	81100 CASTRES
DESPLATS Jean-Claude	La Bouriette	81100 BURLATS		6 900	0	PLAN D'EAU 3005 : TERRE NEGRE	81100 CASTRES
EARL de la Gruasse-Gieussels	La Gruasse	34330 SALVETAT-SUR-AGOUT		1 500	0	lac ruisseau de Gieussels	34330 SALVETAT-SUR-AGOUT
				3 500	27	lac ravin 309/2	34330 SALVETAT-SUR-AGOUT
GAEC DE LOUSTALNAU	Loustalnaud	81210 SAINT-JEAN-DE-VALS		12 300	25	PLAN D'EAU 4288 : LOUSTALNAU	81210 SAINT-JEAN-DE-VALS
GAEC PLO DAL REY	Le Plo dal Rey	81210 SAINT-GERMIER		13 600	30	PLAN D'EAU 4215 : PUECH CABRIER	81210 ROQUECOURBE
				3 850	40	PLAN D'EAU 4298 : CANTEPERLIC	81100 CASTRES

- Annexe 1-F : périmètre n°105 – Assou

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,10 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,08 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
BOUTEILLE Michèle	Ambrozi	81120 LOMBERS		3 550	15	Assou (O4760500)	81120 LOMBERS
GAEC DE DARINENQUE	Darinenque	81430 MOUZIEYS-TEULET		7 100	10	Assou (O4760500)	81430 MOUZIEYS-TEULET
GAEC DE L OUSTALNAU	Brignols	81120 LOMBERS	oui	14 200	30	Assou (O4760500)	81120 LOMBERS
GAEC de Mousquette	LES FONTARIES	81120 LOMBERS		32 000	25	Assou (O4760500)	81120 LOMBERS
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		2 000	30	Assou (O4760500)	81120 LOMBERS
LES JARDINS DE NATHAN	FONTCOUVERTE	81430 BELLEGARDE		2 500	3	Affluent de l'Assou (O4761710)	81120 DENAT
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		6 050	35	Assou (O4760500)	81120 LABOUTARIE

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,11 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,11 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
BOUTEILLE Michèle	Ambrozi	81120 LOMBERS		1 354	15	Assou (O4760500)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
CAUSSE Aline	Molière	81120 LOMBERS	oui	8 239	15	Assou (O4760500)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
EARL DE BON REPOS	BONREPOS	81120 DENAT		16 478	30	Assou (O4760500)	81120	DENAT	remplissage hivernal lac
EARL DES POUZAQUES	Les Pouzaques	81990 FREJAIROLLES	oui	8 326	30	Assou (O4760500)	81990	FREJAIROLLES	irrigation hors été
EARL LA REGENERIE	LA REGENERIE	81120 LABASTIDE-DENAT		4 394	8	Affluent de l'Assou (O4761710)	81120	LABASTIDE-DENAT	irrigation hors été
EARL LA TERRALIE	La Terralié	81430 MOUZIEYS-TEULET		18 760	10	affluent de l'Assou (O4761690)	81430	MOUZIEYS-TEULET	remplissage hivernal lac
GAEC DE CASSOU	CASSOU LE BAS	81120 LOMBERS		11 614	10	tincamba (O4761270)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
GAEC de Mousquette	LES FONTARIES	81120 LOMBERS		13 277	25	Assou (O4760500)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		1 986	30	Assou (O4760500)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
LAPEYRE Vincent	Bauret	81120 LOMBERS		9 757	0	Affluent du Ruisseau de Bagenac (O4762120)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
LES JARDINS DE NATHAN	FONTCOUVERTE	81430 BELLEGARDE		1 000	3	Affluent de l'Assou (O4761710)	81120	DENAT	irrigation hors été
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		9 815	35	Assou (O4760500)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	1,09 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	1,05 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
ALBERT Claude	Saury	81120 LABASTIDE-DENAT		26 339	38	PLAN D'EAU 2317 : SAURY	81120 LABASTIDE-DENAT
ANTOINE Richard	Puech Franc	81120 FAUCH		27 000	30	PLAN D'EAU 1996 : BARTHILE	81120 FAUCH
BARTHE Catherine	Viguiér	81120 DENAT		32 800	40	PLAN D'EAU 2275 : LE VIGUIER	81120 DENAT
CAUSSE Aline	Molière	81120 LOMBERS		16 500	0	PLAN D'EAU 2624 : MOLIERE	81120 LOMBERS
CAUSSE CLAUDINE	Las Vasieyres	81120 LOMBERS		10 000	0	PLAN D'EAU 2031 : BAURET	81120 LOMBERS
EARL CORNEVENT	La Fourmié	81430 VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS		6 550	30	PLAN D'EAU 2345 : LA FOURMI	81430 VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS
EARL D'ESCARLIOT	Lieu dit ESCARLIOT	81120 LOMBERS		8 500	15	PLAN D'EAU 2019 : LES ESCARLOTS	81120 LOMBERS
EARL DE LA CAPE BASSE	La Cape Basse	81120 LOMBERS		38 000	0	PLAN D'EAU 2707 : LA CAPE BASSE	81120 LOMBERS
EARL DE MASSALIES	Massaliès	81120 DENAT		14 927	20	PLAN D'EAU 3160 : LOU PRADAL	81120 DENAT
EARL DE TRINQ	Mouzieys Teulet	81430 MOUZIEYS-TEULET		42 000	0	PLAN D'EAU 1866 : TRINQ CELERET	81430 MOUZIEYS-TEULET
EARL du RAMIER	Le Ramier	81120 FAUCH		38 000	35	PLAN D'EAU 2877 : LE RAMIER	81120 FAUCH
EARL LA REGENTERIE	LA REGENTERIE	81120 LABASTIDE-DENAT		31 100	36	PLAN D'EAU 2690 : LA REGENTERIE	81120 LABASTIDE-DENAT
EARL LA TERRALIE	La Terralié	81430 MOUZIEYS-TEULET		19 400	30	PLAN D'EAU 3008 : PIOL	81430 MOUZIEYS-TEULET
EARL MAGNE	Puech Jouy	81120 LOMBERS		20 456	30	PLAN D'EAU 2358 : LA ROQUE	81120 LOMBERS
EARL PLAINE DE LACALM	Cassac	81120 LAMILLARIE		14 604	20	PLAN D'EAU 2637 : LA PRADELLE	81120 LAMILLARIE
EARL SOULET Arnaud	LA METAIRIE NEUVE	81120 LOMBERS		61 700	38	PLAN D'EAU 1992 : LA METAIRIE NEUVE	81120 LOMBERS
GAEC DE CASSOU	CASSOU LE BAS	81120 LOMBERS		17 000	30	PLAN D'EAU 2927 : LA GOUTINARIE	81120 LOMBERS
GAEC AUBEROUX	La Cabane Basse	81250 PAULINET		26 600	40	PLAN D'EAU 2246 : LA BARRAQUE	81250 PAULINET
GAEC BLANC	LE TRIVALOU	81120 TERRE-CLAPIER	oui	134 000	60	PLAN D'EAU 2936 : LE MAZET	81120 FAUCH
GAEC BOVINS PORCS	La Durantié	81120 LOMBERS		14 300	45	PLAN D'EAU 4512 : LE TRIVALOU	81120 LOMBERS
				35 030	45	PLAN D'EAU 2109 : LA MALACAUSSE	81120 LOMBERS
				22 000	45	PLAN D'EAU 2251 : SAINT CAPRAIS	81120 LOMBERS
GAEC DE DARINENQUE	Darinenque	81430 MOUZIEYS-TEULET		7 000	10	PLAN D'EAU 2799 : BALMES	81430 MOUZIEYS-TEULET
GAEC DE L OUSTALNAU	Brignols	81120 LOMBERS		12 000	30	PLAN D'EAU 2696 : DARINENQUE	81120 LOMBERS
GAEC DE LA MOUSCARIE	La Mouscarie	81120 LOMBERS		15 010	0	PLAN D'EAU 2800 : LOUSTALAOU	81120 LOMBERS
GAEC de Mousquette	LES FONTARIES	81120 LOMBERS		25 320	30	PLAN D'EAU 2076 : LA MOUSCARIE	81120 LOMBERS
						PLAN D'EAU 2230 : BOUYSSOUSOUNIE (31650 m ³)	81120 DENAT
				37 840	60	PLAN D'EAU 4231 Les Fontaries	81120 FAUCH
GAEC LE PIOCH DE L'AIR	Puech Audiart	81120 FAUCH		13 700	0	PLAN D'EAU 2190 : LOU LATIE	81120 FAUCH
GAEC Moulin Cazelles	Les Cazelles	81120 FAUCH		33 000	50	PLAN D'EAU 2753 : LES CAZELLES	81120 FAUCH
LAPEYRE Vincent	Bauret	81120 LOMBERS		10 000	21	PLAN D'EAU : BAURET LE HAUT	81120 LOMBERS
MOLINIER Simon	Bauret	81120 LOMBERS		30 400	28	PLAN D'EAU 3012 : LA RIVIERE	81120 LOMBERS
PANIS Caroline	Le Colombier	81120 RONEL		27 000	35	PLAN D'EAU 2155 : LE COLOMBIER	81120 RONEL
ROUSTIT ALAIN	La Cabane de Bessié	81250 PAULINET		19 000	35	PLAN D'EAU 2801 : BASSALS	81250 PAULINET
SCEA DU COLOMBIER	Au Colombier	81120 DENAT		22 000	15	PLAN D'EAU 2108 Le Colombier	81120 DENAT
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		17 000	0	PLAN D'EAU 2632 : LA GOURGUE	81120 SIEURAC

- Annexe 1-G : périmètre n°106 – Agros

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,10 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,06 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
EARL Blanc de Saint Gély	Saint Gély	81300 LASGRAISSES		44 100	35	agros (O4780500)	81300 LABESSIERE-CANDEIL
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		4 000	28	nigret (O4780680)	81300 LASGRAISSES

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,05 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,05 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
ALBINET PATRICK	Les Cabannes	81300 LABESSIERE-CANDEIL		500	40	agros (O4780500)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
EARL Blanc de Saint Gély	Saint Gély	81300 LASGRAISSES		24 000	35	agros (O4780500)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		4 000	28	nigret (O4780680)	81300	LASGRAISSES	irrigation hors été
GAEC COTE BLANCHE	Cote Blanche Le Bouriou	81300 LABESSIERE-CANDEIL		4 400	36	vialas (O4780820)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
GAEC DU FONTBEAL	Souyris	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		10 000	50	agros (O4780500)	81300	GRAULHET	remplissage hivernal lac

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,77 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,75 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
Cayzac Yves	13 Vents	81300 LABESSIERE-CANDEIL	1 500	20	PLAN D'EAU 3205 : TREXEBENTS	81300 LABESSIERE-CANDEIL	
			1 020	20	PLAN D'EAU 3206 : TREXEBENTS	81300 LABESSIERE-CANDEIL	
CONDAT Christophe	BRAS	81300 GRAULHET	15 000	0	PLAN D'EAU 2036 : PUECH AYMIE	81300 LABESSIERE-CANDEIL	
			16 000	0	PLAN D'EAU 3080 : BRAS	81300 GRAULHET	
			35 000	20	PLAN D'EAU 3018 : SAUX	81300 GRAULHET	
			11 000	0	PLAN D'EAU 2767 : SAINT ANNE	81300 LABESSIERE-CANDEIL	
EARL CARBONNIE	La Bouriasse	81300 LABESSIERE-CANDEIL	25 000	0	PLAN D'EAU 247 Janéou et Finottes	81300 LABESSIERE-CANDEIL	
EARL DE LA BOUTIE	Janeou	81300 LABESSIERE-CANDEIL	88 280	15	PLAN D'EAU 1857 : AUSSENDES	81120 LOMBERS	
EARL DOMAINE AUSSENDES	Aussendes	81120 LOMBERS	36 200	55	PLAN D'EAU 2651 : FOUNBELLE	81120 LOMBERS	
EARL GAILLAC CHRISTIAN	Las Bartos St Pierre de Conils	81120 LOMBERS	28 500	30	PLAN D'EAU 2928 : LA DURAULIE BASSE	81120 POULAN-POUZOLS	
EARL MADAULE BRUNO	LA DURAULIE	81120 POULAN-POUZOLS	1 800	0	PLAN D'EAU 2805 : PERGES	81300 GRAULHET	
EARL MILLET	PERGES	81300 GRAULHET	27 770	20	PLAN D'EAU 2233 : LE BUGAREL	81120 LAMILLARIE	
EARL PALAFFRE	Le Bugarel	81120 LAMILLARIE	6 000	15	PLAN D'EAU 5214 : VITRAC LES PLOTS	81120 SIEURAC	
EARL PENDARIES Benoit et Fabien	VITRAC	81120 SIEURAC	59 500	50	PLAN D'EAU 2336 : BORIE BLANCHE	81300 LABESSIERE-CANDEIL	
EARL ROBLIN PASCAL	MOURENS	81310 PARISOT	42 100	45	PLAN D'EAU 2156 : LA BORIE BAS	81300 GRAULHET	
EARL SAINT FLOUR	La Borie Basse	81300 GRAULHET	35 000	0	PLAN D'EAU 3018 : SAUX	81300 GRAULHET	
GAEC BOVINS PORCS	La Durantie	81120 LOMBERS	29 000	45	PLAN D'EAU 2937 : LA DURANTIE	81120 LOMBERS	
GAEC COTE BLANCHE	Cote Blanche Le Bouriou	81300 LABESSIERE-CANDEIL	10 000	36	PLAN D'EAU 2751 : PLAINE DE VIDALOU	81300 LABESSIERE-CANDEIL	
GAEC DE LA LIZE	LA LIZE	81120 LAMILLARIE	45 000	30	PLAN D'EAU 3029 : CASSE	81120 LAMILLARIE	
GAEC DU FONTBEAL	Souyris	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	10 000	30	PLAN D'EAU 2236 : LA PIEULARIE NEUV	81300 LABESSIERE-CANDEIL	
GAEC PRIME	Lormiere	81600 CADALEN	24 800	0	PLAN D'EAU 2769 : CLOT DE VAYASSE	81300 LABESSIERE-CANDEIL	
GAEC TROUCHE VIGUIER	ASSIER	81300 LASGRAISSES	3 000	0	PLAN D'EAU 3116 : BARRAU	81300 LASGRAISSES	
GARRIGUES Yannick	Conté Haut	81300 LABESSIERE-CANDEIL	25 600	0	PLAN D'EAU 2518 : CONTE HAUT	81300 LABESSIERE-CANDEIL	
GINESTET-CROS Lionel		81120 POULAN-POUZOLS	23 200	30	PLAN D'EAU 3057 : PRAT GRAND - LA P	81120 SIEURAC	
MONFRAIX JEROME	La Serboulié	81300 GRAULHET	18 050	15	PLAN D'EAU 245 : La Serboulié	81300 GRAULHET	
PUECH JEANNINE	le bugarel	81120 LAMILLARIE	4 300	20	PLAN D'EAU 2949 : PUECH DE LA GOURG	81120 LAMILLARIE	
REGOURD Alain	Les Condats	81300 BUSQUE	10 000	28	PLAN D'EAU 2681 : LECOUCO	81300 LASGRAISSES	
RIVIERE Jérôme	La Bouriasse	81300 GRAULHET	24 000	30	PLAN D'EAU 2250 : FONVIEILLE	81300 GRAULHET	
RODRIGUES DE SOUZA Nathalie	Pratviel	81300 GRAULHET	6 900	30	PLAN D'EAU 2807 : MALAURENS	81300 LABESSIERE-CANDEIL	
TAILLEFER Olivier	La Pieularié Vieille	81300 LABESSIERE-CANDEIL	12 000	0	PLAN D'EAU 2673 : PIEULARIE VIEILLE	81300 LABESSIERE-CANDEIL	

- Annexe 1-H : périmètre n°107 – Bagas

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,39 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,30 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP commune
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC	oui	1 000	7	Ruisseau de Gandalives du	81440 LAUTREC
						Bridou	
			oui	1 372	7	affluent du Merdalou (O4621030)	81440 LAUTREC
						Ruisseau du Merdalou (O4620530)	81440 LAUTREC
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		5 000	10	barthèle (O4611220)	11220 JONQUIERES
BARDOU Gaël	Combelle	81440 LAUTREC		3 000	30	bagas (O46-0400)	81440 LAUTREC
BASCOUL Jean-Philippe	87 chemin de Bellevue	82440 REALVILLE	oui	800	20	bagas (O46-0400)	81210 MONTFA
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		19 150	40	bagas (O46-0400)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
EARL D'EN MANAU	EN MANAU	81570 CUQ		23 520	30	bagas (O46-0400)	81570 CUQ
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		200	35	poulobre (O4610590)	81440 LAUTREC
			oui	200	30	bagas (O46-0400)	81440 LAUTREC
			oui	200	35	bagas (O46-0400)	81440 LAUTREC
			oui	200	35	poulobre (O4610590)	81440 LAUTREC
			oui	200	35	poulobre (O4610590)	81440 LAUTREC
EARL du CONDUCHÉ	Conduché	81440 LAUTREC	oui	3 500	40	poulobre (O4610590)	81440 LAUTREC
EARL DU MOULIN DE LARROQUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		40 000	30	bagas (O46-0400)	81440 PEYREGOUX
EARL LENCOU	17 RUE DE PIBOULS	81440 JONQUIERES	oui	3 000	30	bagas (O46-0400)	81440 LAUTREC
GAEC DE MARIBAL	MARIBAL	81440 JONQUIERES		15 680	15	poulobre (O4610590)	11220 JONQUIERES
				30 800	35	poulobre (O4610590)	81440 LAUTREC
				10 000	35	poulobre (O4610590)	11220 JONQUIERES
				19 150	4	Affluent Poulobre O4611200	11220 JONQUIERES
				6 000	35	bagas (O46-0400)	81440 LAUTREC
GAEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		11 000	18	Affluent Bagas O4611040	81440 LAUTREC
JOQUEVIEL Pierre-Louis	Dauzats	81440 LAUTREC		28 725	35	bagas (O46-0400)	81440 LAUTREC
REQUIS Jean-Marc RP 3X	4 CHEMIN DU CHATEAU D EAU 1, rue du Pigeonnier	81440 LAUTREC 81440 VENES	oui	28 725	35	poulobre (O4610590)	81440 LAUTREC
				5 000	18	bagas (O46-0400)	81440 LAUTREC
				1 500	30	bagas (O46-0400)	81440 PEYREGOUX

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,44 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,40 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC	oui	1 372	7	affluent du Merdalou (O4621030)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		24 895	10	barthèle (O4611220)	11220	JONQUIERES	irrigation hors été
BARDOU Gaël	Combelle	81440 LAUTREC		5 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL BRACO	LA GRANDE PLAINE	81440 JONQUIERES		8 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX	remplissage hivernal lac
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		6 511	100	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL D'EN MANAU	EN MANAU	81570 CUQ		28 725	40	bagas (O46-0400)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors été
EARL DE BATIFOL	BATIFOL	81440 LAUTREC		23 520	30	bagas (O46-0400)	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		39 200	40	Ruisseau de Gandalives du Bridou	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
				7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	9 575	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	7 660	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL de Lavergne	Le Marronnier	81570 CUQ		1 000	25	bagas (O46-0400)	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL du CONDUCHE	Conduché	81440 LAUTREC	oui	1 500	40	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL DU MOULIN DE LARROQUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		50 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX	irrigation hors été
EARL LENCOU	17 RUE DE PIBOULS	81440 JONQUIERES	oui	3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
GAEC DE LA BAUSSIE	Le Bousquet	81440 VENES		19 800	30	saborgues (O4610520)	81440	VENES	remplissage hivernal lac
GAEC DE MARIBAL	MARIBAL	81440 JONQUIERES		15 000	35	poulobre (O4610590)	11220	JONQUIERES	irrigation hors été
				10 000	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
				10 000	35	poulobre (O4610590)	11220	JONQUIERES	irrigation hors été
				8 000	35	Affluent Poulobre O4611200	11220	JONQUIERES	irrigation hors été
GAEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		10 000	18	Affluent Bagas O4611040	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
JOQUEVIEL Pierre-Louis	Dauzats	81440 LAUTREC		19 150	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	19 150	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
REQUIS Jean-Marc	4 CHEMIN DU CHATEAU D EAU	81440 LAUTREC		15 320	18	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,81 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,62 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP commune
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC		4 200	15	PLAN D'EAU 4294 : BERJADE	81440 LAUTREC
ARGENTIER Thierry	Métairie Neuve	81440 BROUSSE		15 400	25	PLAN D'EAU 5266 : BORIO NOBO	81440 BROUSSE
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		18 500	0	PLAN D'EAU 2267 : LA BARTHELE	11220 JONQUIERES
BARDOU Gaël	Combèlasse	81440 LAUTREC		9 500	35	PLAN D'EAU 2338 : COMBELASSE	81440 LAUTREC
				12 000	40	PLAN D'EAU 1230 : FENAYROLS	81440 LAUTREC
CLAUZEL Gilles	Les Bories	81440 LAUTREC		25 000	36	PLAN D'EAU 1838 : Les Bories	81440 LAUTREC
EARL BRACO	LA GRANDE PLAINE	81440 JONQUIERES		23 000	15	PLAN D'EAU 2548 : LA GUIRAUDIE	11220 JONQUIERES
EARL DE BATIFOL	BATIFOL	81440 LAUTREC		40 000	40	PLAN D'EAU 2718 : BATIFOL	81440 LAUTREC
				2 500	40	PLAN D'EAU 3460 : ENGUILLLOUX	81440 LAUTREC
EARL de la Valette	La Valette Haute	81440 LAUTREC		13 300	25	PLAN D'EAU 2073 : BELBEZE	81440 LAUTREC
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		10 938	0	PLAN D'EAU 2884 : LA GARDIE	81440 LAUTREC
EARL DU MOULIN DE LARROQUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		50 000	30	PLAN D'EAU 2547 : LA ROQUE AVENTS	81440 PEYREGOUX
EARL DU SENTIER	Salvepoule	81440 LAUTREC		9 000	32	PLAN D'EAU 3019 : SALVEPOULE	81440 LAUTREC
EARL FAGUET	Ricalens	81440 PUYCALVEL		19 900	15	PLAN D'EAU 2454 : CHÂTEAU DE RICALE	81570 CUQ
EARL LAMOTHE	La Mothe	81440 VENES		33 851	15	PLAN D'EAU 1931 : LA MOTHE	81440 VENES
GAEC DE LA BAUSSIE	Le Bousquet	81440 VENES		19 800	30	PLAN D'EAU 2796 : LA GARRIGUE	81440 VENES
GAEC DE LA CONDARIE	La condarié	81440 LAUTREC		12 000	30	PLAN D'EAU 4286 : REBOUL	81440 LAUTREC
GAEC DE LA FERRASSIE	La Férrassié	81440 VENES		27 500	15	PLAN D'EAU 2780 : LA FERRASSIE	81440 VENES
GAEC DE MARIBAL	MARIBAL	81440 JONQUIERES		12 000	35	PLAN D'EAU 2702 : SAINT ANTOINE	11220 JONQUIERES
GAEC DE SAINT CLEMENT	Saint Clément	81440 LAUTREC		11 520	24	PLAN D'EAU 2566 : SAINT CLEMENT	81440 LAUTREC
GAEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		11 000	18	PLAN D'EAU 2526 : LES NAUZES	81440 LAUTREC
GAEC ISALEX	L auberge neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		30 000	30	PLAN D'EAU 3026 : BORIO NOVO	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
GAEC MILUNI	Berny 125, Route de Bresquières	81210 MONTFA		22 000	25	PLAN D'EAU 2407 : BERNY	81210 MONTFA
				9 200	0	PLAN D'EAU 2747 : LA BORIE BASSE	81210 MONTFA
RP 3X	1, rue du Pigeonnier	81440 VENES		6 480	30	PLAN D'EAU 4241 : LE GOUTI (12960 m3)	81440 VENES
				5 000	30	PLAN D'EAU 5991 : LA MIEULE BASSE	81440 VENES
SCEA ORMIERE	SANS LUI	81440 VENES		7 000	40	PLAN D'EAU 1230 : FENAYROLS	81440 LAUTREC
				7 000	40	PLAN D'EAU 6196 Fenayrols	81440 LAUTREC
				6 480	40	PLAN D'EAU 4241 : LE GOUTI (12960 m3)	81440 VENES
TRULHET JEAN MARC	17 RUE ALBERT 1ER	81000 ALBI		28 500	30	PLAN D'EAU 1969 : LENGARI	81440 LAUTREC
VERGES Didier	Risoulières	81440 JONQUIERES		29 000	35	PLAN D'EAU 2731 : RISOUPLIERES	11220 JONQUIERES
				4 000	0	PLAN D'EAU 2953 : RISOUPLIERES	11220 JONQUIERES

- Annexe 1-I : périmètre n°108 – Thoré Amont

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,14 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,13 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
Cauquill Didier	La Trille	81200 MAZAMET		5 000	30	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81200	MAZAMET	irrigation hors été
EARL LES REGIS	Les Régis Hauts	81240 SAUVETERRE		11 400	20	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81240	SAUVETERRE	irrigation hors été
EARL Pépinières de Cascatelles	La Manotte	81200 MAZAMET		7 500	3	ruisseau de Béous (O4320660)	81200	MAZAMET	irrigation hors été
GAEC de La Lande	La Lande	81240 SAINT-AMANS-SOULT		91 233	50	candesoubre (O4310590)	81240	SAUVETERRE	irrigation hors été

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,13 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,13 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des preleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
preleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ²)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
Cauquil Didier	La Trille	81200 MAZAMET	34 501	30		Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81200 MAZAMET
EARL LES REGIS	Les Régis Hauts	81240 SAUVETERRE	9 450	20		Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81240 SAUVETERRE
EARL Pépinières de Cascatelles	La Manotte	81200 MAZAMET	7 444	3		ruisseau de Béous (O4320660)	81200 MAZAMET
GAEC de La Lande	La Lande	81240 SAINT-AMANS-SOULT	73 605	50		candesoubre (O4310590)	81240 SAUVETERRE

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,03 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,03 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
EARL DE COUFFINS	Couffins	34220 COURNIOU		20 000	25	lac rivière Le Thoré	34220 COURNIOU
GAEC de La Lande	La Lande	81240 SAINT-AMANS-SOULT		4 600	20	PLAN D'EAU 2535 : CAMPROUX	81240 LACABAREDE

- Annexe 1-J : périmètre n°118 – Tescou

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou / partie réalimentée - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,54 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,56 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
ALET Etienne	Le Suquet Est 1311 route de Villebrumier	82370 SAINT-NAUPHARY		23 600	30	TESCOU réalimente	82370 SAINT-NAUPHARY
BORDJA Gilles	431 VC1 DE BELMONTET	82230 SALVETAT-BELMONTET		26 800	35	TESCOU réalimente	82230 SALVETAT-BELMONTET
BRINGER Raymond	2050 Route de La Salvetat Belmon	82370 SAINT-NAUPHARY		7 320	10	TESCOU réalimente	82370 SAINT-NAUPHARY
CAGNAC ROUGES Laurent	314 RDB LASALVETAT-MONCLAR	82230 SALVETAT-BELMONTET	oui	7 330	10	TESCOUNET réalimenté	82230 SALVETAT-BELMONTET
DERENCOURT Philippe	4 rue Gérard Philippe	82000 MONTAUBAN		14 960	20	TESCOU réalimente	82370 SAINT-NAUPHARY
EARL LE PETIT TRUFFIE	Le Petit Truffié 484 chemin Truffié	82370 SAINT-NAUPHARY		30 740	35	TESCOU réalimente	82370 SAINT-NAUPHARY
EARL LE REC	SAINTE-CAPRAIS 289 CHEMIN DE LA CROIX DEL PIGNE	82230 SALVETAT-BELMONTET		23 150	30	TESCOU réalimente	82230 SALVETAT-BELMONTET
EARL LES PETUZOUS	1491 Chemin de Cailloulet	82370 SAINT-NAUPHARY	oui	26 750	35	TESCOU réalimente	82230 SALVETAT-BELMONTET
EARL SAINT AUBIN	3177 ROUTE DE MONTAUBAN	82370 VARENNES		37 760	50	TESCOU réalimente	82000 MONTAUBAN
GAEC DE LAS LANDES	3661 route de Charros	82370 SAINT-NAUPHARY		81 590	87	TESCOU réalimente	31450 VARENNES
GAEC DES TILLEULS	5365 route de Saint-Nauphary	82000 MONTAUBAN		38 300	50	TESCOU réalimente	82230 VERLHAC-TESSOU
				30 340	25	TESCOU réalimente	82000 MONTAUBAN
				14 590	30	TESCOU réalimente	82000 MONTAUBAN
GAEC DU COUTET	4905 RTE DE ST NAUPHARY	82000 MONTAUBAN		23 750	30	TESCOU réalimente	82000 MONTAUBAN
				21 120	27	TESCOU réalimente	82000 MONTAUBAN
				15 570	20	TESCOU réalimente	82000 MONTAUBAN
LAJARIGE Patrick	62 chemin de Bel-Air - Saint-Martial	82000 MONTAUBAN	oui	2 390	3	TESCOU réalimente	82370 SAINT-NAUPHARY
MONTILLET Didier	2810, Chemin de Foulquié	82000 MONTAUBAN		18 810	25	TESCOU réalimente	82000 MONTAUBAN
PORTIER Marie Josephe et Michel	1105 route du Fau - Belcayre	82000 MONTAUBAN		11 420	15	TESCOU réalimente	82000 MONTAUBAN
Santerre Frédéric	188 impasse Fusterié	82370 SAINT-NAUPHARY		54 170	70	TESCOU réalimente	82370 SAINT-NAUPHARY
SARL NEGRE ET FILS	105 IMPASSE DES MARAICHERS	82370 REYNIES		7 280	10	TESCOU réalimente	82370 SAINT-NAUPHARY
SCEA DE DARIOS	DARIOS	82230 SALVETAT-BELMONTET		2 910	4	TESCOU réalimente	82230 SALVETAT-BELMONTET
SCEA VERGERS DE SAINT LAURENT	451 chemin de Saint-Laurent	82000 MONTAUBAN		13 940	18	TESCOU réalimente	82000 MONTAUBAN

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou / partie non réalimentée - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,28 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,28 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
ALBINET Laurent	1000, Route de Gayre	82370 VARENNES		15 570	25	TESCOU non real	31450 VARENNES
BLANC Christian	LA Canal 324 routes des barrières	81630 SALVAGNAC		1 220	30	tescou (049-0430)	81630 SALVAGNAC
BLATCHE OLIVIER	1221 ROUTE D ALBI	82230 VERLHAC-TESCO	oui	2 810	20	TESCOU non real	82230 VERLHAC-TESCO
CORBIERE Michel	St Martin	81630 SALVAGNAC		5 800	20	tescou (049-0430)	81630 SALVAGNAC
EARL DE LA GRAVETTE	2835 route de Varennes - La Gravette	82230 VERLHAC-TESCO		1 950	10	TESCOU non real	82230 VERLHAC-TESCO
EARL DELMAS	Borie - Quartier de Teyssode	81800 RABASTENS		5 460	30	tescou (049-0430)	81630 MONTGAILLARD
EARL DU BESSOU	1045 CHEMIN DE LAMOTHE	82230 VERLHAC-TESCO		6 620	15	tescou (049-0430)	81630 MONTGAILLARD
				8 560	20	tescou (049-0430)	81630 MONTGAILLARD
				5 820	10	TESCOU non real	82230 VERLHAC-TESCO
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		24 460	25	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82230 MONCLAR-DE-QUERCY
GAEC Belot	Les Linasses	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCO		17 620	35	tescou (049-0430)	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCO
GAEC BOUZINAC	2367 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		35 110	60	tescou (049-0430)	81630 MONTGAILLARD
GAEC DALGA	Bugarel	81800 RABASTENS		10 000	25	tescou (049-0430)	81630 SALVAGNAC
GAEC DE JANSAVIS	Bacanet	81630 MONTDURAUSSE		6 760	5	tescou (049-0430)	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN
				6 120	5	peyrillottes (04960560)	81630 MONTDURAUSSE
GAEC DE LA ROUQUETTE	360, Route de Monclar	81630 MONTGAILLARD		5 460	30	tescou (049-0430)	81630 MONTGAILLARD
GAEC DE LAS LANDES	3661 route de Charros	82370 SAINT-NAUPHARY		3 980	16	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82370 SAINT-NAUPHARY
GAEC DE NATALIS	3334 route de Vaissac	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		9 350	5	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82230 MONCLAR-DE-QUERCY
				2 730	15	TESCOUNET non real	82230 MONCLAR-DE-QUERCY
				7 260	12	GAGNOL	82230 MONCLAR-DE-QUERCY
GAEC DU LACAS	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		17 050	17	tescou (049-0430)	81310 LISLE-SUR-TARN
GAEC LOU PAIS BIO	253 grand rue	81630 MONTGAILLARD		2 800	15	tescou (049-0430)	81630 MONTGAILLARD
LADRECH OLIVIER	833 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		20 400	25	tescou (049-0430)	81630 MONTGAILLARD
LAUR JEAN-CLAUDE	LES BRAGARDS	81630 SALVAGNAC		11 240	18	TESCOUNET non real	82230 MONCLAR-DE-QUERCY
MONCERET Didier	734 Chemin des Camboulasses	81630 SALVAGNAC		4 550	20	tescounet (04970500)	81630 SALVAGNAC
			oui	4 890	20	tescou (049-0430)	81630 SALVAGNAC
MONCERET Myriam	267 chemin des Reynes	81630 SALVAGNAC	oui	3 000	20	tescou (049-0430)	81630 SALVAGNAC
SCEA DE DARIOS	DARIOS	82230 SALVETAT-BELMONTET		610	20	tescounet (04970500)	81630 MONTDURAUSSE
SVOBODNY ALAIN	900 ROUTE DE MONTAUBAN	31340 BORN		13 640	15	TESCOU	31340 BORN

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	1,17 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	1,21 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
BRIAN Jacky	LE FUSTIER	82230 SALVETAT-BELMONTET		22 921	20	TESCOU realimente	82230	VERLHAC-TESCOU	remplissage hivernal lac
CONSEIL GENERAL SERVICE ENVIRONNEMENT	BD HUBERT GOUZE	82000 MONTAUBAN		765 257	180	TESCOUNET non real	82230	SALVETAT-BELMONTET	remplissage hivernal lac
CORBIERE Michel	St Martin	81630 SALVAGNAC		5 245	20	tescou (O49-0430)	81630	SALVAGNAC	remplissage hivernal lac
EARL CASTELLA	ST CAPRAIS 1719 DE SAINT CAPRAIS	82230 SALVETAT-BELMONTET		22 921	20	TESCOU realimente	82230	VERLHAC-TESCOU	remplissage hivernal lac
EARL DE LA GARENNE	1323 ROUTE DE PUYCELCI	81630 MONDURAUSSE		14 797	30	tescounet (O4970500)	81630	MONDURAUSSE	remplissage hivernal lac
EARL DU BESSOU	1045 CHEMIN DE LAMOTHE	82230 VERLHAC-TESCOU		3 252	15	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD	irrigation hors été
				4 316	20	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD	irrigation hors été
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		20 000	40	GAGNOL	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	remplissage hivernal lac
EARL DU NADALOU	1561 Route de la Vinouze	82230 VERLHAC-TESCOU		18 337	50	NADALOU	82230	VERLHAC-TESCOU	remplissage hivernal lac
EARL LES PETUZOUS	1491 Chemin de Cailloulet	82370 SAINT-NAUPHARY	oui	9 644	50	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
EARL LES VIGUIERS	954 ROUTE DES VIGUIERS	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		59 608	50	GAGNOL	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	remplissage hivernal lac
GAEC Belot	Les Linasses	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU		8 389	35	tescou (O49-0430)	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU	irrigation hors été
GAEC BOUZINAC	2367 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		17 695	60	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD	irrigation hors été
GAEC DALGA	Bugarel	81800 RABASTENS		1 447	25	tescou (O49-0430)	81630	SALVAGNAC	irrigation hors été
GAEC DE JANSAVIS	Bacanet	81630 MONDURAUSSE		2 466	5	tescou (O49-0430)	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN	irrigation hors été
				3 080	5	peyrillottes (O4960560)	81630	MONDURAUSSE	irrigation hors été
GAEC DE LA ROUQUETTE	360, Route de Monclar	81630 MONTGAILLARD		11 642	50	nougarède (O4960700)	81630	SAINT-URCISSE	remplissage hivernal lac
GAEC DE NATALIS	3334 route de Vaissac	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		7 184	12	GAGNOL	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	remplissage hivernal lac
GAEC DES TILLEULS	5365 route de Saint-Nauphary	82000 MONTAUBAN		31 173	40	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	remplissage hivernal lac
GAEC Garbillot	Garbillot bas	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU		14 797	30	coulerc (O4960760)	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU	remplissage hivernal lac
GAEC LA VIE BIO	399 impasse de BRAY	81630 MONTGAILLARD		6 418	50	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD	remplissage hivernal lac
GAEC LOU PAIS BIO	253 grand rue	81630 MONTGAILLARD		7 399	15	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD	remplissage hivernal lac
Gourmanel Richard	Tarfume 2151 route de Saint Gervais	81630 MONDURAUSSE		1 907	30	tescounet (O4970500)	81630	MONDURAUSSE	remplissage hivernal lac
L'Hostis Jean-Yves	1375 route de Montauban	31340 BORN		13 753	0	TESCOU	31340	BORN	remplissage hivernal lac
LADRECH OLIVIER	833 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		20 170	25	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD	remplissage hivernal lac
PRADIER François	Les Viatges	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN		16 000	20	tescou (O49-0430)	81630	SALVAGNAC	remplissage hivernal lac
Santerre Frédéric	188 impasse Fusterié	82370 SAINT-NAUPHARY		33 195	50	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	remplissage hivernal lac
SARL NEGRE ET FILS	105 IMPASSE DES MARAICHERS	82370 REYNIES		917	30	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	printemps / antigel
SCEA DE DARIOS	DARIOS	82230 SALVETAT-BELMONTET		616	20	tescounet (O4970500)	81630	MONDURAUSSE	irrigation hors été
SVOBODNY ALAIN	900 ROUTE DE MONTAUBAN	31340 BORN		13 753	15	TESCOU	31340	BORN	remplissage hivernal lac

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou / partie non réalimentée - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,07 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,09 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ALCOUFFE Jean-Luc	Les Viguiers 509 route des Viguiers	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	20	100	30	Casier BRGM 99 PE TESCOU 118 DEC	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	
BERTRAND Jean	400 Route de Reynies	82370 SAINT-NAUPHARY	6	300	20	Casier BRGM 99 PE TESCOU 118 DEC	82370 SAINT-NAUPHARY	
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	17	800	15	Casier BRGM 99 PE TESCOU 118 DEC	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	
EARL LES VIGUIERS	954 ROUTE DES VIGUIERS	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	4	950	30	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (049-0430)	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN	
GAEC BI'HAUT TESCOU MAUQUIE DIDIER	3012 route de Monclar - Ruffel	82230 VERLHAC-TESCOU	1	190	5	Casier BRGM 99 PE TESCOU 118 DEC	82230 VERLHAC-TESCOU	
LACAN Martine	112 chemin des Gaussals	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	9	110	8	Casier BRGM 99 PE TESCOU 118 DEC	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	
PORTIER Marie Josephe et Michel	1105 route du Fau - Belcayre	82000 MONTAUBAN	3	380	15	CASIER 8 /CONFLUENCE TARN-AVEYRON PE n°118 DEC	82000 MONTAUBAN	
SARL DECOVERTE	Les Ratiers, Saint Gérard	81310 LISLE-SUR-TARN	1	800	4	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (049-0430)	81310 LISLE-SUR-TARN	
SCHIEVENE Eric	BEAUSOLEIL BAS 1053 route d'Albi	82000 MONTAUBAN	1	580	4	CASIER 8 /CONFLUENCE TARN-AVEYRON PE n°118 DEC	82000 MONTAUBAN	
SVOBODNY ALAIN	900 ROUTE DE MONTAUBAN	31340 BORN	7	70	10	Puits 31 UG 118 DEC	31340 BORN	

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,03 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,02 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
BERTRAND Jean	400 Route de Reynies	82370 SAINT-NAUPHARY		1 000	30	Casler BRGM 99 PE TESCOU 118 DEC	82370	SAINT-NAUPHARY	printemps / antigel
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		2 000	15	Casler BRGM 99 PE TESCOU 118 DEC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	Irrigation hors été
EARL LES VIGUIERS	954 ROUTE DES VIGUIERS	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	30	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (049-0430)	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN	remplissage hivernal lac
SARL DECOVERTE	Les Ratiers, Saint Gérard	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	4	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (049-0430)	81310	LISLE-SUR-TARN	Irrigation hors été

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou / totalité - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	3,58 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	3,03 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
AIRASCA Gerard	LA TAUGE' 1692 Route de St Etienne de Tulmont	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		2 400	18	Plan d'eau 82001647 (2400 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY
ALBINET Laurent	1000, Route de Gayre	82370 VARENNES		8 000	26	Plan d'eau 82000596 (8000 m ³)	31450 VARENNES
ALCOUFFE Jean-Luc	Les Viguiers 509 route des Viguiers	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		24 000	30	Plan d'eau 82000531 (4000 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY
ALET Etienne	Le Suquet Est 1311 route de Villebrumier	82370 SAINT-NAUPHARY		8 000	30	Plan d'eau 82000594 (8000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY
ASA PEYRILLOTTE	Les Roussels Coudougnol	81630 SAINT-URCISSE		55 000	120	PLAN D'EAU 2056 : LES ROUSSELS	81630 SAINT-URCISSE
ASAI DU GOUYRE - TORDRE - GAGNOL	MAIRIE	82800 VAISSAC		105 000	480	Plan d'eau 82001980 (604000 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY
BLANC Christian	LA Canal 324 routes des barrières	81630 SALVAGNAC		11 000	30	PLAN D'EAU 2575 : LE CANAL	81630 SALVAGNAC
BORDJA Gilles	431 VC1 DE BELMONTET	82230 SALVETAT-BELMONTET		7 500	25	Plan d'eau 82000600 (7500 m ³)	82230 SALVETAT-BELMONTET
BOUISSOU JOEL	600 CHEMIN JOUKIL	82000 MONTAUBAN		7 500	15	Plan d'eau 82000155 (7500 m ³)	82000 MONTAUBAN
BRIAN Jacky	LE FUSTIER	82230 SALVETAT-BELMONTET		80 000	0	Plan d'eau 82001314 (80000 m ³)	82230 SALVETAT-BELMONTET
				25 000	50	Plan d'eau 82001315 (50000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY
CAMPREDON Philippe	La Fore	81630 SAINT-URCISSE		54 500	40	PLAN D'EAU 2228 : LAGASSAT	81630 MONTDURAUSSSE
CANDELA Robert-Christian	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		22 600	70	PLAN D'EAU 2774 : COMBALADE	81310 LISLE-SUR-TARN
CASTIELLO JEAN-MICHEL	LOUVIGNE	81630 SALVAGNAC		72 000	15	PLAN D'EAU 2720 : LOUVIGNE	81630 SALVAGNAC
				4 050	15	PLAN D'EAU 2784 : LES GISCARDS	81630 SALVAGNAC
				13 500	15	PLAN D'EAU 3059 : MADALO	81630 SALVAGNAC
CAVANHAC Eric	CARLES 515 ROUTE DE MONBERON	82370 VARENNES		27 800	30	Plan d'eau 82001803 (27800 m ³)	31450 VARENNES
CORBIERE Michel	St Martin	81630 SALVAGNAC		13 800	20	PLAN D'EAU 2728 : LE CANAL	81630 SALVAGNAC
DARIOS François	Le Bourg	81630 MONTDURAUSSSE		38 430	42	PLAN D'EAU 3459 : ROUX	81630 MONTDURAUSSSE
DAURES Bernard	TAILLEFER 45 CHEMIN DE BOISEL	82370 VILLEBRUMIER		4 000	0	Plan d'eau 82000378 (9000 m ³)	82370 VILLEBRUMIER
				800	0	Plan d'eau 82001820 (4000 m ³)	82370 VILLEBRUMIER
DAURES Jean-François	MOULIN DE TRAPASSOU 423 Route de Saint Etienne de Tulmont	82370 SAINT-NAUPHARY		12 000	30	Plan d'eau 82001160 (12000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY
DERENCOURT Philippe	4 rue Gérard Philippe	82000 MONTAUBAN		25 000	20	Plan d'eau 82000627 (25000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY
EARL ALBENGE	Terroux 2000, Route du tescou	81630 SAINT-URCISSE		46 900	70	PLAN D'EAU 2344 : TERROUX	81630 SAINT-URCISSE
EARL CASTELLA	ST CAPRAIS 1719 DE SAINT CAPRAIS	82230 SALVETAT-BELMONTET		25 000	50	Plan d'eau 82001315 (50000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY
EARL DE BEL AIR	518 Chemin de Bellegarde	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	0	Plan d'eau 82001774 (20000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY
				12 000	0	Plan d'eau 82001775 (12000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY
EARL DE FUSTERIE	188 IMPASSE FUSTERIE	82370 SAINT-NAUPHARY		12 000	30	Plan d'eau 82001158 (30000 m ³)	82370 CORBARIEU
				5 000	30	Plan d'eau 82001159 (5000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY
EARL DE LA GARENNE	1323 ROUTE DE PUYCELCI	81630 MONTDURAUSSSE		33 450	30	PLAN D'EAU 2570 : LA GAERNNE	81630 MONTDURAUSSSE
				3 500	30	PLAN D'EAU 3139 : LA GARENNE	81630 MONTDURAUSSSE
EARL DE LA GRAVETTE	2835 route de Varennes - La Gravette	82230 VERLHAC-TESCO		6 000	10	Plan d'eau 82000595 (6000 m ³)	82230 VERLHAC-TESCO
EARL DE MIROULENS	Mirouzens	81140 PUYCELCI		16 300	30	PLAN D'EAU 2168 : MIROULENS	81140 PUYCELCI
EARL DELMAS	Borie - Quartier de Teysode	81800 RABASTENS		10 000	30	PLAN D'EAU 2926 : PEXOMANQUIE	81630 MONTGAILLARD
EARL DES ROUGERES	1285, Les Vacans	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		11 000	10	Plan d'eau 82001650 (35000 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY
EARL DU BESSOU	1045 CHEMIN DE LAMOTHE	82230 VERLHAC-TESCO		20 000	40	PLAN D'EAU 5656 :LE PECH (CARDONE D	81630 MONTGAILLARD
				20 000	40	Plan d'eau 82001825 (20000 m ³)	82230 VERLHAC-TESCO
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		30 000	40	Plan d'eau 82000444 (30000 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY
EARL DU LAC	2095 VC5 LES VERGNES	82230 SALVETAT-BELMONTET		21 000	0	Plan d'eau 82001311 (26000 m ³)	82230 SALVETAT-BELMONTET
EARL DU NADALOU	1561 Route de la Vinouze	82230 VERLHAC-TESCO		30 000	50	Plan d'eau 82001827 (30000 m ³)	82230 VERLHAC-TESCO
EARL ESCUDIE	LDT COMMUNAL	82230 VERLHAC-TESCO		2 400	0	Plan d'eau 82000309 (2400 m ³)	82230 VERLHAC-TESCO
EARL FORESTIE	Lafitan 3471 route de Verlhac-Tescou	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	80	Plan d'eau 82001767 (45000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY
EARL GAY XAVIER	191 ROUTE DE BEAUVAIS	81630 MONTGAILLARD		14 000	15	PLAN D'EAU 2117 : LA MERCADERIE	81630 MONTGAILLARD
				18 000	40	PLAN D'EAU 2206 : LES BAUDIES	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCO
EARL LE PETIT TRUFFIE	Le Petit Truffié 484 chemin Truffié	82370 SAINT-NAUPHARY		30 000	30	Plan d'eau 82000598 (30000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY
EARL LES PETUZOUS	1491 Chemin de Cailloulet	82370 SAINT-NAUPHARY		5 000	40	Plan d'eau 82001770 (5000 m ³)	82000 MONTAUBAN
				40 000	40	Plan d'eau 82001769 (40000 m ³)	82000 MONTAUBAN
EARL LES VIGUIERS	954 ROUTE DES VIGUIERS	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		13 000	35	PLAN D'EAU 5038 : LES FONCETS	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN
				90 000	60	Plan d'eau 82000024 (90000 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY
EARL REYNES	Saint Caprais	81800 RABASTENS		19 029	30	PLAN D'EAU 3845 : PEYRET	81630 SALVAGNAC
EARL SAINT AUBIN	3177 ROUTE DE MONTAUBAN	82370 VARENNES		30 000	100	Plan d'eau 82001123 (30000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY
EARL SIGOULENE	CAMP DE BORIE 959 Chemin de sigoulene	82370 SAINT-NAUPHARY		10 000	18	Plan d'eau 82001772 (12000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 1

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou / totalité - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	3,58 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	3,03 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EURL CAMALET PHILIPPE	SAINT JEROME	81140 CASTELNAU-DE-MONTMIRAL		60 000	0	PLAN D'EAU 3127 : LASSALE	81140 CASTELNAU-DE-MONTMIRAL	
FERRET Salvador	Las Bartolos	81630 MONTGAILLARD		29 280	30	PLAN D'EAU 3042 : LES CARRATS - LAS	81630 MONTGAILLARD	
FRESQUET David	215 Domaine du Roussillon	82370 SAINT-NAUPHARY		80 000	30	Plan d'eau 82000339 (80000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY	
GAEC BI'HAUT TESCOU MAUQUIE DIDIER	3012 route de Monclar - Ruffel	82230 VERLHAC-TESCOU		500	4	Plan d'eau 82005708 (500 m ³)	82230 VERLHAC-TESCOU	
GAEC BOUZINAC	2367 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		42 000	60	PLAN D'EAU 2337 : LE RELAIS	81630 SAINT-URCISSE	
GAEC DE JANSAVIS	Bacanet	81630 MONTDURAUSSE		19 890	25	PLAN D'EAU 2020 : LE TRAVERS	81630 MONTDURAUSSE	
				11 160	25	PLAN D'EAU 2315 : LA CANAL	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN	
GAEC DE LA ROUQUETTE	360, Route de Monclar	81630 MONTGAILLARD		14 000	30	PLAN D'EAU 2356 : LES BARREAUX	81630 MONTGAILLARD	
GAEC DE NATALIS	3334 route de Vaissac	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		2 905	20	PLAN D'EAU 2958 : TOUPINE	81630 MONTDURAUSSE	
				37 000	15	Plan d'eau 82001658 (75000 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	
				10 000	20	Plan d'eau 82001657 (10000 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	
				4 000	25	Plan d'eau 82000741 (2000 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	
				33 500	12	Plan d'eau 82000221 (33500 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	
GAEC DE PECHEVY	851 impasse de pechevy	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		120 000	15	Plan d'eau 82001656 (120000 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	
GAEC DES TILLEULS	5365 route de Saint-Nauphary	82000 MONTAUBAN		40 000	30	Plan d'eau 82001211 (34000 m ³)	82000 MONTAUBAN	
GAEC DU COUTET	4905 RTE DE ST NAUPHARY	82000 MONTAUBAN		4 300	15	Plan d'eau 82000624 (4300 m ³)	82000 MONTAUBAN	
GAEC DU LACAS	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		6 000	20	PLAN D'EAU 2677 : MOULIN DES JESUIT	81310 LISLE-SUR-TARN	
GAEC Garbillot	Garbillot bas	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU		25 000	30	PLAN D'EAU 2129 : CARBILLOT BAS	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU	
GAEC LA VIE BIO	399 impasse de BRAY	81630 MONTGAILLARD		50 000	50	PLAN D'EAU 1962 : BRAY	81630 MONTGAILLARD	
				21 940	30	PLAN D'EAU 2610 : LE FOSSE	81630 MONTDURAUSSE	
GAEC LOU PAIS BIO	253 grand rue	81630 MONTGAILLARD		11 000	15	PLAN D'EAU 0000 : LE CHATEAU	81630 MONTGAILLARD	
Gourmanel Richard	Tarfume 2151 route de Saint Gervais	81630 MONTDURAUSSE		11 900	30	PLAN D'EAU 2213 : TARFUME	81630 MONTDURAUSSE	
ICHARD Alain	Barat	81310 LISLE-SUR-TARN		16 000	0	PLAN D'EAU 2638 : BALJALADE	81140 CASTELNAU-DE-MONTMIRAL	
INDIVISION LINAS SERGE ET JEROME	ROUTE DU VILLAGE	81630 MONTDURAUSSE		16 000	0	Plan d'eau 82001312 (16000 m ³)	82230 SALVETAT-BELMONTET	
				5 000	0	Plan d'eau 82001313 (5000 m ³)	82230 SALVETAT-BELMONTET	
INDIVISION VERNET DENIS ET VACCARELLI KARINE	BASCOULET 3141 ROUTE DE MONCLAR	81630 SAINT-URCISSE		5 000	16	PLAN D'EAU 5326 : CEPET	81630 SAINT-URCISSE	
JOURDES Francis	2801, Route Saint-Nauphary	82370 VILLEBRUMIER		15 000	25	Plan d'eau 82001946 (15000 m ³)	82370 VILLEBRUMIER	
L'Hostis Jean-Yves	1375 route de Montauban	31340 BORN		15 000	60	Plan d'eau 31_2008_0252	31340 BORN	
LACAN André	La Montête	81630 MONTDURAUSSE		4 200	30	PLAN D'EAU 2536 : LE MOULIN DE TRUS	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN	
				33 000	45	PLAN D'EAU 2901 : MONTETE	81630 MONTDURAUSSE	
				1 500	30	PLAN D'EAU 2966 : LA MONTETE	81630 MONTDURAUSSE	
LACAN Martine	112 chemin des Gaussals	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	15	Plan d'eau 82005266 (10000 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	
				3 500	25	Plan d'eau 82005714 (3500 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	
LADRECH OLIVIER	833 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		22 000	25	PLAN D'EAU 2205 : LA DAGUE	81630 MONTGAILLARD	
LAGARRIGUE Didier	Le Bouriet	81630 MONTDURAUSSE		35 530	40	PLAN D'EAU 2314 : LA GRAVASSE	81630 MONTDURAUSSE	
LAJARIGE Patrick	62 chemin de Bel-Air - Saint-Martial	82000 MONTAUBAN		2 400	3	Plan d'eau 82000628 (1000 m ³)	82000 MONTAUBAN	
LAUZERAL ERIC	les plaines	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN		26 000	40	PLAN D'EAU 2217 : REBRAT	81140 PUYCELCl	
LETHIMONNIER Nadine	1750 chemin du Salut	82370 SAINT-NAUPHARY		10 000	15	Plan d'eau 82000118 (10000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY	
MONCERET Didier	734 Chemin des Camboullasses	81630 SALVAGNAC		83 500	20	PLAN D'EAU 1873 : LES CAMBOULASSES	81140 PUYCELCl	
MONCERET Myriam	267 chemin des Reynes	81630 SALVAGNAC		1 000	20	Plan d'eau La Grave	81630 SALVAGNAC	
PENCHENAT Philippe	LA VINOUBE	82230 VERLHAC-TESCOU		10 000	25	PLAN D'EAU 2903 : LES BOUYGUES	81630 MONTDURAUSSE	
POURCEL Maxime	257 route des Pouroutous	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		8 000	30	Plan d'eau 82001652 (8000 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	
PRADIER François	Les Viatges	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN		8 500	20	PLAN D'EAU 2324 : LE RIVALOU	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN	
				16 000	20	PLAN D'EAU 2349 : LE VIATGES	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN	
Santerre Frédéric	188 impasse Fusterié	82370 SAINT-NAUPHARY		35 000	80	Plan d'eau 82001768 (35000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY	
SCEA BENESCHI GRANIER	CENDRAL N° 5	81630 SALVAGNAC		42 395	30	PLAN D'EAU 2309 : BETEILLE	81630 SALVAGNAC	
SCEA DE DARIOS	DARIOS	82230 SALVETAT-BELMONTET		2 500	20	Plan d'eau 82000601 (2500 m ³)	82230 SALVETAT-BELMONTET	
				4 800	20	Plan d'eau 82005250 (4800 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	
				7 500	20	Plan d'eau 82005251 (7500 m ³)	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	
SCEA DES COTEAUX	2183 chemin des Rieux - Gachou	82370 VILLEBRUMIER		150 000	20	Plan d'eau 82001823 (150000 m ³)	31450 VARENNES	
SCEA DU PECH	Domaine du Pech 131 IMPASSE DU PECH	81630 MONTGAILLARD		70 000	80	PLAN D'EAU 1826 : RUFFEL	81630 MONTGAILLARD	
				88 000	150	PLAN D'EAU 1977 : LA BASTIDE	81630 MONTGAILLARD	
SCHIEVENE Eric	BEAUSOLEIL BAS 1053 route d'Albi	82000 MONTAUBAN		3 200	4	Plan d'eau 82001082 (1300 m ³)	82000 MONTAUBAN	
SVOBODNY ALAIN	900 ROUTE DE MONTAUBAN	31340 BORN		12 000	25	Plan d'eau 31_2008_0253	31340 BORN	

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou / totalité - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	3,58 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	3,03 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
THAU Jean-Pierre	Pain de Sucre 1720 chemin Virlande	82370 SAINT-NAUPHARY		23 000	27	Plan d'eau 82001536 (23000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY	82370 SAINT-NAUPHARY
TONNAIRE Guillaume	3349 route de Saint-Etienne	82370 SAINT-NAUPHARY		800	50	Plan d'eau 82005716 (800 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY	82370 SAINT-NAUPHARY
Tuffal Pierre	122 chemin de Sigoulene	82370 SAINT-NAUPHARY		15 000	30	Plan d'eau 82001773 (15000 m ³)	82370 SAINT-NAUPHARY	82370 SAINT-NAUPHARY

- Annexe 1-K : périmètre n°137 – Ardial (ou En Guibaud)

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,08 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,05 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		14 200	25	en guibaud (O4640500)	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
GAEC En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS	oui	14 000	40	alric (beral den alric) (O4640540)	81700 PUYLAURENS
MASSIP Pierre	En guibaud	81700 PUYLAURENS		775	10	ardialle (O4640500)	81700 PUYLAURENS
				775	18	ardialle (O4640500)	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
PARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		10 000	25	alric (beral den alric) (O4640540)	81700 PUYLAURENS

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,05 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,05 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		9 750	25	en guibaud (O4640500)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
GAEC DE LA ROUSELIE	La Rouselié	81700 PUYLAURENS		9 000	4	Saint estephe (O4641160)	81700	PUYLAURENS	remplissage hivernal lac
GAEC En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS	oui	7 000	40	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
MASSIP Pierre	En guibaud	81700 PUYLAURENS		3 840	10	ardialle (O4640500)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
				3 840	18	ardialle (O4640500)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
PARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		10 000	25	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,00 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,00 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des preleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
preleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
Pontie Jacques	LEBRET	81700 PUYLAURENS		2 000	30	Nappe ardialle (CB000064) DEC	81700 PUYLAURENS

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,01 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,01 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
Pontie Jacques	LEBRET	81700 PUYLAURENS		4 500	30	Nappe ardialle (CB000064) DEC	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,40 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,36 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
AUSSENAC Joel	La Bruyette	81440 LAUTREC		17 000	0	PLAN D'EAU 1986 : EN BERAL D'ARDIAL	81700	PUYLAURENS
CHERBOURG Martine	Raffanel	81700 SAINT-GERMAIN-DES-PRES		5 000	24	PLAN D'EAU 2392 : RAFFANEL	81700	PUYLAURENS
COUZINIER ERIC	La Vacarie	81700 PUYLAURENS		37 800	0	PLAN D'EAU 1850 : RAYSSAC	81700	PUYLAURENS
EARL D'AL TERME	Montgagnes	81700 PUYLAURENS		6 000	0	PLAN D'EAU 2439 : LES MONGANES	81700	PUYLAURENS
EARL D'EN THOMIERES	En Thomières	81220 PRADES		30 000	30	PLAN D'EAU 2625 : PUECH AURIOL	81220	PRADES
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		13 500	0	PLAN D'EAU 2474 : LARROQUE	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
EARL DU BARENS	EN AGASSET	81700 PUYLAURENS		25 000	50	PLAN D'EAU 1849 : LE BARENS	81700	PUYLAURENS
				10 000	50	PLAN D'EAU 3157 : LE BARENS	81700	PUYLAURENS
ESTEVE Jérôme	En Mancet	81700 PUYLAURENS		12 300	15	PLAN D'EAU 2271 : EN MANCET	81700	PUYLAURENS
GAEC GRAND CHAMP	Grand Champs	81700 PUYLAURENS		58 000	30	PLAN D'EAU 2768 : IMMORTELLE	81700	PUYLAURENS
GAEC DE LA ROUSELIE	La Rouselié	81700 PUYLAURENS		11 200	4	PLAN D'EAU 2664 : LA ROUSELIE	81700	PUYLAURENS
GAEC En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS		30 000	40	PLAN D'EAU 1791 EARL EN PAGES	81700	PUYLAURENS
GAEC GATIMEL	Métairie Grande	81110 SAINT-AMANCET		18 000	15	PLAN D'EAU 3109 : METAIRIE NEUVE	81700	PUYLAURENS
				3 000	15	PLAN D'EAU 3110 : METAIRIE NEUVE	81700	PUYLAURENS
GOS Stéphane	Bosc Roudil	81700 PUYLAURENS		7 187	15	PLAN D'EAU 2887 : BOSC ROUDIL	81700	PUYLAURENS
PARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		16 000	25	PLAN D'EAU 2280 : LA BOURIETTE	81700	PUYLAURENS
SALVAN Sébastien	LA MAILLOLE	81700 SAINT-GERMAIN-DES-PRES		4 000	16	PLAN D'EAU 1955 : EN ROQUES	81700	PUYLAURENS
VIALAN Jean Luc	ALRIC-BAS	81700 PUYLAURENS		16 500	25	PLAN D'EAU 2280 : LA BOURIETTE	81700	PUYLAURENS

- Annexe 1-L : périmètre n°138 – Durenque

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,30 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,27 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
EARL DE BRENAS	Brenas	81490 NOAILHAC	40 000	60	durenque (O42-0400)	12320 NOAILHAC	
			37 500	60	durenque (O42-0400)	12320 NOAILHAC	
EARL TH DU FRETAY	La Peyrugue	81490 NOAILHAC	30 000	40	durenque (O42-0400)	81090 VALDURENQUE	
			30 000	40	durenque (O42-0400)	81090 VALDURENQUE	
GAEC DES JONQUILLES	ROUSSAC	81090 LAGARRIGUE	50 000	80	durenque (O42-0400)	81090 LAGARRIGUE	
GAEC LES SAUGES	LA SAGNE	81490 NOAILHAC	50 000	50	durenque (O42-0400)	12320 NOAILHAC	
PEPINIERE DU VAL DURENQUE	45 av de Mazamet	81090 LAGARRIGUE	2 590	24	durenque (O42-0400)	81090 LAGARRIGUE	

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,15 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,15 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL DE BRENAS	Brenas	81490 NOAILHAC		39 701	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été
EARL TH DU FRETAY	La Peyrugue	81490 NOAILHAC		37 220	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été
				29 776	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE	irrigation hors été
				29 851	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE	irrigation hors été
GAEC LES SAUGES	LA SAGNE	81490 NOAILHAC		4 963	50	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été
PEPINIERE DU VAL DURENQUE	45 av de Mazamet	81090 LAGARRIGUE		3 489	24	durenque (O42-0400)	81090	LAGARRIGUE	irrigation hors été

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,14 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,06 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL TH DU FRETAY	La Peyrugue	81490 NOAILHAC		4 900	0	PLAN D'EAU 2541 : LA POUSSARIE	12320 NOAILHAC	
GAEC DES JONQUILLES	ROUSSAC	81090 LAGARRIGUE		44 600	37	PLAN D'EAU 1929 : GASQUIGNOLES	81090 VALDURENQUE	

- Annexe 1-M : périmètre n°176 – Tarn Aval

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	55,07 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	55,07 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
Affala Sabine	3 rue des Jacinthes	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	7	Tarn DPF (O---0100)	81600 MONTANS
AICHE Samuël	Moscou	81500 PRATVIEL		21 450	42	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500 GIROUSSENS
ALBERT Jean-François	17, La Fourziézi	81570 FREJEVILLE		15 710	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 FREJEVILLE
ALIGNET SAMUEL	2042 ROUTE DE BESSIERES	31380 MONTJOIRE		3 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31380 MONTJOIRE
AMIEL Solange	Pomarède	81120 REALMONT		40 000	30	dadou (O47-0400)	81120 REALMONT
				10 000	30	dadou (O47-0400)	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST
ANTONIOLLI Jean-Pierre	2313 chemin de Rhode	82200 MOISSAC		15 000	40	TARN partie 82	82200 MOISSAC
				54 000	550	TARN partie 82	82200 MOISSAC
				75 000	550	TARN partie 82	82200 MOISSAC
ASA DE LA PLAINE DE BUZET SUR TARN	MAIRIE	31660 BUZET-SUR-TARN		3 200 000	2 460	TARN partie 31	31660 BUZET-SUR-TARN
ASA DE LA REGION DE VILLEMUR-SUR-TARN	MAIRIE PLACE CHARLES OURGAUT	31340 VILLEMUR-SUR-TARN	oui	4 250 000	5 940	TARN partie 31	31340 VILLEMUR-SUR-TARN
				290 000	720	TARN partie 82	82370 NOHIC
ASA de Montans Peyrole (projet collectif)	MAIRIE PEYROLE	81310 PEYROLE		600 000	600	Tarn DPF (O---0100)	81600 MONTANS
ASA de PARISOT	5 Place du lavoir	81310 PARISOT		2 250 000	1 403	Tarn DPF (O---0100)	12700 LOUPIAC
ASA DE SAINT GAUZENS	MAIRIE DE SAINT GAUZENS	81390 SAINT-GAUZENS		300 000	280	dadou (O47-0400)	81390 SAINT-GAUZENS
ASA de ST-PAUL	En Clergue	81220 PRADES		450 000	400	agout (O4--0250)	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
ASA de VITEY	chez M. MARTOREL Didier Le Fieu	81500 FIAC		300 000	240	agout (O4--0250)	81220 VITERBE
ASA des Plaines-de-Viterbe	chez M. MARTOREL Didier LE FIEU	81500 FIAC		210 000	255	agout (O4--0250)	81220 VITERBE
ASA GIROUSSENS	LES MASSOLS CHEZ MR RODIER CLAUDE	81500 GIROUSSENS		1 788 000	1 330	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500 GIROUSSENS
ASA GRAULHET BRIATEXTE	Mairie de Puybegon - Le Village	81390 PUYBEGON		80 000	120	dadou (O47-0400)	81300 GRAULHET
ASA LABASTIDE DE LEVIS	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		240 000	360	Tarn DPF (O---0100)	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS
ASA LADIN	159 ROUTE DE LADIN	81310 LISLE-SUR-TARN		426 000	375	Tarn DPF (O---0100)	81310 LISLE-SUR-TARN
ASA LOUPIAC	SANSOT CHEZ Miquel Lionel	81310 PARISOT		810 000	720	Tarn DPF (O---0100)	81600 MONTANS
ASA RIVIERES	Saint-Gris	81600 RIVIERES	oui	750 000	1 100	Tarn DPF (O---0100)	81600 RIVIERES
ASA SAINT VICTOR Chez Mr TEISSEDERE Xavier	Mary	81800 GRAZAC		475 897	446	Tarn DPF (O---0100)	81800 COUFOULEUX
ASA ST LIEUX - ST JEAN	Mairie Le Bourg	81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVAU		1 500 000	1 620	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES
ASA ST-SULPICE	PESCADOUYRE	81370 SAINT-SULPICE		1 650 000	1 270	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81370 SAINT-SULPICE
ASAI DE BRASCOU	281 GRAND RUE MAIRIE	82370 ORGUEIL		300 000	450	TARN partie 82	82370 ORGUEIL
ASAI DE VALENCE D'AGEN ET DES COTEAUX DU MOISSAGAI	25 RUE DE LA REPUBLIQUE	82400 VALENCE D'AGEN		2 778 000	2 500	TARN partie 82	82200 LIZAC
ASAI DE VERLHAGUET	312 chemin de Gimbelet	82000 MONTAUBAN		500 000	720	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
ASAI DES TERRASSES DU TARN	Domaine SAUMACHEZ 2005 route de Nohic	31620 FRONTON		2 000 000	3 160	TARN partie 82	82370 NOHIC
ASAI DU SUD OUEST DE BRESSOLS	MAIRIE 2 ROUTE DE LAVAU	82710 BRESSOLS		1 000 000	810	TARN partie 82	82710 BRESSOLS
ASL AVENS	Le Fresquet chez M. Bernard Delsuc	81600 GAILLAC	oui	300 000	200	Tarn DPF (O---0100)	81600 GAILLAC
ASL du Jauret	Chez M. Delsuc LA VOIE DES CHENES	81600 MONTANS		600 000	360	Tarn DPF (O---0100)	81600 MONTANS
ASL FERRAL FAGES	8 CHEMIN DE LA SARRADE	81990 CAMBON		120 000	170	Tarn Hors DPF (O---0100)	12550 SAINT-JUERY
ASL GMT DE SAINT PAUL	Les Casses	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		70 000	210	agout (O4--0250)	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
ASL ROUFFIN	Baynac	81600 BRENS		82 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600 BRENS
				70 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600 BRENS
				125 000	90	Tarn DPF (O---0100)	81600 BRENS
ASL SAINT AMANS	St Amans	81800 RABASTENS		69 000	250	Tarn DPF (O---0100)	81800 RABASTENS
BACO Christelle	CARRELS OUEST	82370 NOHIC		4 000	5	VERGNEDE	82370 NOHIC
BARBARA Julien	83 CHEMIN DE LA LAURETIE HAUTE	81100 CASTRES		14 000	35	agout (O4--0250)	81710 NAVES
BARET Jean-Claude	LEMBENNE	82200 MOISSAC		15 000	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
BARROUILLET Patrick	1034 CHEMIN DE MERLE AU TARN	82200 MOISSAC		6 000	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
BASTIE Jean-Jacques	79 ROUTE DE BELCASTEL	81500 LAVAU		5 000	75	agout (O4--0250)	81500 LAVAU
				5 000	75	agout (O4--0250)	81500 LAVAU
BAUDOUNET Huguette	Le Bruguet	81800 RABASTENS		15 000	20	Tarn DPF (O---0100)	81800 RABASTENS
				3 000	40	Tarn DPF (O---0100)	81800 RABASTENS
				9 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81800 RABASTENS
BAZAILLAS Michel	La Pointe	82130 VILLEMADE		96 000	40	TARN partie 82	82130 VILLEMADE
BECKER Cendrine	La Gaillarde	81220 SERVIES		4 500	15	agout (O4--0250)	81220 SERVIES
BEDENES CEDRIC	1615 ROUTE DE MONTAUBAN	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 200	27	TARN partie 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
BELLOTTI PHILIPPE	Moulin d'Ayral	81600 MONTANS		12 000	30	riou frayzi (O3960590)	81600 MONTANS
BEORCHIA Alain	LES BARTHES	82100 LES BARTHES		4 000	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
				2 400	3	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
				8	8	MARGASSE	82370 CAMPSAS
BERNARDI Claude	1603 Route Margasse	82370 CAMPSAS		30 000	50	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 SENOUILLAC
BIAU Philippe	Galdou	81600 SENOUILLAC		6 000	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800 COUFOULEUX
BONDIER Sylvie	21 Chemin du pontet	81800 COUFOULEUX					

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	55,07 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	55,07 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
BONNAFOUS Sophie	Pécotte	81350 SERENAC		1 500	20	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350 SERENAC
				1 500	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350 SERENAC
				2 220	12	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340 SAINT-CIRGUE
				2 970	20	Tarn DPF (O---0100)	81350 SERENAC
BONNET Christian	35 chemin de Clairefont	81150 TERSSAC		8 000	20	Tarn DPF (O---0100)	81150 TERSSAC
BONNET Ludovic	LA MARNIERE	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		54 000	50	dadou (O47-0400)	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST
BONNET Christophe	Le Bourg	81500 LACOUGOTTE-CADOU		15 000	60	dadou (O47-0400)	81500 AMBRES
				18 000	30	dadou (O47-0400)	81500 AMBRES
				24 000	40	dadou (O47-0400)	81500 AMBRES
BORIN Claudette	2 890 route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN		1 440	20	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
BOSC Michel	618 Route de Lagrave	81150 MARSSAC-SUR-TARN		1 500	6	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150 MARSSAC-SUR-TARN
BOSCARI Gérard	Chez Madame GIRAUD Alette 220, Chemin Sarailié	82000 MONTAUBAN		20 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000 MONTAUBAN
				20 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000 MONTAUBAN
BOUDET Julien	La Rivière	81220 SERVIES		16 000	50	agout (O4--0250)	81220 SERVIES
BOUYSSSET Jean-Louis	LIEU DIT MAZOT	82200 LIZAC		34 400	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
				16 000	140	TARN partie 82	82200 LIZAC
				10 500	40	TARN partie 82	82200 LIZAC
				4 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
				15 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
				20 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
				24 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
				9 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
Bruel Gaston	737 rue d'Arnai	81600 GAILLAC		80 000	53	Tarn DPF (O---0100)	81600 GAILLAC
BUREAU Alain	La Vernière	81390 SAINT-GAUZENS		45 000	50	dadou (O47-0400)	81500 GIROUSSENS
CALMELS Sébastien	Lavilledieu	81360 ARIFAT		3 000	15	Bardes	81360 ARIFAT
Calmet Florence	16 le Pujol	81570 FREJEVILLE		3 000	15	agout (O4--0250)	81570 FREJEVILLE
CAMPOURCY JACQUES	2 469 ROUTE DES BARTHES	82100 CASTELSARRASIN		43 200	60	TARN partie 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
CARCY JEAN-PIERRE	25 RUE DU DOCTEUR ESQUIROL	11300 LIMOUX	oui	16 000	50	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BESSIERES
CEFEL (Centre d'Expérimentation Fruits et Légumes)	49 chemin des Rives	82000 MONTAUBAN		53 500	45	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
CHAPPERT Denis	Malzac'	81710 NAVES		36 000	20	Thoré réalimenté (O43-0400)	81710 NAVES
CHAUDERON Marcel	788 Route de Saint-Porquier	82100 LES BARTHES		1 000	14	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
COLOMBIE Yannick	LAS CANALS	82200 LIZAC		3 500	25	TARN partie 82	82200 LIZAC
COMBES Bernard	29 CHEMIN DE TUBENS HAUT	81710 SAIX		1 500	12	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81710 SAIX
COURDY GILBERT	4400 route de Bordeaux - St-Hilaire	82000 MONTAUBAN		720	8	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
COUTOULY DANIEL	CASSOU	81120 REALMONT		22 750	40	dadou (O47-0400)	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST
CUMA IRRIGANTS MOULIN NEUF	39 Les Martyrs	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		114 000	205	dadou (O47-0400)	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY
CUQUEL Jean-Louis	Pechmeja-sud	82130 LAFRANCAISE		16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE
DALENC LAURENT	240 ROUTE DE RONGERES	31660 BUZET-SUR-TARN		10 000	30	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BUZET-SUR-TARN
				40 000	30	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BUZET-SUR-TARN
				40 000	40	TARN partie 31	31660 BUZET-SUR-TARN
			oui	30 000	30	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BUZET-SUR-TARN
DALLA RIVA Sebastien	1725 route de Villeneuve	82290 BARRY-D'ISLEMADE		480	10	TARN partie 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
Dauch Frédéric	655 chemin de la Garenne Basse	82290 MONTBETON		7 240	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MONTBETON
				11 200	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MONTBETON
DAURES Sylvie	Garceval	81430 AMBIALET	oui	10 000	50	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430 AMBIALET
DAZOLS Patrick	296 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		6 000	16	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
DE CHANTERAC BORIS	Lamothe	81600 BRENS		30 000	40	Tarn DPF (O---0100)	81600 BRENS
DE VERGNETTE Philippe	PORT DE GUY	82100 CASTELSARRASIN	oui	10 000	55	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 CASTELSARRASIN
DELBREIL Sébastien	LES RIVES BARAT	82130 LAFRANCAISE		3 000	25	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
DELCASSE AMERIL	120 chemin de Castagne	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		57 600	120	TARN partie 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
DELEAU Jean Michel	760 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		15 000	25	TARN partie 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
DELSUC Damien	104 route de Sours	81600 GAILLAC		36 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
				27 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
DEVALS ALEX	La Salvetat	81440 MONDRAGON		60 000	130	Nappe d'accompagnement Dadou (O47-0400)	81440 MONDRAGON
DRIGO DESSEAUX Nathalie	LD BOUYGUE LONGUE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		8 000	20	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
				7 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
DUCHAYNE Vincent	MOISSACS PIERRE RIVIERE	82200 MOISSAC		5 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
				5 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
DULAU Annie	St Salvy	81310 LISLE-SUR-TARN		18 000	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81310 LISLE-SUR-TARN

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 2

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	55,07 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	55,07 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
DURAND MARIE CLAUDE	MARLIC	81570 CUQ		35 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 CUQ	
DUTIL Gerard	LA MEGERE	82200 MOISSAC		3 035	50	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN	
DUTUS Philippe	LA POINTE	82130 LAFRANCAISE		8 000	25	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE	
DUTUS FLORENT	GASSERAS	82220 VAZERAC		15 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE	
EARL ARTIX	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		15 000	100	dadou (O47-0400)	81300 GRAULHET	
EARL BALARAN	SAINT LAURENT	81800 GRAZAC		30 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81800 COUFOULEUX	
EARL BARDOU Christian	n° 25 le Pujol 25 LE PUJOL	81570 FREJEVILLE		20 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 FREJEVILLE	
EARL BARRIAC	39 Les Martrys	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		45 000	50	dadou (O47-0400)	81300 GRAULHET	
EARL BELAYGUE RAPHAEL	Al conté	81500 GIROUSSENS		78 000	65	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500 GIROUSSENS	
EARL BEZES PLAINE ET MONTAGNE	SAINT HILAIRE	81300 GRAULHET		36 000	50	dadou (O47-0400)	81300 GRAULHET	
				36 000	30	dadou (O47-0400)	81300 GRAULHET	
				30 000	35	dadou (O47-0400)	81300 GRAULHET	
EARL BONIS	Bonis	82200 LIZAC		24 000	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC	
				10 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC	
				9 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC	
				20 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC	
				15 000	190	TARN partie 82	82200 LIZAC	
				10 000	140	TARN partie 82	82200 LIZAC	
				20 000	210	TARN partie 82	82200 LIZAC	
			oui	16 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC	
EARL BOSCARDI	30 chemin de Royer	82000 MONTAUBAN		3 500	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000 MONTAUBAN	
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		48 000	28	dadou (O47-0400)	81120 LABOUTARIE	
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-SOR		72 000	45	agout (O4--0250)	81710 SAIX	
EARL CAMP DE LA BARRAQUE	La Barraque	81430 BELLEGARDE		3 000	10	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350 SERENAC	
			oui	15 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350 SERENAC	
EARL Camp del Bosc	Camp del Bosc	81600 BRENS		50 000	100	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 BRENS	
EARL CAMPS	1290 ROUTE DE BORDEAUX	82130 VILLEMADE		12 000	30	TARN partie 82	82130 VILLEMADE	
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		30 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 CUQ	
				45 000	45	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 CUQ	
				45 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 CUQ	
EARL CAZELLES	Belbèze	81250 SAINT-ANDRE	oui	1 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430 AMBIALET	
EARL CHAUDERON	Petit Jean	82200 LIZAC		3 500	60	TARN partie 82	82200 LIZAC	
EARL COLS	En Dayde	81500 FIAC		75 000	65	agout (O4--0250)	81500 FIAC	
EARL DE BAILLY	Les Grèzes	81600 RIVIERES		25 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 RIVIERES	
EARL DE BELLERIVE	3041 CHEMIN DE RIVIERE	82000 MONTAUBAN		40 000	70	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN	
				120 000	70	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN	
				100 000	80	TARN partie 82	82370 CORBARIEU	
EARL DE BELVEZE	1020 route de Lavaur	82710 BRESSOLS		19 200	40	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN	
				22 000	100	TARN partie 82	82710 BRESSOLS	
				21 000	100	TARN partie 82	82710 BRESSOLS	
EARL de Brazis	En testoulard	81500 FIAC		45 000	60	agout (O4--0250)	81500 FIAC	
EARL de Castelpanet	Castelpanet	81120 REALMONT	oui	6 500	30	dadou (O47-0400)	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST	
EARL DE FLAMARENC	1225 route de Lavilledieu - Flamarenc	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		40 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	
				40 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	
				16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	
EARL DE FONTANIE	Fontanié 2668 Route de Moissac	82130 LAFRANCAISE		30 000	80	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE	
			oui	10 000	30	TARN partie 82	82200 LIZAC	
EARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONTRAGON		75 000	60	dadou (O47-0400)	81440 MONTRAGON	
				60 000	50	dadou (O47-0400)	81440 MONTRAGON	
				69 000	50	dadou (O47-0400)	81440 MONTRAGON	
EARL DE FROMISSARD	18 Route du Barry	82700 MONTECH		300 000	260	TARN partie 82	82100 CASTELSARRASIN	
EARL DE GARRISON	430 Avenue des Albarèdes	82000 MONTAUBAN		9 600	20	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN	
EARL DE GATINE	LA MEGERE	82200 MOISSAC		40 000	20	TARN partie 82	82200 MOISSAC	
EARL DE GINESTE	GINESTE	82190 MIRAMONT-DE-QUERCY		28 000	35	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 CASTELSARRASIN	
EARL de la Commanderie	La commanderie 793 route de la commanderie	81500 AMBRES		160 000	150	agout (O4--0250)	81500 AMBRES	
EARL de la Janade	La Janade	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		67 500	40	bigar (O3930500)	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS	
				67 500	50	bigar (O3930500)	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS	
EARL de la Peyruque	La Peyruque	81220 VITERBE		30 000	30	agout (O4--0250)	81220 VITERBE	
EARL de la Vallée du Sor	LES HOURTALS	81570 SEMALENS		20 000	60	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 CUQ	
EARL de LAGARRIGUE	Lagarrigue	81600 SENOUILAC		9 000	30	Nappe d'accompagnement saudronne (O3950520)	81600 SENOUILAC	
EARL DE LENDREVIE	7 Lendrevié Basse	81600 BRENS		6 000	10	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 BRENS	

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 3

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	55,07 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	55,07 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
EARL DE LEYLE	Leyle - Sainte-Livrade 310 chemin de Rouzet	82200 MOISSAC		9 000	18	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 BRENS
				40 000	40	TARN partie 82	82200 MOISSAC
EARL DE MONTANS	MONTANS 1820 ROUTE DE TOULOUSE	31660 BUZET-SUR-TARN	oui	20 000	40	TARN partie 82	82200 MOISSAC
EARL DE PRELIES	Préliès	81500 GARRIGUES		25 000	25	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BUZET-SUR-TARN
EARL DE RENDAL	La Lande	81440 VENES		18 000	35	Tarn DPF (O---0100)	81800 MEZENS
				57 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81800 MEZENS
EARL DE SAINT MARTIN	PEYROTIS	81600 MONTANS		36 000	40	dadou (O47-0400)	81440 VENES
EARL de STE GERMAINE	Ste Germaine	81710 SAIX		45 000	35	dadou (O47-0400)	81440 VENES
				75 000	50	Tarn DPF (O---0100)	81600 MONTANS
				60 000	50	agout (O4--0250)	81710 SAIX
				60 000	70	agout (O4--0250)	81710 SAIX
EARL DE VILLENEUVE	60 RUE DU CHATEAU HAUTERIVE	81290 LABRUGUIERE		80 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81100 CASTRES
EARL DES AMATS	189 CHEMIN DES CRETES	31340 LAYRAC-SUR-TARN		50 000	50	TARN partie 31	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN
EARL DES BASTIDES	Micolet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		4 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS
				5 000	15	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS
EARL DES FARGUES	Les Fargues	81800 ROQUEMAURE		20 000	33	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BESSIERES
EARL des FAVARELS	Les Favarels	81600 RIVIERES		6 000	27	lavergne (O5640710)	81150 MARSSAC-SUR-TARN
EARL des Galiniers	Les Galiniers	81500 GIROUSSENS		9 000	22	Nappe d'accompagnement Dadou (O47-0400)	81500 GIROUSSENS
EARL DES RIVES	BARAT LES RIVES	82130 LAFRANCAISE		8 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE
				12 000	30	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
EARL DES SALBOUS	200 Chemin du Touron	82290 MONTBETON		6 000	19	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MONTBETON
EARL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verlhaguet	82000 MONTAUBAN	oui	20 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000 MONTAUBAN
				16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000 MONTAUBAN
			oui	15 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000 MONTAUBAN
EARL DU CHEMIN DE SABLE	ST GERMAIN	82200 MOISSAC		24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
EARL DU LAURIER	211 route de Castelsarrasin	82100 LES BARTHES		4 000	50	TARN partie 82	82100 LES BARTHES
			oui	27 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
EARL du Pigeonnier	La germiere de riols	81220 VITERBE		50 000	80	agout (O4--0250)	81220 TEYSSODE
EARL DU SAULA	Coustis	82130 LAFRANCAISE		20 000	50	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
				4 000	50	TARN partie 82	82200 LIZAC
EARL DU SILO BLANC	En Sicard	81390 SAINT-GAUZENS		39 000	30	dadou (O47-0400)	81390 BRIATEXTE
				162 000	40	agout (O4--0250)	81500 FIAC
				162 000	40	assou (O4680500) (ATTENTION ce n'est pas l'UG ASSOUI)	81500 FIAC
EARL DU TOURON	60 chemin de Bois vieux	82290 MONTBETON		48 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MONTBETON
				32 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MONTBETON
				65 000	44	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000 MONTAUBAN
				8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000 MONTAUBAN
				24 000	50	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000 MONTAUBAN
EARL EMBERNOU	210 CHEMIN D'EMBERNOU	31660 BUZET-SUR-TARN		18 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BUZET-SUR-TARN
EARL EPI D'OC	SAINT AMANS	81800 RABASTENS		45 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800 RABASTENS
EARL Escapat des Roziés	Bertrand	81300 LABESSIERE-CANDEIL		20 000	40	dadou (O47-0400)	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY
EARL ESTEVE	En Giliard	81500 FIAC		40 000	50	agout (O4--0250)	81500 FIAC
EARL ESTIVAL	Métairie haute	81220 TEYSSODE		38 000	60	agout (O4--0250)	81220 SERVIES
				35 000	40	agout (O4--0250)	81220 DAMIATTE
EARL FOGLIARINO	LES BLANQUETS 81 ROUTE DE LADIN	81310 LISLE-SUR-TARN		25 880	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81310 LISLE-SUR-TARN
EARL GREZO	LA GREZO	81500 SAINT-AGNAN		36 000	30	Nappe d'accompagnement anglès (O4690580)	81500 MARZENS
EARL GUILBERT FRERES	5220 route de Bordeaux - Saint-Hilaire	82000 MONTAUBAN		54 000	50	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
				76 500	30	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
EARL HORT DE RABINEL	chemin de Rabinel	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS		6 000	12	Tarn DPF (O---0100)	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS
				4 000	8	Nappe accompagnement 81 UG 176	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS
EARL JANGOPOM LE FLOUARD	STE CECILE D AVES	81600 GAILLAC		20 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 GAILLAC
				20 000	60	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600 GAILLAC
EARL JEANJEAN DIDIER	ANGLES HAUT	81500 MARZENS		48 000	20	Nappe d'accompagnement calvès (O4690530)	81500 MARZENS
EARL JTF	Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN		25 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
				46 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
				27 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
EARL LA BARTHE BASSE	165 Chemin de Castagne	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
				9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
				16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	55,07 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	55,07 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
EARL la Bouyayo	La Bouyayo	81800 COUFOULEUX		10 500	5	Nappe d'accompagnement valadas (O3980580)	81800 COUFOULEUX
EARL La Croix St Sernin	3130 route de Parisot	81800 COUFOULEUX		40 000	23	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800 RABASTENS
EARL LA GRIVE	BLEY BAS	82130 LAFRANCAISE		4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
				4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
				10 500	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE
				25 250	45	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
				2 400	50	TARN partie 82	82200 LIZAC
				35 000	90	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE
				17 500	100	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
EARL LA RIVIERE	1025 Chemin de la Riviere	82370 NOHIC		30 000	100	TARN partie 82	82370 NOHIC
EARL LABARTHE	250 CHEMIN LABARTHE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		5 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
EARL LACOMBE	FERRIE BAS	82200 LIZAC		6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
EARL le Buron St Antoine	En Barde	81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVAU		45 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVAU
EARL LE CHAPITRE	LE CHAPITRE HAUT	81500 LAVAU		30 000	20	agout (O4--0250)	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES
EARL LE POTAGER DE FONTJALBERT	Route de Fontjalbert	81310 LISLE-SUR-TARN		5 000	9	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
EARL LECOURT	LA SABATAYRENC	81150 TERSSAC		30 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150 TERSSAC
				40 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150 TERSSAC
EARL LES GARRISSOLES	Ladln	81800 RABASTENS		8 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800 RABASTENS
				24 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800 RABASTENS
EARL LES GRAVASSES	159 route de ladin	81310 LISLE-SUR-TARN		35 000	30	marguestal (O3970620)	81310 LISLE-SUR-TARN
				35 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
EARL LES ROUGETS	505 CHEMIN DE LA BARTHE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		30 000	60	TARN partie 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
EARL LES SAVEURS FERMIERES	Bordeneuve	81500 GARRIGUES		60 000	50	agout (O4--0250)	81500 LAVAU
EARL LES TAUROUS	39,40 route de l Agout	81800 COUFOULEUX		30 000	50	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81800 COUFOULEUX
EARL LES TROIS CHENES	703 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC	oui	6 400	40	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
EARL LES VERGERS ANTONIOLLI	11 Chemin de Fitan	82200 MOISSAC	oui	30 000	250	TARN partie 82	82200 MOISSAC
EARL LES VERGERS DE MATALY	405 CHEMIN DE MATALY SALIT	82000 MONTAUBAN		240 000	20	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
EARL Les Vergers du Bosquet	Tessonnières	81600 SENOULLAC		90 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81600 RIVIERES
				12 000	60	saudrone (O3980590)	81600 SENOULLAC
EARL LES VERGERS DU PONT VIEUX	Le Pont Vieux	81440 MONDRAGON		60 000	40	dadou (O47-0400)	81440 MONDRAGON
				63 000	100	dadou (O47-0400)	81440 MONDRAGON
				21 000	20	dadou (O47-0400)	81440 MONDRAGON
EARL LES VERGERS DU TICOL	2711 route de Toulouse	82100 CASTELSARRASIN		100 000	120	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
EARL LES VIGNES DE LA BOUYSSIERE	Labouysière 306 chemin de Combis	81600 BRENS		5 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600 BRENS
				10 000	42	Tarn DPF (O---0100)	81600 BRENS
EARL MABEL	1011 chemin de Mathaly	82000 MONTAUBAN		15 000	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MONTBETON
EARL MARTOREL	Le Fleu	81500 FIAC		53 000	40	agout (O4--0250)	81500 FIAC
				45 000	38	agout (O4--0250)	81500 FIAC
				48 000	60	agout (O4--0250)	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES
				99 000	120	agout (O4--0250)	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES
				26 100	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500 FIAC
EARL MAURIES	6 L 'ISSARTADE	81570 FREJEVILLE		50 000	20	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 FREJEVILLE
				40 000	75	agout (O4--0250)	81570 FREJEVILLE
EARL NT ROCH	REILLES	81990 CARLUS		38 000	35	Tarn DPF (O---0100)	81150 TERSSAC
				10 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81990 CARLUS
EARL O JARDIN IDEAL	2418 ROUTE DE MONTAUBAN	31660 BESSIERES		1 000	7	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BESSIERES
EARL PAGNOU	Le Pagnou - St Martin de Mours 3280 Route de Sours	81800 RABASTENS		6 900	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800 RABASTENS
				37 050	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800 RABASTENS
EARL PENDARIES	La Chartreuse 22 Bis Rue Caroline Aigle	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		3 600	10	TARN partie 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL PEPINIERES RISPE ET FRUITS	La Mégère	82200 MOISSAC		40 000	30	TARN partie 82	82200 LIZAC
				30 000	40	TARN partie 82	82200 LIZAC
				35 000	60	TARN partie 82	82200 LIZAC
				30 000	40	TARN partie 82	82200 MOISSAC
EARL PUECH MERIC	Puech Méric	81600 CADALEN		45 000	15	gineste (O3950520)	81600 CADALEN
EARL Raucoules	Les Pujades	81800 RABASTENS		30 000	50	Tarn DPF (O---0100)	81800 RABASTENS
EARL RAYSSAC	La Métairie Basse	81570 FREJEVILLE		50 000	50	agout (O4--0250)	81570 FREJEVILLE

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	55,07 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	55,07 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
EARL RINAUDO	463 CHEMIN DE LESTANET	82000 MONTAUBAN		19 500	50	TARN partie 82	82130 VILLEMADE
				108 000	70	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
EARL ROBLIN PASCAL	MOURENS	81310 PARISOT		50 000	100	TARN partie 82	82130 VILLEMADE
EARL RUELLE MIRAMONT	836 route de Labastide-du-Temple	82290 MEAUZAC		100 000	120	dadou (O47-0400)	81300 GRAULHET
EARL SAMARA	72 chemin de Planquemarquet	82290 MEAUZAC		21 600	30	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
EARL SIGUIER	En vialatte	81570 FREJEVILLE		10 800	10	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
EARL VALETTE	Cap de rivière	82200 LIZAC		32 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 FREJEVILLE
				47 000	45	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 FREJEVILLE
				65 000	50	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 FREJEVILLE
				30 000	80	TARN partie 82	82200 LIZAC
EARL VERGERS DE TREBAS	Les Pommiers	81340 TREBAS		17 500	80	TARN partie 82	82200 LIZAC
				37 800	80	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
				17 500	40	TARN partie 82	82200 LIZAC
				5 000	8	roque (O3800500)	81340 TREBAS
ENARD LEILA	La Grange à Basile 142 chemin de Bomy	82000 MONTAUBAN	oui	5 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81250 CURVALLE
				10 000	35	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340 TREBAS
				3 500	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000 MONTAUBAN
FABRE Sylvain	Banocres	12000 MONASTERE		10 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600 BRENS
FAGOTTO Laurent	3414 ROUTE DES RIVES DU TARN	82290 BARRY-D'ISLEMADE		24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
FARRUGIA LAURENT	1341 CHEMIN DE BEGUE	82000 MONTAUBAN		11 834	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
				24 000	50	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
Faure Christian	La Tanière	81300 MOULAYRES		1 200	40	Affluent ruisseau des Lèzert - O4651040	81300 MOULAYRES
FAUS Guy	1480 CHEMIN DE PARCOUS	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		2 000	16	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				28 800	20	TARN partie 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				48 000	40	TARN partie 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
FAVAREL Jean-Luc	St Martin	81800 RABASTENS		10 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
FAVAREL Jean-Luc	Cambou	81800 MEZENS		15 000	20	passé (O4900500)	81800 MEZENS
FAVAREL Henri	971 Chemin de Montamat	82370 CORBARIEU		42 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81800 MEZENS
				8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370 CORBARIEU
				4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370 CORBARIEU
FEDRIGO Nicolas	ST BENOIT LARONNE	82200 MOISSAC		6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
Ferme de Fondenise - Le Bolloch Mathieu	19 rue Raymond Lafage	81310 LISLE-SUR-TARN		4 000	6	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
FONDATION PIERRE FABRE	Domaine d'En Doysse Route de St Sulpice	81500 LAVAUR		4 890	12	agout (O4--0250)	81500 LAVAUR
FONTAINE Ludovic	La Gouxarié	81220 DAMIATTE		30 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220 DAMIATTE
FOURGASSIE Jean-Edouard	Le ségala	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		45 000	45	agout (O4--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
				66 000	45	agout (O4--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
FRANCERIES Fabienne	5. avenue Saint Maurice	82130 LAFRANCAISE		6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
FUENTES Stéphane	Saint Amans	81800 RABASTENS		1 260	30	Tarn DPF (O---0100)	81800 RABASTENS
				3 000	50	Tarn DPF (O---0100)	81800 RABASTENS
				1 500	35	Tarn DPF (O---0100)	81800 RABASTENS
				990	50	Tarn DPF (O---0100)	81800 RABASTENS
GAEC DE LA REVEILLE	La Réveillé	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		20 000	54	dadou (O47-0400)	81360 MONTREDON-LABESSONNIE
				20 000	54	dadou (O47-0400)	81360 MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC ARMINGAUD	HAMEAU DES LUQUETS 258 CHEMIN DES LUQUETS	31660 BUZET-SUR-TARN		15 000	30	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BUZET-SUR-TARN
GAEC au Jardin des Délices	28 route de Lavour	81390 BRIATEXTE		6 600	25	Nappe d'accompagnement Dadou (O47-0400)	81390 BRIATEXTE
GAEC AUSSENAC PARRY	PARRY AVITS ROUTE DE LAVAUR	81100 CASTRES		3 899	30	dadou (O47-0400)	81390 BRIATEXTE
				20 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 FREJEVILLE
GAEC DE CAUFOR	566 Chemin de Pesquiés	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		80 000	50	agout (O4--0250)	81570 FREJEVILLE
			oui	13 760	30	TARN partie 82	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
GAEC DE FONCOUSSIERES	FONCOUSSIERES chez M. VERHOEF Bart	81800 RABASTENS	oui	10 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
				42 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800 RABASTENS
GAEC DE GILLARD	2390 B Route de Montauban	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		136 000	700	TARN partie 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				83 000	100	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
				116 000	150	TARN partie 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
GAEC de GUIRAUDEL	Cap de Rivière	82200 LIZAC	oui	8 000	80	TARN partie 82	82200 LIZAC
GAEC DE L. ALRIE	L ALRIE	81570 CUQ		42 000	18	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 CUQ
				45 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220 GUITALENS
				60 000	50	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220 GUITALENS
				54 000	40	agout (O4--0250)	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 6

Plan annuel de répartition en période d'été

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	55,07 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	55,07 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
GAEC de l'Arc	L'Arc Aiguefonde	81200 MAZAMET		5 000	15	Ruisseau d'Aupillac (04380706)	81200 AIGUEFONDE
GAEC DE LA CAMINADE	Montescot	82200 MOISSAC		10 000	20	TARN partie 82	82200 LIZAC
GAEC DE LA CONDOMINE	LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET	81660 PAYRIN-AUGMONTEL		81 000	70	Thoré réalimenté (043-0400)	81290 LABRUGUIERE
				84 000	70	Thoré réalimenté (043-0400)	81660 PAYRIN-AUGMONTEL
GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE	EN CUQ	81500 SAINT-AGNAN		25 000	80	agout (04--0250)	81500 LAVAUR
GAEC DE LA FERRASSIE	La Ferrassié	81440 VENES		10 000	40	dadou (047-0400)	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST
GAEC DE LA GRESIGNE	La Grésigné	81440 VENES		60 000	40	dadou (047-0400)	81440 VENES
				30 000	30	dadou (047-0400)	81440 VENES
GAEC DE LA RIVE	La Rive	81200 AIGUEFONDE		35 000	35	Thoré réalimenté (043-0400)	81200 AIGUEFONDE
				70 000	60	Thoré réalimenté (043-0400)	81200 AIGUEFONDE
GAEC DE LALMET	LALMET	81340 SAINT-CIRGUE		4 500	36	Tarn Hors DPF (0---0100)	81340 SAINT-CIRGUE
GAEC DE LEVRET	ST MAURICE	82130 LAFRANCAISE		4 800	6	Casier BRGM 99 UG 176 acc	82130 LAFRANCAISE
GAEC DE NIVELLE	890 route de Nivelles	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		50 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000 MONTAUBAN
				15 000	13	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
				50 000	20	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
				27 800	35	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
				20 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
				20 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
GAEC DE PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL		72 000	47	Tarn Hors DPF (0---0100)	81430 MARSAL
GAEC DE VINDRAC	Vindrac	81600 MONTANS		32 700	120	Tarn DPF (0---0100)	81600 MONTANS
				110 000	120	Tarn DPF (0---0100)	81600 MONTANS
GAEC DES BARDIS	960 CHEMIN DES BARDIS	31660 BUZET-SUR-TARN		70 000	60	TARN partie 31	31660 BUZET-SUR-TARN
GAEC DES CAMBOULIVES	Les Camboulives	81500 GIROUSSENS		55 000	60	dadou (047-0400)	81500 GIROUSSENS
GAEC DES CHAUMIERES	75 Chemin de l'Aiguille	31380 MONTJOIRE		15 000	50	TARN partie 31	31660 BESSIERES
GAEC DES CINQ CANTONS	Les Cinq Cantons	81500 GIROUSSENS		45 000	60	dadou (047-0400)	81500 GIROUSSENS
GAEC DES FUMADES	439 chemin de Lagarde - Les Fumades	82290 MONTBETON		60 000	200	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
				20 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MONTBETON
GAEC DES HERBONNES	1239 route de Lafrançaise	82290 MEAUZAC		30 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MEAUZAC
				4 600	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
				30 000	60	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MEAUZAC
				217 000	600	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
				10 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MEAUZAC
				70 000	180	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
				42 500	150	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
			oui	60 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MEAUZAC
			oui	80 000	200	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MEAUZAC
				25 000	70	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
				12 000	45	TARN partie 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
				70 000	130	TARN partie 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
				7 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE
GAEC DES JOUANETS	943 CHEMIN DES JOUANETS	82200 MOISSAC		30 000	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
GAEC DES TROIS CHENES	LE FAU 390 CHEMIN DE MARIOS	82000 MONTAUBAN		20 000	30	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
GAEC DU CHEMIN DES PIGEONNIERS	71 CHEMIN DU MILIEU	82200 MOISSAC		6 500	20	TARN partie 82	82200 MOISSAC
				15 000	80	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
GAEC DU COLOMBIER-DAL	232 CHEMIN DES GASQUES	31660 BESSIERES		120 000	210	TARN partie 31	31660 BESSIERES
GAEC DU FONTBEAL	Souyrès	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		21 000	25	dadou (047-0400)	81440 MONDRAGON
				35 000	60	dadou (047-0400)	81440 MONDRAGON
GAEC DU PARADISIERS	Le Vacan	81600 BRENS		50 000	60	Tarn DPF (0---0100)	81600 BRENS
GAEC DU POTIER	LE POTIER	81220 GUITALENS		2 000	26	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81220 GUITALENS
GAEC DU REDONDAL	Le Redondal	81660 PONT-DE-LARN	oui	40 000	35	issalès (04380500)	81490 BOISSEZON
GAEC FARRIE	LE COMTE	81570 SEMALENS		50 000	70	agout (04--0250)	81570 SEMALENS
				7 000	25	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81570 SEMALENS
GAEC Fontrouge	Fontrouge	81600 CADALEN		5 000	20	riou frech (03940650)	81600 CADALEN
GAEC FRUITS DE L'AUTAN	1513 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		9 000	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 BOUDOU
GAEC ISALEX	L auberge neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		5 000	30	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
			oui	3 000	30	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
GAEC LA FERME DE LA PLATE	La platé	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		32 000	40	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81220 GUITALENS
GAEC LA PEYRE	La Peyre	81300 GRAULHET		70 000	75	dadou (047-0400)	81300 GRAULHET
GAEC LALIEVE	Les Capélanies	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		105 000	65	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81220 GUITALENS
				30 000	30	agout (04--0250)	81220 VITERBE
				60 000	36	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81220 SERVIES

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 7

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	55,07 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	55,07 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
GAEC LAURENS DU COLOMBIER	Le Colombier	81990 SEQUESTRE		1 500	25	affluent de l'Agout (O4671020)	81500 FIAC
				70 000	70	Tarn DPF (O---0100)	81000 ALBI
				25 000	30	Tarn DPF (O---0100)	81000 ALBI
GAEC LE VERGER DE PASCAL	188 chemin des Graves	81600 GAILLAC		40 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81990 SEQUESTRE
				4 500	40	Nappe accompagnement 81 UG 176	81600 GAILLAC
				30 000	40	Nappe accompagnement 81 UG 176	81600 GAILLAC
GAEC les Salers de la Bruninquinillé	La Bruninquinillé	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		20 000	25	rieu de l'aze (O4730680)	81360 MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC Métairie du Moulin Neuf	Le Moulin Neuf	81200 AUSSILLON		39 990	40	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200 AUSSILLON
				13 800	35	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200 AUSSILLON
GAEC MONTS ET VALLEES DE LACOMBE	Lacombe	81430 AMBIALET		9 000	25	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430 AMBIALET
GAEC NALYPOM	Domaine de Naly 400 Route de Montech	82710 BRESSOLS		100 000	200	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
				80 000	225	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
				24 000	320	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
GAEC PERRIER	Courtade	81310 LISLE-SUR-TARN		135 000	90	Tarn DPF (O---0100)	81310 LISLE-SUR-TARN
GAEC PLANTE MOULET	PRATNAU	81570 CARBES		35 000	50	agout (O4--0250)	81570 SEMALENS
GAEC PONT DE L'AVEYRON	Les Rives 5166 ROUTE DE MONTAUBAN	82130 LAFRANCAISE		4 000	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE
				23 000	20	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
GAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN		100 000	90	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150 FLORENTIN
				26 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150 FLORENTIN
GAEC Soulie-Costes	La Tourette	81250 SAINT-ANDRE	oui	6 000	50	Tarn Hors DPF (O---0100)	31420 SAINT-ANDRE
GALTIE Josian	POULARIOT - MAZOT	82200 LIZAC		7 600	180	TARN partie 82	82200 LIZAC
				6 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
GARDELLE Pierre	La Jurio	81500 GIROUSSENS	oui	180 000	100	dadou (O47-0400)	81500 GIROUSSENS
GARET Marie-Josée	Petit Jean	82200 LIZAC		50 000	40	TARN partie 82	82200 LIZAC
GARRIGAUD Florence	Cahuzaguét	81350 SAINT-GREGOIRE		3 500	15	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350 SAINT-GREGOIRE
GAUBERT Mathieu	La Borie Basse	81120 REALMONT		15 000	30	dadou (O47-0400)	81120 REALMONT
				15 000	30	dadou (O47-0400)	81120 REALMONT
GAYET Nadia	Au Port	82200 LIZAC		2 400	40	TARN partie 82	82200 LIZAC
GAYRAUD Alain	Le Pigne	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		35 000	22	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 CUQ
GELIS NICOLE	En darquier	81500 LAVAUR		26 000	20	agout (O4--0250)	81500 LAVAUR
GERBAUD Michel	437 Route de la Rivière	82100 LES BARTHES		30 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
GERBAUD Michel	321 chemin de Clauzades	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		18 000	80	TARN partie 82	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
GESLOT Emmanuel	La Balestrie Haute 360 route de Puech-Auriol	81100 CASTRES		3 000	9	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81100 CASTRES
GFA LONGUEVILLE	AVENUE GUYNEMER	81600 GAILLAC		1 000	30	Tarn DPF (O---0100)	81600 GAILLAC
GIBRAC Christian	91 chemin de Guillabeau	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		8 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
				8 000	20	TARN partie 82	82200 LIZAC
			oui	1 600	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
GIRAUD Patrice Espaces Verts	Le Vésinat	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES		3 000	20	agout (O4--0250)	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES
GIROU Philippe	La Métairie Neuve	81440 VENES		10 000	30	dadou (O47-0400)	81120 REALMONT
GLEYZE Jean-Michel	1087 LE LUC	82200 MOISSAC		8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
				8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
Graniér Delphine	Escribe	81120 LABOUTARIE		30 000	50	dadou (O47-0400)	81120 LABOUTARIE
GRIVEL Michel	Rieunau	81150 ROUFFIAC		1 800	8	Nappe d'accompagnement rieuemas (O3930550)	81990 CARLUS
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		10 000	30	dadou (O47-0400)	81120 LOMBERS
				16 500	15	dadou (O47-0400)	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST
				15 500	30	dadou (O47-0400)	81120 LOMBERS
HOULES VINCENT	La Sagne	81120 REALMONT		13 380	28	dadou (O47-0400)	81120 REALMONT
HOURDE Eric	3866 Route de Montauban	82130 LAFRANCAISE		12 000	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE
				14 000	35	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
				27 000	75	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
				14 000	35	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
				25 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE
				24 560	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE
Indivision Christian Bruel	115 chemin de Molles	81600 GAILLAC		25 000	10	molles (O3961070)	81600 GAILLAC
				115 000	103	Tarn DPF (O---0100)	81600 GAILLAC
				55 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81600 GAILLAC
				22 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 GAILLAC
ISSANCHOU Gilles	653 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC		4 600	20	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
JENCK Sebastien	2182 Chemin des Sables	82200 MOISSAC		3 000	20	BARTHAC-LAUJOL	82200 MOISSAC
				3 000	20	TARN partie 82	82200 MOISSAC
JULIA Damien	342 chemin de Bley Bas	82130 LAFRANCAISE		22 400	120	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
				12 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MEAUZAC
				22 400	120	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
				7 200	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MEAUZAC

Plan annuel de répartition en période d'été

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	55,07 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	55,07 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
L.E.P.A. FLAMARENS	Flamarens	81500 LAVAUR	oui	5 200	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MEAUZAC
L'ESSOR MARAICHER de TARN et DADOU	1200 Route de Viers	81600 GAILLAC		120 000	190	agout (O4--0250)	81500 LAVAUR
LA FERME DE LAROUY	207 chemin de Larouy	82100 LES BARTHES		8 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 GAILLAC
LACOMBE Gilbert	652 chemin de la Laque - Subare	82290 MEAUZAC		4 000	9	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 GAILLAC
LAFAGE JACQUES	PEYRUSSE 912 ROUTE DE MONTECH	82290 MEAUZAC		3 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
LAMOUREUX Alain	Plaine de Mourgat	81600 RIVIERES		1 200	20	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
LAPORTE Josette	3860, Route de Castelsarrasin	82290 MEAUZAC	oui	35	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MEAUZAC
LARRUE Remy	LA PEYRE	81440 MONTDRAGON		1 000	20	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
LAU Christian	La cavalerie	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		12 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600 RIVIERES
LAVERGNE Thierry	Les Placettes	81340 SAINT-CIRGUE		12 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600 RIVIERES
LECOULES Frederic	Les Estrets	81430 AMBIALET		5 000	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
LECOMTE Gisele	ST BEART 72 Chemin de Castelus	82100 CASTELSARRASIN		5 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
LEMOULAS Claude	719 route d'Albefeuille Lagarde	82000 MONTAUBAN		5 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
LEMOSY Patrick	Le Carlanet	81150 TERSSAC		12 300	20	Tarn DPF (O---0100)	81440 MONTDRAGON
LERAY Damien	516 Chemin des Ramiers	82100 CASTELSARRASIN	oui	1 620	2	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
Les Légumes de l'Autan	Le Ritou	81220 DAMIATTE		16 000	28	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
LESCURE Anne-Marie	LE BOMI 4350 ROUTE D ALBEFEUILLE	82000 MONTAUBAN		8 750	20	agout (O4--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
LOUBIERES JEROME	127 chemin de la Mondotte	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		600	25	TARN partie 82	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
LYCEE AGRICOLE DE CAPOU	1915 route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN		20 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
MAGNAC Grégory	1167 ROUTE DE LA RIVIERE	82100 LES BARTHES		2 700	30	TARN partie 82	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
Magnetto Noel	965 CHEMIN DES GARRIGUES	82130 L'HONOR-DE-COS	oui	35 000	80	TARN partie 82	82100 MONTAUBAN
MALIE Eric	BATEROU	81500 GIROUSSENS		12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
MARAVAL SYLVAIN	EN SALLES 10 chemin des pins	81570 CUQ		10 400	13	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
MARTY Catherine	MEAUZAC	82290 MEAUZAC	oui	25 000	18	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
MARTY Christian	740 chemin de l'Eglise	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	oui	1 500	18	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
MARTY Samuel	510 route de Montauban - La Pouzque	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
MASSIMINO Francis	LA PAILLOLE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	oui	20 000	30	agout (O4--0250)	81500 AMBRES
Mauget Romain	309 chemin de Manelpe	81500 AMBRES		20 000	30	agout (O4--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
MAUREL Michel	17 Le pujol	81570 FREJEVILLE		12 659	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
MAUREL Philippe	100 chemin de Sainte-Livrade	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		25 000	120	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
MAURIES DIDIER	LE MAS	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	oui	20 000	30	TARN partie 82	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
MAURIES Bernard	10, Place Jean Jaurès	81000 ALBI		5 000	15	Nappe Vidalès (O4770530) ACC	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY
MAURIES Christiane	LA Tourounié	81390 BRIATEXTE	oui	45 000	40	dadou (O47-0400)	81120 LABOUTARIE
MAYNADIER DOMINIQUE	EN PARAYRE	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		30 000	40	dadou (O47-0400)	81390 BRIATEXTE
MERIGOT Andre	MASSUEL 1814 CHEMIN DE ROUBY	82100 CASTELSARRASIN	oui	3 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
MEYER Mathieu	2 921 route de Lavilledieu	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE	oui	7 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 CASTELSARRASIN
MEYNADIER Jean	Cantou- Le Saula	82130 LAFRANCAISE	oui	9 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
MIAILLE Line Françoise	320 CHEMIN DE SAINT HIPPOLYTE	82130 VILLEMADE		18 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
MIEULET DELPHINE	39 ROUTE DE MONTAUBAN	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		4 500	8	TARN partie 82	82130 LAFRANCAISE
MILHAVET Thierry	Les Pontiers	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		30 000	25	TARN partie 82	82130 VILLEMADE
MIOT Sandrine	Longouyrou	81350 CRESPINET		6 000	25	TARN partie 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
				122 000	160	agout (O4--0250)	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES
				50 000	60	agout (O4--0250)	81500 LAVAUR
				3 000	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350 CRESPINET

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	55,07 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	55,07 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
MIRAMONT Jean-Marc	BATIMENT	82100 LES BARTHES		5 600	7	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
				5 400	50	TARN partie 82	82100 LES BARTHES
			oui	48 000	60	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
NOUGAYREDE CLAUDINE	PAILLOT	82200 LIZAC		15 000	50	TARN partie 82	82200 LIZAC
ORBELLO Frédéric	1161 route de Montauban	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		32 960	35	TARN partie 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
ORBELLO Mathieu	1125 route de Montauban	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		48 000	50	TARN partie 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
PADIE Arlette	1367 route de Lagrave	82290 BARRY-D'ISLEMADE		32 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
PAIRE Christine	984, Chemin de Lériet	82100 CASTELSARRASIN		7 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 CASTELSARRASIN
PARISE Claude	ST BENOIT	82200 MOISSAC		20 500	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
PASCHETTA ERIC	LE CANONGE 2200 ROUTE DE VACQUIER	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		20 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31340 VACQUIERS
PASCHETTA PIERRE	854 chemin de Bordeblanche	31660 BESSIERES		17 500	20	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BESSIERES
				27 500	25	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BESSIERES
PASTRE JULIEN	TRIGOBEOURES	81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE		18 000	20	dadou (O47-0400)	81440 VENES
PATIN Julien	Bertasse	81700 PUYLAURENS		21 000	30	agout (O4--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
PELLIZZARI Laurent	Gaubil	81570 CUQ		20 000	60	agout (O4--0250)	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT
				12 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220 GUITALENS
Pépin Jean-Christophe	Sarclars	81400 ROSIERES		10 000	25	Tarn DPF (O---0100)	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS
PERIES JEROME	2870, Route de Castelsarrasin	82290 MONTBETON		10 000	13	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
			oui	5 000	20	TARN partie 82	82200 LIZAC
PESSOT Justine	782 chemin du Barthac	82200 MOISSAC		1 800	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
PLANTADE Marie Hélène	210 route de la rivière	82100 LES BARTHES		9 000	27	TARN partie 82	82100 LES BARTHES
				2 200	50	TARN partie 82	82100 LES BARTHES
PLOUZEAU Ludovic	453 Chemin Saint Sauveur	81600 GAILLAC		30 000	15	Affluent Tarn O3961070	81600 GAILLAC
PORTAL Joel	1920 ROUTE D'ALBEFEUILLE LAGARDE	82000 MONTAUBAN		3 960	22	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES	oui	6 500	60	Tarn Hors DPF (O---0100)	81250 CURVALLE
PRAISSAC Pierre	Saint-Maurice	82130 LAFRANCAISE		12 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE
PRUNET Jean Bernard	St Géry 11 rue de la Blade	81800 RABASTENS		16 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800 RABASTENS
				16 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800 RABASTENS
			oui	16 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800 RABASTENS
PUJOL Roger	Courris Le Bas	81340 COURRIS		3 000	50	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340 COURRIS
PUTTO Bruno	En Salcié	81390 PUYBEGON		30 000	60	dadou (O47-0400)	81390 PUYBEGON
RAGT 2N	LA COURTADE HAUTE	81600 RIVIERES		57 000	35	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 RIVIERES
RAJAUD Nicolas	1535 CHEMIN DE LACAZE	82290 MEAUZAC		12 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MEAUZAC
				30 000	80	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
				1	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MEAUZAC
RAMOND Guy	La Ravailhe	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		45 000	100	Tarn DPF (O---0100)	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS
RAYNAUD Simon	Le Pépil	81500 GIROUSSENS		39 600	60	dadou (O47-0400)	81500 GIROUSSENS
				15 000	60	dadou (O47-0400)	81500 GIROUSSENS
RAYSSAC Alain	820 route de la Santouille	81800 COUFOULEUX		30 000	25	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800 COUFOULEUX
RECH Gilles	Le Bourdet	81600 SENOUILAC		5 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 SENOUILAC
				35 000	55	Tarn DPF (O---0100)	81600 RIVIERES
				5 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 SENOUILAC
RECOULES Gilbert	La Vivarié	81100 CASTRES		75 000	30	Thoré réalimenté (O43-0400)	81100 CASTRES
REDOULES Daniel	La Gebacherie	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		18 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS
RICARDOU Xavier	Sainte Hélène	81220 GUITALENS		10 500	20	Nappe d'accompagnement garenne (C8000141)	81220 GUITALENS
				15 000	20	agout (O4--0250)	81220 SERVIES
Rispe Gaetan	Le Barthac	82200 MOISSAC		31 500	30	TARN partie 82	82200 MOISSAC
RISPE/DELBOSC Renée et Nicolas	Phelezines	82200 LIZAC		1 200	15	TARN partie 82	82200 LIZAC
ROQUES Vincent	Le Fort	81120 LABOUTARIE		18 000	30	dadou (O47-0400)	81120 LABOUTARIE
ROQUES CHRISTIAN	Galdou	81600 SENOUILAC		20 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 SENOUILAC
ROUANET CHRISTOPHE	686 CHEMIN DE BELLE FLEUR	81660 PAYRIN-AUGMONTEL		45 000	60	agout (O4--0250)	81570 SEMALENS
ROUGES Marie-Claude	947 chemin d'Espis Sud	82200 MOISSAC		8 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
RUIZ Léandre	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		3 300	9	Tarn Hors DPF (O---0100)	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS
SABARTHES Rose-Marie	12 La Fourzié	81570 FREJEVILLE		3 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 FREJEVILLE
SAINT-ROMAS Michel	180 chemin du Carreyrou	82130 MONTASTRUC		9 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE
SARL des Gazonc occitans	LE PENDUT 1385 ROUTE DU LAC	81800 COUFOULEUX		17 100	80	Nappe d'accompagnement ginibré (O3980610)	81800 COUFOULEUX
SARL DES TROUILLES	Les Trouilles	82130 LAFRANCAISE		30 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
SARL DOMAINE DE FONLONGUE	Domaine de Fonlongue	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		220 000	200	TARN partie 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SARL Jardins de la Vallée du Dadou	Route de Graulhet	81120 REALMONT		3 000	3	dadou (O47-0400)	81120 REALMONT
SARL Le Jardin de Lescure	60 Chemin des Cerisiers	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS		15 000	30	Tarn DPF (O---0100)	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS
SARL PLANES	RIEUDAS	81370 SAINT-SULPICE		1 070	60	Tarn DPF (O---0100)	81370 SAINT-SULPICE
				1 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81370 SAINT-SULPICE

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	55,07 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	55,07 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
SAS LAVAL CHABBAL VOLAILLES	ARDIALLE	81700 PUYLAURENS		16 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220 GUITALENS
				1 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE
SAS Pierre Fabre Agronomie	16 rue Jean Rostand	81600 GAILLAC		7 049	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600 GAILLAC
SAS Sud Ouest Pépinières	Caytiavel	81600 RIVIERES		10 000	15	Tarn DPF (O---0100)	81600 BRENS
SCA DOMAINE DE VERNHES	VERNHES	31340 BONDIGOUX		2 000	21	Puits 31 UG 176 ACC	31340 BONDIGOUX
SCA LES RIVES	3473, Route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN		120 000	130	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
SCEA ASSEMAT ELEVAJE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		90 000	85	Thoré réalimenté (O43-O400)	81200 AIGUEFONDE
				40 000	50	Thoré réalimenté (O43-O400)	81200 AUSSILLON
				75 000	50	Thoré réalimenté (O43-O400)	81200 AIGUEFONDE
SCEA BERNARD MARTINI	3800 ROUTE DE SAINT WAAT	81800 COUFOULEUX		45 000	35	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800 COUFOULEUX
				30 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81370 SAINT-SULPICE
SCEA CHATEAU LASTOURS	Lastours DEPARTEMENTALE 988	81310 LISLE-SUR-TARN		20 000	45	Tarn DPF (O---0100)	81310 LISLE-SUR-TARN
				70 000	95	Tarn DPF (O---0100)	81310 LISLE-SUR-TARN
SCEA DE BARBETTE	800 IMPASSE DE BARBETTE	31620 FRONTON		33 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31620 FRONTON
SCEA DE BEL AIR	RAFFIS	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		12 000	25	Tarn DPF (O---0100)	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS
SCEA de Bellerive	Bellerive	81500 LAVAUR		18 000	100	agout (O4--0250)	81500 LAVAUR
SCEA DE BORDE HAUTE	Saint-Germain	82200 MOISSAC		30 000	80	TARN partie 82	82200 MOISSAC
				30 000	80	TARN partie 82	82200 MOISSAC
				30 000	210	TARN partie 82	82200 MOISSAC
				30 000	210	TARN partie 82	82200 MOISSAC
SCEA DE BORIOS	1246 route de Lafrançaise	82100 CASTELSARRASIN		40 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
SCEA DE CASTANET	Domaine des Pères - ST BENOIT	82200 MOISSAC		20 000	80	TARN partie 82	82200 MOISSAC
SCEA DE GRES FORT	Le Fort de Paulin	81500 LAVAUR		62 580	100	agout (O4--0250)	81500 AMBRES
				32 430	40	agout (O4--0250)	81500 AMBRES
SCEA DE L'HORIZON	325 CHEMIN DE TRIGOBFOURE	31660 BUZET-SUR-TARN		14 000	40	TARN partie 31	31660 BUZET-SUR-TARN
SCEA DE LA GRAVE	177 chemin de Moissac	82100 LES BARTHES		10 500	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
				18 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
				17 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
				19 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
				48 400	200	TARN partie 82	82100 LES BARTHES
				23 500	200	TARN partie 82	82100 LES BARTHES
				40 000	250	TARN partie 82	82100 LES BARTHES
				17 500	200	TARN partie 82	82100 LES BARTHES
SCEA DE LUNERIVES	1400 route de Castelsarrasin	82290 MEAUZAC		70 000	35	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
				28 000	30	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
				120 000	35	TARN partie 82	82290 MEAUZAC
SCEA DE PROCEA	RIVIERE HAUTE 2028 ROUTE DE BELLEPERCHE	82100 CASTELSARRASIN	oui	18 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 CASTELSARRASIN
SCEA DE SAINT BENOIT	461 CHEMIN DE CHAMBERT	82200 MOISSAC		44 000	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
				7 500	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
				14 000	350	TARN partie 82	82200 MOISSAC
SCEA DES COTEAUX	2183 chemin des Rieux - Gachou	82370 VILLEBRUMIER		90 000	65	TARN partie 82	82370 VILLEBRUMIER
SCEA Domaine de Fontorbe	Domaine de Fontorbe	81500 LAVAUR		224 000	160	agout (O4--0250)	81500 LAVAUR
				245 000	160	agout (O4--0250)	81500 LAVAUR
				160 000	160	agout (O4--0250)	81500 LAVAUR
				400 000	50	agout (O4--0250)	81500 AMBRES
				71 000	46	agout (O4--0250)	81500 AMBRES
SCEA DOMAINE DES ALBAREDES	1061 AVENUE DES ALBAREDES	82000 MONTAUBAN		36 000	100	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
SCEA DOMAINE DU CLAU	LE CLAU 1460A ROUTE DE MONTAUBAN	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		15 000	25	TARN partie 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				36 000	60	TARN partie 82	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SCEA DOMAINE DU COUGE	Domaine du Couge 4148 route des Barthes	82100 CASTELSARRASIN		30 000	20	TARN partie 82	82100 LES BARTHES
				125 000	130	TARN partie 82	82100 CASTELSARRASIN
SCEA DU CHATEAU D'ESCABES Perez Jean-Armand	33 route d'Albi	81800 RABASTENS		7 600	13	Nappe Lavergne O39 30560 ACC	81150 FLORENTIN
SCEA DU FOURNIALS	le Barry	81430 MARSAL		31 680	25	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430 MARSAL
				14 640	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430 MARSAL
				17 880	35	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430 MARSAL
SCEA DUBOUSQUET	LA VERNIERE	81600 MONTANS		240 000	150	Tarn DPF (O---0100)	81600 BRENS
SCEA EN DURAN	1420 ROUTE DE PAULHAC	31660 BUZET-SUR-TARN		18 000	26	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BUZET-SUR-TARN
SCEA FIGUERIS SUD	1990 chemin de Merles	82200 MOISSAC		25 000	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
				50 000	90	TARN partie 82	82200 MOISSAC
SCEA FRERES PEREIRA	843 chemin de Merle	82200 MOISSAC		8 025	10	TARN partie 82	82200 MOISSAC
				14 000	40	TARN partie 82	82200 MOISSAC
				5 950	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
SCEA Grains d'Autan	La Bourdette	81500 SAINT-AGNAN		60 000	60	pont de briques (PM000026)	81220 TEYSSODE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 11

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	55,07 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	55,07 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
SCEA GRAVENOUS	Le Vignou - Foncoussière	81800 RABASTENS		20 100	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
				78 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800 RABASTENS
SCEA HUGUET	1311 Chemin de Trescasses	82100 CASTELSARRASIN		45 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
				30 000	80	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
				15 000	36	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
SCEA LES GRANGES	70 chemin du Camp de La Grange	82100 LES BARTHES		130 000	70	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 CASTELSARRASIN
				101 500	65	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 LES BARTHES
				87 500	70	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100 CASTELSARRASIN
				120 000	120	TARN partie 82	82100 CASTELSARRASIN
				50 000	60	TARN partie 82	82100 CASTELSARRASIN
SCEA LES VERGERS DE NOTRE DAME	LA BARONNE 350 ROUTE DE MEZENS	31660 BUZET-SUR-TARN	oui	55 000	40	TARN partie 31	31660 BUZET-SUR-TARN
SCEA LESCOT	858 ROUTE DE NAVIDALS	31340 VILLEMATIER		15 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31340 VILLEMATIER
SCEA PELEGRY	Les Cassarous	81310 LISLE-SUR-TARN		10 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
				2 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
SCEA PERIES	Lascanale	82200 LIZAC		19 200	24	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
				19 200	24	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 LIZAC
SCEA PLO - GAYRAUD	Aupillac	81570 FREJEVILLE		50 000	25	agout (O4--0250)	81570 FREJEVILLE
				36 000	15	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570 FREJEVILLE
SCEA Tarn Vallée de l Agout	BELAIR VIEILLE ROUTE DE TOULOUSE	81500 LAVAUUR		100 000	150	dadou (O47-0400)	81500 GIROUSSENS
				50 000	150	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500 GIROUSSENS
SCEA VERGERS DE SAINT LAURENT	451 chemin de Saint-Laurent	82000 MONTAUBAN		12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
				8 100	30	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
				12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE
				12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 MONTBETON
SCEV DAVID	Les Fortis	81310 LISLE-SUR-TARN	oui	54 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
SERRES DE BESSIERES SAS	Z.A. DU TRIANGLE 421, Chemin des Prieurs	31660 BESSIERES		30 000	70	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BESSIERES
SI DE LA VALLEE DU TARN	Mouls 2, Allée des Platanes	82370 REYNIES		1 512 000	1 800	TARN partie 82	82370 REYNIES
				720 000	1 500	TARN partie 82	82000 MONTAUBAN
SIE Alain	LA CATETE	81500 LAVAUUR		20 480	14	Ruisseau de l'Anglès (O4690580)	81500 MARZENS
SIMEONI Jean-Michel	Le Barbier	81710 SAIX		54 000	50	agout (O4--0250)	81710 SAIX
				54 000	50	agout (O4--0250)	81710 SAIX
SOULAYRAC Jean-Marc	Place d En Rigaud Haut 525 chemin de Belsoulet	81500 AMBRES		30 000	36	dadou (O47-0400)	81390 BRIATEXTE
				20 000	25	dadou (O47-0400)	81390 BRIATEXTE
SOULDADIE FRANCIS	670 CHEMIN CARRELLIS	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		18 000	25	RIEU TORT 31	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN
SOUTADE Cécile	Le bourg	81340 COURRIS		2 800	25	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340 COURRIS
SUC Jean-Louis	Le Verdier	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		9 000	10	Tarn DPF (O---0100)	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS
TERRAL Landry	181 route basse	81310 LISLE-SUR-TARN		4 000	7	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
TERRAL Michel	181 route basse	81310 LISLE-SUR-TARN		35 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
				7 500	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310 LISLE-SUR-TARN
TESSEYRE Sylvie	399 Route de Ferrières	82290 BARRY-D'ISLEMADE		15 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
			oui	7 000	22	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 BARRY-D'ISLEMADE
THOMAS Geneviève	Gignac le Haut	81340 SAINT-CIRGUE		10 500	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340 SAINT-CIRGUE
			oui	6 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430 AMBIALET
TOCHON Philippe	ST JULIEN	82200 MOISSAC		18 000	7	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 MOISSAC
VAGLIANTI FRANCIS	LE RITOU	81220 DAMIATTE		14 170	35	agout (O4--0250)	81220 DAMIATTE
VAISSIERE René	Borde haute	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES		50 000	35	agout (O4--0250)	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		30 000	40	dadou (O47-0400)	81120 LABOUTARIE
				24 000	35	dadou (O47-0400)	81120 LABOUTARIE
Valats Pierre	1205 chemin de Saint Sauveur	81600 GAILLAC		4 000	20	Tarn DPF (O---0100)	81600 GAILLAC
VERGNES Alain	279, Route Gaillardou	82130 MONTASTRUC		4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE
VERHOEF Michael	St Martin	81800 RABASTENS		4 500	4	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800 RABASTENS
VIATGE CLAUDE	LA TUILERIE	81800 ROQUEMAURE		1 000	25	Puits 31 UG 176 ACC	31660 BESSIERES
VIGUIER Philippe	LA GRANGE	31290 TREBONS-SUR-LA-GRASSE	oui	30 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130 LAFRANCAISE

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	27,53 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	23,33 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
Affala Sabine	3 rue des Jacinthes	81310 LISLE-SUR-TARN		1 000	7	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
AICHE Samuël	Moscou	81500 PRATVIEL		50 400	42	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
ALBERT Auguste	La Boulouyé	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		42 000	31	peyremule (O4740760)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE	irrigation hors été
ALLIGNET SAMUEL	2042 ROUTE DE BESSIERES	31380 MONTJOIRE		2 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31380	MONTJOIRE	irrigation hors été
ANTONIOOLI Jean-Pierre	2313 chemin de Rhode	82200 MOISSAC		60 000	200	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				114 036	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				60 600	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				120 000	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC	irrigation hors été
ASA DE LA REGION DE VILLEMUR-SUR-TARN	MAIRIE PLACE CHARLES OURGAUT	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		10 000	240	TARN partie 82	82370	NOHIC	irrigation hors été
ASA de Montans Peyrole (projet collectif)	MAIRIE PEYROLE	81310 PEYROLE		1 500 000	1 250	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
ASA de PARISOT	5 Place du lavoir	81310 PARISOT		2 250 000	1 403	Tarn DPF (O---0100)	12700	LOUPIAC	irrigation hors été
ASA DE SAINT GAUZENS	MAIRIE DE SAINT GAUZENS	81390 SAINT-GAUZENS		150 000	280	dadou (O47-0400)	81390	SAINT-GAUZENS	irrigation hors été
ASA de ST-PAUL	En Clergue	81220 PRADES		450 000	400	agout (O4--0250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
ASA de VITEY	chez M. MARTOREL Didier Le Fieu	81500 FIAC		300 000	240	agout (O4--0250)	81220	VITERBE	irrigation hors été
ASA des Plaines-de-Viterbe	chez M. MARTOREL Didier LE FIEU	81500 FIAC		210 000	255	agout (O4--0250)	81220	VITERBE	irrigation hors été
ASA GIROUSSENS	LES MASSOLS CHEZ MR RODIER CLAUDE	81500 GIROUSSENS		1 779 000	1 330	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
ASA LABASTIDE DE LEVIS	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		50 000	360	Tarn DPF (O---0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS	irrigation hors été
ASA LADIN	159 ROUTE DE LADIN	81310 LISLE-SUR-TARN		115 200	375	Tarn DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
ASA LOUPIAC	SANSOT CHEZ Miquel Lionel	81310 PARISOT		810 000	720	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
ASA RIVIERES	Saint-Gris	81600 RIVIERES	oui	750 000	1 100	Tarn DPF (O---0100)	81600	RIVIERES	irrigation hors été
ASA ST LIEUX - ST JEAN	Mairie Le Bourg	81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVALUR		100 000	1 620	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES	irrigation hors été
ASA ST-SULPICE	PESCADOUYRE	81370 SAINT-SULPICE		1 650 000	1 270	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81370	SAINT-SULPICE	irrigation hors été
ASAI DE BRASCOU	281 GRAND RUE MAIRIE	82370 ORGUEIL		3 200	450	TARN partie 82	82370	ORGUEIL	printemps / antigel
ASAI DE VERLHAGUET	312 chemin de Gimbelet	82000 MONTAUBAN		38 400	480	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
ASAI DU SUD OUEST DE BRESSOLS	MAIRIE 2 ROUTE DE LAVALUR	82710 BRESSOLS		36 000	900	TARN partie 82	82710	BRESSOLS	printemps / antigel
ASL AVENS	Le Fresquet chez M. Bernard Delsuc	81600 GAILLAC	oui	300 000	200	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
ASL de FLORENTIN	Métairie Grande	81150 FLORENTIN		60 000	30	saudronne (O3950520)	81150	FLORENTIN	remplissage hivernal lac
ASL du Jauret	Chez M. Delsuc LA VOIE DES CHENES	81600 MONTANS		300 000	360	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
ASL FERRAL FAGES	8 CHEMIN DE LA SARRADE	81990 CAMBON		120 000	170	Tarn Hors DPF (O---0100)	12550	SAINT-JUERY	irrigation hors été
ASL GMT DE SAINT PAUL	Les Casses	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		50 000	210	agout (O4--0250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
ASL ROUFFIN	Baynac	81600 BRENS		40 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
				30 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
				20 000	90	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
BARROUILLET Patrick	1034 CHEMIN DE MERLE AU TARN	82200 MOISSAC		600	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
BAUDOUNET Huguette	Le Bruguet	81800 RABASTENS		15 000	20	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				3 000	40	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				9 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
BAZAILLAS Michel	La Pointe	82130 VILLEMADE		9 600	120	TARN partie 82	82130	VILLEMADE	printemps / antigel
BECKER Cendrine	La Gaillarde	81220 SERVIES		4 500	15	agout (O4--0250)	81220	SERVIES	irrigation hors été
BELLOTTI PHILIPPE	Moulin d'Ayral	81600 MONTANS		1 000	30	riou frayzi (O3960590)	81600	MONTANS	irrigation hors été
BIAU Philippe	Galdou	81600 SENOULLAC		30 000	50	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	SENOULLAC	irrigation hors été
Boichot Julien	16 rue de Bischheim	67300 SCHILTIGHEIM		5 000	9	léou (O4660540)	12800	CABANES	remplissage hivernal lac
BONDIER Sylvie	21 Chemin du pontet	81800 COUFIOULEUX		6 000	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	COUFIOULEUX	irrigation hors été
BONNET Christian	35 chemin de Clairefont	81150 TERSSAC		15 000	20	Tarn DPF (O---0100)	81150	TERSSAC	irrigation hors été
BONNET Ludovic	LA MARNIERE	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		72 000	50	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST	irrigation hors été
BONNET Christophe	Le Bourg	81500 LACOUGOTTE-CADOU		18 000	60	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
				24 000	30	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
				24 000	40	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
BOSC Michel	618 Route de Lagrave	81150 MARSSAC-SUR-TARN		1 500	6	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	MARSSAC-SUR-TARN	irrigation hors été
BOUDET Julien	La Rivière	81220 SERVIES		16 000	50	agout (O4--0250)	81220	SERVIES	irrigation hors été
BOUYSET Jean-Louis	LIEU DIT MAZOT	82200 LIZAC		10 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				6 000	140	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
				4 000	60	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
Bruel Gaston	737 rue d'Arnal	81600 GAILLAC		15 000	53	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
BUREAU Alain	La Vernière	81390 SAINT-GAUZENS		10 000	50	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
Calmet Florence	16 le Pujol	81570 FREJEVILLE		1 000	15	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors été
CAMPOURCY JACQUES	2 469 ROUTE DES BARTHES	82100 CASTELSARRASIN		5 200	130	TARN partie 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antigel
				1 320	60	TARN partie 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	irrigation hors été
CEFEL (Centre d'Expérimentation Fruits et Légumes)	49 chemin des Rives	82000 MONTAUBAN		12 000	45	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
				10 000	200	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 1

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	27,53 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	23,33 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
CHABBAL Jean-François	Labat	81440 LAUTREC		8 400	7	nègue bouc (CB000004)	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
COLOMBIE Yannick	LAS CANALS	82200 LIZAC		1 200	50	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				1 512	25	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
COMBES Bernard	29 CHEMIN DE TUBENS HAUT	81710 SAIX		1 500	12	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81710	SAIX	irrigation hors été
COUTOULY DANIEL	CASSOU	81120 REALMONT		12 250	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST	irrigation hors été
CUMA de PUYGOUZON	Saint Blaise	81000 ALBI		104 000	15	jauzou (O3910680)	81990	FREJAIROLLES	remplissage hivernal lac
CUMA IRRIGANTS MOULIN NEUF	39 Les Martys	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		45 000	205	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY	irrigation hors été
Dauch Frédéric	655 chemin de la Garenne Basse	82290 MONTBETON		1 600	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON	irrigation hors été
				2 800	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON	irrigation hors été
DAZOLS Patrick	296 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
DELSUC Damien	104 route de Sours	81600 GAILLAC		36 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
				27 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
DURAND MARIE CLAUDE	MARLIC	81570 CUQ		30 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ	irrigation hors été
DUTUS Philippe	LA POINTE	82130 LAFRANCAISE		6 000	20	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été
EARL ARTIX	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		5 000	100	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
EARL BARRIAC	39 Les Martrys	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		45 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
EARL BELAYGUE RAPHAEL	Al conté	81500 GIROUSSENS		78 000	65	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
EARL BEZES PLAINE ET MONTAGNE	SAINT HILAIRE	81300 GRAULHET		39 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
				33 000	30	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
				27 000	35	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
EARL BONIS	Bonis	82200 LIZAC		2 000	190	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				1 500	140	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				2 000	210	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
EARL BOSCARDI	30 chemin de Royer	82000 MONTAUBAN		1 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		48 000	28	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBUNET-SUR-LESOR		22 500	45	agout (O4--0250)	81710	SAIX	irrigation hors été
EARL Camp del Bosc	Camp del Bosc	81600 BRENS		15 000	100	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	BRENS	irrigation hors été
EARL CAMPS	1290 ROUTE DE BORDEAUX	82130 VILLEMADE		3 000	30	TARN partie 82	82130	VILLEMADE	printemps / antigel
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		30 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ	irrigation hors été
				30 000	45	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ	irrigation hors été
				30 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL CAZELLES	Belbèze	81250 SAINT-ANDRE	oui	1 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	AMBAIALET	irrigation hors été
EARL CHAUDERON	Petit Jean	82200 LIZAC		900	60	TARN partie 82 assou (O4680500)	82200	LIZAC	printemps / antigel
EARL COMBET	Garibal	81500 CABANES		17 500	40	TARN partie 82 (ATTENTION ce n'est pas l'UG ASSOU)	12800	CABANES	remplissage hivernal lac
EARL DE BAGATELLE	BAGATELLE	81390 BRIATEXTE		6 000	30	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
				27 000	24	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
EARL DE BELLERIVE	3041 CHEMIN DE RIVIERE	82000 MONTAUBAN		1 800	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				1 200	80	TARN partie 82	82370	CORBARIEU	printemps / antigel
				1 050	70	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL DE BELVEZE	1020 route de Lavaur	82710 BRESSOLS		1 500	100	TARN partie 82	82710	BRESSOLS	irrigation hors été
				1 600	80	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				6 000	600	TARN partie 82	82710	BRESSOLS	printemps / antigel
EARL DE FONTANIE	Fontanié 2658 Route de Moissac	82130 LAFRANCAISE		3 000	60	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
EARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONDRAGON		60 000	60	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON	irrigation hors été
				900	50	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON	irrigation hors été
				45 000	50	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON	irrigation hors été
EARL DE GARRISON	430 Avenue des Albarèdes	82000 MONTAUBAN		800	40	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL de la Peyruque	La Peyruque	81220 VITERBE		30 000	30	agout (O4--0250)	81220	VITERBE	irrigation hors été
EARL de la Valette	La Valette Haute	81440 LAUTREC		18 000	10	ruisseau de Condat Pontis (O4771160)	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
EARL de LAGARRIGUE	Lagarrigue	81600 SENOUILAC		9 000	30	Nappe d'accompagnement saudronne (O3950520)	81600	SENOUILAC	irrigation hors été
EARL DE LEYLE	Leyle - Sainte-Livrade 310 chemin de Rouzet	82200 MOISSAC		1 200	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				1 120	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC	irrigation hors été
				3 600	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC	irrigation hors été
EARL DE PRELIES	Préliers	81500 GARRIGUES		18 000	35	Tarn DPF (O---0100)	81800	MEZENS	irrigation hors été
				75 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81800	MEZENS	irrigation hors été
EARL DE SAINT MARTIN	PEYROTIS	81600 MONTANS		18 750	50	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
EARL de STE GERMAINE	Ste Germaine	81710 SAIX		60 000	50	agout (O4--0250)	81710	SAIX	irrigation hors été
				60 000	70	agout (O4--0250)	81710	SAIX	irrigation hors été
EARL DE VILLENEUVE	60 RUE DU CHATEAU HAUTERIVE	81290 LABRUGUIERE		80 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81100	CASTRES	irrigation hors été
EARL DELMAS	Borie - Quartier de Teyssode	81800 RABASTENS		9 600	8	grouse (O4900680)	81800	RABASTENS	remplissage hivernal lac
EARL DES BASTIDES	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		4 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalignés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	27,53 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	23,33 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL des FAVARELS	Les Favarels	81600 RIVIERES		1 500	15	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS	irrigation hors été
EARL des Galiniers	Les Galiniers	81500 GIROUSSENS		6 000	27	lavergne (05640710)	81150	MARSAC-SUR-TARN	irrigation hors été
EARL DES RIVES	BARAT LES RIVES	82130 LAFRANCAISE		9 000	22	Nappe d'accompagnement Dadou (047-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
EARL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verhaguet	82000 MONTAUBAN		500	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				2 400	60	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
			oui	6 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				3 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
			oui	5 000	200	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
			oui	16 200	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
				6 600	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
			oui	33 600	200	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
EARL du Pigeonnier	La germière de riols	81220 VITERBE		180 000	80	agout (04--0250)	81220	TEYSSODE	irrigation hors été
EARL DU SAULA	Coustis	82130 LAFRANCAISE		2 400	60	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				2 400	60	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
				5 100	50	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été
EARL DU SILO BLANC	En Sicard	81390 SAINT-GAUZENS		39 000	30	dadou (047-0400)	81390	BRIATEXTE	irrigation hors été
				63 000	40	agout (04--0250)	81500	FIAC	irrigation hors été
				63 000	40	assou (04680500) (ATTENTION ce n'est pas l'UG ASSOU)	81500	FIAC	irrigation hors été
EARL DU TOURON	60 chemin de Bois vieux	82290 MONTBETON		2 400	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL EPI D'OC	SAINT AMANS	81800 RABASTENS		7 500	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
EARL Escapat des Roziés	Bertrand	81300 LABESSIERE-CANDEIL		30 000	40	dadou (047-0400)	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY	irrigation hors été
EARL ESTEVE	En Gilard	81500 FIAC		60 000	50	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81500	FIAC	irrigation hors été
EARL GUILBERT FRERES	5220 route de Bordeaux - Saint-Hilaire	82000 MONTAUBAN		5 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				10 000	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL HORT DE RABINEL	chemin de Rabinel	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS		6 000	12	Tarn DPF (0--0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	irrigation hors été
				500	8	Nappe accompagnement 81 UG 176	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	irrigation hors été
EARL JANGOPOM LE FLOUARD	STE CECILE D AVES	81600 GAILLAC		20 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				20 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
EARL JEANJEAN DIDIER	ANGLES HAUT	81500 MARZENS		45 000	20	Nappe d'accompagnement caldes (04690530)	81500	MARZENS	remplissage hivernal lac
EARL JTF	Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN		18 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
				14 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
				6 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
				10 500	5	Nappe d'accompagnement valides (03980580)	81800	COUFOULEUX	irrigation hors été
EARL La Bouyayo	La Bouyayo	81800 COUFOULEUX		15 000	23	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
EARL La Croix St Sernin	3130 route de Parisot	81800 COUFOULEUX		3 000	360	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
EARL LA GRIVE	BLEY BAS	82130 LAFRANCAISE		3 000	200	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				3 000	150	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				3 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				4 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				24 000	300	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				24 000	300	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				5 400	150	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				4 000	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				5 000	100	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				8 000	200	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
EARL LA RIVIERE	1025 Chemin de la Riviere	82370 NOHIC		3 200	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				14 000	60	TARN partie 82	82370	NOHIC	printemps / antigel
				8 400	100	TARN partie 82	82370	NOHIC	irrigation hors été
EARL LE CHAPITRE	LE CHAPITRE HAUT	81500 LAVAUR		25 000	20	agout (04--0250)	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES	irrigation hors été
EARL LE POTAGER DE FONTJALABERT	Route de Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN		900	9	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
EARL LECOURT	LA SABATAYRENC	81150 TERSSAC		30 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC	irrigation hors été
				39 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC	irrigation hors été
EARL LES CAUQUILLOUS	SALLES	81500 GIROUSSENS		10 000	25	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
EARL LES GARRISSOLES	Ladin	81800 RABASTENS		20 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
EARL LES GRAVASSES	159 route de ladin	81310 LISLE-SUR-TARN		45 000	30	marguestal (03970620)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				25 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
EARL LES ROUGETS	505 CHEMIN DE LA BARTHE	82290 ALBEFUILLE-LAGARDE		3 000	120	TARN partie 82	82290	ALBEFUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
				4 200	60	TARN partie 82	82290	ALBEFUILLE-LAGARDE	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 3

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	27,53 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	23,33 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL LES SAVEURS FERMIERES	Bordeneuve	81500 GARRIGUES		60 000	50	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
EARL LES TAOUOUS	39,40 route de l Agout	81800 COUFOULEUX		30 000	50	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81800	COUFOULEUX	irrigation hors été
EARL LES TROIS CHENES	703 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC	oui	1 000	40	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
			oui	360	40	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	irrigation hors été
EARL LES VERGERS ANTONIOLLI	11 Chemin de Fitan	82200 MOISSAC	oui	30 000	250	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
EARL LES VERGERS DE MATALY	405 CHEMIN DE MATALY SALIT	82000 MONTAUBAN		6 000	150	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				15 000	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
EARL Les Vergers du Bosquet	Tessonnières	81600 SENOULLAC		90 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81600	RIVIERES	irrigation hors été
				12 000	60	saudrone (O3980590)	81600	SENOULLAC	remplissage hivernal lac
EARL LES VERGERS DU PONT VIEUX	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		60 000	100	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été
				60 000	40	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été
				21 000	20	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	remplissage hivernal lac
EARL LES VERGERS DU TICOL	2711 route de Toulouse	82100 CASTELSARRASIN		16 000	80	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL MARTOREL	Le Fleu	81500 FIAC		42 000	40	agout (O4--0250)	81500	FIAC	irrigation hors été
				39 000	38	agout (O4--0250)	81500	FIAC	irrigation hors été
				48 000	60	agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors été
				99 000	120	agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors été
				26 100	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500	FIAC	irrigation hors été
EARL MAURIES	6 L ISSARTADE	81570 FREJEVILLE		5 000	20	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	remplissage hivernal lac
EARL NT ROCH	REILLES	81990 CARLUS		12 000	35	Tarn DPF (O---0100)	81150	TERSSAC	irrigation hors été
				1 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81990	CARLUS	irrigation hors été
EARL PEPINIERES RISPE ET FRUITS	La Mégère	82200 MOISSAC		20 000	100	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				64 000	400	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				20 000	200	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				50 000	400	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				6 000	30	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
				12 000	40	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
				12 000	60	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
EARL PUECH MERIC	Puech Méric	81600 CADALEN		45 000	15	gineste (O3950520)	81600	CADALEN	remplissage hivernal lac
EARL RINAUDO	463 CHEMIN DE LESTANET	82000 MONTAUBAN		20 000	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				20 000	120	TARN partie 82	82130	VILLEMADÉ	printemps / antigel
				2 000	50	TARN partie 82	82130	VILLEMADÉ	printemps / antigel
				6 000	100	TARN partie 82	82130	VILLEMADÉ	irrigation hors été
EARL ROBLIN PASCAL	MOURENS	81310 PARISOT		10 000	120	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
EARL SAMARA	72 chemin de Planquemarquet	82290 MEAUZAC		3 000	80	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				3 000	10	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	irrigation hors été
EARL SIGUIER	En vialatte	81570 FREJEVILLE		10 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors été
				20 000	45	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors été
				32 000	50	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors été
EARL VALETTE	Cap de rivière	82200 LIZAC		10 000	125	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				7 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				3 200	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				7 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				7 200	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
				4 200	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
EARL VERGERS DE TREBAS	Les Pommiers	81340 TREBAS		2 000	8	roque (O3800500)	81340	TREBAS	irrigation hors été
				2 000	35	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	TREBAS	irrigation hors été
			oui	5 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81250	CURVALLE	irrigation hors été
ENARD LEILA	La Grange à Basile 142 chemin de Bomy	82000 MONTAUBAN		1 100	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
FABRE Sylvain	Banocres	12000 MONASTERE		10 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
FARRUGIA LAURENT	1341 CHEMIN DE BEGUE	82000 MONTAUBAN		24 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
Faure Christian	La Tanière	81300 MOULAYRES		10 000	100	Affluent ruisseau des Lèzert - O4651040	81300	MOULAYRES	remplissage hivernal lac
				600	40	Affluent ruisseau des Lèzert - O4651040	81300	MOULAYRES	irrigation hors été
FAVAREL Jean-Luc	St Martin	81800 RABASTENS		10 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
FAVAREL Jean-Luc	Cambou	81800 MEZENS		15 000	20	passé (O4900500)	81800	MEZENS	irrigation hors été
				15 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81800	MEZENS	irrigation hors été
Ferme de Fondenise - Le Bolloch Mathieu	19 rue Raymond Lafage	81310 LISLE-SUR-TARN		1 000	6	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
FONDATION PIERRE FABRE	Domaine d'En Doysse Route de St Sulpice	81500 LAVAUR		4 890	12	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
FUENTES Stéphane	Saint Amans	81800 RABASTENS		1 260	30	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				3 000	50	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				1 500	35	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				990	50	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
GAEC au Jardin des Délices	28 route de Lavaur	81390 BRIATEXTE		6 600	25	Nappe d'accompagnement Dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalignés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	27,53 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	23,33 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
				3 899	30	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE	irrigation hors été
GAEC D'EN CECYL	Mondou	81220 TEYSSODE		4 500	4	saint-andré (O4670920)	81220	TEYSSODE	remplissage hivernal lac
GAEC DE FONCOUSSIERES	FONCOUSSIERES chez M. VERHOEF Bart	81800 RABASTENS		42 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
GAEC DE GILLARD	2390 B Route de Montauban	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		84 000	700	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
				11 400	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				18 000	150	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
				16 272	700	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	irrigation hors été
				9 960	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
				13 902	150	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	irrigation hors été
GAEC de GUIRAUDEL	Cap de Rivière	82200 LIZAC	oui	1 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
GAEC de l'Arc	L'Arc Aiguefonde	81200 MAZAMET		15 000	15	Ruisseau d'Aupillac (O4380706)	81200	AIGUEFONDE	remplissage hivernal lac
				21 000	15	Ruisseau d'Aupillac (O4380706)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
GAEC DE LA CAMINADE	Montescot	82200 MOISSAC		500	20	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				480	12	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
GAEC DE LA CONDOMINE	LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET	81660 PAYRIN-AUGMONTEL		81 000	70	Thoré réaligné (O43-0400)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
				84 000	70	Thoré réaligné (O43-0400)	81660	PAYRIN-AUGMONTEL	irrigation hors été
GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE	EN CUQ	81500 SAINT-AGNAN		24 000	80	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	remplissage hivernal lac
				15 000	25	Affluent Ruisseau de Sézy O4801080	81500	LAVAUR	remplissage hivernal lac
GAEC DE LA FERRASSIE	La Ferrassie	81440 VENES		10 000	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST	irrigation hors été
GAEC DE LA RIVE	La Rive	81200 AIGUEFONDE		6 000	35	Thoré réaligné (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
				6 000	60	Thoré réaligné (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
GAEC DE NIVELLE	890 route de Nivelle	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 000	25	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				840	35	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				3 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
				9 600	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
GAEC DE PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL		72 000	47	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	MARSAL	irrigation hors été
GAEC DE VINDRAC	Vindrac	81600 MONTANS		69 000	120	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
				45 000	120	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
GAEC DES CINQ CANTONS	Les Cinq Cantons	81500 GIROUSSENS		8 000	60	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
GAEC DES FUMADES	439 chemin de Lagarde - Les Fumades	82290 MONTBETON		7 000	200	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				3 200	80	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON	printemps / antigel
GAEC DES GARBASSES	Le Bousquet	81500 CABANES		5 000	18	léou (O4660540)	81220	DAMIATTE	remplissage hivernal lac
GAEC DES HERBONNES	1239 route de Lafrançaise	82290 MEAUZAC		40 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
			oui	130 000	350	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				100 000	1 000	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				20 000	180	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				20 000	150	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				2 000	100	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
				4 000	130	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
				80 000	80	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antigel
				80 000	80	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antigel
GAEC DES TROIS CHENES	LE FAU 390 CHEMIN DE MARIOS	82000 MONTAUBAN		5 000	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
GAEC DU CHEMIN DES PIGEONNIERS	71 CHEMIN DU MILIEU	82200 MOISSAC		600	20	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				3 000	20	TARN partie 82	82200	MOISSAC	irrigation hors été
GAEC DU COLOMBIER-DAL	232 CHEMIN DES GASQUES	31660 BESSIERES		30 000	210	TARN partie 31	31660	BESSIERES	irrigation hors été
GAEC DU PARADISIERS	Le Vacan	81600 BRENS		54 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
GAEC DU POTIER	LE POTIER	81220 GUITALENS		18 000	26	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
GAEC FARRIE	LE COMTE	81570 SEMALENS		45 000	70	agout (O4--0250)	81570	SEMALENS	irrigation hors été
				7 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	SEMALENS	irrigation hors été
				9 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81580	CAMBUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
GAEC Fontrouge	Fontrouge	81600 CADALEN		24 000	20	riou frech (O3940650)	81600	CADALEN	remplissage hivernal lac
GAEC FRUITS DE L'AUTAN	1513 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		1 800	28	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	BOUDOU	printemps / antigel
				960	28	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	BOUDOU	irrigation hors été
GAEC LA FERME DE LA PLATE	La platé	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		18 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
GAEC LA PEYRE	La Peyre	81300 GRAULHET		102 000	75	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
GAEC LACASSAGNE	Bourril	81600 MONTANS		67 200	56	ruisseau des Reysse	81600	MONTANS	remplissage hivernal lac
GAEC LALIEVE	Les Capélanies	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		38 000	65	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
				5 400	60	agout (O4--0250)	81220	VITERBE	irrigation hors été
				5 400	30	agout (O4--0250)	81220	VITERBE	irrigation hors été
				16 000	36	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	SERVIES	irrigation hors été
				1 500	25	affluent de l'Agout (O4671020)	81500	FIAC	irrigation hors été
GAEC LAURENS DU COLOMBIER	Le Colombier	81990 SEQUESTRE		70 000	70	Tarn DPF (O---0100)	81000	ALBI	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 5

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	27,53 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	23,33 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
				25 000	30	Tarn DPF (O---0100)	81000	ALBI	irrigation hors été
				40 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81990	SEQUESTRE	irrigation hors été
GAEC LE TERME DE PLAISANCE	LE TERME	81600 CADALEN		21 600	18	Candou	81600	CADALEN	remplissage hivernal lac
GAEC LE VERGER DE PASCAL	188 chemin des Graves	81600 GAILLAC		2 500	40	Nappe accompagnement 81 UG 176	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				30 000	40	Nappe accompagnement 81 UG 176	81600	GAILLAC	irrigation hors été
GAEC les Salers de la Bruniquillé	La Bruniquillé	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		5 000	25	rieu de l'aze (04730680)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE	irrigation hors été
GAEC NALYPOM	Domaine de Naly 400 Route de Montech	82710 BRESSOLS		48 000	200	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				48 000	225	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				10 000	320	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				18 000	200	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
				18 000	225	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
GAEC PERRIER	Courtade	81310 LISLE-SUR-TARN		108 000	90	Tarn DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
GAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN		75 000	90	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	FLORENTIN	irrigation hors été
				75 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	FLORENTIN	irrigation hors été
GALTIE Joslan	POULARIOT - MAZOT	82200 LIZAC		14 400	180	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				6 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GARET Marie-Josée	Petit Jean	82200 LIZAC		5 000	40	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				5 000	40	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
GARRIGAUD Florence	Cahuzaguet	81350 SAINT-GREGOIRE		3 500	15	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	SAINTE-GREGOIRE	irrigation hors été
GAYET Nadia	Au Port	82200 LIZAC		2 400	40	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				1 620	40	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
GAYRAUD Alain	Le Pigne	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		6 000	22	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81570	CUQ	irrigation hors été
GELIS NICOLE	En darquier	81500 LAVAUR		3 000	20	agout (04--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
GERBAUD Michel	321 chemin de Clauzades	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		6 400	80	TARN partie 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
				1 200	80	TARN partie 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	irrigation hors été
GESLOT Emmanuel	La Balestrie Haute 360 route de Puech-Aunol	81100 CASTRES		1 855	9	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81100	CASTRES	irrigation hors été
GIBRAC Christian	91 chemin de Guillaubeau	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		2 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
				2 000	20	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
			oui	1 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GIRAUD Patrice Espaces Verts	Le Vésinat	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES		3 000	20	agout (04--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors été
Granier Delphine	Escribe	81120 LABOUTARIE		10 000	50	dadou (047-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été
GRIVEL Michel	Rieunau	81150 ROUFFIAC		1 800	8	Nappe d'accompagnement rieurmas (03930550)	81990	CARLUS	irrigation hors été
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		5 000	30	dadou (047-0400)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
				3 000	30	dadou (047-0400)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
HOULES VINCENT	La Sagne	81120 REALMONT		24 000	28	dadou (047-0400)	81120	REALMONT	irrigation hors été
HOURDE Eric	3866 Route de Montauban	82130 LAFRANCAISE		1 200	35	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				5 250	105	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				8 640	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été
				3 900	35	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été
				9 300	75	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été
Indivision Christian Bruel	115 chemin de Molles	81600 GAILLAC		12 000	10	molles (03961070)	81600	GAILLAC	remplissage hivernal lac
				10 300	60	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				5 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				25 000	103	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
JULIA Damien	342 chemin de Bley Bas	82130 LAFRANCAISE		3 200	300	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				4 800	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				5 600	120	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été
				4 800	300	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				5 600	120	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été
				1 800	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	irrigation hors été
				1 300	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	irrigation hors été
				3 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	irrigation hors été
L.E.P.A. FLAMARENS	Flamarens	81500 LAVAUR	oui	20 000	190	agout (04--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
L'ESSOR MARAICHER de TARN et DADOU	1200 Route de Viars	81600 GAILLAC		7 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				4 000	9	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
LAFAGE JACQUES	PEYRUSSE 912 ROUTE DE MONTECH	82290 MEAUZAC		600	20	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				399	20	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	irrigation hors été
LAPORTE Josette	3860, Route de Castelsarrasin	82290 MEAUZAC		5 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
				5 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
				1 800	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	irrigation hors été
				1 200	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	irrigation hors été
LARRUE Remy	LA PEYRE	81440 MONDRAGON		72 000	50	dadou (047-0400)	81440	MONDRAGON	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	27,53 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	23,33 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
LEMOSY Patrick	Le Carlanet	81150 TERSSAC		1 620	2	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC	irrigation hors été
				1 230	20	TARN DPF (O---0100)	81150	TERSSAC	irrigation hors été
Les Légumes de l'Autan	Le Ritou 127 chemin de la Mondotte	81220 DAMIATTE		3 750	20	agout (04--0250)	81220	DAMIATTE	irrigation hors été
LOUBIERES JEROME		82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		2 700	120	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				2 400	30	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été
LYCEE AGRICOLE DE CAPOU	1915 route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN		4 000	40	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				15 000	80	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
MAGNAC Grégory	1167 ROUTE DE LA RIVIERE	82100 LES BARTHES	oui	4 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
			oui	900	18	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES	irrigation hors été
Magnetto Noel	965 CHEMIN DES GARRIGUES	82130 L'HONOR-DE-COS		16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	irrigation hors été
MARAVAL SYLVAIN	EN SALLES 10 chemin des pins	81570 CUQ		10 890	40	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors été
MARTY Samuel	510 route de Montauban - La Pouzaque	82290 ALBEFUILLE-LAGARDE		3 600	30	TARN partie 82	82290	ALBEFUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
				7 800	30	TARN partie 82	82290	ALBEFUILLE-LAGARDE	irrigation hors été
				1 000	60	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
MASSOUTIER Didier	LD 'LA TUILERIE' 1005, Route de la Tuilerie	81310 PARISOT		24 000	20	pimpe (03970560)	81310	PARISOT	remplissage hivernal lac
Mauget Romain	309 chemin de Manelphe	81500 AMBRES		4 000	6	agout (04--0250)	81500	AMBRES	irrigation hors été
MAUREL Michel	17 Le pujol	81570 FREJEVILLE		3 000	8	agout (04--0250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors été
MAURIES DIDIER	LE MAS	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	oui	5 000	15	Nappe Vidalès (04770530) ACC	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY	irrigation hors été
MAURIES Bernard	10, Place Jean Jaurès	81000 ALBI		45 000	40	dadou (047-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été
MAYNADIER DOMINIQUE	EN PARAYRE	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		3 000	25	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors été
MEYNADIER Jean	Cantou - Le Saula	82130 LAFRANCAISE		500	8	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				1 000	8	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	remplissage hivernal lac
				1 602	8	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été
MILHAVET Thierry	Les Pontiers	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		41 580	160	agout (04--0250)	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES	irrigation hors été
				39 300	60	agout (04--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
MIOT Sandrine	Longouyrou	81350 CRESPINET		1 800	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	CRESPINET	irrigation hors été
MIRAMONT Jean-Marc	BATIMENT	82100 LES BARTHES	oui	1 800	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
				1 800	50	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
NOUGAYREDE CLAUDINE	PAILLOT	82200 LIZAC		14 000	50	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				3 600	50	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
ORTILE Gino	CHÂTEAU LAFONT	81600 MONTANS		18 000	15	riou frayzi (03960590)	81600	MONTANS	remplissage hivernal lac
PASCCHETTA ERIC	LE CANONGE 2200 ROUTE DE VACQUIER	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		2 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31340	VACQUIERS	irrigation hors été
PATIN Julien	Bertasse	81700 PUYLAURENS		21 000	30	agout (04--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors été
PELLIZZARI Laurent	Gaubil	81570 CUQ		58 500	60	agout (04--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors été
				52 500	40	Nappe d'accompagnement agout (04--0250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
PESSOT Justine	782 chemin du Barthac	82200 MOISSAC		1 600	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				6 600	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	irrigation hors été
PINEL Denis	N° 625, En Béral - Aiguefonde	81200 MAZAMET		12 000	28	Ruisseau d'Aupillac (04380706)	81290	LABRUGUIERE	remplissage hivernal lac
PLANTADE Marie Hélène	210 route de la rivière	82100 LES BARTHES		200	27	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
				200	30	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
PLOUZEAU Ludovic	453 Chemin Saint Sauveur	81600 GAILLAC		10 000	15	Affluent Tarn 03961070	81600	GAILLAC	irrigation hors été
PORTAL Joel	1920 ROUTE D'ALBEFUILLE LAGARDE	82000 MONTAUBAN		7 500	135	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
PRUNET Jean Bernard	St Gély 11 rue de la Biade	81800 RABASTENS		24 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				24 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
			oui	24 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
PUJOL Roger	Courris Le Bas	81340 COURRIS		3 000	50	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	COURRIS	irrigation hors été
PUTTO Bruno	En Saldé	81390 PUYBEGON		10 000	60	dadou (047-0400)	81390	PUYBEGON	irrigation hors été
RAJAUD Nicolas	1535 CHEMIN DE LACAZE	82290 MEAUZAC		5 000	80	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
RAMOND Guy	La Ravailhe	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		10 000	100	Tarn DPF (O---0100)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS	irrigation hors été
RAYNAUD Simon	Le Pépil	81500 GIROUSSENS		10 000	60	dadou (047-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
				10 000	60	dadou (047-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
Rispe Gaetan	Le Barthac	82200 MOISSAC		12 000	300	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
ROQUES CHRISTIAN	Galdou	81600 SENOULLAC		30 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	SENOULLAC	irrigation hors été
ROUANET CHRISTOPHE	686 CHEMIN DE BELLE FLEUR	81660 PAYRIN-AUGMONTEL FLEUR		45 000	60	agout (04--0250)	81570	SEMALENS	irrigation hors été
SAINT-ROMAS Michel	180 chemin du Carreyrou	82130 MONTASTRUC		7 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
SARL des Gazon occitans	LE PENDUT 1385 ROUTE DU LAC	81800 COUFOULEUX		17 100	80	Nappe d'accompagnement gibré (03980610)	81800	COUFOULEUX	irrigation hors été
SARL DOMAINE DE FONLONGUE	Domaine de Fonlongue	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		27 000	250	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal lac
				48 000	250	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
SARL Jardins de la Vallée du Dadou	Route de Graulhet	81120 REALMONT		3 000	3	dadou (047-0400)	81120	REALMONT	irrigation hors été
SARL Le Jardin de Lescure	60 Chemin des Cersiers	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS		15 000	30	Tarn DPF (O---0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 7

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

Caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	27,53 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	23,33 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
SARL PLANES	RIEUDAS	81370 SAINT-SULPICE		12 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81370	SAINT-SULPICE	irrigation hors été
SAS LAVAL CHABBAL VOLAILLES	ARDJALLE	81700 PUYLAURENS		10 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
SAS Pierre Fabre Agronomie	16 rue Jean Rostand	81600 GAILLAC		7 049	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
SAS Sud Ouest Pépinières	Caytivel	81600 RIVIERES		8 700	15	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
SCA LES RIVES	3473, Route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN		10 000	130	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
SCEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		12 500	85	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
				6 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AUSSILLON	irrigation hors été
				9 500	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
SCEA BORDE GRANDE	Mauriac	81600 SENOULLAC		5 000	18	affluent du ruisseau de la Saudronne (O3951000)	81600	SENOULLAC	remplissage hivernal lac
SCEA DE BARBETTE	800 IMPASSE DE BARBETTE	31620 FRONTON		33 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31620	FRONTON	irrigation hors été
SCEA de Belleive	Belleive	81500 LAVAUR		18 000	100	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
SCEA DE BORDE HAUTE	Saint-Germain	82200 MOISSAC		30 000	210	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				30 000	210	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				30 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC	irrigation hors été
				30 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC	irrigation hors été
				6 000	210	TARN partie 82	82200	MOISSAC	irrigation hors été
				6 000	210	TARN partie 82	82200	MOISSAC	irrigation hors été
SCEA DE CASTANET	Domaine des Pères - ST BENOIT	82200 MOISSAC		3 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				4 800	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC	irrigation hors été
SCEA DE FONGRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVE	82370 CAMPSAS		25 000	40	RIEU TORT	82370	CAMPSAS	remplissage hivernal lac
SCEA DE GRES FORT	Le Fort de Paulin	81500 LAVAUR		62 580	100	agout (O4--0250)	81500	AMBRES	irrigation hors été
				32 430	40	agout (O4--0250)	81500	AMBRES	irrigation hors été
SCEA DE LA GRAVE	177 chemin de Moissac	82100 LES BARTHES		38 500	250	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
				23 500	200	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
				8 000	200	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
				8 000	250	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
				4 000	200	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	irrigation hors été
SCEA DE LUNERIVES	1400 route de Castelsarrasin	82290 MEAUZAC		8 800	300	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				8 800	300	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				23 100	35	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	irrigation hors été
				23 100	35	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	irrigation hors été
SCEA DE SAINT BENOIT	461 CHEMIN DE CHAMBERT	82200 MOISSAC		7 500	450	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				6 000	150	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
SCEA DES COTEAUX	2183 chemin des Rieux - Gachou	82370 VILLEBRUMIER		150 000	65	TARN partie 82	82370	VILLEBRUMIER	remplissage hivernal lac
				15 000	65	TARN partie 82	82370	VILLEBRUMIER	irrigation hors été
SCEA Domaine de Fontorbe	Domaine de Fontorbe	81500 LAVAUR		64 000	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
				70 000	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
				52 000	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
				120 000	50	agout (O4--0250)	81500	AMBRES	irrigation hors été
				60 000	880	agout (O4--0250)	81500	AMBRES	printemps / antigel
				20 000	46	agout (O4--0250)	81500	AMBRES	irrigation hors été
				24 000	800	agout (O4--0250)	81500	AMBRES	printemps / antigel
				6 400	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	printemps / antigel
				6 400	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	printemps / antigel
				6 400	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	printemps / antigel
SCEA DOMAINE DES ALBAREDES	1061 AVENUE DES ALBAREDES	82000 MONTAUBAN		36 000	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				7 800	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
SCEA DOMAINE DU CLAU	LE CLAU 1460A ROUTE DE MONTAUBAN	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		14 400	300	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
				14 400	300	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
				14 400	300	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
SCEA DOMAINE DU COUGE	Domaine du Couge 4148 route des Barthes	82100 CASTELSARRASIN		10 000	150	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
				19 200	300	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antigel
				6 000	20	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	irrigation hors été
				25 000	130	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN	irrigation hors été
SCEA DU FOURNIALS	le Barry	81430 MARSAL		24 750	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	MARSAL	irrigation hors été
				18 000	35	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	MARSAL	irrigation hors été
SCEA FIGUERIS SUD	1990 chemin de Merles	82200 MOISSAC		6 400	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				6 400	8	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				3 000	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	irrigation hors été
				6 000	90	TARN partie 82	82200	MOISSAC	irrigation hors été
SCEA FRERES PEREIRA	843 chemin de Merle	82200 MOISSAC		5 600	0	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
SCEA Grains d'Autan	La Bourdette	81500 SAINT-AGNAN		60 000	60	pont de briques (PM000026)	81220	TEYSSODE	remplissage hivernal lac
SCEA GRAVENOUS	Le Vignou - Foncoussière	81800 RABASTENS		20 100	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
				32 400	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
SCEA LES GRANGES	70 chemin du Camp de La Grange	82100 LES BARTHES		7 200	60	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antigel

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 8

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	27,53 hm³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	23,33 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
SCEA PELEGRY	Les Cassarous	81310 LISLE-SUR-TARN		5 000	120	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN	irrigation hors été
				3 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
				2 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
SCEA PLO - GAYRAUD	Aupillac	81570 FREJEVILLE		36 000	25	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors été
				36 000	15	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors été
SCEA Tarn Vallée de l'Agout	BELAIR VIEILLE ROUTE DE TOULOUSE	81500 LAVAU		7 500	150	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
				15 000	150	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
SCEV DAVID	Les Fortis	81310 LISLE-SUR-TARN	oui	54 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
SERRES DE BESSIERES SAS	Z.A. DU TRIANGLE 421, Chemin des Prieurs	31660 BESSIERES		40 000	70	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES	irrigation hors été
SI DE LA VALLEE DU TARN	Moulis 2, Allée des Platanes	82370 REYNIES		86 400	1 800	TARN partie 82	82370	REYNIES	printemps / antigel
				38 400	40	TARN partie 82	82370	REYNIES	remplissage hivernal lac
SIE Alain	LA CATETE	81500 LAVAU		16 800	14	Ruisseau de l'Anglès (O4690580)	81500	MARZENS	irrigation hors été
SIMEONI Jean-Michel	Le Barbier	81710 SAIX		3 000	50	agout (O4--0250)	81710	SAIX	irrigation hors été
TERRAL Michel	181 route basse	81310 LISLE-SUR-TARN		8 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
				5 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
THOMAS Geneviève	Gignac le Haut	81340 SAINT-CIRGUE		9 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	SAINT-CIRGUE	irrigation hors été
			oui	9 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	AMBALET	irrigation hors été
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		9 000	40	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été
				4 500	35	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été
Valats Pierre	1205 chemin de Saint Sauveur	81600 GAILLAC		1 500	20	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
VERHOEF Michael	St Martin	81800 RABASTENS		4 500	4	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
VIGUIER Philippe	LA GRANGE	31290 TREBONS-SUR-LA-GRASSE	oui	500	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	3,25 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	3,25 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP commune
ARBIA Michel	BORDE GRANDE GANDALOU	82100 CASTELSARRASIN		24 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
BARRIERE Jean-Francois	CHEMIN DU VIGNE	82370 ORGUEIL		4 000	25	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
BARRIERE Francis	578 route du Vigne	82370 ORGUEIL		4 000	25	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
BASSEGUI Michelle	Merle 400 chemin Lartigue	82170 POMPIGNAN		1 670	6	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82170 POMPIGNAN
BAZELY Jeanine	491, Chemin de Vilette	82100 CASTELSARRASIN		2 500	6	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
Bloquel David	Garnot	82110 BOULOC	oui	100 000	130	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				50 000	60	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
BOILLAT Alain	PERAYROLS 20 Chemin de Miquel	82710 BRESSOLS		9 000	14	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710 BRESSOLS
				3 000	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82710 BRESSOLS
BONINO Marc	VERRIES HAUTS 481 CHEMIN DES VERRIES	82100 CASTELSARRASIN		21 600	27	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
BONTEMPI Arnaud	1291 chemin des Bruges	31620 BOULOC		9 000	10	Puits 31 UG 176 DEC	31620 BOULOC
BOUYSET Jean-Louis	LIEU DIT MAZOT	82200 LIZAC		3 000	5	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82200 LIZAC
BOUYSSI Max	7, Impasse des Vignes	82700 MONTECH	oui	26 000	35	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710 BRESSOLS
BROUSSE Henry	LA PANDOULE 86 ROUTE DE SAYRAC	31620 VILLAUDRIC		5 000	5	Puits 31 UG 176 DEC	31620 VILLAUDRIC
Candel Fabien	92 place du Souverin	31340 MAGDELAIN-SUR-TARN		60	6	Puits 31 UG 176 DEC	31380 MONTJOIRE
CAPMARTIN CATHY	LE LUGATOU	82600 SAVENES	oui	24 500	35	Puits 31 UG 176 DEC	31620 FRONTON
CARDETTI Eric	121 chemin de Boutines	82370 CAMPSAS		35 000	8	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 CAMPSAS
CHABALIER Maryse	AL CATET	82290 MONTBETON		10 000	20	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 MONTBETON
CHAPPELLIER Siam	Puech de la Peyre	81600 CADALEN		1 000	4	Nappe déconnectée 81 UG 176	81600 CADALEN
CHARTIER Loïc	673 Chemin de Boujac	82370 CAMPSAS		7 500	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 CAMPSAS
				1 250	5	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 CAMPSAS
COQUOT ROSALIE	Les Rouziès 668 chemin de Coutal	31620 VILLAUDRIC		4 000	16	Puits 31 UG 176 DEC	31620 VILLAUDRIC
DE LIGONDES Lionel	FUMEREAU	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		30 000	45	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE
				20 125	40	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 MONTBETON
				60 000	50	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 MONTBETON
DELORT Jeanine	1 route d'Aurillac	15130 YTRAC		80 000	60	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 MONTBETON
				25 000	33	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 MONTBETON
DEMOT Didier	1788 ROUTE DE LA CAVE	82370 CAMPSAS		5 600	7	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 CAMPSAS
DRIGO DESSEAUX Nathalie	LD BOUYGUE LONGUE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		3 500	8	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 MEAUZAC
EARL ALARY	315 ROUTE VILLEMATIER	31340 VACQUIERS		22 000	30	Puits 31 UG 176 DEC	31340 VACQUIERS
EARL CEDRIC FAURE	1650 chemin de Bonneval	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		3 000	22	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL CHATEAU LAGARRIGUE	LAGARRIGUE	81600 SENOUILAC		6 000	5	Nappe ruisseau de Gatens DEC	81600 SENOUILAC
EARL DE BEAUBRIERES	300 CHEMIN DU CHANTRE	82100 CASTELSARRASIN		15 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
				40 000	35	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100 CASTELSARRASIN
EARL DE BELBEZE	915 CHEMIN DE BELBEZE	31620 FRONTON	oui	60 000	80	Puits 31 UG 176 DEC	31620 FRONTON
EARL DE BERNOYE	POMPIGNE 1360 route de Montbeton	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	oui	65 000	70	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL DE BOURDAYA	Lieu-dit BOURDAYA 400 Chemin de la Garenne	31380 MONTJOIRE	oui	60 000	30	Puits 31 UG 176 DEC	31380 MONTJOIRE
EARL DE GAUMELS	134 Chemin de Riounet	82170 FABAS		2 500	3	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	31230 FABAS
EARL DE GINESTE	GINESTE	82190 MIRAMONT-DE-QUERCY		28 000	35	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
				24 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
EARL DE GOYNE	2333 route des Cloutiers - Goyne	82100 CASTELSARRASIN	oui	60 000	60	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				16 000	18	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
EARL DE JOUANINELS	ESPAGNET 1875 ROUTE DE GRISOLLES	31620 FRONTON		25 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31620 FRONTON
EARL DE LA TRAVERSE-CASTEL	668 chemin de Vilette - La Traverse	82100 CASTELSARRASIN		8 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	3,25 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	3,25 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP commune
				12 500	22	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
EARL DE PONTINAUT	884 ROUTE DE PONTINAUT	82100 CASTELSARRASIN		40 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
EARL DE VILLETTE	1601 CHEMIN DE VILLETTE	82100 CASTELSARRASIN		10 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
EARL DES QUATRE SAISONS	Rivière Basse	82100 CASTELSARRASIN		1 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
EARL DES SALBOUS	200 Chemin du Touron	82290 MONTBETON		5 600	7	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 MONTBETON
EARL DOMAINE DE LESCURE	151 chemin de Lescure	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				25 000	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verihaguet	82000 MONTAUBAN		3 000	25	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710 BRESSOLS
EARL DU DOMAINE SAINT PIERRE	400 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		9 600	12	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				3 000	12	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL DU LAURIER	211 route de Castelsarrasin	82100 LES BARTHES	oui	2 500	10	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100 LES BARTHES
EARL DU TOURON	60 chemin de Bois vieux	82290 MONTBETON		30 000	44	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 MONTBETON
				22 400	28	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				56 000	80	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL EFG	1710 route de Choisy	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		8 000	10	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				17 600	22	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL FD AGRI	1290 CHEMIN DES BARDIS	31660 BUZET-SUR-TARN		15 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31660 BUZET-SUR-TARN
EARL FOUCHOUNET	1790 ROUTE DE CAMPSAS	31620 FRONTON	oui	13 000	25	Puits 31 UG 176 DEC	31620 FRONTON
EARL GANZA	53 CHEMIN DE LAGOUIERE	82100 CASTELSARRASIN		25 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
				25 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
EARL LA COUTELIERE	EN TOURETTES 381 CHEMIN DE LA SANSONNE	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		10 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31340 VILLEMUR-SUR-TARN
EARL LA PROVENCALE	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		32 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
EARL LE CHATEAU	2711 route de Toulouse	82100 CASTELSARRASIN		14 000	40	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100 CASTELSARRASIN
EARL LE FOUSSOU	1500 CHEMIN DE POMPIGNAN	31620 FRONTON		800	25	Puits 31 UG 176 DEC	31620 FRONTON
EARL MASSA	3800 route de Lavilledieu - REBEQUET	82710 BRESSOLS		7 000	18	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710 BRESSOLS
EARL RUELLE MIRAMONT	836 route de Labastide-du-Temple	82290 MEAUZAC	oui	20 000	65	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 MEAUZAC
EARL SAMARA	72 chemin de Planquemarquet	82290 MEAUZAC		4 000	5	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
				4 000	5	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 MEAUZAC
EARL STEPHANE LARROQUE	Doumerc	82240 LAPENCHE		60 000	60	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre	81500 AMBRES		10 000	6	Nappe Dadou DEC	81500 AMBRES
ESCALETTTE Thibaut	1190, Route de Fronton	82370 ORGUEIL		50 000	75	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 ORGUEIL
FELTRIN Christian	En Auriol - Rte de Pratviel	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		9 000	18	Nappe Carmes (O4650640) DEC	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
FISSORE Philippe	3330 route des Cloutiers	82100 CASTELSARRASIN		14 400	18	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100 CASTELSARRASIN
GAEC ARMINGAUD	HAMEAU DES LUQUETS 258 CHEMIN DES LUQUETS	31660 BUZET-SUR-TARN		30 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31660 BUZET-SUR-TARN
GAEC DE BELLEPLAINE	1506 route de Belle Plaine -Lassalles	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		12 000	35	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
GAEC DE BORIO BLANC	783 CHEMIN DE BORDENEUVE	31340 VILLEMATIER		60 000	60	Puits 31 UG 176 DEC	31340 VILLEMATIER
GAEC DE CAUFOUR	566 Chemin de Pesquiés	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	20 000	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100 LES BARTHES
GAEC DE LA GARRIGUE	541 CHEMIN DE PELLAUSY	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		6 000	30	Puits 31 UG 176 DEC	31340 VILLEMUR-SUR-TARN
GAEC DES JOUANETS	943 CHEMIN DES JOUANETS	82200 MOISSAC		20 000	45	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
GAEC DU CART	312 chemin de Gimbelet - Verihaguet	82000 MONTAUBAN		50 000	45	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE
GAEC DU POTIER	LE POTIER	81220 GUITALENS		3 000	26	Nappe agout (O4-0250) DEC	81220 GUITALENS
GAEC LAFFORGUE JEAN ET FILS	121 ROUTE DE FRONTON	31340 VACQUIERS		47 000	60	Puits 31 UG 176 DEC	31340 VACQUIERS
GAEC LE POTAGER DE SAINT MARTIN	SAINT MARTIN DE MOURS	81800 RABASTENS		3 800	4	Nappe déconnectée 81 UG 176	81800 RABASTENS

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	3,25 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	3,25 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
GAEC VEYRAC	1320 B route de Fabas - Camperdut	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				20 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				60 000	75	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 CAMPSAS
GALY MAXIME	SAYRAC 403 RTE DES ECOLES	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		3 900	20	Puits 31 UG 176 DEC	31340 VILLEMUR-SUR-TARN
GARRIGUES DAMIEN	ALBAPOM 1300 CHEMIN DU QUART	82000 MONTAUBAN		12 000	15	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE
Gerbaud Dorian	167 CHEMIN DES VIGNES	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	160	5	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
				80	5	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE
GFA DE PEYBORBES	443 chemin de Peyronnets	82170 FABAS		32 000	40	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	31230 FABAS
GHIBAUDDO David	FOURRIERES HAUTES	82100 CASTELSARRASIN		5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
GIMAZANE-TEILHET Dominique	1867 route de Belle Plaine	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		24 170	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
Godwin Morgane	440 route de Vacquières	31620 VILLAUDRIC		500	7	Puits 31 UG 176 DEC	31620 VILLAUDRIC
IOUALALEN Bouzid	DOMAINE DE BONHOURS	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		30 000	100	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				30 000	100	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
JALLAIS Laetitia	491 route de Castelsarrasin	82100 LES BARTHES	oui	2 000	12	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
JANY Laurent	Le Bouyssou	81990 CUNAC		24 000	4	Nappe infermats (O3910610) DEC	81990 CUNAC
JOUGLA REGINE	6 CHEMIN LA RIVIERE	31790 SAINT-SAUVEUR		2 500	70	Puits 31 UG 176 DEC	31620 BOULOC
LACOMBE Gilbert	652 chemin de la Laque - Subare	82290 MEAUZAC		1 000	20	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 BARRY-D'ISLEMADE
LAMANA Nathalie	1320 chemin de Miquel - Montagne	82710 BRESSOLS		3 000	7	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710 BRESSOLS
LE LAMER Gilles	2335 ROUTE DE MONTECH	82710 BRESSOLS		24 000	30	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710 BRESSOLS
			oui	44 000	50	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710 BRESSOLS
LECOURT Gisele	ST BEART 72 Chemin de Castelus	82100 CASTELSARRASIN		8 000	10	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
LLORENS Jean-Jacques	1898 route de Campsas	82370 ORGUEIL		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 ORGUEIL
LUC GINETTE	545 CHEMIN DE RELANCE	31620 FRONTON		16 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 ORGUEIL
				2 000	40	Puits 31 UG 176 DEC	31620 FRONTON
Magnetto Patrice	403 chemin de Fayard	82100 CASTELSARRASIN		20 000	27	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100 CASTELSARRASIN
				20 000	27	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100 CASTELSARRASIN
MARGARIA Etie	TICOL- HAUT	82290 BARRY-D'ISLEMADE		2 400	3	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 BARRY-D'ISLEMADE
MARTY Catherine	MEAUZAC	82290 MEAUZAC		8 800	11	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 MEAUZAC
MARTY Jeanne	726 chemin de Jamounet	82100 CASTELSARRASIN		12 000	50	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
				10 000	50	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
MAYANOBE Marthe	4991 route de Gandalou - Lagravette	82100 CASTELSARRASIN		7 200	9	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
				14 400	18	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
				2 000	16	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
MERCADAL Jean	741 IMPASSE BOURDETTE	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		24 000	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE
MERIANNE GILBERT	525 CHEMIN DE LA RIVIERE	31380 MONTJOIRE		2 000	30	Puits 31 UG 176 DEC	31380 MONTJOIRE
MEYER Martine	335 chemin de Négret	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		29 000	35	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE
				16 000	20	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE
MEZAMAT David	1980 route de Toulouse	82100 CASTELSARRASIN		5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
MONTOUX Louissette	596 chemin des Mellets	82100 CASTELSARRASIN		5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
NOUGAREDE Jérémi	1405 CHEMIN DE LA GRAVETTE	82100 CASTELSARRASIN		36 000	45	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN
				6 000	8	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	3,25 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	3,25 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
OMASSI Jean Jacques	BOULBE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		5 600	7	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 BARRY-D'ISLEMADE	
				3 600	7	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 MEAUZAC	
ORBELLO Frederic	1161 route de Montauban	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		28 251	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	
PAGES JACQUES	485 CHEMIN DE SAUMATE	31620 FRONTON		3 000	6	Puits 31 UG 176 DEC	31620 FRONTON	
PAIRE LIONEL	1575 CHEMIN DE MASSAGOT	82100 CASTELSARRASIN		12 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN	
				5 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN	
PAIRE BRUNO	GANDALOU 1858 CHEMIN DE MERLANES	82100 CASTELSARRASIN		3 500	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100 CASTELSARRASIN	
PAIRE Christine	984, Chemin de Lériet	82100 CASTELSARRASIN		1 000	3	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100 CASTELSARRASIN	
REDON Michel	635 Route de Paulet	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		9 600	12	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	
ROUS Cyril	Le Rouzet	82220 PUYCORNET		12 800	16	Casior BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82130 LAFRANCAISE	
SA Belchim Crop Protection	Jean Marie RIGAIL 3865 Avenue de Grisolles	31620 FRONTON		15 000	14	Puits 31 UG 176 DEC	31620 FRONTON	
SAMBUSSY GERALD	2615 ROUTE DE VILLEMATIER	31340 VACQUIERS		15 000	30	Puits 31 UG 176 DEC	31340 VACQUIERS	
SARL DES TROUILLES	Les Trouilles	82130 LAFRANCAISE		30 000	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 BARRY-D'ISLEMADE	
SARL OVALIE VEGETAL	29 route de Navès	81710 SAIX		7 500	15	Nappe agout (O4--0250) DEC	81710 SAIX	
SCEA DE BARTHAS	BARTHAS 1051 CHEMIN DE MOULIS	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82710 BRESSOLS	
SCEA DE BORIOS	1246 route de Lafrançaise	82100 CASTELSARRASIN		20 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN	
SCEA DE CANTELOUVE	630 Impasse de Bernuze	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		36 000	45	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	
				36 000	45	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	
				40 000	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	
				9 600	12	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	
SCEA DE FONGRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVE	82370 CAMPSAS		30 000	25	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 CAMPSAS	
				1 200	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 CAMPSAS	
				100	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 CAMPSAS	
SCEA DE GRANDE COTE	20 RUE DU BIARD	82170 GRISOLLES		40 000	40	Puits 31 UG 176 DEC	31620 FRONTON	
SCEA DOMAINE DU COUGE	Domaine du Couge 4148 route des Barthes	82100 CASTELSARRASIN		51 800	40	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	
SCEA FIGUERIS SUD	1990 chemin de Merles	82200 MOISSAC		40 000	50	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	
SCEA LA BUSQUETTE	6 rue de la Negrette	31620 VILLAUDRIC		40 000	55	Puits 31 UG 176 DEC	31620 VILLAUDRIC	
SCEA LA TERRASSE	Le Péret	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE	oui	30 000	50	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE	
SCEA LES GRANGES	70 chemin du Camp de La Grange	82100 LES BARTHES		10 000	26	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN	
				105 000	36	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN	
STEFANELLO Maryse	4611 Route de GANDALOU	82100 CASTELSARRASIN		3 500	18	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN	
				6 500	29	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100 CASTELSARRASIN	
SUC Jean-Louis	Le Verdier	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		9 000	2	Nappe Tarn (secteur DPF) DEC	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS	
VEGLIA BEATRICE	386 CHEMIN DE GELARDY	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		24 000	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290 MONTBETON	
VIRENQUE François	1320 CHEMIN DE MIQUEL	82710 BRESSOLS		6 000	13	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710 BRESSOLS	
ZANON Nadine	760, Chemin de Miquel	82710 BRESSOLS		5 000	10	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710 BRESSOLS	
				30 000	35	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710 BRESSOLS	

Plan annuel de répartition en période hors étiage

campagne 2018-2019

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	1,36 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
BOILLAT Alain	PERAYROLS 20 Chemin de Miquel	82710 BRESSOLS		9 000	14	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS	irrigation hors été
				3 000	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS	irrigation hors été
Candel Fabien	92 place du Souverin	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		60	6	Puits 31 UG 176 DEC	31380	MONTJOIRE	irrigation hors été
CAPMARTIN CATHY	LE LUGATOU	82600 SAVENES	oui	10 500	35	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	irrigation hors été
CHABALIER Maryse	AL CATET	82290 MONTBETON		10 000	20	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON	irrigation hors été
CHAPELLIER Siam	Puech de la Peyre	81600 CADALEN		250	4	Nappe déconnectée 81 UG 176	81600	CADALEN	irrigation hors été
CHARTIER Loïc	673 Chemin de Boujac	82370 CAMPSAS		2 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS	irrigation hors été
DELORT Jeanine	1 route d'Aurillac	15130 YTRAC		25 000	33	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON	remplissage hivernal lac
EARL CHATEAU LAGARRIGUE	LAGARRIGUE	81600 SENOUILAC		6 000	5	Nappe ruisseau de Gatens DEC	81600	SENOUILAC	irrigation hors été
EARL DES QUATRE SAISONS	Rivière Basse	82100 CASTELSARRASIN		1 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN	remplissage hivernal lac
EARL GANZA	53 CHEMIN DE LAGOURE	82100 CASTELSARRASIN		6 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN	remplissage hivernal lac
				2 500	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN	remplissage hivernal lac
EARL LA PROVENCALE	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		2 000	180	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antigel
EARL LE CHATEAU	2711 route de Toulouse	82100 CASTELSARRASIN		5 000	40	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antigel
EARL LE FOUSSOU	1500 CHEMIN DE POMPIGNAN	31620 FRONTON		800	25	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	irrigation hors été
EARL RUELLE MIRAMONT	836 route de Labastide-du-Temple	82290 MEAUZAC	oui	9 000	32	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
EARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre	81500 AMBRES		10 000	6	Nappe Dadou DEC	81500	AMBRES	irrigation hors été
FELTRIN Christian	En Aurioi - Rte de Prativiel	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		9 000	18	Nappe Carmes (O4650640) DEC	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
GAEC DE CAUFOUR	566 Chemin de Pesquiés	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	1 000	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LES BARTHES	printemps / antigel
			oui	500	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	irrigation hors été
GAEC DU CART	312 chemin de Gimbelet - Verlhaguet	82000 MONTAUBAN		10 000	100	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
				10 000	100	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				10 200	45	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE	irrigation hors été
GAEC DU POTIER	LE POTIER	81220 GUITALENS		18 000	26	Nappe agout (O4--0250) DEC	81220	GUITALENS	irrigation hors été
GAEC LE POTAGER DE SAINT MARTIN	SAINT MARTIN DE HOURS	81800 RABASTENS		1 200	4	Nappe déconnectée 81 UG 176	81800	RABASTENS	irrigation hors été
Godwin Morgane	440 route de Vacquiers	31620 VILLAUDRIC		250	7	Puits 31 UG 176 DEC	31620	VILLAUDRIC	irrigation hors été
MAGNAC Denis	POUROUX COURBIEU	82100 CASTELSARRASIN		1 000	15	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82100	CASTELSARRASIN	irrigation hors été
SA Belchim Crop Protection	Jean Marie RIGAIL 3865 Avenue de Grisolles	31620 FRONTON		6 000	14	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	irrigation hors été
SARL OVALIE VEGETAL	29 route de Navès	81710 SAIX		2 500	15	Nappe agout (O4--0250) DEC	81710	SAIX	irrigation hors été
SCEA DE FONGRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVE	82370 CAMPSAS		10 000	40	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS	printemps / antigel
				15 000	6	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS	remplissage hivernal lac
SCEA DOMAINE DU COUGE	Domaine du Couge 4148 route des Barthes	82100 CASTELSARRASIN		10 000	40	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	irrigation hors été
SCEA LA TERRASSE	Le Péret	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		7 633	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal lac
				7 633	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal lac
				7 633	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal lac
SUC Jean-Louis	Le Verdier	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		2 400	2	Nappe Tarn (secteur DPF) DEC	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS	irrigation hors été

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	15,28 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	14,29 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ABELLO Philippe	La Garde	81500 GARRIGUES		120 110	0	PLAN D'EAU 2514 : PRAT MAJORE	34160	GARRIGUES
ALBAR ERIC		81340 DOURN		31 400	40	PLAN D'EAU 2340 : ALBIN	81340	DOURN
ALBERT Auguste	La Boulouyé	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		15 000	31	PLAN D'EAU 1848 : LA BOULOUYE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
ALBERT Claude	Saury	81120 LABASTIDE-DENAT		8 000	28	PLAN D'EAU 2873 : LA PLAINE	81990	FREJAIROLLES
ALBERT JEROME	L'ourmarie	81440 VENES		19 500	22	PLAN D'EAU 4289 : L'OURMARIE	81440	VENES
ALBOUY JEROME	Le Maure	81390 SAINT-GAUZENS		9 000	18	PLAN D'EAU 2839 : EN PARAYRAL	81390	PUYBEGON
				7 000	15	PLAN D'EAU 3843 : PIBRES	81390	PUYBEGON
ALBOUY Etienne	La Serre	81390 SAINT-GAUZENS		22 000	32	PLAN D'EAU 2943 : CAP BIAU	81390	SAINTE-GAUZENS
Armand Benjamin	LA RAMONDONIE	81120 ROUMEGOUX		20 000	40	PLAN D'EAU 1861 : Château de Ronel	81120	ROUMEGOUX
				19 500	20	PLAN D'EAU 2150 : La Ramoundonie	81120	ROUMEGOUX
				20 000	40	PLAN D'EAU 2941 : Saint Guiral	81120	ROUMEGOUX
ASA BOIS DE L'OEUVRE	SIRVEN	81600 CADALEN		110 000	0	PLAN D'EAU 2010 : L'OEUVRE	81600	CADALEN
ASA CARBES JONQUIERES	MAIRIE	81440 JONQUIERES		414 000	0	PLAN D'EAU 2128 : TEULETIE-VIEILLE	81570	CARBES
ASA LAUDIE	Plazolles	81990 CUNAC	oui	60 000	0	PLAN D'EAU 2114 : LA LAUDIE	81990	CUNAC
ASA MONTANS PEYROLE	MAIRIE DE PEYROLES	81310 PEYROLE		1 500 000	1 250	PLAN D'EAU 2303 : BUGAREL	81310	PEYROLE
ASAI BOIS BLANC	PRELIES CHEZ MR TANIS	81500 GARRIGUES		121 000	15	PLAN D'EAU TRUCOL	12220	LUGAN
ASL DAYDE BOUSQUET	DOMAINE DE LOMBARDS	81600 MONTANS		121 000	0	PLAN D'EAU 2733 : PEYREMARY	81600	MONTANS
ASL de FLORENTIN	Métairie Grande	81150 FLORENTIN	oui	120 000	120	Lac ASA de Florentin	81150	FLORENTIN
ASL FAURE-RAUCOULES	Les Pujades	81800 RABASTENS		31 800	45	PLAN D'EAU 2146 : LES PUJADES	81800	RABASTENS
ASTRUC Joel	Malsifrègue	81390 SAINT-GAUZENS		10 000	25	PLAN D'EAU 2299 : BOIS GRAND	81390	SAINTE-GAUZENS
BALITRAND Jean-Pierre	1 rue Colonel Pointurier	31000 TOULOUSE		54 000	45	PLAN D'EAU 2933 : LA VERGNE	81600	GAILLAC
BALOCCO Michel	460 route de Montech	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		28 000	35	Plan d'eau 82000537 (360 m ³)	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
BARBANCE Jean-Philippe	La Ramégé	81340 SAINT-CIRGUE		7 650	0	PLAN D'EAU 3624 : LA RAMEGE	81340	SAINTE-CIRGUE
BARRAU Bernard	Frescatis	81120 SAINT-ANTONIN-DE-LACALM		31 700	30	PLAN D'EAU 2189 : FRESCATIS	81120	SAINTE-ANTONIN-DE-LACALM
BARRIAC NICOLAS	FRANCOUMAS	81440 LAUTREC		20 000	0	PLAN D'EAU 2872 : LA PAUSE ET FRANC	81440	LAUTREC
				12 000	0	PLAN D'EAU 3088 : FRANCOUMAS	81440	LAUTREC
BELLOTTI PHILIPPE	Moulin d'Ayral	81600 MONTANS		4 500	30	PLAN D'EAU 2323 : LE MOULIN D'AYRAL	81600	MONTANS
BENEZETH Henri	Colombars	81350 SERENAC		10 000	15	PLAN D'EAU 2878 : COLOMBARS - SAOUD	81350	SERENAC
BERLOU Philippe	Lempéry	81120 TRAVET		30 000	35	PLAN D'EAU 2534 : LA THOMAZIE	81120	SAINTE-ANTONIN-DE-LACALM
BERTACCHE Ghislain	Le Chapitre	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		30 000	27	PLAN D'EAU 3072 : LE CHAPITRE	81500	SAINTE-JEAN-DE-RIVES
BIGOT Jean-Claude	Ferrand	81500 LUGAN		67 600	30	PLAN D'EAU 1897 : FERRAND	12220	LUGAN
BIRBES Vincent	La Brette	81500 FIAC		2 100	11	PLAN D'EAU 5264 L'ESPARDEILLE	81220	VITERBE
Bloquel David	Gamot	82110 BOULOC		100 000	80	Plan d'eau 82005718 (100000 m ³)	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
Boichot Julien	16 rue de Bischheim	67300 SCHILTIGHEIM		5 000	8	Plan d'eau Courbède (5000 m ³)	12800	CABANES
BONNAFOUS Serge	La Fabrié	81350 VALDERIES		18 283	0	PLAN D'EAU 2539 : LA FABRIE	81350	VALDERIES
BONNET Ludovic	LA MARNIERE	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		30 000	50	PLAN D'EAU 2713 : LA MARNIERE	81440	SAINTE-GENEST-DE-CONTEST
BOUDET Damien	Talabas	81300 GRAULHET		8 000	15	PLAN D'EAU 2380 : TALABAS	81300	GRAULHET
BOUSQUET Bernard	Sié	81600 MONTANS		15 000	40	PLAN D'EAU 3074 : PEYREMARY	81600	MONTANS
BOUSQUET Jean Marc	MOYNES	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		150 800	50	PLAN D'EAU 2615 : COMBE DES PIBOULE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
Boutet Christian	Le Lac	81500 LAVAUR		35 000	30	PLAN D'EAU 2115 : LE LAC	81500	LAVAUR
BRESSOLLES Didier	Las Combes	81500 PRATVIEL		11 800	0	PLAN D'EAU 2458 : PRATVIEL	81500	PRATVIEL
BRETOU Marc	Montaigut	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	0	PLAN D'EAU 3075 : LE POUGET	81310	LISLE-SUR-TARN
Bruel Gaston	737 rue d'Arnal	81600 GAILLAC		80 000	60	BASSIN DE REPRISE 5110 : FONTRIQUE	81600	GAILLAC
CALMETTES Michel	bonastre	81990 CARLUS		9 800	0	PLAN D'EAU 3060 : RIEU ROUGE	81990	CARLUS
CAMBOURNAC Nadine	La Forêt	81310 PARISOT		15 000	15	PLAN D'EAU 3078 : LA FORET	81310	PARISOT
CAMPMAS Jacques	le Serayet Bas	81160 ARTHES		16 500	0	PLAN D'EAU 4487 : LE SERAYER BAS ET	81160	ARTHES
Castanet Mathieu	Les Ribatous 2185 route de Gaillac	81310 PARISOT		46 487	45	PLAN D'EAU 2376 : ASTRAC	81600	MONTANS
CELARIES NELLY	Métairie Basse	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		6 000	15	PLAN D'EAU 3079 : METAIRIE BASSE	81440	MONTDRAGON
CENEDESE THIERRY	ROUGUILHAUD	81600 AUSSAC		30 000	40	PLAN D'EAU 2308 : FONT NEUVE	81600	AUSSAC
				17 300	40	PLAN D'EAU 3004 : REYNES	81600	FENOLS
				12 800	40	PLAN D'EAU 3191 : ARDENNE	81600	FENOLS
CHABBAL Jean-François	Labat	81440 LAUTREC		2 600	0	PLAN D'EAU 2522 : LABAT	81440	LAUTREC
CHANSON Hervé	Samounet	31340 VACQUIERS		24 000	30	Plan d'eau 31_2008_0119	31340	VACQUIERS
CLUZEL Michel	Vestes	81430 VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS		39 500	0	PLAN D'EAU 2444 : LE SERVY	81430	BELLEGARDE
CLUZEL Serge	La Caminade	81120 POULAN-POUZOLS		57 000	15	PLAN D'EAU 2741 : PRAT-BRU	81120	POULAN-POUZOLS
Combebiac Emilie	735 route de Grazac	81630 MONTVALEN		27 000	40	PLAN D'EAU 2836 : TERRAS	81630	MONTVALEN
CROUZET YVETTE	En Bourriet Haut	81390 PUYBEGON		15 000	30	PLAN D'EAU 2265 : LES PASSETS	81390	PUYBEGON
CUMA de PUYGOUZON	Saint Blaise	81000 ALBI		104 000	0	PLAN D'EAU 5113 : ST BLAISE	81000	ALBI
David Geneviève	Reboul Vieux	81440 LAUTREC		46 500	50	PLAN D'EAU 3187 : REBOUL VIEUX ET R	81440	LAUTREC

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	15,28 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	14,29 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
DE CAMBIAIRE Caroline	Combaleran	81500 MARZENS		15 200	0	PLAN D'EAU 2861 : COUMALERAN EST	81500 MARZENS
DE GINESTEL Catherine	La Peyrié	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		32 200	15	PLAN D'EAU 2711 : MAROC	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST
DE MONTLEAU Dominique	Nicouleau	81310 PARISOT		12 000	40	PLAN D'EAU 3081 : LE BOUSQUET	81310 PARISOT
DELEAU Jean Michel	760 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		25 000	25	Plan d'eau 82000491 (25000 m ³)	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
DELHEURE Patrice	La Raffinié	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		15 000	0	PLAN D'EAU 2792 : LA RAFFINIE	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS
DELIKAT JEAN-FRANCOIS	1371 ROUTE DU STADE	82370 ORGUEIL		8 000	33	Plan d'eau 82001284 (8000 m ³)	82370 ORGUEIL
DELORT Jeanine	1 route d'Aurillac	15130 YTRAC		25 000	70	Plan d'eau 82002015 (25000 m ³)	82290 MONTBETON
				25 000	33	Plan d'eau 82002016 (25000 m ³)	82290 MONTBETON
DELQUE Julien	Les Brouillous	31620 VILLAUDRIC		7 000	0	plan d'eau Les Brouillous	31620 VILLAUDRIC
DILE Jean-Pierre	LES BARTHES	81300 GRAULHET		8 000	15	PLAN D'EAU 2648 : LA PLAINE	81300 GRAULHET
DONA Gilbert	Les Massols	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		7 000	0	PLAN D'EAU 3082 : LES MASSOLS	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS
DOUZIECH Bernard	Le Saltre	81300 LASGRAISSES		6 000	30	PLAN D'EAU 2453 : LE SALTRE	81300 LASGRAISSES
DUTOT Josiane	Le Bousquet	81120 RONEL		71 400	40	PLAN D'EAU 2226 : SAINT MAURICE	81120 ROUMEGOUX
				29 300	40	PLAN D'EAU 2868 : LE CHÂTEAU DE RONEL	81120 ROUMEGOUX
EARL ALIBERT Christian	GATENS	81600 SENOUILAC		3 000	0	PLAN D'EAU 2434 : RUEYRES	81600 SENOUILAC
EARL ARMAND	33 PASSAGE DE LA MARQUETTE	81990 CUNAC		11 000	35	PLAN D'EAU 2409 : LA POUMAREDE	81990 CUNAC
EARL ARTIX	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		18 000	60	PLAN D'EAU 1924 : LES MARTYS	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY
			oui	60 000	30	PLAN D'EAU 2231 : LA GOUTARIE	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY
EARL BALARAN	SAINT LAURENT	81800 GRAZAC		31 330	15	PLAN D'EAU 2096 : SAINT LAURENT	31190 GRAZAC
EARL BARDOU Christian	n° 25 le Pujol 25 LE PUJOL	81570 FREJEVILLE		3 500	20	PLAN D'EAU 2910 : EN VIALATTE - LE	81570 FREJEVILLE
EARL BARTHARIE	La Bartharié	81440 VENES		7 800	15	PLAN D'EAU LES GAZELS	81440 VENES
				24 400	15	PLAN D'EAU 3010 : LA BARTHARIE	81440 VENES
EARL BELAYGUE RAPHAEL	Al conté	81500 GIROUSSENS		18 000	40	PLAN D'EAU 3103 : GUIRAUD VAYLE	81500 GIROUSSENS
				24 000	40	PLAN D'EAU 3104 : BORDE	81500 GIROUSSENS
EARL BIQUET	Biquet	81120 ROUMEGOUX		24 475	30	PLAN D'EAU 2103 : BIQUET	81120 ROUMEGOUX
EARL BIRBES	La Rivaillé	81310 PARISOT		27 390	40	PLAN D'EAU 2074 : LA RIVAILLE	81310 PARISOT
EARL BOULLENGER Jérôme	Brames Aigues	81310 PEYROLE		100 000	140	PLAN D'EAU 1823 : BRAMES AIGUES	81600 MONTANS
EARL BOUTIE ET FILS	La Valette Basse	81440 LAUTREC		18 500	25	PLAN D'EAU 1957 : LA VALETTE BASSE	81440 LAUTREC
				5 100	25	PLAN D'EAU 2017 : LA CATARIE	81440 VENES
				22 400	22	PLAN D'EAU LA CATHARIE	81440 VENES
				70 000	0	PLAN D'EAU 2942 : JALABERT	81100 LABOULBENE
EARL BRUYERE	LA PIOCHE	81390 PUYBEGON		100 000	120	PLAN D'EAU 2355 : LA GARDE	81390 PUYBEGON
EARL CAMP DE LA BARRAQUE	La Barraque	81430 BELLEGARDE		18 900	25	PLAN D'EAU 3014 : L'OUSPITALET	81430 BELLEGARDE
EARL CEDRIC FAURE	1650 chemin de Bonneval	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		7 800	8	Plan d'eau 82001088 (7800 m ³)	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL CHAPEAU	La Dalbière	81800 RABASTENS		107 740	0	PLAN D'EAU 1867 : MASCALE CIMETIERE	81800 RABASTENS
EARL COMBET	Garibal	81500 CABANES		1 500	40	PLAN D'EAU 4214 : GARIBAL	12800 CABANES
				16 000	40	PLAN D'EAU 4224 : FONTOULZE	12800 CABANES
EARL COUSIN	Peyrole	81310 PEYROLE		25 000	25	PLAN D'EAU 1845 : COMBAL	81310 PEYROLE
				100 000	45	PLAN D'EAU 1978 Marquié	81390 PUYBEGON
EARL DE BAGATELLE	BAGATELLE	81390 BRIATEXTE		7 000	30	PLAN D'EAU 5532 : BAGATELLE	81310 PARISOT
EARL DE BERNOYE	POMPIGNE 1360 route de Montbeton	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		6 000	15	Plan d'eau 82001916 (6000 m ³)	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL DE BOUTOUNIES	BOUTOUNIES	81350 ANDOUQUE		13 700	25	PLAN D'EAU 2171 : LE CIMETIERE	81350 ANDOUQUE
EARL DE CAMBORS	Cambors	81430 BELLEGARDE		23 000	0	PLAN D'EAU 2844 : LE PUECH BAS	81430 BELLEGARDE
EARL DE CASSETOR	386 chemin de Cassetor LA MADELEINE	82200 MOISSAC		13 000	15	Plan d'eau 82000433 (21700 m ³)	82200 MOISSAC
EARL DE CAZES	A CAZES	81500 LACOUGOTTE-CADOUL		42 000	40	PLAN D'EAU 1954 : EN ALBA ET EN SAL	81500 LACOUGOTTE-CADOUL
EARL DE FONTANIE	Fontanié 2668 Route de Moissac	82130 LAFRANCAISE		10 000	7	Plan d'eau 82000025 (15000 m ³)	82130 LAFRANCAISE
EARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONDRAGON		25 000	50	PLAN D'EAU 1896 : LA PLANTADE	81440 MONDRAGON
EARL de Forestié	Forestier	81310 PARISOT		17 000	45	PLAN D'EAU 1979 : FORESTIE	81310 PARISOT
EARL DE LA SAULARIE	La Saularié	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		58 685	40	PLAN D'EAU 2378 : LE VERDIER	81360 MONTREDON-LABESSONNIE
EARL DE LA BARBASTIE	LA BARBASTIE	81340 VALENCE-D'ALBIGEOIS		34 000	30	PLAN D'EAU 2723 : LA BARBASTIE	81340 VALENCE-D'ALBIGEOIS
EARL DE LA BORIE BLANCHE	La Borie Blanche	81430 MOUZIEYS-TEULET		42 800	37	PLAN D'EAU 2172 : LA BORIE BLANQUE	81430 MOUZIEYS-TEULET
				24 800	37	PLAN D'EAU 2052 : LA FORET	81430 MOUZIEYS-TEULET
EARL DE LA TRAVERSE-CASTEL	668 chemin de Villette - La Traverse	82100 CASTELSARRASIN		4 000	30	Plan d'eau 82000579 (4000 m ³)	82100 CASTELSARRASIN
EARL de la Valette	La Valette Haute	81440 LAUTREC		18 000	25	PLAN D'EAU 4382 : LA VALETTE HAUTE	81440 LAUTREC
EARL DE LA VIDALIE	La Vidalie	81450 LE GARRIC		8 800	25	PLAN D'EAU 2587 : LA COMBETTE	81450 LE GARRIC
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		24 801	0	PLAN D'EAU 2283 : FREZOULS	81440 LAUTREC

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	15,28 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	14,29 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
EARL DE LAGUENS	Laguens	81800 ROQUEMAURE	33 910	45		PLAN D'EAU 2209 : LAGENS	81800 ROQUEMAURE
			20 610	40		PLAN D'EAU 2480 : MOUTOU	81800 ROQUEMAURE
			25 000	40		PLAN D'EAU 3098 : GUILLO ET LA COMB	81800 ROQUEMAURE
EARL DE SANSOT	SANSOT	81310 PARISOT	60 000	70		PLAN D'EAU 2461 : DOUILLAC	81310 PARISOT
			140 000	90		PLAN D'EAU 2162 : BUGAREL	81310 PEYROLE
EARL DE TAURINES	LAMARTINE 85 CHEMIN DE TAURINES	81600 TECOU	74 800	70		PLAN D'EAU 2016 : MARLAC	81600 TECOU
EARL DELMAS	Borie - Quartier de Teyssode	81800 RABASTENS	10 000	40		PLAN D'EAU 2098 : BORIE	81800 RABASTENS
EARL des 3 bergeries	Lagarde	81500 FIAC	10 500	0		PLAN D'EAU 2428 : EN CASSE	81220 DAMIATTE
EARL DES FARGUES	Les Fargues	81800 ROQUEMAURE	16 376	35		PLAN D'EAU 3169 : LES FARGUES	81800 ROQUEMAURE
EARL DES LACS	LE CAZAL	81150 CASTANET	18 610	0		PLAN D'EAU 2012 : MARTINIS LA PLANQ	12240 CASTANET
			12 180	40		PLAN D'EAU 2793 : MARCOURENS	12240 CASTANET
EARL DES PINS PARASOL	Tapies	81430 BELLEGARDE	18 500	22		PLAN D'EAU 2401 : PERPIGNAN	81430 BELLEGARDE
EARL DES POUZAQUES	Les Pouzaques	81990 FREJAIROLLES	45 000	40		PLAN D'EAU 3100 : PRAT LONG	81990 FREJAIROLLES
EARL DES QUATRE SAISONS	Rivière Basse	82100 CASTELSARRASIN	1 600	40		Plan d'eau 82000738 (1600 m ³)	82100 CASTELSARRASIN
EARL DES SABOS	Les Sabos	81390 SAINT-GAUZENS	71 700	85		PLAN D'EAU 2920 : LES SABOS	81500 AMBRES
EARL DES TROIS RIVIERES	3670 route d'Auch	82000 MONTAUBAN	10 000	6		Plan d'eau 82001201 (10000 m ³)	82000 MONTAUBAN
EARL DES VERGNADES	LA CARRAYRIE	81600 CADALEN	28 500	15		PLAN D'EAU 1886 : LA CARRAYRIE	81600 CADALEN
			9 800	15		PLAN D'EAU 2179 : LA CARRAYRIE	81600 CADALEN
EARL du Bosc	Le Bosc	81800 COUFOULEUX	6 000	22		PLAN D'EAU 4997 : DELBOSC	81800 COUFOULEUX
EARL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verlhaguet	82000 MONTAUBAN	64 400	700		Plan d'eau 82000735 (64400 m ³)	82710 BRESSOLS
EARL DU DOMAINE SAINT PIERRE	400 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE	10 000	12		Plan d'eau 82001448 (10000 m ³)	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL DU SILO BLANC	En Sicard	81390 SAINT-GAUZENS	19 320	40		PLAN D'EAU 4510 : SAINT - ANNE	81500 FIAC
EARL DU VALOU	484 chemin du Bardissou - Le Fau	82000 MONTAUBAN	40 000	55		Plan d'eau 82001208 (41464 m ³)	82000 MONTAUBAN
			1 545	15		Plan d'eau 82002050 (1545 m ³)	82000 MONTAUBAN
			10 178	0		Plan d'eau 82002051 (10178 m ³)	82000 MONTAUBAN
			2 000	0		Plan d'eau 82002052 (2000 m ³)	82000 MONTAUBAN
EARL du VERDIER	Le Verdier	81430 BELLEGARDE	60 000	0		PLAN D'EAU 2782 : LA CALIFORNIE	81430 BELLEGARDE
EARL ESTIVAL	Métairie haute	81220 TEYSSODE	12 000	0		PLAN D'EAU 2214 : LA BOURDETTE	81220 TEYSSODE
			12 000	0		PLAN D'EAU 5487 : METAIRIE HAUTE	81220 TEYSSODE
EARL FD AGRI	1290 CHEMIN DES BARDIS	31660 BUZET-SUR-TARN	20 000	20		Réserve 31 UG 176 id 310061	31660 BUZET-SUR-TARN
EARL FERME DES PRADELLES	Les Pradelles	81340 VALENCE-D'ALBIGEOIS	31 580	80		PLAN D'EAU 1960 : LE SALES	81340 VALENCE-D'ALBIGEOIS
			26 155	20		PLAN D'EAU 2135 : L'ESPINASSE	81340 VALENCE-D'ALBIGEOIS
EARL FERRARI Robert	950 route du pont d en gaffe	81800 COUFOULEUX	27 000	30		PLAN D'EAU 5452 : PETRACOU	81800 COUFOULEUX
EARL FERRET	Fontbounal - 17 chemin des martisses	81600 AUSSAC	13 500	0		PLAN D'EAU 3171 : DURRE	81600 CADALEN
EARL FONTORBE	Métairie Haute	81300 GRAULHET	35 000	35		PLAN D'EAU 2419 : LES GOXES	81300 GRAULHET
EARL GAILLAC CHRISTIAN	Las Bartos St Pierre de Conils	81120 LOMBERS	15 800	35		PLAN D'EAU 1862 : COUTAREL	81120 POULAN-POUZOLS
EARL GANZA	53 CHEMIN DE LAGOUERE	82100 CASTELSARRASIN	6 000	40		Plan d'eau 82001101 (6000 m ³)	82100 CASTELSARRASIN
			2 500	25		Plan d'eau 82001102 (2500 m ³)	82100 CASTELSARRASIN
EARL GINESTET	CREBASSIERES	81600 CADALEN	36 770	0		PLAN D'EAU 3011 : BOIS BLANC	81600 CADALEN
EARL GREZO	LA GREZO	81500 SAINT-AGNAN	54 000	40		PLAN D'EAU 1824 : MONTPILOT	81500 SAINT-AGNAN
EARL HUC	Parc Neuf	81500 LAVAU	18 700	30		PLAN D'EAU 2860 : LE PARC	81500 LAVAU
EARL ILES	Le Perié Moulart	81390 PUYBEGON	60 000	45		PLAN D'EAU 2989 : PERIE MOULARD	81390 PUYBEGON
EARL JEANJEAN DIDIER	ANGLES HAUT	81500 MARZENS	17 500	20		PLAN D'EAU 2999 : BOIS DE LACAM	81500 MARZENS
EARL LA BRUGUE	LA BRUGUE	81800 RABASTENS	82 000	60		PLAN D'EAU 1984 : LA MONDINIE	31190 GRAZAC
EARL LA FERME DES BOUVIERS	LA COMBE	81310 PARISOT	13 000	0		PLAN D'EAU 2106 : BARRIAL	81310 PARISOT
EARL LA RAMEZIE	La Ramezie	81000 ALBI	22 000	0		PLAN D'EAU 5633 : LA RAMAZIES	81000 ALBI
EARL LAYMAJOUX	Leonard 1250 chemin de Salcevert	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE	6 000	30		Plan d'eau 82001011 (25000 m ³)	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL LAYOLE	le bourg	81130 VILLENEUVE-SUR-VERE	10 000	50		PLAN D'EAU 4999 : SAINT SIGISMOND	81390 PUYBEGON
EARL LE MAREYS	Mareys	81600 MONTANS	45 000	60		PLAN D'EAU 2981 : SAURONNE	81600 MONTANS
EARL LE RIGOU	Le Rigou	81310 PEYROLE	28 800	30		PLAN D'EAU 1843 Le Périé	81310 PEYROLE
EARL LE THURIES	En Amat 1355 CHEMIN DE BOUSIGUES	31380 AZAS	18 000	7		Lac de l'EARL LE THURIES	31380 AZAS
EARL LES GRAVASSES	159 route de ladin	81310 LISLE-SUR-TARN	8 000	27		PLAN D'EAU 2629 : LES SIGALARTS	81310 LISLE-SUR-TARN
			3 800	27		PLAN D'EAU 2630 : LA GRAVASSE	81310 LISLE-SUR-TARN
EARL LES SUREAUX	MESTRE ARNAUD	81120 ORBAN	7 900	15		PLAN D'EAU 2133 : MESTR'ARNAUD	81120 ORBAN
EARL LES VERGERS DE TECOU	LES RIVALS 31 CHEMIN DE MARLAC	81600 TECOU	76 800	45		PLAN D'EAU 1820 Les Rivals	81310 PEYROLE

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	15,28 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	14,29 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
EARL Les Vergers du Bosquet	Tessonnières	81600 SENOUILAC		2 200	0	PLAN D'EAU 3147 : TESSONNIERES	81600 SENOUILAC
EARL LIQUIERE	La Bessarié	81120 ROUMEGOUX		20 250	20	PLAN D'EAU 2282 : TROUANDARIES	81120 ROUMEGOUX
EARL MASSOL	Borde grande	81370 SAINT-SULPICE		5 000	50	PLAN D'EAU 5336 : LA BOURRIASSO	81370 SAINT-SULPICE
EARL MAURIES	6 L'ISSARTADE	81570 FREJEVILLE		23 000	45	PLAN D'EAU 2240 : LES ESPARROTS	81570 FREJEVILLE
				31 600	50	PLAN D'EAU 1990 : L'ISSARTADE	81100 CASTRES
EARL MICHEL BONHOMME	Les Bosquets	81500 MASSAC-SERAN		38 200	0	PLAN D'EAU 2276 : METAIRIE BASSE	81500 MARZENS
EARL NEC POM	Piac	82400 SAINT-PAUL-D'ESPIS		38 000	28	Plan d'eau 82000191 (38000 m ³)	82400 SAINT-PAUL-D'ESPIS
EARL NOUVELLON	La Ferme de NAPAGESE	81310 PARISOT	oui	102 900	155	PLAN D'EAU 2099 : NAPAGESE	81310 PARISOT
EARL PALMA	Saint Robert	81800 RABASTENS		20 000	15	PLAN D'EAU 2148 : LES TISSERONS	81800 RABASTENS
EARL PLAZOLLES	Plazolles	81990 CUNAC		25 100	0	PLAN D'EAU 2272 : PLAZOLLES	81990 CUNAC
EARL PUECH MERIC	Puech Méric	81600 CADALEN		32 000	15	PLAN D'EAU 2399 : PUECH MERIC	81600 CADALEN
				39 360	15	PLAN D'EAU 2556 : PUECH DE COUCARDIS	81600 CADALEN
EARL RAYSSAGUEL	47 CHEMIN DE RAYSSAGUEL	81990 CAMBON		20 000	50	PLAN D'EAU 2582 : RAYSSAGUEL	81990 CAMBON
EARL RESPECH	Respech 1090 route de briatexte	81310 PARISOT		28 600	30	PLAN D'EAU 2481 : RESPECH	81310 PARISOT
EARL REYNES	Saint Caprais	81800 RABASTENS		25 250	45	PLAN D'EAU 1947 : CRISTAU	81800 RABASTENS
				87 000	45	PLAN D'EAU 3051 : LA CAZE - SAINT C	81800 RABASTENS
EARL ROBLIN PASCAL	MOURENS	81310 PARISOT		52 000	50	PLAN D'EAU 4253 : LA MONDINE	81310 PARISOT
EARL ROUZALOU	ROUZALOU	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		21 000	35	PLAN D'EAU 2327 : L'ALBAREDIE	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST
EARL SAULIERES	NALZIEU	81100 CASTRES		8 900	0	PLAN D'EAU 6194 : LE PIVOT LE BASCO	81100 CASTRES
EARL SERRA	LA DRUILHE	81300 MISSECLE		13 000	50	PLAN D'EAU 1993 : LA DRUILLE	81300 GRAULHET
EARL SIGOULENE	CAMP DE BORIE 959 Chemin de sigoulene	82370 SAINT-NAUPHARY		20 732	0	Plan d'eau 82001208 (41464 m ³)	82370 CORBARIEU
EARL TOCSENS	SAINT SEBASTIEN	81700 PUYLAURENS		12 000	35	PLAN D'EAU 2986 : TOCSENS	81700 PUYLAURENS
				10 000	40	PLAN D'EAU 2987 : TOCSENS	81700 PUYLAURENS
EARL VERDUSSE	Verdusse Chemin de Ronel	81120 ROUMEGOUX		71 400	50	PLAN D'EAU 2226 : SAINT MAURICE	81120 ROUMEGOUX
				29 300	50	PLAN D'EAU 2868 : LE CHÂTEAU DE RONEL	81120 ROUMEGOUX
EARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre	81500 AMBRES		6 000	0	PLAN D'EAU 2788 : VERNHES	81500 AMBRES
EARL ZANCHETTA	En Marc	81500 GARRIGUES		32 800	43	PLAN D'EAU 2530 : EN MARC	34160 GARRIGUES
ELIE Pascal	Les Roques	81600 MONTANS		73 000	15	PLAN D'EAU 1864 : LA COMBE	81600 MONTANS
ENJALBERT Jean-Marc	2 patus de la Pontésié	81990 CUNAC		5 700	20	PLAN D'EAU 2321 : LA PONTESIE	81990 CUNAC
ESPINASSE Jean-François	Al Pargué	81800 GRAZAC		12 000	0	PLAN D'EAU 2991 : AL PARGUE	31190 GRAZAC
ESTEVENY Evelyne	La Guitardié	81340 DOURN		10 000	20	PLAN D'EAU 2253 : LA MONTARGNE	81340 DOURN
ETEVENON Martin	Rougeaires	81350 ANDOUQUE		11 500	0	PLAN D'EAU 2870 : ROUGAIRES	81350 ANDOUQUE
FABRE Gérard	Métairie Neuve	81700 PUYLAURENS		10 500	0	PLAN D'EAU 2542 : METAIRIE NEUVE	81700 PUYLAURENS
FARRUGIA LAURENT	1341 CHEMIN DE BEGUE	82000 MONTAUBAN		6 000	22	Plan d'eau 82001199 (5000 m ³)	82000 MONTAUBAN
FAU MATHIEU	LA MANAUDIE	81440 BROUSSE		23 000	15	PLAN D'EAU 2169 : L'ISSOURBIER	81440 BROUSSE
Faure Christian	La Tanière	81300 MOULAYRES		10 000	40	PLAN D'EAU : La Tanière	81300 MOULAYRES
FAVAREL Jean-Luc	Cambou	81800 MEZENS		10 365	20	PLAN D'EAU 2166 : LES ROUSSELLES	81800 RABASTENS
FERAL Christian	Rajolis	81600 CADALEN		6 000	0	PLAN D'EAU 2546 : LA BOUFFIE	81600 CADALEN
FODE Benoit	Le Paradis 6 chemin du Paradis	31380 PAULHAC		120 000	50	Plan d'eau 31_2008_0142	31380 PAULHAC
FONTAINE Thierry	La Vernière	81220 DAMIATTE		12 400	28	PLAN D'EAU 2294 : EN JOUTY	81220 DAMIATTE
FONTANIER GUY	Saint-Robert	81800 RABASTENS		10 300	60	PLAN D'EAU 2411 : COSTO DE LA BRUGU	81800 RABASTENS
				31 500	60	PLAN D'EAU 3136 : FALGUIERES	81800 RABASTENS
FONTANIER CYRIL	85 route de Parisot	81800 LOUPIAC		10 300	60	PLAN D'EAU 2411 : COSTO DE LA BRUGU	81800 RABASTENS
				31 500	60	PLAN D'EAU 3136 : FALGUIERES	81800 RABASTENS
FOURNIER MAXIME	LAVALETTE	81430 VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS		44 200	0	PLAN D'EAU 2420 : LA VALETTE HAUTE	81430 MOUZIEYS-TEULET
				10 000	30	PLAN D'EAU 3085 : LAVALETTE	81430 VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS
GAEC GRAND CHAMP	Grand Champs	81700 PUYLAURENS		12 000	30	PLAN D'EAU 2041 : LA PLANO	81220 SERVIES
GAEC BLANC	LE TRIVALOU	81120 TERRE-CLAPIER	oui	67 200	60	PLAN D'EAU 3247 : LE TERRIER	81120 FAUCH
GAEC CASTENDOU	148 CHEMIN DE FALCOU	81990 CAMBON		15 200	0	PLAN D'EAU 2381 : CLAIREFONT	81990 FREJAIROLLES
				27 100	0	PLAN D'EAU 2430 : CASTANDEL BAS	81990 CAMBON
				33 000	0	PLAN D'EAU 2459 : CARLES	81990 FREJAIROLLES
GAEC CATHALA	Perayrols	81340 SAINT-CIRGUE		40 600	35	PLAN D'EAU 2174 : PERAYROLS	81340 SAINT-CIRGUE
GAEC CHATEAU DE CAMPANS	68 CHATEAU DE CAMPANS	81100 CASTRES		20 000	11	PLAN D'EAU 5610 : BORIE GRANDE	81100 CASTRES
GAEC CRANSAC et Fils	Montfrays Bas	81600 BRENS		15 000	30	PLAN D'EAU 3001 : MONTFRAIS BAS	81600 BRENS
GAEC D ALL SUC	Le Suc	81430 MOUZIEYS-TEULET		33 340	0	PLAN D'EAU 3492 : LA BELAUDIE	81430 MOUZIEYS-TEULET

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	15,28 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	14,29 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
GAEC D EN GALINIER	EN GALINIER	81390 BRIATEXTE		20 045	0	PLAN D'EAU 2023 : LES GREZES	81390	BRIATEXTE
GAEC D'AUDIBERT	AUDIBERT	81660 PONT-DE-LARN		2 700	30	PLAN D'EAU 2560 : AUDIBERT	81660	PONT-DE-LARN
GAEC D'EN CECYL	Mondou	81220 TEYSSODE		13 000	4	PLAN D'EAU 2611 : LA GAMASSE	81220	TEYSSODE
GAEC DE BLANCOU	Blancou	81600 TECOU		27 000	40	PLAN D'EAU 2025 : BLANCOU	81600	TECOU
GAEC DE CANTEPERLIC	Montlougue	81800 GRAZAC		27 061	30	PLAN D'EAU 2123 : LOUSTALOU	31190	GRAZAC
GAEC DE CHAMPAGNOL	Champagnol	81120 ROUMEGOUX		44 500	0	PLAN D'EAU 6197 : LA GRILLERE	81120	ROUMEGOUX
GAEC DE FARRADET	FARRADET	12170 SAINT-JEAN-DELNOUS		19 500	30	PLAN D'EAU: 1737 /ruisseau de farradet	12170	SAINTE-JEAN-DELNOUS
GAEC de l'Arc	L'Arc Aiguefonde	81200 MAZAMET		15 000	15	PLAN D'EAU 2158 Le Bouis	81200	AIGUEFONDE
				15 000	15	PLAN D'EAU 2930 : L'ARC	81200	AIGUEFONDE
				7 000	15	PLAN D'EAU 3094 : LE BOUIS	81200	AIGUEFONDE
GAEC DE L'ESCALIER	L'ESCALIER	82200 BOUDOU		20 000	20	Plan d'eau 82000634 (20000 m³)	82200	BOUDOU
GAEC DE L'OULMET	L'Oulmet	81220 TEYSSODE		25 000	40	PLAN D'EAU 1908 : LA TEULARIE	81220	TEYSSODE
				5 000	25	PLAN D'EAU 3207 : EN SERIEYS	81220	TEYSSODE
GAEC de la Brogne	La Brogne	81310 PARISOT		30 000	40	PLAN D'EAU 2229 : LA BROGNE	81310	PARISOT
GAEC DE LA CAMINADE	Montescot	82200 MOISSAC		10 000	12	Plan d'eau 82001274 (17000 m³)	82200	MOISSAC
GAEC DE LA CLARIE	La Clarié	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		22 000	25	PLAN D'EAU 2071 : LE SIBADOU	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
GAEC DE LA CONDARIE	La condarié	81440 LAUTREC		3 000	30	PLAN D'EAU : la Condarié	81440	LAUTREC
GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE	EN CUQ	81500 SAINT-AGNAN		50 000	90	PLAN D'EAU 2100 : EN SAUNEL	81500	LAUVAUR
GAEC DE LA FERRANDIE	La Ferrandié	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		6 400	0	PLAN D'EAU 2367 : LA FERRANDIE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC DE LA LIZE	LA LIZE	81120 LAMILLARIE		16 500	30	PLAN D'EAU 2225 : LE FORT	81990	FREJAIROLLES
				7 500	30	PLAN D'EAU 3087 : LE BOUSQUET	81120	LAMILLARIE
				7 500	30	PLAN D'EAU 4986 : LE BOUSQUET	81120	LAMILLARIE
GAEC DE LA RICARDIE	La Ricardié	81120 SAINT-ANTONIN-DE-LACALM		21 800	20	PLAN D'EAU 2488 : LA RICARDIE	81120	SAINTE-ANTONIN-DE-LACALM
GAEC DE LA RIGNE	La Rigné	81120 LAMILLARIE		10 000	40	PLAN D'EAU 3046 : FERAYRENQUES	81440	MONTDRAGON
GAEC DE LA RIVIERE	LA RIVIERE	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		30 000	50	PLAN D'EAU 2188 : LA CATALANIE (59900 m3)	12260	SAINTE-CROIX
GAEC DE LACALM	LACALM	81350 SERENAC		9 500	0	PLAN D'EAU 3182 : LA BORIO ROUGEO E	81350	CRESPINET
GAEC DE PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL		5 000	47	PLAN D'EAU 2669 : PUECH MERGOU	81430	MARSAL
GAEC DE SIRVENS	SIRVENS	81120 TEILLET		25 038	30	PLAN D'EAU 3006 : LE RAMIER	81120	TEILLET
GAEC DES CAMBOULIVES	Les Camboulives	81500 GIROUSSENS		45 000	35	PLAN D'EAU 2227 : RIEU COUCHET	81500	GIROUSSENS
GAEC DES CHAUMES	RESTOUL	81300 MISSECLE		8 000	20	PLAN D'EAU 2014 : LE BOURIET	12800	CABANES
				12 300	20	PLAN D'EAU 4383 : RESTOULS	81300	MISSECLE
GAEC DES COLLINES	CANTEGACH	81430 AMBIALET		11 000	30	PLAN D'EAU 5104 : CANTEGACH	81430	AMBIALET
GAEC DES GALES	Galès	81120 RONEL		32 249	45	PLAN D'EAU 1985 : LA BARTHIE	81120	RONEL
GAEC DES GARBASSES	Le Bousquet	81500 CABANES		28 800	0	PLAN D'EAU 2102 : CANET	12800	CABANES
				10 000	0	PLAN D'EAU 3189 : LE BOUSQUET	12800	CABANES
GAEC DU GUILLOU	Guillou	81350 SAUSSENAC		15 300	35	PLAN D'EAU 2855 : GUILLOU	81350	ANDOUQUE
GAEC DU PARADISIERS	Le Vacan	81600 BRENS		15 000	40	PLAN D'EAU 1872 : BOIS DU ROI	81600	BRENS
				50 000	60	PLAN D'EAU 2002 : PLAINE DE LA SAURONNE	81600	BRENS
GAEC DU PUECH	Le Puech	81340 CADIX		15 000	0	PLAN D'EAU 2435 : LE PUECH	81340	CADIX
GAEC DU ROC	64 ROUTE DE CADALEN	81600 AUSSAC		7 200	0	PLAN D'EAU 2687 : Fontbounal	81600	AUSSAC
GAEC DURAND LES VERDIES	LES VERDIERS	81350 VALDERIES		27 000	30	PLAN D'EAU 3097 : SAINT PIERRE	81350	SAUSSENAC
GAEC FERME DE BEL AIR	Bel Air	81440 BROUSSE		10 000	0	PLAN D'EAU 3190 : BEL AIR	81440	BROUSSE
				23 500	0	PLAN D'EAU 4228 : BEL AIR	81440	BROUSSE
GAEC Fontrouge	Fontrouge	81600 CADALEN		25 000	0	PLAN D'EAU 2521 : BOUSSSELS	81600	CADALEN
				35 000	0	LAC 2794 : BRASSELONNE	81600	CADALEN
GAEC GENTILHOMME	Le Gentilhomme	81430 BELLEGARDE	oui	25 500	0	PLAN D'EAU 2400 : CAMILLOU	81430	BELLEGARDE
GAEC GRIGOLATO	Le Messier	81440 BROUSSE		8 400	40	PLAN D'EAU 2058 : LA BORIE BASSE	81440	LAUTREC
GAEC ISALEX	L auberge neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		20 000	30	PLAN D'EAU 3164 : L'AUBERGE NEUVE	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
				10 000	30	PLAN D'EAU 3165 : L'AUBERGE NEUVE	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
GAEC LA FERME DE LA PLATE	La platé	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		12 000	30	PLAN D'EAU 2915 : LE MOUSSAC	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE
GAEC LA FERME DU ROUCAS	Le Roucas	81350 ANDOUQUE		28 000	0	PLAN D'EAU 2223 : BRUGAYROLLES	81350	ANDOUQUE
GAEC LACASSAGNE	Bourril	81600 MONTANS	oui	80 000	60	PLAN D'EAU 1825 : RIEUFORT	81600	MONTANS
GAEC LALIEVE	Les Capélanies	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		1 500	65	PLAN D'EAU 2360 : CABANAC	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE
				24 950	30	PLAN D'EAU 2391 : LE GABARET	81500	FIAC
GAEC LE TERME DE PLAISANCE	LE TERME	81600 CADALEN		44 800	120	PLAN D'EAU 2859 : LE TERME	81600	CADALEN
GAEC LEPERS	La Lieure	81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE		26 144	25	PLAN D'EAU 2313 : LA LIOURE	81120	SAINTE-LIEUX-LAFENASSE
GAEC LOUS GACHOUS	Les Gachous	81150 ROUFFIAC		11 000	0	PLAN D'EAU 2650 : LA MARESQUE	81150	ROUFFIAC

Plan annuel de répartition en période d'été

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	15,28 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	14,29 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
GAEC MAS-GRIFFOUL	Le Griffoulet	81350 SERENAC		24 000	0	PLAN D'EAU 2068 : LAS BORIES	81120 ORBAN
GAEC MOULINE	La Mouline	81500 LUGAN		29 000	80	PLAN D'EAU 5103 : MAS PETIT	81430 AMBIALET
GAEC NALYPOM	Domaine de Naly 400 Route de Montech	82710 BRESSOLS		8 000	0	PLAN D'EAU 3090 : LE SALTRE	81500 LAVAU
GAEC PEZEU	Pezeu	81990 CARLUS		12 000	30	Plan d'eau 82000227 (12000 m ³)	82710 BRESSOLS
GAEC PRIME	Lormiere	81600 CADALEN		10 000	25	PLAN D'EAU 2184 : DURAUD	81990 CARLUS
				18 050	25	PLAN D'EAU 2929 : LAUZERAL	81990 CARLUS
				120 000	0	PLAN D'EAU 2531 : BOULIOU	81300 LASGRAISSES
				49 030	0	PLAN D'EAU 3024 : LORMIERE	81600 CADALEN
GAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN		33 900	45	PLAN D'EAU 1879 : LAS CROUZES	81150 FLORENTIN
				8 000	15	PLAN D'EAU 3125 : LA PELISSERIE	81150 FLORENTIN
GAEC SCATTOLIN	MANDOUL	81570 CARBES		4 000	36	PLAN D'EAU 4245 : MANDOUL	81570 CARBES
GAEC TROUCHE VIGUIER	ASSIER	81300 LASGRAISSES		10 000	20	PLAN D'EAU 2200 : LA FERRASSARIE	81300 LASGRAISSES
GAEC VERT D'AUTAN	MANDOUL	81570 CARBES		3 000	15	PLAN D'EAU : PENAUTIE (3500 m ³)	81100 CASTRES
GAILLAC Francis	17 ROUTE DU TRAVET	81120 TEILLET		20 000	25	PLAN D'EAU 4282 : LE GAZEL	81120 TEILLET
GARIBAL LIONEL	ENJOLI	81440 LAUTREC		14 000	20	PLAN D'EAU LA CAPELLE	81440 VENES
GINESTET-CROS Lionel		81120 POULAN-POUZOLS		29 330	30	PLAN D'EAU 3114 : LA GOUFFIO	81120 ORBAN
GRIMAL STEPHANE	69 CHEMIN DES FARGUES	81990 CUNAC		8 000	26	PLAN D'EAU 2249 : LES FARGUES	81990 CUNAC
GUY DIDIER	CAMBOURTEL	81430 BELLEGARDE		19 800	25	PLAN D'EAU 2732 : LA PICOUNIE	81430 MOUZIEYS-TEULET
				15 000	0	PLAN D'EAU 2515 : LE BOURG	81990 CAMBON
HOT Jean Pierre	VOLTACH	12620 CASTELNAU-PEGAYROLS		16 000	125	PLAN D'EAU 3141 : GARRIGUE LONGUE	81600 MONTANS
Indivision Christian Bruel	115 chemin de Molles	81600 GAILLAC		140 000	100	BASSIN DE REPRISE 5110 : FONTRIQUE	81600 GAILLAC
JANSSEN Johannes	Patraquin	81800 RABASTENS		63 000	80	PLAN D'EAU 2160 : PATRAQUIN	81800 RABASTENS
JEANNY Yvonne	Al Foun de la Coste	81150 FLORENTIN		25 000	0	PLAN D'EAU 3186 : LA BOUND	81150 FLORENTIN
LACAM Louis	Bertrasse	81700 PUYLAURENS		4 000	0	PLAN D'EAU 2094 : CAUDEVAL	81700 PUYLAURENS
LAFON Sebastien	Beausejour	81430 BELLEGARDE		20 000	20	PLAN D'EAU 6195 : TRIOBEURE	81430 BELLEGARDE
LAGALY Jean Philippe	Combe Doumergue	81350 SAUSSENAC		34 300	50	PLAN D'EAU 3153 : COMBE DOUMERGUE -	81160 ARTHES
LAGARD Antoine	Gales 414 chemin de Soullignac	82370 CORBARIEU		9 500	30	Plan d'eau 82000653 (15000 m ³)	82370 CORBARIEU
				15 000	30	Plan d'eau 82000654 (15000 m ³)	82370 CORBARIEU
LARRUE Remy	LA PEYRE	81440 MONTDRAGON		30 000	0	PLAN D'EAU 1858 : POULOU	81440 MONTDRAGON
LAVABRE JEAN PIERRE	CASTELROUGE	81350 SAINT-GREGOIRE		51 000	40	PLAN D'EAU 2762 : RIOU DE GOUDAL	81350 SAINT-GREGOIRE
LAVAL Lionel	St germier	81220 TEYSSODE	oui	12 000	35	PLAN D'EAU 2069 : CAZES BAS	81220 TEYSSODE
				10 000	35	PLAN D'EAU 2472 : NAYRAL	81220 TEYSSODE
LE LAMER Gilles	2335 ROUTE DE MONTECH	82710 BRESSOLS		1 300	40	Plan d'eau 82001991 (1300 m ³)	82710 BRESSOLS
LEGTPA FONLABOUR	Route de Toulouse	81000 ALBI		145 000	120	PLAN D'EAU 2093 : BEAUREGARD	81430 BELLEGARDE
				3 000	25	PLAN D'EAU 5303 : FONLABOUR	81000 ALBI
LES JARDINS DE DK	670 chemin Carrelis	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		2 000	20	Réserves 31 UG 176 id 310002	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN
M. PICOULEAU Gilbert et M. LACAN Louis	Lieu dit ST SEBASTIEN	81700 PUYLAURENS		10 000	20	PLAN D'EAU 1980 : LA BARBARIE	81700 PUYLAURENS
MALBERT Guy	Pendaries Bas	81600 BRENS		15 000	3	PLAN D'EAU 3041 : PRAT DE LA FINE	81600 BRENS
MARTINEZ JEAN	Les Fourtys	81600 CADALEN		20 000	25	PLAN D'EAU 2662 : FOURTI	81600 CADALEN
MASSOUTIER Didier	LD 'LA TUILERIE' 1005, Route de la Tuilerie	81310 PARISOT		12 000	25	PLAN D'EAU 2070 : LA RIVIERE	81310 PARISOT
MATHIEU Laurent	La Lauzié 22 Chemin des Vignes	81990 CAMBON		14 700	20	PLAN D'EAU 2382 : LE SERVY	81430 BELLEGARDE
				14 650	20	PLAN D'EAU 2424 : GAURELS	81990 CAMBON
MAZARS Nicolas	La Bétougnié	81600 MONTANS		7 500	20	PLAN D'EAU 2022 : LA BETOUGNE	81600 MONTANS
				3 125	15	PLAN D'EAU 3054 : LABETOUGNE	81600 MONTANS
MEDALLE ALEXIS	Les Places	81150 BERNAC		5 600	20	PLAN D'EAU 4511 : LAS PLACES	81150 BERNAC
Milhou Maxime	Lamounestarté	81150 BERNAC		9 000	25	PLAN D'EAU 2883 : LA GRANGE	81150 BERNAC
MOLINIE Eric	Riquieu	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		21 000	24	PLAN D'EAU 2714 : RIQUIEU	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST
MORE Brice	56 CHEMIN DE CLAIREFONT	81990 FREJAIROLLES		39 300	40	PLAN D'EAU 2923 : PINET	81990 FREJAIROLLES
MUNOZ Christophe	En casagou	81500 PRATVIEL		49 000	25	PLAN D'EAU 1829 : LES RIVALS	81500 PRATVIEL
				28 000	25	PLAN D'EAU 2030 : EN CASAGOU	81500 PRATVIEL
MURATET Philippe	rue du vieux moulin	31340 VACQUIERS		50 000	15	Plan d'eau 31_2008_0078	31340 VACQUIERS
NOUGAREDE Jérémi	1405 CHEMIN DE LA GRAVETTE	82100 CASTELSARRASIN		24 000	15	Plan d'eau 82000262 (24000 m ³)	82100 CASTELSARRASIN
ODETTI Jean-Jacques	Baudan	81220 VITERBE		10 000	0	PLAN D'EAU 2528 : CONSULS	81220 VITERBE
ORFLA PATRICK	LE VERDET	81600 MONTANS		3 500	0	PLAN D'EAU 2961 : LAVERNIE	81600 MONTANS
ORTILE Gino	CHÂTEAU LAFONT	81600 MONTANS		13 555	28	PLAN D'EAU 2422 : CHÂTEAU LAFONT	81600 MONTANS
PALAFRE Joel	Caudauriol	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		18 000	15	PLAN D'EAU 2301 : BARTHELOU	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY
PIGOT Gilles	Bouysseredon	81600 CADALEN		24 175	45	PLAN D'EAU 2075 : MALPEL	81600 CADALEN

Plan annuel de répartition en période d'été

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	15,28 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	14,29 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
PINEL Denis	N° 625, En Béral - Aiguefonde	81200 MAZAMET		12 000	28	PLAN D'EAU 3091 : EN BERAL	81290 LABRUGUIERE
PINEL BENOIT	LE BOSCO CLAR	81220 MAGRIN		4 000	30	PLAN D'EAU 5059 : EN CHAYLADE	81220 TEYSSODE
PORTES Jean-Luc	Le Bouy	81600 CADALEN		11 100	30	PLAN D'EAU 1999 : LE BOUY	81600 CADALEN
				5 200	30	PLAN D'EAU 2743 : LE BOUY	81600 CADALEN
POUSTHOMIS Alain	Gautinozens	81250 CURVALLE		6 000	0	PLAN D'EAU 2654 : GAUTINOZENS	81250 CURVALLE
POUX Jean-Luc et Loïc	Domaine de Grésigne	81600 GAILLAC		80 000	0	PLAN D'EAU 2744 : GRESIGNE	81600 MONTANS
PRADELLES Joel	Les Salabines	81500 FIAC		10 000	30	PLAN D'EAU 2944 : LES SALABINES	81390 SAINT-GAUZENS
PUECH JEROME	SIEZ	81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE		7 000	18	PLAN D'EAU 2857 : SIES	81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE
RAMOND Guy	La Ravaille	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		15 600	0	PLAN D'EAU 2436 : LA RAVAILLE	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS
RAYNAL André	Escudiers	81300 GRAULHET		16 350	26	PLAN D'EAU 1943 : LES ESCUDIERS	81300 GRAULHET
RICARD Christophe	Sainte Martiane	81450 LE GARRIC		5 200	15	PLAN D'EAU 2494 : SAINT MARTIANNE	81450 LE GARRIC
RIEUNAU Bernard	Ayzols	81350 SAUSSENAC		20 400	30	PLAN D'EAU 3007 : LES PRADELS	81350 SAUSSENAC
RIVES FRANCOIS	VIALAS	81220 TEYSSODE		35 700	45	PLAN D'EAU 1912 : LES VIALAS	81220 TEYSSODE
				5 000	35	PLAN D'EAU 3178 : SAINTE CATHERINE	81220 TEYSSODE
ROBERT Pierre	La Rigaudié	81120 RONEL		20 500	25	PLAN D'EAU 2104 : LA RIGAUDIE	81120 RONEL
RODIER Nicole	Les Massals	81500 GIROUSSENS		5 000	40	PLAN D'EAU 3209 : BOUNOURO	81500 GIROUSSENS
				5 000	40	PLAN D'EAU 3210 : FONCOUGE	81500 GIROUSSENS
RODRIGUES DE SOUZA Nathalie	Pratviel	81300 GRAULHET		60 000	30	PLAN D'EAU 2231 : LA GOUTARIE	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY
ROUANET CHRISTOPHE	686 CHEMIN DE BELLE FLEUR	81660 PAYRIN-AUGMONTEL		13 000	30	PLAN D'EAU 2752 : LE SIEGAL	81100 CASTRES
ROUTABOUL Jocelyne	Alary	81310 PEYROLE		23 500	75	PLAN D'EAU 2971 : LIMOUZY	81310 PEYROLE
S.A DELVOLVE DETOURS	DETOURS	82200 MOISSAC		300 000	60	Plan d'eau 82000345 (300000 m ³)	82200 MOISSAC
SABIN Francis	Le Pouget	81600 AUSSAC		17 319	0	PLAN D'EAU 2384 : LE POUGET	81600 AUSSAC
SALVAN André	Barrau	81120 RONEL		20 500	25	PLAN D'EAU 2417 : BARRAU	81120 RONEL
SALVAN Catherine	LA MAZAYRIE	81600 CADALEN		2 000	20	PLAN D'EAU 5560 : LA MAZAYRIE	81600 CADALEN
SANCHEZ Patrick	Le Lauzet	81600 CADALEN		13 000	30	PLAN D'EAU 2783 : ALAUZET	81600 CADALEN
SARL DE LA SERRE	Furbeyre	81630 TAURIAC		31 900	0	PLAN D'EAU 2161 : FERBEVRE	31190 GRAZAC
SARL DOMAINE DE FONLONGUE	Domaine de Fonlongue	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		27 000	600	Plan d'eau 82001066 (27000 m ³)	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SARL PEPINIERE VITICOLE DAYDE	Domaine Lombard	81600 MONTANS		40 200	0	PLAN D'EAU 4291 : PRATS BASSES - BO	81600 TECOU
SARL ROTIER MARRE	Petit Nareye	81600 CADALEN		33 800	25	PLAN D'EAU 1927 : PETIT NAREYE	81600 CADALEN
SARL TP AGRI	880 chemin de Bouzigues	31380 AZAS		50 400	25	Plan d'eau 31_2008_0132	31380 AZAS
SAYSSET DIDIER	GAUFFRE	81120 ORBAN		14 000	35	PLAN D'EAU 2814 : GAUFFRE	81120 ORBAN
SCEA BORDE GRANDE	Mauriac	81600 SENOUILAC		5 000	18	PLAN D'EAU de la Garenne	81600 SENOUILAC
SCEA BUGAREL	LABARTHE HAUTE	81600 MONTANS		55 000	50	PLAN D'EAU 3170 : CHÂTEAU DE LAFON	81600 MONTANS
SCEA DE BARTHAS	BARTHAS 1051 CHEMIN DE MOULLIS	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		4 000	15	Plan d'eau 82000260 (4000 m ³)	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SCEA DE FONGRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVE	82370 CAMPSAS		10 600	40	Plan d'eau 82001910 (10600 m ³)	82370 CAMPSAS
				25 000	40	Plan d'eau 82005713 (25000 m ³)	82370 CAMPSAS
SCEA DE LA BARTELLE	La Bartelle	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		5 000	12	PLAN D'EAU 2354 : LES DURANDS	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY
SCEA DE PELEGRE	Laudugarié	81150 FLORENTIN		14 500	38	PLAN D'EAU 2212 : L'AUDUGARIE	81150 FLORENTIN
				12 000	38	PLAN D'EAU 2975 : GAUCHINE	81150 FLORENTIN
				6 000	25	PLAN D'EAU 5493 : LAUDUGARIE	81150 FLORENTIN
SCEA DU COMMUNAL	650 route de Lugan	31380 AZAS		45 000	35	Plan d'eau 31_2008_0115	31380 AZAS
SCEA DU FOURNIALS	le Barry	81430 MARSAL		2 500	35	PLAN D'EAU 2666 : LA TEOULETTE	81430 MARSAL
				5 000	25	PLAN D'EAU 2758 : GOUGEAC	81430 MARSAL
SCEA DUBOUSQUET	LA VERNIERE	81600 MONTANS		25 500	60	PLAN D'EAU 1853 : LA VERNIERE	81600 MONTANS
SCEA Grains d'Autan	La Bourdette	81500 SAINT-AGNAN		37 400	60	PLAN D'EAU 2320 : LE BOURIOU	81220 TEYSSODE
				50 000	60	PLAN D'EAU 3064 : SAINT MARTIN	81500 LAVAUR
SCEA GRAVENOUS	Le Vignou - Foncoussièrè	81800 RABASTENS		78 000	80	Bassin reprise Plaine de Fongrave	81800 RABASTENS
SCEA LA TERRASSE	Le Péret	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		30 000	40	Plan d'eau 82001446 (22900 m ³)	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SCEA LE FEDIE	Le Fédié	81310 PEYROLE		9 000	20	PLAN D'EAU 5593 : LE FEDIÉ	81310 PEYROLE
SCEA LES MARIDATS	186 IMPASSE DES MARIDATS PIBRES	81500 LAVAUR		2 400	25	PLAN D'EAU 2956 : LA BORDASSE	81500 SAINT-AGNAN
SEGALA Daniel	ST HUBERT	82390 DURFORT-LACAPELETTE		70 000	30	Plan d'eau 82000076 (70000 m ³)	82390 DURFORT-LACAPELETTE
SENEGAS Eric	En Vernhas	81500 LAVAUR		1 000	6	PLAN D'EAU 3458 : EN VERNHAS	81500 LAVAUR
SERRES Maurice	Frézous	81600 MONTANS		19 000	20	PLAN D'EAU 3113 : FREZOUS - SAINT M	81600 MONTANS
SERRES Clément	puech de la rode	81440 BROUSSE		14 000	25	PLAN D'EAU 3066 : LE FRENE	81440 BROUSSE
SICARD PIERRE	LES VOUTES	81220 DAMIATTE		12 000	25	PLAN D'EAU 2519 : EN PONS	81300 MISSECLE
SIE Alain	LA CATETE	81500 LAVAUR		24 000	14	PLAN D'EAU 2697 : LA CATETE	81500 LAVAUR
SOULOUMIAC Michel	Puech de Norte	81370 SAINT-SULPICE		5 600	33	PLAN D'EAU 3669 : PUECH DE NORTE	81370 SAINT-SULPICE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 7

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

Volume autorisé = 15,28 hm³
 Volume demandé (y compris volume de réserve) = 14,29 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
TAMALET PASCAL	LE COMMANDEUR	81600 SENOULLAC		6 000	15	PLAN D'EAU 2220 : BORDE BASSE	81600 SENOULLAC
TERRAL René	Bonhomme	81700 PUYLAURENS		10 000	20	PLAN D'EAU 3102 : BONHOMME	81700 PUYLAURENS
THOMAS Martine	1277 chemin de Teoulet	81600 GAILLAC		5 000	20	PLAN D'EAU 5241 : TEULANDIE	81700 PUYLAURENS
VEDEL Dominique	BRIES 258	81400 BLAYE-LES-MINES		10 000	10	PLAN D'EAU 1983 : MAS DE SUDRE	81600 GAILLAC
VIALA Jean-Michel	La Vergnole	81190 TREBAN		1 700	50	PLAN D'EAU 3202 : LA BARRABIE	81450 LE GARRIC
Vialettes Vanessa	Croix de Pissouriès	81640 VIRAC		1 500	50	plan d'eau 3201 La Barrabié	81450 LE GARRIC
VIDAL SAMUEL	EN MAUREL	81500 FIAC		23 000	70	PLAN D'EAU 2466 : LES PLACES	81350 ANDOUQUE
VIGUIER Didier	Le Serieyssou	81990 FREJAIROLLES		30 000	40	PLAN D'EAU 2188 : LA CATALANIE (59900 m3)	12260 SAINTE-CROIX
				34 500	45	PLAN D'EAU 2178 : EN MAUREL	81500 FIAC
				27 000	24	PLAN D'EAU 2221 : LA BORIO BLANQUO	81430 HOUZIEYS-TEULET

- Annexe 1-N : périmètre n°177 – Tarn amont en Aveyron

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°177 - Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,39 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,32 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
ALRIC GUY	LE CAMBON	12490 MONTJAU		3 000	8	muze la (ruisseau)	12490 MONTJAU
BOUTONNET FRANCOIS	Le Puech	12490 BASTIDE-PRADINES		4 800	90	cernon le (rivière)	12490 BASTIDE-PRADINES
CUMA DU POURTALOU	AIRE DE LA COUR	12230 SAINTE-EULALIE-DE-CERNON		5 150	36	cernon le (rivière)	12230 LAPANOUSE-DE-CERNON
			oui	2 770	33	cernon le (rivière)	12490 BASTIDE-PRADINES
				14 790	36	cernon le (rivière)	12230 LAPANOUSE-DE-CERNON
FOUCAUD Loïc	34 rue du Rajol	12100 MILLAU		2 000	5	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON
GAEC D'AL MOULY	LA VAYSSIERE	12430 AYSENES		2 000	30	ruisseau des Pradals (O3481050)	12430 AYSENES
				5 000	30	Le Vernobre (O3480620)	12430 AYSENES
GAEC DE LAPANOUSE	LE PUECH	12230 LAPANOUSE-DE-CERNON		18 526	30	cernon le (rivière)	12230 LAPANOUSE-DE-CERNON
GAEC DE MON PLOO	LA FUMADETTE	12430 VILLEFRANCHE-DE-PANAT		9 200	30	bétouille de (ruisseau)	12430 VILLEFRANCHE-DE-PANAT
GAEC DE ROUVIAC	SAINT MICHEL	12230 NANT	oui	3 490	40	dourbie la (rivière)	12230 NANT
GAEC DE SAINT SEGOND	LA CRESSE	12640 RIVIERE-SUR-TARN		5 525	35	tarn amont Dourdou le (rivière)	12640 RIVIERE-SUR-TARN
GAEC DE VIALGUES	VIALGUES	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		16 000	40	cernon le (rivière)	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON
GAEC des CADASSATS	Linax	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		35 000	30	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON
			oui	35 000	45	cernon le (rivière)	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON
GAEC DES DEUX JEAN	La Caze	12480 BROQUIES	oui	5 094	27	tarn amont Dourdou le (rivière)	12480 BROQUIES
GAEC DES HAUTS DU TARN	GRAYSSAGUET	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		14 000	60	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON
GAEC DES TROIS RIVIERES	CASTELNAU	12230 NANT		13 400	40	dourbie la (rivière)	12230 NANT
GAEC DES VERGERS DU PIEDESTAL	Boyne	12640 RIVIERE-SUR-TARN		3 000	40	du bourg (ou de mialet) (ruisseau)	12640 RIVIERE-SUR-TARN
			oui	3 000	20	du bourg (ou de mialet) (ruisseau)	12640 RIVIERE-SUR-TARN
GAEC DU MAS DE GASCUEL	MAS DE GASCUEL	12480 SAINT-IZAIRE	oui	1 300	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
GAEC DU MAS DE VERNIERES	MAS DE VERNIERES	12480 SAINT-IZAIRE		1 000	25	gos le (ruisseau) (O3600500)	12550 SAINT-JUERY
				1 500	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
GAEC DU SERRE	LE SERRE	12100 MILLAU		3 720	80	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100 MILLAU
				1 320	80	dourbie la (rivière)	12100 MILLAU
GAEC FERME DE PAULHE	LA CAZE	12520 PAULHE		2 000	20	tarn amont Dourdou le (rivière)	12520 PAULHE
GAEC LES DELICES DE NOS VERGERS	Carbassas	12520 PAULHE	oui	4 000	60	tarn amont Dourdou le (rivière)	12520 PAULHE
				1 500	60	lumansonesque le (ruisseau)	12520 VERRIERES
GAEC LES VERGERS DE L'AVEYRON	RUE DE L'EGLISE BOYNE	12640 RIVIERE-SUR-TARN	oui	6 000	48	du bourg (ou de mialet) (ruisseau)	12640 RIVIERE-SUR-TARN
LE JARDIN DU CHAYRAN	LE CHAYRAN	12100 MILLAU		7 500	42	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100 MILLAU
MAISTRE JEAN	1 PLACE DE L'AIRE	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		2 000	8	dourbie la (rivière)	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
				1 000	5	dourbie la (rivière)	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
MAZEL ALBERT	LE LIQUIER	12230 NANT		1 260	35	durzon le (ruisseau)	12230 NANT
MAZEL CHRISTIANE	LE LIQUIER	12230 NANT		4 860	32	durzon le (ruisseau)	12230 NANT
MOLINIE SEBASTIEN	RUE DU VALAT	12720 MOSTUEJOULS		620	15	tarn amont Dourdou le (rivière)	12720 MOSTUEJOULS
				3 000	0	tarn amont Dourdou le (rivière)	12720 MOSTUEJOULS
Moret Damien	Le Claux	12490 SAINT-ROME-DE-TARN		3 000	20	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100 COMPREGNAC
PAIN ALEXANDRE Pépinière LCF	avenue Saint Ferréols	12490 SAINT-ROME-DE-TARN		5 000	4	nappe du ruisseau Lévéjac (O3460560) ACC	12490 SAINT-ROME-DE-TARN
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES		900	60	tarn aval Dourdou le (rivière)	12550 BASTIDE-SOLAGES
				20 000	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12550 BASTIDE-SOLAGES
SCEA FRAYSSINET FABAS	PUECH CANI	12480 BROUSSE-LE-CHATEAU	oui	1 000	50	tarn amont Dourdou le (rivière)	12480 BROQUIES
VIDAL THIERRY	NANT	12230 NANT		2 500	30	durzon le (ruisseau)	12230 NANT
				3 000	30	dourbie la (rivière)	12230 NANT
				750	30	durzon le (ruisseau)	12230 NANT
				2 500	30	durzon le (ruisseau)	12230 NANT

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,20 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,05 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements							
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage	
FOUCAUD Loïc	34 rue du Rajol	12100 MILLAU		1 000	5	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	irrigation hors été	
GAEC DE VIALGUES	VIALGUES	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		4 000	40	cernon le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	irrigation hors été	
GAEC des CADASSATS	Linas	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		7 200	30	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	irrigation hors été	
			oui	9 150	45	cernon le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	irrigation hors été	
GAEC DES VERGERS DU PIEDESTAL	Boyne	12640 RIVIERE-SUR-TARN		500	40	du bourg (ou de mialet) (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN	irrigation hors été	
GAEC DU MAS DE VERNIERES	MAS DE VERNIÈRES	12480 SAINT-IZAIRE		415	25	gos le (ruisseau) (O3600500)	12550	SAINT-JUERY	irrigation hors été	
				300	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été	
LE JARDIN DU CHAYRAN	LE CHAYRAN	12100 MILLAU		2 500	42	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	MILLAU	irrigation hors été	
MAISTRE JEAN	1 PLACE DE L'AIRE	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		590	8	dourbie la (rivière)	12230	SAINT-JEAN-DU-BRUEL	irrigation hors été	
PAIN ALEXANDRE Pépinière LCF	avenue Saint Ferréols	12490 SAINT-ROME-DE-TARN		1 000	4	nappe du ruisseau Lévéjac (O3460560) ACC	12490	SAINT-ROME-DE-TARN	irrigation hors été	

Plan annuel de répartition en période d'étiage

campagne 2018

Périmètre élémentaire n°177 - Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
Volume autorisé =	0,18 hm ³
Volume demandé (y compris volume de réserve) =	0,18 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V PAR (m ²)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
EARL SANCH	ESOURBIAC	12430 LESTRADE-ET-THOUELS		9 380	25	PLAN D'EAU: 2643 de 9400 m3	12430 LESTRADE-ET-THOUELS
				10 440	25	PLAN D'EAU: 2956 de 10500 m3	12430 LESTRADE-ET-THOUELS
GAEC D'AMBIAS	AMBIAS	12490 VIALA-DU-TARN		22 970	20	PLAN D'EAU: 2295 /CAPOU de 23000 m3	12490 VIALA-DU-TARN
GAEC de la Borie Blanche	La Borie Blanche	12100 MILLAU		17 970	36	PLAN D'EAU: 2757 de 18000 m3	12100 MILLAU
GAEC DE MON PLOO	LA FUMALETTE	12430 VILLEFRANCHE-DE-PANAT		20 630	50	PLAN D'EAU: 416 de 20500 m3	12430 VILLEFRANCHE-DE-PANAT
GAEC DE VIOLOMBAS	VIOLOMBAS	12430 LESTRADE-ET-THOUELS		21 000	35	PLAN D'EAU: 2032 de 21000 m3	12430 LESTRADE-ET-THOUELS
GAEC DES COTES DE LA GARDE	LA GARDE	12520 COMPEYRE		38 810	40	PLAN D'EAU: 595 /ruisseau de La Garde de 39000 m3	12520 COMPEYRE
GAEC DU BALCON DES GRANDS CAUSSES	LE SAHUT	12620 CASTELNAU-PEGAYROLS		11 930	40	PLAN D'EAU: 1967 de 12000 m3	12620 CASTELNAU-PEGAYROLS
				21 870	40	PLAN D'EAU: 1980 de 22000 m3	12620 CASTELNAU-PEGAYROLS

- Annexe 1-O : volumes de réserve

- période d'étiage :

Volume de réserve pour les prélèvements en COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT :

PE	Libellé	Volume autorisé (hm ³)	Volume de réserve (m ³ et % du V. aut.)	
98 / 0	Rance	0,13	7 151	5,5%
99 / 0	Dourdou et Sorgues	1,00	10 000	1,0%
100 / 0	Bernazobre	0,56	56 000	10,0%
101 / 0	Dadou amont	0,03	3 000	10,0%
102 / 0	Agout amont	0,06	5 000	8,3%
105 / 0	Assou	0,10	10 000	10,0%
106 / 0	Agros	0,10	10 000	10,0%
107 / 0	Bagas	0,39	39 000	10,0%
108 / 0	Thoré amont	0,13	5 000	3,8%
118 / 1	Tescou / partie réalimentée	0,54	5 400	1,0%
118 / 2	Tescou / partie non réalimentée	0,28	19 160	6,8%
137 / 0	Ardial (ou En Guibaud)	0,080	8 000	10,0%
138 / 0	Durenque	0,30	30 000	10,0%
176 / 0	Tarn aval (axes réalimentés)	55,07	3 996 748	7,3%
177 / 0	Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn	0,39	39 000	10,0%
TOTAL		59,16	4 243 459	7,2%

Volume de réserve pour les prélèvements en NAPPE DECONNECTEE :

PE	Libellé	Volume autorisé (hm ³)	Volume de réserve (m ³ et % du V. aut.)	
98 / 0	Rance	0,00	0	0,0%
99 / 0	Dourdou et Sorgues	0,00	0	0,0%
100 / 0	Bernazobre	0,10	5 010	5,2%
101 / 0	Dadou amont	0,00	0	0,0%
102 / 0	Agout amont	0,01	1 200	10,0%
105 / 0	Assou	0,00	0	0,0%
106 / 0	Agros	0,00	0	0,0%
107 / 0	Bagas	0,00	0	0,0%
108 / 0	Thoré amont	0,00	0	0,0%
118 / - tout -	Tescou / totalité	0,07	5 000	6,9%
137 / 0	Ardial (ou En Guibaud)	0,002	240	10,0%
138 / 0	Durenque	0,00	0	0,0%
176 / 0	Tarn aval (axes réalimentés)	3,25	79 934	2,5%
177 / 0	Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn	0,01	1 200	10,0%
TOTAL		3,52	92 584	2,6%

Volume de réserve pour les prélèvements en PLAN D'EAU :

PE	Libellé	Volume autorisé (hm ³)	Volume de réserve (m ³ et % du V. aut.)	
98 / 0	Rance	0,04	4 000	10,0%
99 / 0	Dourdou et Sorgues	0,24	5 000	2,1%
100 / 0	Bernazobre	0,42	42 000	10,0%
101 / 0	Dadou amont	0,17	17 000	10,0%
102 / 0	Agout amont	0,20	20 000	10,0%
105 / 0	Assou	1,09	109 000	10,0%
106 / 0	Agros	0,77	77 000	10,0%
107 / 0	Bagas	0,81	81 000	10,0%
108 / 0	Thoré amont	0,03	3 000	10,0%
118 / 0	Tescou / totalité	3,58	358 000	10,0%
137 / 0	Ardial (ou En Guibaud)	0,40	40 000	10,0%
138 / 0	Durenque	0,14	14 000	10,0%
176 / 0	Tarn aval (axes réalimentés)	15,28	1 528 000	10,0%
177 / 0	Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn	0,18	5 000	2,8%
TOTAL		23,35	2 303 000	9,9%

- période hors étiage :

Volume de réserve pour les prélèvements en COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT :

PE	Libellé	Volume autorisé (m³)	Volume de réserve (m³ et % du V. aut.)	
98	Rance	0,07	6 500	10,0%
99	Dourdou et Sorgues	0,50	50 000	10,0%
100	Bernazobre	0,34	34 000	10,0%
101	Dadou amont	0,02	2 000	10,0%
102	Agout amont	0,080	8 000	10,0%
105	Assou	0,11	5 000	4,5%
106	Agros	0,05	5 000	10,0%
107	Bagas	0,44	44 000	10,0%
108	Thoré amont	0,14	14 000	10,0%
118	Tescou	1,17	11 700	1,0%
137	Ardial (ou En Guibaud)	0,05	5 000	10,0%
138	Durenque	0,15	5 000	3,3%
176	Tarn aval (axes réalimentés)	27,53	2 753 000	10,0%
177	Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn	0,20	20 000	10,0%
TOTAL		30,85	2 963 200	9,6%

Volume de réserve pour les prélèvements en NAPPE DECONNECTEE :

PE	Libellé	Volume autorisé (m³)	Volume de réserve (m³ et % du V. aut.)	
98	Rance	0,00	0	0,0%
99	Dourdou et Sorgues	0,00	0	0,0%
100	Bernazobre	0,04	4 000	10,0%
101	Dadou amont	0,00	0	0,0%
102	Agout amont	0,004	400	10,0%
105	Assou	0,00	0	0,0%
106	Agros	0,00	0	0,0%
107	Bagas	0,00	0	0,0%
108	Thoré amont	0,00	0	0,0%
118	Tescou	0,03	2 900	10,0%
137	Ardial (ou En Guibaud)	0,01	500	10,0%
138	Durenque	0,00	0	0,0%
176	Tarn aval (axes réalimentés)	1,36	136 000	10,0%
177	Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn	0,00	0	0,0%
TOTAL		1,44	143 800	10,0%

Volume de réserve pour les prélèvements en PLAN D'EAU :

PE	Libellé	Volume autorisé (hm³)	Volume de réserve (m³ et % du V. aut.)	
98	Rance	0,00	400	10,0%
99	Dourdou et Sorgues	0,02	2 000	10,0%
100	Bernazobre	0,04	4 000	10,0%
101	Dadou amont	0,02	2 000	10,0%
102	Agout amont	0,02	2 000	10,0%
105	Assou	0,11	11 000	10,0%
106	Agros	0,08	8 000	10,0%
107	Bagas	0,08	8 000	10,0%
108	Thoré amont	0,00	300	10,0%
118	Tescou	0,36	36 000	10,0%
137	Ardial (ou En Guibaud)	0,04	4 000	10,0%
138	Durenque	0,01	1 000	10,0%
176	Tarn aval (axes réalimentés)	1,53	153 000	10,0%
177	Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn	0,02	2 000	10,0%
TOTAL		2,34	233 700	10,0%

ANNEXE 2 : PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES POINTS DE PRÉLÈVEMENTS

1. Maintien d'un débit minimum dans les cours d'eau

Les prélèvements dans les cours d'eau principaux doivent laisser subsister dans le lit du cours d'eau, à l'aval de l'ouvrage de prise d'eau, un débit minimal permettant de respecter les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne aux points nodaux ou aux stations de référence.

Un débit réservé, garantissant dans le lit des cours d'eau la préservation de la vie piscicole en aval des points de pompage ou de dérivation des eaux, doit être respecté par les irrigants. En deçà de ces valeurs, le pompage doit être impérativement interrompu. Ce débit minimal doit rester supérieur au dixième du module du cours d'eau.

Toutefois, lorsque le débit du cours d'eau à l'amont de la prise d'eau est inférieur à la valeur du débit réservé, chaque irrigant n'est tenu de restituer que le débit du cours d'eau en amont.

L'irrigant doit laisser à proximité de la pompe le numéro du compteur permettant d'identifier le point de prélèvement.

Pendant la campagne d'irrigation, lorsque le bénéficiaire dispose d'une retenue d'irrigation, celle-ci doit être utilisée en priorité et il est interdit de la ré-alimenter par prélèvement dans le milieu naturel (cours d'eau - nappe) pendant cette période.

2. Modalités de restrictions éventuelles des prélèvements

Dans le cas où un arrêté de restriction des usages de l'eau est pris dans le cadre des mesures de protection du milieu aquatique, compte tenu du niveau faible des débits constatés sur le cours d'eau, tous les prélèvements pour usage agricole en cours d'eau ou en nappe connectée doivent se conformer aux prescriptions de l'arrêté considéré.

Pour les pompes mobiles, en cas de mesures de restriction totale, les installations situées dans le cours d'eau doivent être neutralisées jusqu'à la levée de cette restriction totale.

3. Dispositifs de comptage

3.1 Identification du prélèvement

L'installation de prélèvement d'eau doit être munie d'un moyen de mesure ou d'évaluation approprié permettant de quantifier les débits et volumes prélevés.

Dans le cas d'un prélèvement par pompage, l'installation doit être équipée d'un compteur volumétrique. Conformément aux arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 02 février 1996, un dispositif de mesure en continu des volumes autre que le compteur volumétrique peut être accepté dès lors que le pétitionnaire démontre sur la base d'une tierce expertise que ce dispositif apporte les mêmes garanties qu'un compteur volumétrique en terme de représentativité, précision et stabilité de la mesure.

Les compteurs volumétriques équipés d'un système de remise à zéro sont interdits. L'exploitant, ou à défaut le propriétaire, doit en assurer la pose, l'entretien et le bon fonctionnement.

Le numéro du compteur est préalablement communiqué par mail ou par courrier à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn.

Dans le cas d'une panne de compteur, l'irrigant doit la déclarer au service eau, risques environnement et sécurité de la direction départementale des territoires du Tarn par courrier (DDT81 – SERES-PREBE – 19 rue de Ciron – 81013 ALBI cedex) ou par mail (ddt-seu@tarn.gouv.fr) ainsi qu'à la DDT de son département, dans un délai de 7 jours maximum.

3.2 Suivi des volumes prélevés

Conformément à l'article 10 des arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 02 février 1996, l'irrigant consigne dans un registre ou cahier, les éléments du suivi de l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement ci-après :

- l'index des compteurs au 31 mai 2018, 31 octobre 2018 et 31 mai 2019 ;
- les volumes prélevés mensuellement, annuellement ;
- les incidents survenus au niveau de l'exploitation et des moyens de mesure et d'évaluation ;
- les entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesure et d'évaluation.

Ce registre est tenu à la disposition des agents du service de la police de l'eau et des milieux aquatiques pendant trois ans.

Conformément à l'article 11 des arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 02 février 1996, l'irrigant communique à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin du Tarn les volumes prélevés sur la période « été » (du 1^{er} juin au 31 octobre 2018) et la période « hiver » (du 1^{er} novembre 2018 au 31 mai 2019) ainsi que l'index de son compteur volumétrique relevé respectivement au 31 mai 2018, 31 octobre 2018 et 31 mai 2019. Ces éléments doivent être transmis dans les deux mois suivants la fin de chaque période de prélèvement soit au plus tard le 31 décembre 2018 et le 31 juillet 2019. La non-consommation d'eau fait également l'objet d'une transmission à l'organisme unique.

4. Accès aux installations

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques ont libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités déclarés dans le plan de répartition, dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Les irrigants doivent permettre aux agents de procéder à toutes mesures de vérification relative à la bonne exécution du présent arrêté.

Les agents peuvent demander communication de toutes pièces utiles au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

5. Conformité des installations de prélèvements

Les dispositifs de prélèvement doivent rester en tout temps conformes aux déclarations faites par les irrigants. Toute modification ou tout changement de type de moyen de mesure ou d'évaluation par un autre doit être préalablement portée à la connaissance du préfet.

Pour les installations en rivière, ces dispositifs ne doivent en aucun cas conduire à une modification du lit du cours d'eau, ni constituer un obstacle à l'écoulement de l'eau.

La présente homologation ne concerne que le seul acte de prélèvement d'eau destiné à l'irrigation à des fins agricoles et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement.

Entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 octobre 2018, il est interdit de réalimenter le plan d'eau à partir d'un cours d'eau ou d'une nappe.

6. Déclaration des incidents ou accidents

L'irrigant est tenu de déclarer, dès qu'il en a connaissance, au préfet les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet du présent arrêté- qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L 211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que peut prescrire le préfet, l'irrigant doit prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

La responsabilité individuelle des irrigants reste pleine et entière vis à vis des tiers, en cas d'accidents ou de dommages qui pourraient survenir du fait des installations, ouvrages, travaux et activités liés au présent arrêté.

7. Prévention des risques de pollution

Chaque irrigant prend toutes les dispositions nécessaires, notamment par l'installation de bacs de rétention ou d'abris étanches, en vue de prévenir tout risque de pollution des eaux par les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux, en particulier des fluides de fonctionnement du moteur thermique fournissant l'énergie nécessaire au pompage, s'il y a lieu.

8. Infraction

En application des articles L 171-7 et suivants du code de l'environnement, le non-respect des prescriptions particulières au présent arrêté ou des prescriptions générales (arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 02 février 1996) est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe qui est doublée en cas de récidive.

9. Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas l'irrigant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

DDTM du Gard

30-2018-06-15-004

Arrêté n° DDTM-SEA-2018-005 modifiant la composition
de la formation spécialisée GAEC de la commission
départementale d'orientation de l'agriculture

Arrêté modifiant la composition de la formation spécialisée GAEC de la CDOA



PRÉFET DU GARD

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service économie agricole
Réf. : GC/ES
Affaire suivie par : Gérard CHEVALIER
Tél : 04 66 62 66 00
Courriel : gerard.chevalier@gard.gouv.fr

Nîmes, le **15 JUN 2018**

ARRETE N° DDTM-SEA-2018-005

**modifiant la composition de la formation spécialisée GAEC de la
commission départementale d'orientation de l'agriculture**

**Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur**

Vu le code rural et notamment ses articles R 313-7-1 et R 313-7-2 ;

Vu le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certaines commissions, modifié par le décret n° 2000-139 du 16 février 2000 et par le décret n° 2012-838 du 29 juin 2012 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 08 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif, modifié par le décret n° 2009-613 du 4 juin 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-053-0002 du 22 février 2013 fixant la liste des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger dans diverses commissions ou organismes du département du Gard ;

Vu le décret n°2015-215 du 25 février 2015 relatif aux conditions et modalités d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun et portant diverses dispositions d'adaptation réglementaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015075-0013 du 16 mars 2015 fixant pour 3 ans la composition de la formation spécialisée GAEC de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2018-001 du 12 mars 2018 renouvelant la composition de la formation spécialisée GAEC de la commission départementale d'orientation de l'agriculture

Vu les propositions de désignation de la FDSEA du Gard en date du 17 mai 2018

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

ARRETE

Article 1

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2018-001 du 12 mars 2018 est modifié comme suit :

Les nouveaux agriculteurs désignés par la FDSEA sont :

- M. Olivier CREGUT, titulaire (en remplacement de Mme Fanny TAMISIER)
- M. Philippe CAVALIER, suppléant (inchangé)

Article 2:

Conformément à l'article 1 de cet arrêté et à l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2018-001 du 12 mars 2018, La formation spécialisée GAEC de la commission départementale d'orientation de l'agriculture instituée par le décret n°2015-215 du 25 février 2015 est placée sous la présidence du préfet ou de son représentant. Elle est composée des membres suivants :

⇒ Trois représentants des services déconcentrés de l'Etat chargés de l'agriculture compétents dans le ressort de la commission ;

⇒ Trois agriculteurs désignés sur proposition des organisations syndicales d'exploitants agricoles membres de la commission départementale d'orientation agricole du Gard :

Titulaires :

F.D.S.E.A.

M. Olivier CREGUT

J.A.

M Damien GILLES

Confédération paysanne

Mme Marie-Hélène FAYOLLE

Suppléants :

F.D.S.E.A.

M. Philippe CAVALIER

J.A.

M. Jérôme ARJALLIER

Confédération paysanne

Mme Flora LOKONADINPOULLE

⇒ Un agriculteur membre d'un groupement agricole d'exploitation en commun, représentant les agriculteurs travaillant en commun dans le département du Gard désigné sur proposition de l'association nationale des sociétés et groupements agricoles pour l'exploitation en commun :

Titulaire :

Mme Sylvie AMALRIC

Suppléant :

M. Olivier CREGUT

Article 3 :

Conformément à l'arrêté n° DDTM-SEA-2018-001 du 12 mars 2018 et à sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard le 15 mars 2018, la fin du mandat des membres de la formation spécialisée GAEC de la CDOA est fixée au 15 mars 2021.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs de la préfecture et adressé à chacun des membres de la commission.

Le préfet,

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

DDTM du Gard

30-2018-06-15-006

Arrêté n° DDTM-SEA-2018-007 modifiant la composition
de la section spécialisée pour les structures, l'économie des
exploitations et les agriculteurs en difficulté

Arrêté modifiant la composition de la CDOAs



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service économie agricole
Réf. : GC/ES
Affaire suivie par : Gérard CHEVALIER
Tél : 04 66 62 66 00
Courriel : gerard.chevalier@gard.gouv.fr

Nîmes, le **15 JUIN 2018**

ARRETE N° DDTM-SEA-2018-007 modifiant la composition de la section spécialisée pour les structures, l'économie des exploitations et les agriculteurs en difficulté

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code rural, notamment ses articles R. 313-1 à R. 313-6 ;

Vu le décret 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions modifié par le décret 2000-139 du 16 février 2000 et par le décret 2012-838 du 29 juin 2012 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 07 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 08 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif, modifié par le décret n° 2009-613 du 4 juin 2009 ;

Vu les résultats des élections de la Chambre d'Agriculture du 31 janvier 2013 et notamment leur incidence sur la liste des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger en commission départementale d'orientation agricole ;

Vu l'arrêté n° 2013053-0002 du 22 février 2013 fixant la liste des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger dans diverses commissions ou organismes du département du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEA-2016-0011 du 24/10/2016 fixant la composition de la section spécialisée pour les structures, l'économie des exploitations, les contrats et mesures environnementaux et les agriculteurs en difficulté modifié par l'arrêté n°DDTM-SEA-2018-003 du 12 mars 2018 ;

Page 1/4

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

Vu l'avis formulé par le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard ;

Vu les propositions des organisations professionnelles membres de la CDOAs ;

Vu les nouvelles propositions de désignation du syndicat de la FDSEA du Gard en date du 17 mai 2018 pour siéger au sein de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et de sa section spécialisée pour les structures, l'économie des exploitations et les agriculteurs en difficulté ;

Vu les nouvelles propositions de désignation de la confédération paysanne du Gard en date du 11 juin 2018 pour siéger au sein de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et de sa section spécialisée pour les structures, l'économie des exploitations et les agriculteurs en difficulté ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2016-0011 du 24 octobre 2016 est modifié comme suit :

Pour la FDSEA du Gard:

- les nouveaux représentants titulaires sont :
 - M. David SEVE en remplacement de M. Jean-Louis PORTAL ;
 - M. Olivier CREGUT en remplacement de M. Laurent DUCURTIL ;
- les suppléants de :
 - M. David SEVE sont : Madame Sylvie AMALRIC et Frédéric MEIFFRE (en remplacement de M. Bernard CONTINI) ;
 - M. Olivier CREGUT sont : M. Laurent DUCURTIL (en remplacement de Mme Fanny TAMISIER) et M. Philippe CAVALIER ;

Pour la confédération paysanne :

- les nouveaux représentants titulaires sont :
 - Mme Aurélie GENOLHER en remplacement de Mme Flora LOKONADINPOULLE ;
 - Mme Marie-Hélène FAYOLLE (inchangé) ;
- ➤ la suppléante de Mme Aurélie GENOLHER est Mme Flora LOKONADINPOULLE ;
- ➤ Mme Marie-Hélène FAYOLLE n'a plus de suppléant.

Page 2/4

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

Article 2 :

La section spécialisée à la commission départementale d'orientation de l'agriculture dénommée CDOA « S » est chargée d'exercer ses compétences en matière de :

a) Structures agricoles :

- autorisations d'exploiter dans le cadre du contrôle des structures,
- autorisations de cumuler la retraite des exploitants agricoles et la poursuite de la mise en valeur des exploitations,
- agréments des groupements pastoraux,

b) Economie des exploitations :

- aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- mise en œuvre et suivi du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) dans le département,

c) Exploitations en difficulté :

- aides aux agriculteurs en difficulté,
- aides à la réinsertion professionnelle,
- avis sur l'attribution et la mise en œuvre des mesures conjoncturelles,

Article 3 :

Conformément à l'article 1^{er} de cet arrêté et à l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2016-0011 du 24/10/2016 modifié par l'arrêté n°DDTM-SEA-2018-003 du 12 mars 2018, la section de la CDOA « spécialisée pour les structures, l'économie des exploitations et les agriculteurs en difficulté » est placée sous la présidence du préfet ou de son représentant et comprend les membres suivants :

- Le président du conseil départemental ou son représentant,
- Le directeur départemental des territoires et de la mer,
- Le directeur départemental des finances publiques ou son représentant,
- Le président de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- Le président de la mutualité sociale agricole ou son représentant,
- Huit membres des jeunes agriculteurs, de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, de la confédération paysanne et de la coordination rurale :

Titulaires :

J.A.

M. François VEYRUNES
M. Mathieu MANETTI
Mme Delphine FERNANDEZ

Suppléants :

M. Damien GILLES et M. Romain ANGELRAS
M. Boris BECHARD et M. Jérôme ARJALLIER
M. Sébastien COMPAN et M. Benjamin SANT

F.D.S.E.A.

M. David SEVE
M. Olivier CREGUT

Mme Sylvie AMALRIC et M. Frédéric MEIFFRE
M. Laurent DUCURTIL et M. Philippe CAVALIER

CONFEDERATION PAYSANNE

Mme Aurélie GENOLHER

Mme Flora LOKONADINPOULLE

Mme Marie-Hélène FAYOLLE

COORDINATION RURALE

M. Didier DOUX

Mme Florence FERDIER et M. Richard ROUDIER

- Un représentant des propriétaires agricoles :

Titulaire :

M. Daniel JARDIN

Suppléants :

M. Alain LAGARDE et M. Jean-Pierre VILLARET

Article 4 :

Seront associés pour prendre part aux travaux de la section spécialisée pour les structures, l'économie des exploitations et les agriculteurs en difficulté des participants spécialisés. Leur liste et leurs conditions de participation sont fixées par le règlement intérieur de la commission.

Article 5 :

Le secrétariat de cette section est assuré par la direction départementale des territoires et de la mer.

Article 6 :

Conformément à l'arrêté n° DDTM-SEA-2016-0011 du 24 octobre 2016 et à sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard le 28 octobre 2016, la fin du mandat des membres de la section spécialisée est fixée au 28 octobre 2019. Un membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 7 :

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur départemental des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs de la préfecture et adressé à chacun des membres de la commission.

Le préfet,

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Page 4/4

DDTM du Gard

30-2018-06-15-007

Arrêté n° DDTM-SEA-2018-008 du 15 juin 2018 fixant la
composition de la commission consultative paritaire
départementale des baux ruraux

Arrêté fixant la composition de la commission des baux ruraux



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Nîmes, le **15 JUIN 2018**

Service économie agricole

Réf. : GC/ES
Affaire suivie par : Gérard CHEVALIER
Tél : 04.66.62.66.00
Courriel : gerard.chevalier@gard.gouv.fr

ARRETE N° DDTM-SEA-2018-008

fixant la composition de la commission consultative paritaire départementale
des baux ruraux

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le titre I du livre quatrième du code rural concernant les baux ruraux et notamment les articles R 414.1 à R 414.3,

Vu le décret 90-187 du 28 février 1990 modifié par le décret 2000-139 du 16 février 2000 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles et par le décret n° 2012-838 du 29 juin 2012,

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

Vu le décret n° 2006-672 du 08 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, modifié par le décret n° 2009-613 du 4 juin 2009,

Vu le décret n° 2017-1100 du 15 juin 2017 relatif aux tribunaux paritaires des baux ruraux et aux commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux ;

Vu les résultats des élections de la Chambre d'Agriculture du 31 janvier 2013 et notamment leur incidence sur la liste des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger en commission départementale d'orientation agricole,

Vu l'arrêté n° 2013053-0002 du 22 février 2013 fixant la liste des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger dans diverses commissions ou organismes du département du Gard,

Page 1/4

89 rue Wéber – 30907 NÎMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'État dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 12 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

Vu l'arrêté n° DDTM-SEA-2016-0008 du 20 octobre 2016 fixant la composition de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux,

Vu les propositions de désignation des représentants des preneurs non bailleurs faites par les organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives pour siéger au sein de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux du Gard,

Vu les propositions de désignation des représentants de bailleurs non preneurs faites par le syndicat représentatif des propriétaires agricoles pour siéger au sein de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux du Gard,

Vu les nouvelles propositions de désignation du syndicat jeunes agriculteurs du Gard en date du 30 janvier 2018 pour siéger au sein de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux du Gard au titre des membres de droit,

Vu les nouvelles propositions de désignation de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) du Gard en date du 17 mai 2018 pour siéger au sein de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux du Gard au titre des membres de droit,

Vu les nouvelles propositions de désignation de la confédération paysanne du Gard en date du 8 juin 2018 pour siéger au sein de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux du Gard au titre des membres de droit,

Vu l'avis formulé par le directeur départemental des territoires et de la mer,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er :

L'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2016-0008 du 20 octobre 2016 susvisé est abrogé.

Article 2 :

La commission consultative paritaire départementale des baux ruraux est constituée comme suit :

1 - Président :

- Monsieur le préfet ou son représentant,

2 - Membres de droit :

- le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,

Page 2/4

89 rue Wéber – 30907 NÎMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'État dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 12 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

- le président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant,
- les représentants de chacune des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées en application de l'article 1er du décret n° 90.187 du 28 février 1990 modifié.

➤ fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles :

- ◆ Titulaire : M. Jean- Paul ORIGHONI à Aimargues,
- ◆ Suppléant : M. Jean-Pierre VILLARET à Saint-Benezet,

➤ jeunes agriculteurs du Gard :

- ◆ Titulaire : Mme Anaïs AMALRIC à Foissac
- ◆ Suppléant : M. François VEYRUNES à Saint-Geniès de Malgoires,

➤ confédération paysanne du Gard :

- ◆ Titulaire : M. Pierre ANDRE à LAUDUN
- ◆ Suppléant : M. Paul FERTE à NÎMES,

➤ coordination rurale :

- ◆ Titulaire : M. Didier DOUX à Les Angles,
- ◆ Suppléant : Mme Florence FERDIER à ROUSSON,

- le président de la section départementale des bailleurs de baux ruraux ou son représentant,
- le président de la section départementale des fermiers et métayers ou son représentant,
- le président de la chambre départementale des notaires ou son représentant.

3 - Membres désignés par le préfet à voix délibérative :

1° - Représentants des bailleurs non preneurs :

➤ Arrondissement de NIMES :

- ◆ Titulaires : M. Dominique RICOME,
M. Jean-Paul ORIGHONI,

➤ Arrondissement d'ALES :

- ◆ Titulaires : M. Jacques CHARDOUNAUD,
M. Aimé TEYSSIER,

➤ Arrondissement d'UZES :

- ◆ Titulaires : M. Pierre ANGLEZAN,
M. Didier BERTRAND,

2° - Représentants des preneurs non bailleurs :

➤ Arrondissement de NIMES :

- ◆ Titulaires : Mme Sabine LAGARDE,
M. Lionel PUECH,

Page 3/4

89 rue Wéber – 30907 NÎMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'État dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 12 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

- Arrondissement d'ALES :
 - ◆ Titulaires : M. Jean-Pierre BACARESSE,
M. André BANIOL,

- Arrondissement d'UZES :
 - ◆ Titulaires : Mme Sylvie AMALRIC,
M. Michel ROMAN.

Article 3 :

Seuls les membres désignés par le préfet ont voix délibérative.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

DDTM du Gard

30-2018-06-15-008

Arrêté n° DDTM-SEA-2018-009 modifiant la composition
du comité départemental d'expertise

Arrêté modifiant la composition du CDE

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Nîmes, le 10 5 JUIN 2018

Service économie agricole
Unité Installation, Structures et
Gestion de Crises Agricoles
Réf. : GC/ES

Affaire suivie par : Gérard CHEVALIER
Tél : 04.66.62.66.00
Courriel : gerard.chevalier@gard.gouv.fr

ARRETE N° DDTM-SEA-2018-009

modifiant la composition du comité départemental d'expertise

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu les articles L. 361-1 à 8 du code rural organisant la gestion des risques en agriculture,

Vu les articles D. 361-1 à D. 361-42 du code rural, et notamment l'article D. 361-13,

Vu le décret 1990-187 du 28/02/1990 modifié par le décret 2000-139 du 16/02/2000 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles et par le décret 2012-838 du 29/06/2012,

Vu le décret n° 2011-785 du 28 juin 2011 relatif à la gestion comptable et financière du fonds national de gestion des risques en agriculture ainsi qu'au comité national de gestion des risques en agriculture et à ses comités départementaux d'expertise,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013053-0002 du 22/02/2013 fixant la liste des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger dans diverses commissions ou organismes du département du Gard,

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2016-0009 du 24 octobre 2016 fixant la composition du comité départemental d'expertise, pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de l'arrêté, en application du décret n° 2011-785 du 28 juin 2011 dans son article 1^{er} sous-section 3 susvisé,

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2017-0004 du 28 septembre 2017 modifiant la composition du comité départemental d'expertise,

Page 1/3

Vu les nouvelles propositions de désignation du syndicat des jeunes agriculteurs du Gard en date du 30 janvier et du 15 février 2018 pour siéger au sein au comité départemental d'expertise,

Vu les nouvelles propositions de désignation de la FDSEA du Gard en date du 17 mai 2018 pour siéger au sein au comité départemental d'expertise,

Vu les nouvelles propositions de désignation de la confédération paysanne du Gard en date du 8 juin 2018 pour siéger au sein au comité départemental d'expertise,

Sur le rapport du directeur départemental des territoires et de la mer,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er :

L'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2016-0009 du 24 octobre 2016 est modifié comme suit :

- Pour les jeunes agriculteurs du Gard, Madame Marie TOURVIEILLE, titulaire, remplace Monsieur MANETTI, titulaire et n'a pas de suppléant ;
- Pour la FDSEA du Gard, Monsieur David SEVE est titulaire (pas de changement) et Monsieur Olivier BERTRAND suppléant remplace Monsieur Jean-Louis PORTAL ;
- Pour la confédération paysanne du Gard, Madame Laurie PETIT devient titulaire et Madame Jocelyne FORT suppléante.

Article 2 :

Conformément à l'article 1^{er} de cet arrêté, à l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2016-0009 du 24 octobre 2016 modifié par l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2017-0004 du 28 septembre 2017, le comité départemental d'expertise (CDE) institué par l'article D 361-13 du code rural est placé sous la présidence du préfet ou de son représentant et comprend les membres suivants :

- le directeur départemental des finances publiques ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- le président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant,

- le représentant de chacune des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées en application de l'article 3 du décret n° 90-187 du 28 février 1990 susmentionné :

- la confédération paysanne du Gard :
 - ✓ titulaire : Mme Laurie PETIT à SAINT ANDRE DE VALBORGNE
 - ✓ suppléant : Mme Jocelyne FORT à VALLERAUGUE
- la coordination rurale :
 - ✓ titulaire : Mme Florence FERDIER à ROUSSON
 - ✓ suppléant : M. Didier DOUX aux ANGLES
- la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles :
 - ✓ titulaire : M. David SEVE à BEUCAIRE,
 - ✓ suppléant : M. Olivier BERTRAND à BEUCAIRE,
- les jeunes agriculteurs :
 - ✓ titulaire : Mme Marie TOURVIEILLE à AIMARGUES,
 - ✓ pas de suppléant désigné,

- la personnalité désignée par la fédération française des sociétés d'assurances :

- ✓ titulaire : M. Loïc CUILEYRIER à OUVEILLAN,
- ✓ pas de suppléant désigné,

- la personnalité désignée par les caisses de réassurances mutuelles agricoles :

- ✓ titulaire : M. Yves PAYAN à SAZE,
- ✓ suppléant : M. Marc BUISSON à NIMES.

- le représentant des établissements bancaires présents dans le département :

- titulaire : M. Jean-François MARTINEZ représentant le Crédit Agricole du Languedoc – échelon Gard,
- suppléant : M. Frédéric CLEMENT, représentant de la Banque Populaire du Sud.

Article 3 :

Conformément à l'arrêté n°DDTM-SEA-2016-0009 du 24 octobre 2016 et à sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard le 28 octobre 2016, la fin du mandat des membres du comité départemental d'expertise ainsi que leurs représentants est fixée au 28 octobre 2019.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs de la préfecture et adressé à chacun des membres de la commission.

Le préfet,
Pour le préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

Page 3/3

DDTM du Gard

30-2018-06-15-005

Arrêté n°DDTM-SEA-2018-006 modifiant la composition
de la commission départementale d'orientation de
l'agriculture

Arrêté modifiant la composition de la CDOA



PREFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service économie agricole
Réf. : GC/ES
Affaire suivie par : Gérard CHEVALIER
Tél : 04 66 62 66 00
Courriel : gerard.chevalier@gard.gouv.fr

Nîmes, le **15 JUIN 2018**

ARRETE N° DDTM-SEA-2018-006
modifiant la composition de la commission départementale
d'orientation de l'agriculture

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code rural, notamment ses articles R. 313-1 à R. 313-6 ;

Vu le décret 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles modifié par le décret 2000-139 du 16 février 2000 et par le décret 2012-838 du 29 juin 2012 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 07 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 08 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif, modifié par le décret n° 2009-613 du 4 juin 2009 ;

Vu les résultats des élections de la chambre d'agriculture du 31 janvier 2013 et notamment leur incidence sur la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger en commission départementale d'orientation agricole ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-053-0002 du 22 février 2013 fixant la liste des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger dans diverses commissions ou organismes du département du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2016-0010 du 24 octobre 2016 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture modifié par l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2018-002 du 12 mars 2018

Vu les nouvelles propositions de désignation du syndicat de la FDSEA du Gard en date du 17 mai 2018 pour siéger au sein de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Page 1/5

Vu les nouvelles propositions de désignation de la confédération paysanne du Gard en date du 11 juin 2018 pour siéger au sein de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'avis formulé par le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2016-0010 du 24 octobre 2016 est modifié comme suit :

Pour la FDSEA du Gard :

- les nouveaux représentants titulaires sont :
 - M. David SEVE en remplacement de M. Jean-Louis PORTAL,
 - M. Olivier CREGUT en remplacement de M. Laurent DUCURTIL,
- les suppléants de :
 - M. David SEVE sont : Madame Sylvie AMALRIC et Frédéric MEIFFRE (en remplacement de M. Bernard CONTINI),
 - M. Olivier CREGUT sont : M. Laurent DUCURTIL (en remplacement de Mme Fanny TAMISIER) et M. Philippe CAVALIER.

Pour la confédération paysanne :

- les nouveaux représentants titulaires sont :
 - Mme Aurélie GENOLHER en remplacement de Mme Flora LOKONADINPOULLE,
 - Mme Marie-Hélène FAYOLLE (inchangé),
- la suppléante de Mme Aurélie GENOLHER est : Madame Flora LOKONADINPOULLE,
- Mme Marie-Hélène FAYOLLE n'a plus de suppléant.

Article 2 :

Conformément à l'article 1^{er} de cet arrêté et à l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2016-0010 du 24 octobre 2016 modifié par l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEA-2018-002 du 12 mars 2018, la commission départementale d'orientation de l'agriculture est placée sous la présidence du préfet du Gard ou de son représentant et comprend les membres suivants :

- 1° - Le président du conseil régional ou son représentant,
 - 2° - Le président du conseil départemental ou son représentant,
 - 3° - Un président d'établissement public de coopération inter-communale ayant son siège dans le département ou son représentant :
- Titulaire : M. le président de la communauté d'agglomération « Nîmes Métropole » ou son représentant,
- 4° - Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
 - 5° - Le directeur départemental des finances publiques ou son représentant,

6° - Trois représentants de la chambre d'agriculture, dont un au titre des sociétés coopératives agricoles autres que celles relevant du 8° :

Titulaires
M. Dominique GRANIER
M. Claude RIVIER

M. Benoît DUPRET

Suppléants
M. Luc HINCELIN et M. Yvan POIROT
M. Christophe NOVARA et Mme Marie-Christine NIEL
Mme Céline CHINIEU et M. Eric GRAVIL

7° - Le président de la caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant,

8° - Deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture, dont un au titre des entreprises agroalimentaires non coopératives et l'autre au titre des coopératives :

Titulaires
M. Jean-Marc CROUZET
M. Vincent TROUILLAS

Suppléants
M. Thierry MEYNIER de SALINELLES
M. Jean-Paul DURANDEUX

9° - Huit représentants des J.A., de la F.D.S.E.A., de la confédération paysanne, et de la coordination rurale :

Titulaires
J.A.
M. François VEYRUNES
M. Mathieu MANETTI
Mme Delphine FERNANDEZ

Suppléants
M. Damien GILLES et M. Romain ANGELRAS
M. Boris BECHARD et M. Jérôme ARJALLIER
M. Sébastien COMPAN et M. Benjamin SANT

F.D.S.E.A.
M. David SEVE
M. Olivier CREGUT

Mme Sylvie AMALRIC et M. Frédéric MEIFFRE
M. Laurent DUCURTIL et M. Philippe CAVALIER

CONFEDERATION PAYSANNE

Mme Aurélie GENOLHER
Mme Marie-Hélène FAYOLLE

Mme Flora LOKONADINPOULLE

COORDINATION RURALE

M. Didier DOUX

Mme Florence FERDIER et M. Richard ROUDIER

10° - Un représentant des salariés agricoles :

Titulaire
Mme Christiane MOREL

Suppléant
M. Bruno TROUILLER et M. André MEZY

11° - Deux représentants de la distribution des produits agroalimentaires, dont un au titre du commerce indépendant de l'alimentation :

Titulaires
Mme Evelyne BUTHION
M. Victor PUGLIESE

Suppléants
M. David DEZAELE et M. Roland PERRIER
M. Jean-Marc TOUREL

12° - Un représentant du financement de l'agriculture :

Titulaire
M. Dominique DEMOUY

Suppléants
M. Bernard ANGELRAS et M. Philippe VERDIER

13° - Un représentant des fermiers-métayers :

Titulaire
M. Jean-Pierre BACARESSE

Suppléants
Mme Sylvie AMALRIC et M. Michel ROMAN

14° - Un représentant des propriétaires agricoles :

Titulaire
M. Daniel JARDIN

Suppléants
M. Alain LAGARDE et M. Jean-Pierre VILLARET

15° - Un représentant de la propriété forestière :

Titulaire
M. Francis MATHIEU

Suppléants
M. Jean-François DROMEL et M. Florian HULIN

16° - Deux représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement :

Titulaires
M. Lionel PIRSOUL du conservatoire
des espaces naturels du Languedoc
Roussillon

Suppléants
M. le président de la fédération départementale des
chasseurs du Gard

M. Jean-François GOSSELIN de la société
de protection de la nature du Gard

M. le président de la fédération du Gard pour la
pêche et la protection du milieu aquatique

17° - Un représentant de l'artisanat :

Titulaire
M. Bernard LACROIX

Suppléants
M. Eric GRANEL et M. Victor PUGLIESE

18° - Un représentant des consommateurs :

Titulaire
M. Jacques JABAUDON

Suppléants
M. Georges VINAS et M. Marc ORIBELLI

19° - Deux personnes qualifiées :

Monsieur ou Madame le président du syndicat des producteurs de pélarдон au titre de l'AOC
pélarдон

Mr Mathieu CHATAIN, président de la fédération gardoise des vignerons indépendants

20° - Monsieur Henri COUDERC, président du parc national des Cévennes ou son représentant

Article 3 :

Seront associés pour prendre part aux travaux de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, des participants spécialisés. Leur liste et leurs conditions de participation sont fixées par le règlement intérieur de la commission.

Article 4 :

Le secrétariat de la commission départementale d'orientation de l'agriculture est assuré par le directeur départemental des territoires et de la mer.

Article 5 :

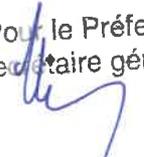
Conformément à l'arrêté n° DDTM-SEA-2016-0010 du 24 octobre 2016 et à sa parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard le 28 octobre 2016, la fin du mandat des membres de la CDOA est fixée au 28 octobre 2019.

Article 6:

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur départemental des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs de la préfecture et adressé à chacun des membres de la commission.

Le préfet,

Pour le Préfet,
le secrétaire général


François LALANNE

DDTM du Gard

30-2018-06-18-002

Arrêté préfectoral portant organisation de la direction
départementale des territoires et de la mer du Gard



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GARD

direction départementale
des territoires et de la mer

Nîmes, le **18 JUIN 2018**

Direction
Réf. : LV/BF
Affaire suivie par : Lydia VAUTIER
Tél : 04.66.62.63.79
Courriel : lydia.vautier@gard.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL N°

portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer du Gard

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes et les départements ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de l'État,

Vu la loi n°95-115 du 4 février 1995 modifiée, d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-974 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Didier LAUGA en qualité de préfet du Gard ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'avis du comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer du Gard en date du 29 mai 2018,

Vu l'avis du comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer du Gard en date du 07 juin 2018,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

ARRÊTE

Article 1 – Organisation générale

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Gard est organisée en 9 services dénommés :

Secrétariat général (SG)

Service affaires juridiques et sécurité routière (SAJSR)

Service eau et risques (SER)

Service économie agricole (SEA)

Service environnement et forêt (SEF)

Service habitat et construction (SHC)

Service d'aménagement territorial Sud et urbanisme (SATSU)

Service d'aménagement territorial des Cévennes (SATC)

Service d'aménagement territorial du Gard rhodanien (SATGR)

et une mission directement rattachée à la direction :

Mission contrôle de gestion

Article 2 – Les services

Tous les services sont implantés au siège à Nîmes, 89 rue Weber, à l'exception du SATC et du SATGR.

Le secrétariat général regroupe l'ensemble des missions supports de la DDTM. Il est composé de deux unités et deux missions :

- L'unité « moyens logistiques et gestion budgétaire »
- L'unité « ressources humaines »
- La mission « AMO sur travaux de l'Etat »
- La mission « communication »

Le service affaires juridiques et sécurité routière est composé de trois unités :

- L'unité « affaires juridiques »
- L'unité « éducation routière »
- L'unité « sécurité routière »

Le service eau et risques est composé de cinq unités et d'une mission :

- L'unité « gestion financière et programmes d'actions »
- l'unité « guichet unique de l'eau »
- L'unité « hydraulique et loi sur l'eau »
- L'unité « milieux aquatiques et ressource en eau »
- L'unité « prévention des risques »
- La mission « gestion de crise »

Le service économie agricole est composé de trois unités et d'une mission :

- L'unité « agro-écologie »
- L'unité « installation, structures, gestion des crises agricoles »
- L'unité « PAC - élevage »
- Une mission « foncier agricole »

Le service environnement et forêt est composé de quatre unités :

- L'unité « biodiversité »
- L'unité « chasse et coordination des polices de l'environnement »
- L'unité « forêt et DFCI »
- L'unité « intégration de l'environnement »

Le service habitat et construction est composé de cinq unités :

- L'unité « bâtiment durable »
- L'unité « financement de l'habitat »
- L'unité « habitat indigne »
- L'unité « politiques de l'habitat »
- L'unité « rénovation urbaine »

Le service d'aménagement territorial Sud et urbanisme est composé de cinq unités :

- L'unité « aménagement région nîmoise »
- L'unité « aménagement Rhône, Vidourle et mer »
- L'unité « fiscalité de l'urbanisme »
- L'unité « observation territoriale »
- L'unité « pilotage de l'aménagement et urbanisme »

Le service d'aménagement territorial des Cévennes a son siège à Alès. Il est composé de trois unités :

- L'unité « aménagement durable est »
- L'unité « aménagement durable grand ouest »
- L'unité « appui au développement durable »

Le service d'aménagement territorial du Gard rhodanien a son siège à Villeneuve-les-Avignon. Il est composé de deux unités et d'une mission :

- L'unité « aménagement durable Uzège Pont du Gard »
- L'unité « aménagement durable Gard rhodanien »
- La mission « enjeux territoriaux et grand Avignon gardois »

Article 3 – La nouvelle organisation sera effective à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 4 – Une décision portant répartition des missions entre les services sera prise par le directeur départemental des territoires et de la mer en complément du présent arrêté.

Article 5 - L'arrêté n° DDTM-DIR-2017-001 du 6 juin 2017 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer du Gard est abrogé.

Article 6 – M. le secrétaire général de la préfecture du Gard et M. le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés chacun en ce qui les concerne de la mise en œuvre du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Didier LAUGA

DDTM du Gard

30-2018-06-20-001

cop-co-et3-20180620134510

*Arrêté n°DDTM-SEF-2018-0262 modifiant l'arrêté n°DDTM-SEF-2018-0249 du 7 juin 2018
portant autorisation de désairage d'un épervier d'Europe*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Direction départementale des
territoires et de la mer

Service environnement forêt
Unité : biodiversité

Nîmes, le 20 JUIN 2018

Arrêté n° DDTM-SEF-2018-0262

modifiant l'arrêté n° DDTM-SEF-2018-0249 du 7 juin 2018 portant autorisation de désairage d'un épervier d'Europe

Le Préfet du Gard Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu le livre IV du code de l'environnement, dans sa partie législative et notamment ses articles L.411-1, L. 411-2, L.412-1 et L.415-1 ;
- Vu le code de l'environnement, dans sa partie réglementaire et notamment ses articles R. 211-1, R. 212-7 et les articles R.411-1 à R.411-14 ;
- Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles et le décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997 pris pour son application ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338/97 du Conseil européen et (CE) n° 939/97 de la Commission européenne ;
- Vu le règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce, et les règlements de la commission associés ;
- Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Vu l'arrêté ministériel du 10 août 2004 modifié fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques ;
- Vu l'arrêté ministériel du 10 août 2004 fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques ;

- Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 relatif aux conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral DDTM-SEF-2016-032 du 18 février 2016 portant autorisation à Monsieur Sébastien FABROL de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2018-03-12-002 du 12 mars 2018 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. André HORTH, directeur départemental des territoires et de la mer et la décision n° 2018-AH-AG/01 du 16 mars 2018 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale relative à l'arrêté préfectoral 30-2018-03-12-002 ;
- Vu la demande du 16 janvier 2018 de Monsieur Sébastien FABROL, pour l'autorisation de prélever dans une aire d'épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) un jeune épervier pour l'exercice de la chasse au vol ;
- Vu la copie du registre des entrées et sorties des oiseaux détenues en captivité par de Monsieur Sébastien FABROL reconnue conforme ;
- Vu la déclaration en date du 14 juin 2018 de Monsieur Sébastien FABROL, concernant la modification de la liste des cantons où pourront avoir lieu le prélèvement, à savoir, le canton de Pont-Saint-Esprit et celui de Beaucaire, dans le Gard ;
- Vu l'avis favorable du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel en date du 7 mars 2018 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2018-0249 du 7 juin 2018 portant autorisation de désairage d'un épervier d'Europe au bénéfice de Monsieur Sébastien FABROL, 791 chemin de Serre Mejean, 30 760 SALAZAC ;
- Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2018-0249 du 7 juin 2018 portant autorisation de désairage d'un épervier d'Europe au bénéfice de Monsieur Sébastien FABROL, 791 chemin de Serre Mejean, 30 760 SALAZAC, est modifié comme suit :

Le désairage aura lieu sur le canton de Pont-Saint-Esprit ou celui de Beaucaire (Gard).

Le rapace ne pourra être prélevé que dans une aire comprenant au moins deux poussins.

Le rapace capturé sera marqué immédiatement par une bague fermée répondant aux normes de l'annexe B de l'arrêté du 10 août 2004 susvisé, en présence d'un agent mentionné à l'article L.415-1 du code de l'environnement qui contresignera la déclaration de marquage.

Cette déclaration sera transmise sous 8 jours à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie - bureau CITES, et à la direction départementale des territoires du Gard - service environnement forêt.

Article 2 :

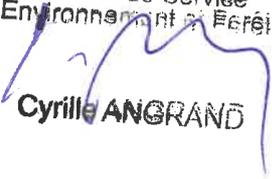
Le reste de l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2018-0249 du 7 juin 2018 portant autorisation de désairage d'un épervier d'Europe au bénéfice de Monsieur Sébastien FABROL, 791 chemin de Serre Mejean, 30 760 SALAZAC , est sans changement.

Article 3 :

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, le directeur départemental des territoires du Gard, et les chefs de services départementaux de l'office national de la chasse et de la faune sauvage et de l'agence française de la biodiversité sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

le préfet,

Po/le préfet et par délégation,
le directeur départemental des
territoires et de la mer,
Po/ le directeur, le chef de service,

Le Chef de Service
Environnement et Forêt

Cyril ANGRAND

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois à compter de sa notification.

Préfecture du Gard

30-2018-06-19-003

AP EID DEMOUSTICATION 2018 GARD

Autorisation campagne de démoustication 2018

PRÉFET DU GARD

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

Direction Écologie
Département Eau et Milieux Aquatiques

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DREAL/DE/DEMA-2018-

**Portant autorisation pour la campagne annuelle 2018 de lutte contre
les moustiques nuisants dans le département du Gard**

Le Préfet du Gard,

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L120-1 et suivants, L414-4 et R414-19-I ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1324-1, L.1421-1 et suivants et R.5421-1 et suivants ;

VU la loi n°64.1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques et notamment son article 1er ;

VU l'ordonnance 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition en droit français de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

VU le règlement sur les produits biocides (ou RPB) (EU) n° 528/2012 du parlement Européen et du conseil du 22 mai 2012 ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 72 ;

VU la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, notamment son article 78 ;

VU le décret n°65-1046 du 1^{er} décembre 1965 pris pour l'application de la loi du 16 décembre 1964 susvisée ;

VU le décret n°2005-1763 du 30 décembre 2005 pris pour l'application des articles 71 et 72 de la loi n°2004-809 susvisée et modifiant le code de la santé publique ainsi que le décret n° 65-1046 du 1 décembre 1965;

VU le décret n°2005-613 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, les programmes situés à l'intérieur des sites Natura 2000 sont soumis à l'évaluation des incidences ;

VU le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;

VU les arrêtés préfectoraux du 26 juillet 1967 et du 21 février 1968 créant les zones de lutte contre les moustiques dans le département du Gard et habilitant l'entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen à y exercer son activité, complété par les arrêtés pris pour son application ;

VU le règlement sanitaire départemental (RSD) du 15 septembre 1983 actualisé à plusieurs reprises dont la dernière en avril 2010 ;

VU l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides ;

VU le rapport des activités techniques de démoustication de l'Entente interdépartementale pour la démoustication du Littoral Méditerranéen reçu le 19 février 2018 puis ses compléments et modifications;

VU la note régionale de la DREAL Occitanie du 16 mai 2018 ;

VU l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 12 juin 2018;

CONSIDERANT que la présence de moustiques dans le département du Gard induit une nuisance pour les habitants ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

- **A R R E T E** -

ARTICLE 1er – DATE DE DEBUT DES OPERATIONS

Dans les zones déterminées par l'article 2 ci-dessous, la campagne annuelle 2018 de lutte contre les moustiques nuisants se déroulera à compter de la publication de cet arrêté dans le département du Gard et jusqu'à la prise de l'arrêté préfectoral pour la campagne de démoustication de l'année suivante.

ARTICLE 2 – PERIMETRE D’INTERVENTION

Le périmètre d’intervention territorial de l’EID Méditerranée pour la lutte contre les moustiques intéresse les communes désignées ci-après :

AIMARGUES
AIGUES-MORTES
BEUCAIRE
BELLEGARDE
GRAU DU ROI

LE CAILAR
SAINT-GILLES
SAINT-LAURENT D’AIGOUZE
VAUVERT

Une cartographie relative aux zones des communes citées ci-dessus, concernées par les opérations de prospection, de surveillance et susceptibles de faire l’objet d’un traitement est joint en annexe 1.

ARTICLE 3 – ORGANISME HABILITE

Dans le département du Gard, l’organisme de droit public habilité à procéder ou à faire procéder aux opérations de lutte contre les moustiques est l’Entente Interdépartementale pour la démoustication du littoral Méditerranéen (EID Méditerranée) dont le siège est :

165, Avenue Paul Rimbaud - 34184 Montpellier Cedex 4 (Tél : 04.67.63.67.63 - Fax : 04.67.63.54.05 – e-mail : eid.med@eid-med.org - site internet : www.eid-med.org)

L’EID Méditerranée est un syndicat mixte dont le département du Gard est membre.

ARTICLE 4 – DEFINITION DES OPERATIONS

La campagne de démoustication menée par l’EID Méditerranée a pour objectif de maintenir un niveau acceptable des nuisances et d’anticiper les risques vectoriels tout en préservant la population ainsi que les espaces patrimoniaux naturels, en particulier les zones à espèces faunistiques déterminantes pour la région.

Conformément à la loi n°64-1246 (notamment Art. 4,5 et 7), des obligations incombent aux propriétaires, locataires, exploitants ou occupants, en matière de gestion des gîtes larvaires potentiels.

Conformément au règlement sanitaire départemental du 15 septembre 1983 et ses modifications, toutes dispositions utiles en matière de suppression des eaux stagnantes seront prises.

La stratégie de lutte, en milieu rural comme en milieu urbain, est prioritairement basée sur la prospection et le contrôle anti-larvaire. L’utilisation d’adulticides sera faite seulement par voies terrestres sur des zones urbaines et péri-urbaine de façon ponctuelle, localisée et raisonnée. Le cas échéant, l’EID Méditerranée ne pourra mettre en œuvre ces traitements anti-adultes que si le conseil départemental et les communes concernées donnent leur accord au cas par cas.

Au vu des résultats des prospections, le traitement et ses modalités sont décidés sur la base d’un schéma intégrant notamment :

- la mise en eau des habitats larvaires fonctionnels,
- la distance entre les gîtes et les zones à protéger,

- le stade de développement larvaire,
- le contexte météorologique (mise en œuvre des moyens aériens),
- la probabilité d'éclosions continues dans un même gîte,
- la densité larvaire,
- l'accessibilité du gîte,
- les niveaux de protection réglementaire des sites,
- les risques d'impacts sur l'environnement.

ARTICLE 5 – SUBSTANCES ACTIVES UTILISABLES

Les substances actives utilisables, à grande échelle, pour la démoustication figurent dans le tableau suivant :

Substance active	Observations
Bacillus thuringiensis subsp.israelensis Sérotype H14 (Bti)	<ul style="list-style-type: none"> • anti-larvaire utilisé dans tous les types de milieux • agit par ingestion • faible diffusion latérale dans l'eau du gîte larvaire
Diflubenzuron	<ul style="list-style-type: none"> • anti-larvaire utilisé en milieux urbains et péri-urbains • agit par ingestion
Deltaméthrine	<ul style="list-style-type: none"> • anti-adultes utilisé en milieux urbains et périurbains • utilisation proscrite sur les plans d'eau
Pyréthrines et Pipéronyl Butoxide	<ul style="list-style-type: none"> • anti-adultes utilisé en milieu urbain et périurbain • utilisation proscrite sur les plans d'eau
Deltaméthrine + D-Alléthrine	<ul style="list-style-type: none"> • anti-adultes utilisé en milieux urbains et périurbains • utilisation proscrite sur les plans d'eau

Toutes substances actives pourront être utilisées à titre expérimental en milieux naturels, urbains et périurbains sur des surfaces limitées et sous réserve d'être notifiées et en cours d'examen au titre de la directive 98/8/CE pour le type de produit biocide 18 "Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes" et qu'ils respectent l'ensemble des obligations réglementaires, notamment :

- Les produits doivent être étiquetés de façon appropriée. Un guide de l'étiquetage des produits biocides à l'intention des professionnels responsables de la mise sur le marché des produits est disponible en ligne sur le site du MEEM;
- La composition des produits doit être déclarée à l'I.N.R.S, ceci à des fins de toxicovigilance (<https://www.declaration-synapse.fr/synapse/jsp/index.jsp>);
- Les produits doivent être déclarés auprès du MEEM avant leur mise sur le marché : <http://simmbad.fr/servlet/accueilMinistere.html>

Les traitements pourront être terrestres et/ou aériens en fonction des prescriptions. Les produits devront être utilisés selon les règles de classification et d'étiquetage en vigueur. Le recours au traitement adulticide n'est pas pratiqué dans les milieux naturels désignés site Natura 2000.

ARTICLE 6 – GESTION DES RISQUES VECTORIELS

Concernant la lutte contre *Aedes albopictus*, le moustique tigre vecteur potentiel de la dengue, du zika et du chikungunya, un arrêté interministériel a placé le département du Gard comme un "département où les moustiques constituent une menace pour la santé des populations". Un arrêté préfectoral spécifique n°30-2018-05-02-027, préparé par l'ARS a été pris le 2 mai 2018, portant spécifiquement sur les dispositions en matière de santé publique et non sur celles relatives à la nuisance, objet du présent arrêté.

Cet arrêté spécifique précise les dispositions en matière de surveillance entomologique, les zones d'intervention, l'information préalable des services de l'Etat et des collectivités, les différents acteurs et rôles de chacun, le contenu des rapports faisant suite aux interventions ainsi que leur diffusion, les mesures de protection et d'information des populations.

ARTICLE 7 – IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL

L'EID Méditerranée évalue les incidences de ses activités sur les sites Natura concernés en application du décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000. Elle soumet cette évaluation et ses conclusions à la DREAL.

L'évaluation des incidences du programme sera constituée :

- d'un état des lieux des espèces et des habitats naturels susceptibles d'être impactés, élaboré à partir d'inventaires et de la valorisation des documents d'objectifs disponibles,
- d'une évaluation de l'incidence du programme d'intervention au vu de l'ensemble des activités de démoustication réalisées par l'EID, ceci dans l'état actuel des connaissances,
- de la définition de mesures de réductions appropriées destinées à réduire l'impact potentiel des activités de démoustication sur les zones les plus sensibles (espèces et/ou habitats naturels).

ARTICLE 8 – INFORMATION DU PUBLIC

L'EID Méditerranée prévoira une information du public sur la campagne de démoustication (les objectifs du contrôle des nuisances, les mesures préventives, les risques sanitaires et vectoriels, les enjeux de protection de la nature).

ARTICLE 9 – BILAN DE LA CAMPAGNE

Un bilan de la campagne sera réalisé par l'EID Méditerranée sous forme d'un rapport - pouvant être régional - qui comportera notamment :

- le contexte climatique,
- la description détaillée des opérations,
- les moyens préventifs mis en œuvre (gestion des milieux...)
- la cartographie des zones traitées,
- les différents produits utilisés et leur quantité épandue sur les différentes zones de traitement,

- les indicateurs de suivi,
- un descriptif des résultats des expérimentations,
- l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000.

Une présentation du bilan de chaque campagne et des modes opératoires sera effectuée en février-mars 2019 au travers d'une rencontre entre l'EID et les services de l'Etat.

ARTICLE 10 – RECOURS

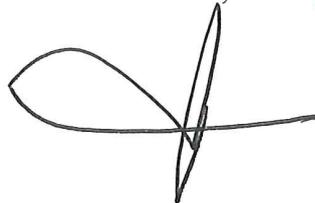
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 11 – PUBLICATION / EXECUTION

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard,
Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Alès,
Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement du Vigan,
Monsieur le président du conseil général du Gard,
Madames et Messieurs les maires des communes précitées,
Monsieur le président de l'entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID),
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
Madame la directrice de l'Agence régionale de santé,
Monsieur le directeur départemental du territoire et de la mer,
Monsieur le directeur départemental de la protection des populations,

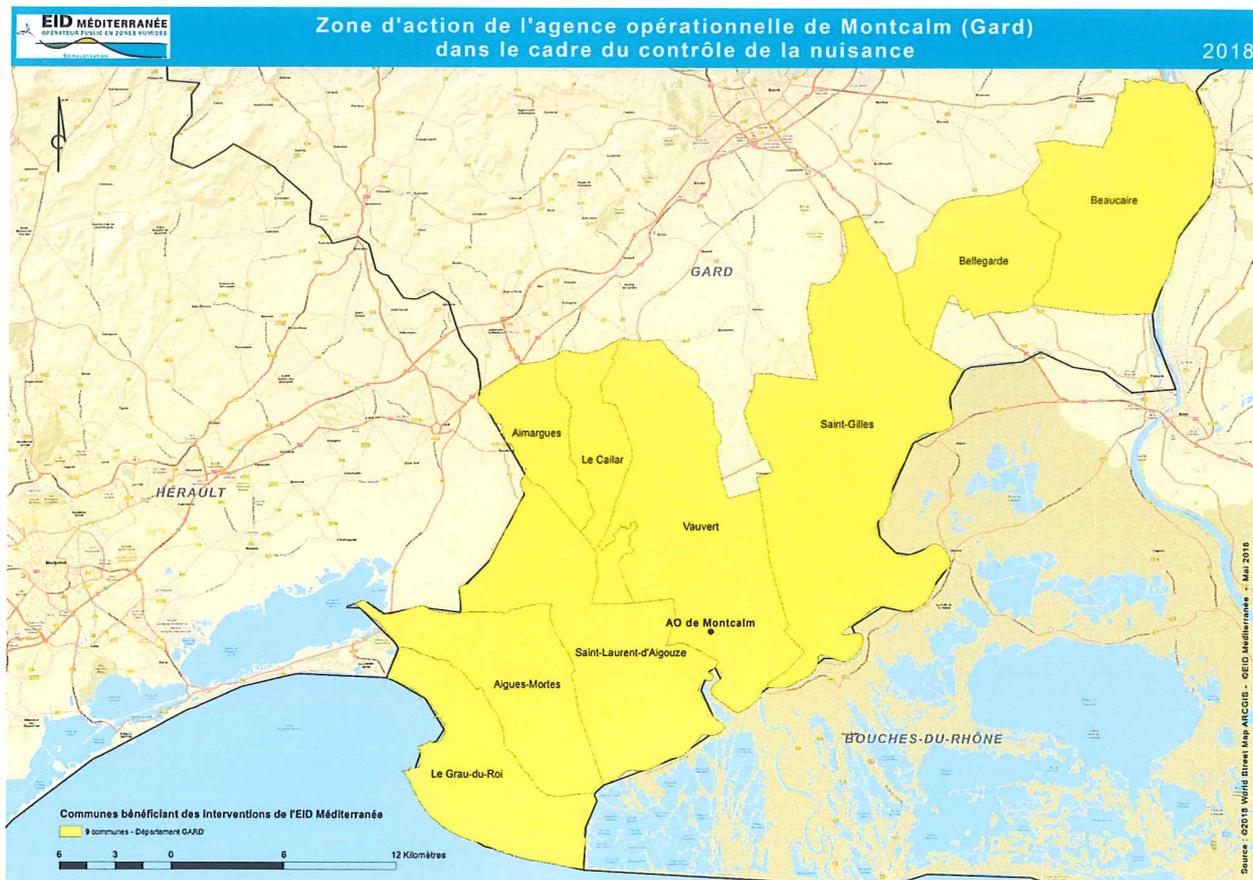
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché en mairie durant la campagne de démoustication et fera l'objet d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département du Gard.

Nîmes, le 19 JUIN 2018



Didier LAUGA

Annexe 1 : Carte des communes du Gard dans le périmètre d'intervention



Préfecture du Gard

30-2018-06-15-001

Arrêté autorisant l'ouverture exceptionnelle de
l'établissement Société SN Méditerranée Automobiles,
Concession FORD à Nîmes (30) et portant dérogation au

repos hebdomadaire des salariés, le dimanche 17 juin 2018
*Arrêté autorisant l'ouverture exceptionnelle de l'établissement Société SN Méditerranée
Automobiles, Concession FORD à Nîmes (30) et portant dérogation au repos hebdomadaire des
salariés, le dimanche 17 juin 2018*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau des Elections,
de la réglementation générale

Réf: DCL/BERG/SN Méditerranée Automobiles Nîmes-17 juin 2018

Affaire suivie par : M Leprovost

☎ 04 66 36 43 43

📠 04 66 36 41 76

Mél : andre.leprovost@gard.gouv.fr

Nîmes, le 15 JUIN 2018

Arrêté n°

Autorisant l'ouverture exceptionnelle de l'établissement Société SN Méditerranée Automobiles, Concession FORD à Nîmes (30) et portant dérogation au repos hebdomadaire des salariés, le dimanche 17 juin 2018

Le préfet du Gard,
chevalier de la légion d'honneur,

Vu l'article L3132-20 du code du travail,

Vu la correspondance en date du 15 mai 2018, par laquelle Monsieur Aurélien POUSSEL, directeur de l'établissement société SN Méditerranée Automobiles, concession FORD à Nîmes (30), 1740, avenue du maréchal Juin, sollicite l'autorisation d'ouvrir exceptionnellement et ainsi de déroger au repos hebdomadaire des salariés, le dimanche 17 juin 2018,

Vu les consultations et les avis émis par le maire de Nîmes, le président de la chambre de commerce et d'industrie du Gard, les présidents de l'USP et de l'UDPME du Gard, le président de l'organe public de coopération intercommunale à fiscalité propre de Nîmes et les secrétaires généraux des unions départementales des organisations syndicales de salariés,

Vu l'avis en date du 12 juin 2018 du directeur de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie,

Considérant le caractère exceptionnel de ces manifestations dans le cadre des opérations « journées portes ouvertes » et à la condition du respect des contreparties prévues par la loi, en terme de repos compensateur et de rémunération (article L.3132-25-3 du code du travail),

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2018-001 du 2 janvier 2018, donnant délégation de signature à Monsieur François LALANNE, secrétaire général de la préfecture du Gard,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La demande d'ouverture exceptionnelle du dimanche 17 juin 2018, présentée par Monsieur Aurélien POUSSEL, directeur de l'établissement société SN Méditerranée Automobiles, concession FORD à Nîmes (30), 1740, avenue du maréchal Juin, portant dérogation au repos hebdomadaire des salariés, est accordée.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, hiérarchique et contentieux dans les délais de deux mois à compter de la notification. Le recours contentieux s'exercera auprès du tribunal administratif de Nîmes.

Article 3 :

- Le secrétaire général de la préfecture du Gard,
 - Le maire de Nîmes,
 - Le directeur départemental de la sécurité publique du Gard,
 - Le directeur de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Aurélien POUSSEL, directeur de l'établissement société SN Méditerranée Automobiles, concession FORD à Nîmes.

Le préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NÎMES CEDEX 9

Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr

Préfecture du Gard

30-2018-06-19-001

Arrêté N° 20181906-B3-001 portant modification des
statuts du Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau

Adhésion des communes de Verfeuil et Gaujac à la compétence DECI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Nîmes, le 19 juin 2018

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau du contrôle de légalité
et de l'intercommunalité

Affaire suivie par :

Christine Deleuze

☎ 04 66 36 42 63

Fax : 04 66 36 42 55

Mél christine.deleuze@gard.gouv.fr

ARRETE N° 20181906-B3-001
Portant modification des statuts
du Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau

Le préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-17 ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 décembre 1961 portant création du Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Gaujac en date du 10 octobre 2017 demandant le transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie au Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Verfeuil en date du 18 janvier 2018 demandant le transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie (DECI) au Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau ;

VU les délibérations du comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau en date des 28 novembre 2017 et 6 mars 2018 acceptant le transfert de la compétence DECI par les communes de Gaujac et Verfeuil et la modification en conséquence de l'article 2 de ses statuts ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes membres du Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau se prononçant en faveur de ces changements :

- Connaux, par délibération du 3 mai 2018,
- Gaujac, par délibération du 5 juin 2018,
- Laudun-l'Ardoise, par délibération du 25 avril 2018,
- Le Pin, par délibération du 10 avril 2018,
- Saint-Marcel-de-Careiret, par délibération du 11 avril 2018,
- Saint-Paul-les-Fonts, par délibération du 30 mai 2018,

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9
Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr

- Saint-Pons-la-Calm, par délibération du 29 mars 2018,
- Saint-Victor-la-Coste, par délibération du 10 avril 2018,
- Tresques, par délibération du 8 juin 2018,
- Verfeuil, par délibération du 12 avril 2018 ;

CONSIDERANT que les membres du Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau se sont prononcés en faveur de cette modification statutaire dans les conditions de majorité fixées par les dispositions législatives précitées ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Gard ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}

Est autorisée la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau tels qu'annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques, le directeur départemental des territoires et de la mer, le président du Syndicat Intercommunal de la Maison de l'Eau, les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

le préfet,
Pour le Préfet,
le secrétaire général



François LALANNE

Vu pour être annexé à
notre arrêté en date de ce
jour. Pour le Préfet,
Nîmes, le 19 JUIN 2018
le secrétaire général
Pour le Préfet du Gard

François LALANNE

Maison de l'eau



STATUTS

Article 1^{er} : Dénomination du syndicat : SI MAISON DE L'EAU.

Il est formé, pour une durée illimitée entre les collectivités territoriales suivantes : Connaux, Gaujac, Laudun-L'ardoise, Le Pin, St Paul les Fonts, St Pons la Calm, St Victor la Coste et Tresques, St Marcel de Careiret, Verfeuil.

Article 2 : Objet du syndicat (Compétence à la carte) :

Une commune peut adhérer au syndicat pour une partie seulement des compétences exercées par celui-ci. Le syndicat a pour compétence : Le service public de l'eau potable, le service public de l'assainissement collectif et non collectif. Les communes ayant opté pour ces compétences sont :

- **Le service public de l'eau potable** : Pour les communes de Connaux, Gaujac, Laudun-L'ardoise, Le Pin, St Paul les Fonts, St Victor la Coste et Tresques.
- **Le service public de l'assainissement collectif** : Pour les communes de Connaux, Gaujac, Le Pin, St Paul les Fonts, St Victor la Coste et Tresques.
- **Le service public de l'assainissement non collectif** : Pour les Communes de Connaux, Gaujac, Laudun-L'ardoise, Le Pin, St Paul les Fonts, St Pons la Calm, St Victor la Coste et Tresques, St Marcel de Careiret, Verfeuil.
- **Le service défense extérieure contre l'incendie** pour les communes de : Connaux, Le Pin, Saint Paul les Fonts, St Victor la Coste, Gaujac, Verfeuil.

Dans le cadre de ces compétences, le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction, de réhabilitation des réseaux, d'extension des réseaux, de renforcement des réseaux, d'entretien des ouvrages pour la gestion de la défense extérieure contre l'incendie. Le syndicat est propriétaire de l'ensemble des ouvrages (compteurs des abonnés, réseaux, réservoirs, Station d'épuration, Forages, Station de pompage, ...).

L'adhésion d'une commune au syndicat intercommunal et son retrait se fait dans les conditions prévues par les articles L5211-18 ET L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le transfert de l'une ou l'autre des compétences entraîne la compétence exclusive du syndicat et la mise à disposition au bénéfice du syndicat, de la totalité des biens antérieurement affectés à l'exercice de ces compétences dans les conditions prévues par le CGCT.

Le transfert d'une compétence s'effectue par délibération concordante de la commune et du collège du syndicat concerné par la compétence. De même la reprise d'une compétence par une commune s'effectue dans les mêmes conditions que le transfert. La date d'effet du transfert ou de la reprise de compétences intervient 15 jours après la date de transmission de la délibération du Syndicat, au contrôle de la légalité. Une commune ne peut reprendre une compétence dans un délai inférieur à cinq ans (5 ans).

Article 3 : Siège et adresse postale du syndicat.

3.1 : **Le siège social est fixé** : Route Michel Ledrappier – parc d'activités du Bernon 30330 TRESQUES.

3.2 : **L'adresse postale est fixé** : Route Michel Ledrappier – Parc d'activités du Bernon – BP N ° 5 – 30330 CONNAUX.

Article 4 : Disposition financières – Reprise de compétences – Contributions des communes :

Lorsqu'une commune décide de reprendre une compétence, elle doit assurer le paiement des charges qui résultent des dépenses d'investissement et de fonctionnement entreprises pour son compte et pour la compétence qu'elle avait déléguée. Aucune contribution n'est demandée aux communes membres.

Article 5 : Comité Syndical :

Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les conseils Municipaux des collectivités adhérentes.

La représentation des communes au sein du comité est ainsi fixée :

- 1 délégué titulaire,
- 1 délégué suppléant.

Le comité syndical élit un Président,

1° Seuls les délégués titulaires prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à toutes les communes et notamment, l'élection du président, vice-présidents, vote du budget, l'approbation du compte administratif, et toutes décisions nécessaires à l'activité du syndicat (institution de taxe ou de redevances, marchés publics, contrats, actions en justice etc...). En cas d'absence du délégué titulaire, le délégué suppléant prend part au vote dans les mêmes conditions.

2° Le Président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles L2121-14 et L2131-11.

Réunion du Comité syndical : Le Comité syndical se réunit, conformément à la réglementation, autant que nécessaire sur convocation du Président et au moins 3 fois par an. D'une façon générale le Président peut inviter à titre consultatif ou en tant que de besoin, toute personne dont il estimera nécessaire le concours ou l'audition.

Renouvellement du Comité Syndical : La durée des fonctions des membres du Comité est celle du mandat qu'ils détiennent par ailleurs au sein de la collectivité qu'ils représentent. En cas de suspension, de dissolution de l'Assemblée Délibérante ou de démission de tous les membres en exercice, ce mandat est continué jusqu'à la désignation des délégués par un nouveau Conseil dans les délais organisés par le Code Général des Collectivités Territoriales. Les délégués sortant sont rééligibles.

Les services du syndicat : composés d'un service administratif et d'un service technique.

Article 6 : Budget du syndicat :

La comptabilité applicable est celle des services Publics Industriels et Commerciaux eau et assainissement (M49).

Article 7 : Receveur du syndicat :

Les fonctions de comptable du syndicat seront assurées par le Trésorier Principal de la Trésorerie de Bagnols sur Cèze

Article 8 : Modification des statuts :

Pour toutes modifications des statuts une délibération du comité syndical et des conseils municipaux sera nécessaire.

Article 9 : Règlement intérieur :

Un règlement intérieur sera élaboré pour préciser les détails de fonctionnement du Syndicat.

Le Président,
Marc ANGELI
Le 06 Mars 2018

Maison de l'eau



Prefecture du Gard

30-2018-06-18-001

arrêté préfectoral n°2018-06-0138 du 18 juin 2018 portant
mise à jour de la liste annuelle départementale d'aptitude
des préventionnistes SDIS 30

*Arrêté préfectoral portant mise à jour de la liste annuelle départementale d'aptitude des
préventionnistes SDIS 30 pour l'année 2018*

DIRECTION DES SECURITES

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE
DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

BUREAU DE LA PREVENTION ET DE LA
DEFENSE NATIONALE

A R R Ê T É n° 2018-06-0138 du 18 juin 2018
portant mise à jour de la liste annuelle départementale d'aptitude de la spécialité des personnels
aptes à exercer dans le domaine de la prévention pour l'année 2018

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, partie législative, et notamment les articles L 1424-2, L1424-3, L 1424-4, et L 1424-7 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, partie réglementaire et notamment les articles R 1424-38, R 1424-42 et R 1424-52 ;

VU l'arrêté ministériel du 25 janvier 2006, modifié, fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juin 2018 n°2018-06-0013 portant mise à jour de la liste annuelle départementale d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention pour l'année 2018 ;

SUR proposition du Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : La liste annuelle départementale des personnels sapeurs pompiers du service départemental d'incendie et de secours du Gard aptes à exercer dans le domaine de la prévention est modifiée comme suit :

Grade	NOM	Prénom	Niveau
Groupement Fonctionnel Prévention			
Lieutenant Colonel	BAILLY	Jean Louis	PRV3
Commandant	PASSUTI	Jean Pierre	PRV3
Capitaine	ALFONSO	Laurent	PRV2
Secteur Cévennes Aigoual			
Commandant	DUPUIS	Pascal	PRV2
Lieutenant	PAGES	Thierry	PRV2
Lieutenant	VENTRE	Olivier	PRV2
A/Chef	ROGER	Mickaël	PRV2

Secteur Garrigues Camargue			
Commandant	SECQUEVILLE	Laurent	PRV2
Lieutenant	BAISSAC	Nicolas	PRV2
Lieutenant	CORBIERE	Olivier	PRV2
Lieutenant	EUGENE	Bertrand	PRV2
Secteur Vallée du Rhône			
Lieutenant	PIETTE	Alexis	PRV2
Lieutenant	BOUBON	Alain	PRV2
A/Chef	MERCIER	Wladimir	PRV2
A/Chef	BOUREZG	Jean-Pierre	PRV2
Lieutenant Colonel	CHERBETIAN	Michel	PRV3
Lieutenant-Colonel	MARC	Thierry	PRV3
Lieutenant-Colonel	PETIT	Joël	PRV3

Article 2 : Le présent arrêté préfectoral prend effet au 19 juin 2018, date à laquelle est abrogé l'arrêté préfectoral du 7 juin 2018 n°2018-06-0113 portant mise à jour de la liste annuelle départementale d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention pour l'année 2018.

Article 3 : Le présent arrêté est applicable jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet du Gard et/ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois suivant sa publication.

Article 5 : Le Sous-Préfet directeur de Cabinet du Préfet, le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département du Gard, et notifié individuellement à chacun des agents concernés.

Le Préfet, le 18 juin 2018
SIGNE
Le directeur de Cabinet
Thierry DOUSSET

Préfecture du Gard

30-2018-06-12-070

Direction des relations avec les

Préfecture

Nîmes, le 12 juin 2018

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau des finances locales

Affaire suivie par : Isabelle MAXCH-TERRADE

Tél. 04.66.36.43.07

Télécopie 04.66.36.42.55.

e-mail : isabelle.maxch@gard.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL N°

Constatant le montant des charges d'investissement liées au transfert des ZAE de la commune de Nîmes à la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole

Le préfet du Gard, chevalier de la légion d'honneur

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 ;

VU le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, notamment son article 66 portant modification de l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales;

VU l'arrêté préfectoral n°2001-362-1 du 28 décembre 2001 modifié portant création de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole ;

VU la délibération du conseil communautaire de Nîmes métropole du 12 décembre 2016 sur la communautarisation de 18 zones d'activité économiques communales (ZAE) au 31 décembre 2016, dont 10 ZAE gérées par la ville de Nîmes, à savoir Georges Besse 1, Mas des Abeilles, Mas de Vignoles, Ville Active, Archipel, KM Delta 1 et 2, Mas des Rosiers, Marché Gare, Saint césaire et Mas des Noyers;

VU le rapport du 29 septembre 2017 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) sur le coût net des charges transférées suite au transfert des 18 ZAE à la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;



Considérant que le rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (alinéa 7 du IV de l'article 1609 *nonies* C du CGI) ;

Considérant que par délibération du conseil municipal en date du 18 novembre 2017 la commune de Nîmes a décidé de ne pas approuver le rapport de la CLECT, les conditions de majorité d'approbation du rapport de la CLECT ne sont pas réunies;

Considérant qu'il revient dans ces conditions, en application de l'alinéa 8 du IV de l'article 1609 *nonies* C du code général des impôts au préfet de constater par arrêté le coût net des charges transférées ;

Considérant que la ville de Nîmes dans sa délibération n'évoque pas de désaccord avec les conclusions de la CLECT concernant les charges d'entretien (fonctionnement) d'un montant de 614 098€ et que les autres collectivités concernées par ce transfert ont approuvé le rapport soit pas délibération (Caissargues, La Calmette, Manduel, Marguerittes et Milhaud) soit ne se sont pas prononcé (Bouillargues), l'arbitrage ne portera que sur le coût net des charges de renouvellement (investissement) des 10 ZAE transférées par la ville de Nîmes à la communauté d'agglomération de Nîmes métropole ;

Considérant l'ensemble des réunions d'échanges avec les différentes parties concernées ;

Considérant les factures communiquées par la commune de Nîmes et par la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

ARRETE

Article 1 -

En application de l'alinéa 8 de l'article 1609 *nonies* C du code général des impôts, le présent arrêté constate le montant des charges d'investissement pour le transfert des 10 ZAE de Nîmes à la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Le montant du coût des charges d'investissement transférées, évalué en fonction des éléments communiqués, s'établit à **52 886 €**, montant actualisé en fonction de l'indice évolution des prix de la formation brute de capital fixe des administrations publiques en vigueur à la date du transfert de compétence.

Article 2-

Le présent arrêté prend également acte des montants de charges d'investissement et de fonctionnement décidés par la CLECT pour le transfert des ZAE des communes de Bouillargues, Caissargues, La Calmette, Manduel, Marguerittes, Milhaud. Il prend également acte des charges de fonctionnement décidées par la CLECT pour le transfert des 10 ZAE de Nîmes.

Article 3 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Article 4-

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques du Gard, le président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée aux maires de Nîmes, Bouillargues, Caissargues, La Calmette, Manduel, Marguerittes, Milhaud et au président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Le préfet, Didier LAUGA

Sous-préfecture du Vigan

30-2018-06-15-002

AP 2018-06-039 - St Félix de Pallières-Thoiras-Tornac

Portant mise en oeuvre des pouvoirs de police au titre du CGCT tendant à informer le public fréquentant les chemins aux abords de l'ancien site minier de la croix de Pallières sur les communes de St Félix de Pallières, Thoiras et Tornac.

PREFET DU GARD

SOUS-PREFECTURE DU VIGAN

Le Secrétaire Général
Christophe MALAVAL

ARRETE PREFECTORAL n°2018-06-039

**PORTANT MISE EN OEUVRE DES POUVOIRS DE POLICE AU TITRE DE
L'ARTICLE L.2215-1-3° DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES, TENDANT A INFORMER LE PUBLIC FRÉQUENTANT LES
CHEMINS AUX ABORDS DE L'ANCIEN SITE MINIER DE LA CROIX DE PALLIÈRES
SUR LES COMMUNES DE SAINT FELIX DE PALLIERES, THOIRAS ET TORNAC.**

**Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L.2215-1-3° ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret du 17 novembre 2015 nommant M. Didier LAUGA, préfet du Gard ;

VU la lettre du 2 mai 2016 du préfet du Gard portant création du comité de suivi et d'information de la Croix de Pallières et nomination de ses membres ;

VU le comité de suivi et d'information de la Croix de Pallières réuni le 22 juin 2017, au cours duquel ont été présentés et validés les travaux du groupe de travail « information du public » tendant à la mise en œuvre d'une information à destination du public fréquentant les chemins aux abords de l'ancien site minier de la croix de Pallières sur la commune de SAINT FELIX DE PALLIERES, THOIRAS et TORNAC

VU la réunion du 24 novembre 2017 du comité de suivi et d'information de la Croix de Pallières et le compte rendu daté du 30 novembre 2017 ;

CONSIDERANT que sur le site de La Croix de Pallières, s'est exercée une activité minière d'extraction de pyrite, plomb et argent à l'époque gallo-romaine puis des années 1855 à 1970, date à laquelle la société Vieille Montagne devenue Union Minière France SA puis Umicore a cessé l'exploitation. La zone d'exploitation correspondait en fait à plusieurs concessions (La Croix de Pallières, Valleraube, Pallières et Gravouillères) dont le périmètre géographique se chevauche. L'arrêté préfectoral en date du 25 janvier 1999 donne acte à la Société Union Minière France SA

de l'arrêt définitif des travaux et de la cessation d'utilisation des installations minières sur les deux concessions de pyrite de fer dites de Valleraube, et de Pallières et Gravouillères et prescrivant des mesures complémentaires pour ce qui est de la concession de mines de zinc, plomb, argent et autres métaux, le fer excepté, dite concession La Croix de Pallières. L'arrêté préfectoral n°99/1738 en date du 06 juillet 1999 donne ensuite acte à la Société Union Minière France SA de l'arrêt définitif des travaux d'utilisation d'installations minières dans la concession de mines de zinc, plomb, argent et autres métaux, le fer excepté, dite concession La Croix de Pallières. Enfin, l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2004 accepte la renonciation de la société Umicore à la concession de mines de zinc, plomb argentifère et autres métaux, le fer excepté, dite concession La Croix de Pallières. Avec le premier acte de 1999, le site est sorti du domaine réglementaire du code minier ;

CONSIDERANT que des investigations menées après 2006 dans le cadre d'une action initiée par le ministère de l'environnement sur les anciens sites d'exploitation minières de plomb, conduisent l'État à mandater Géodéris pour établir en 2008 une fiche synthétique rappelant la localisation du site, le contexte général de la concession, le nombre de sources primaires de pollution identifiées, une description sommaire de chacune de ces sources, ainsi que leur potentiel danger. Cette fiche indiquant l'existence de « zones présentant de fortes concentrations de plomb et autres métaux » est adressée aux maires de Saint-Félix de Pallières et de Thoiras le 11 décembre 2008 par le préfet. La connaissance des zones incriminées a été approfondie à l'occasion de la réalisation d'une étude d'interprétation des milieux qui porte sur le territoire des 3 communes de Saint-Félix de Pallières, Thoiras et Tornac.

CONSIDERANT que sur décision du ministère de l'environnement, l'étude d'interprétation des milieux (IEM) référencée AIX/12/085IR-V1 en date du 28 juin 2013 a été menée sur une zone englobant l'ancien site minier de Saint-Félix de Pallières. Cette étude a pour objet de :

- déterminer les teneurs des polluants existants et évaluer les risques potentiels pour l'environnement immédiat et la population environnante ;
- démontrer la compatibilité des milieux avec les usages actuels, ou de préconiser, si nécessaire si la zone d'étude doit faire l'objet de mesures simples de gestion ou d'un plan de gestion.

L'IEM en version initiale a été portée à la connaissance des maires en 2013 puis en version complétée en avril 2014. En juin 2016, elle est mise à disposition du public sur internet à l'adresse <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Environnement/Risques-miniers/Ancien-site-minier-et-industriel-La-Croix-de-Pallieres> .

La zone d'étude de l'IEM s'étend sur environ 400 ha situés sur les communes de Saint-Félix de Pallières, Thoiras et Tornac. Elle a été découpée en 5 secteurs pour mener l'étude, respectivement du sud vers le nord : le secteur 1 correspondant à l'ancienne mine Joseph et les usages aval du ruisseau de Paleyrolle, le secteur 2 délimitant le sud des anciennes mines de Vieille Montagne, le secteur 3 englobant les anciennes mines de Vieille Montagne, le secteur 4 délimité par Gravouillère et Fabrique, et enfin le secteur 5 situé sur Pallières et usage aval du ruisseau Aigues Mortes.

L'analyse de la présence d'éléments métalliques dans les 284 échantillons prélevés dans les sols montre des teneurs élevées à très élevées en plusieurs zones et pour le reste des secteurs des valeurs correspondant à un bruit de fond géochimique local qui s'avère 2 à 6 fois supérieur au bruit de fond régional.

L'IEM identifie donc des risques environnementaux pour les sols superficiels pour les 5 secteurs, mais également des risques sanitaires liés aux usages, dont en particulier l'ingestion de poussières des sols et des légumes, œufs et miel cultivés sur zone.

Elle démontre pour la voie d'ingestion des sols par les résidents des incompatibilités ou à minima selon les hypothèses d'exposition formulées, des zones d'incertitudes pour l'arsenic et le plomb pour les secteurs 1 à 4.

CONSIDERANT qu'en l'état de la connaissance de la zone acquise, l'IEM conclut sur :

- une incompatibilité avec les usages constatés dans les secteurs 3 et 1 partiellement,
- des investigations complémentaires qui sont nécessaires pour se prononcer sur les secteurs 2 et 4 partiellement,
- l'adoption de mesures de gestion pour le secteur 5.

CONSIDERANT que lors de la présentation de l'IEM en décembre 2014, un dépistage gratuit des habitants du territoire a été lancé par l'ARS afin de tester les niveaux d'imprégnation en arsenic, plomb et cadmium et de proposer le cas échéant un suivi médical adapté. Cette étude d'imprégnation visant à déterminer les sources et modes de contamination a porté sur 651 personnes. Elle a montré que 22 % des participants à l'étude présentaient une imprégnation supérieure à la valeur de référence établie pour la population générale pour l'arsenic urinaire et 13 % pour le cadmium urinaire. L'étude se poursuit de façon à mieux comprendre les facteurs pouvant influencer l'imprégnation afin de formuler des recommandations de réduction de l'exposition pour protéger la population.

Comme indiqué lors de la Commission de Suivi et d'information du 6 juin 2016, cette IEM fait l'objet d'investigations complémentaires de la part de l'expert de l'État Géodéris. Il s'agit :

- de déterminer pour les personnes voisines de la zone présentant un taux d'imprégnation significatif en métaux, la possible contamination du lieu de vie en métaux et de proposer des recommandations d'usage ;
- de localiser les sources et vecteurs de contamination d'origine minière, de cartographier les zones naturellement minéralisées et de comprendre pourquoi il est rencontré des imprégnations hors zones potentiellement impactées ;
- d'acquérir de la connaissance sur un périmètre géographique élargi mais également sur la dispersion des poussières.

CONSIDERANT que l'IEM établie montre un niveau élevé voire très élevé des teneurs en métaux dans les sols de la zone d'étude. Cette connaissance sera affinée avec les investigations en cours confiées à Géodéris.

CONSIDERANT que, dès à présent, sans présager de mesures de gestion dont la pertinence et l'efficacité ne sont à ce stade pas établies, la zone d'étude de l'IEM mérite pour la protection des populations qu'elles soient informées, lorsqu'elles fréquentent les voies ouvertes à la circulation aux abords de l'anciens sites miniers et industriels de la Croix de Pallières, des dangers de ce site ;

CONSIDERANT que lors du comité de suivi et d'information de la Croix de Pallières réuni le 22 juin 2017 ont été présentés et validés les travaux du groupe de travail « information du public » tendant à la mise en œuvre d'une information à destination du public fréquentant les chemins aux abords de l'ancien site minier de la croix de Pallières sur la commune de SAINT FELIX DE PALLIERES, THOIRAS et TORNAC et consistant en 6 messages d'information :

- Panneaux concernant l'historique du site : Historique du Site et recommandations générales,
- Panneaux aux abords du chemin de randonnée : Texte et recommandations générales,
- Panneaux aux abords des dépôts : Recommandations de type « Pique-nique déconseillé » et recommandations générales,
- Panneaux aux abords des vestiges industriels : Recommandations en fonction des dangers et recommandations générales,
- Panneaux aux abords des cours d'eau : Recommandations de type « Baignade déconseillée » et recommandations générales,
- Panneaux aux abords des lieux de cueillettes : Recommandations de type « Cueillette de végétaux déconseillée » et recommandations générales et que ces panneaux d'informations sont disposés sur la voie publique, aux entrées du secteur de La Croix de Pallières, aux abords des dépôts, aux abords des vestiges industriels, aux abords des lieux de promenade, aux abords des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que la réunion de travail organisée sur site le 3 octobre 2017 avec le maire de la commune de Saint Félix de Pallières et les services de la DREAL Occitanie, a permis la localisation sur la commune de Saint Félix de Pallières des panneaux d'information, aux points suivants ; 1 panneau N°4 « vestiges miniers » à la limite de la parcelle « 544 » sur la route départementale 133 après l'entrée d'un petit chemin privé à Saint Félix de Pallières. 1 panneau N°1 « historique » à la limite de la parcelle « 523 » sur un chemin communal de Saint Félix de Pallières. 1 panneau N°6 « cueillette » à la limite de la parcelle « 518 » sur un chemin communal de Saint Félix de Pallières. 1 panneau N°3 « sols pollués » sur la parcelle « 511 » près d'un

chemin communal de Saint Félix de Pallières. 1 panneau N°6 « *cueillette* » à la limite de la parcelle « 511 » sur un chemin communal de Saint Félix de Pallières. 1 panneau N°4 « *vestiges miniers* » sur la parcelle « 501 » près d'un vestige minier à Saint Félix de Pallières. 1 panneau N°6 « *cueillette* » à la limite de la parcelle « 326 » sur un chemin communal de Saint Félix de Pallières. 1 panneau N°3 « *sols pollués* » sur la parcelle « 501 » à Saint Félix de Pallières. 1 panneau N°3 « *sols pollués* » à la limite de la parcelle « 501 » sur un chemin communal de Saint Félix de Pallières. 1 panneau N°4 « *vestiges miniers* » à la limite de la parcelle « 324 » sur un chemin communal de Saint Félix de Pallières. 1 panneau N°4 « *vestiges miniers* » sur la parcelle « 498 » à Saint Félix de Pallières. 1 panneau N°6 « *cueillette* » sur un chemin de randonnée parcelle « 498 » à Saint Félix de Pallières. 1 panneau N°2 « *chemin de randonnée* » sur la parcelle « 498 » à Saint Félix de Pallières. 1 panneau N°6 « *cueillette* » sur un chemin de randonnée parcelle « 498 » à Saint Félix de Pallières. 1 panneau N°6 « *cueillette* » à la limite de la parcelle « 320 » sur un chemin communal de Saint Félix de Pallières ;

CONSIDÉRANT que le maire de la commune de Thoiras n'a pas souhaité organiser une réunion de travail organisée sur site avec les services de la DREAL Occitanie, qui aurait permis de valider la localisation sur le territoire de la commune de Thoiras des panneaux d'information tels que définis en annexe 2, aux points suivants : 3 panneaux N°5 « *activités de plage et de baignade déconseillées* » aux zones d'utilisation de l'eau, 1 panneau N°1 « *historique* » et N°3 « *sols pollués* » aux entrées Nord de l'ancien site minier, 1 panneau N°4 « *vestiges miniers* » et 2 panneaux N°5 « *activités de plage et de baignade déconseillées* » à proximité des vestiges industriels de l'ancienne usine de vitriol, 1 panneau N°2 « *chemin de randonnée* », 9 panneaux N°3 « *sols pollués* » et 1 panneau N°4 « *vestiges miniers* » à la source d'Aigues-Mortes, dépôt UMICORE, les haldes et du ruisseau d'Aigues-Mortes. 1 panneau N°3 « *sols pollués* » au chemin de randonnée et divers accès au puits n°1 en limite de la commune ;

CONSIDÉRANT que la réunion de travail organisée sur site le 19 septembre 2017 avec le maire de la commune de Tornac et les services de la DREAL Occitanie, a permis la localisation sur la commune de Tornac des panneaux d'information tels que définis en annexe 2, aux points suivants : 1 panneau N°5 « *activités de plage et de baignade déconseillées* » à la limite de la parcelle « 103 » sur un chemin communal de Tornac juste avant un petit chemin qui rejoint le ruisseau de l'Ourne, 1 panneau N° 5 « *activités de plage et de baignade déconseillées* » à la limite de la parcelle « 37 » sur un chemin communal de Tornac juste après une zone de parking en bordure du ruisseau de l'Ourne, 1 panneau N°5 « *activités de plage et de baignade déconseillées* » à la limite de la parcelle « 38 » sur un chemin communal de Tornac juste avant un petit chemin qui rejoint le ruisseau de l'Ourne, 1 panneau N°1 « *historique* » à la limite de la parcelle « 16 » sur un chemin communal de Tornac juste avant un ouvrage qui rejoint l'habitation de M. GOMES, 1 panneau N°6 « *cueillette* » à la limite de la parcelle « 21 » sur un chemin communal de Tornac juste après une entrée dans le virage à proximité du captage d'eau, 1 panneau N°6 « *cueillette* » à la limite de la parcelle « 132 » sur un chemin communal de Tornac juste au carrefour., 1 panneau N°1 « *historique* » à la limite de la parcelle « 85 » sur un chemin communal de Tornac après le carrefour et 50 m avant l'habitation, 1 panneau N°4 « *vestiges miniers* » à la limite de la parcelle « 134 » sur la route départementale 133 à Tornac, 1 panneau N°6 « *cueillette* » à la limite de la parcelle « 4 » sur la route départementale 133 à Tornac juste avant un petit chemin, 1 panneau N°3 « *sols pollués* » à la limite de la parcelle « 104 » sur la route départementale 133 à Tornac juste après une zone de parking

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'informer les administrés des communes de SAINT FELIX DE PALLIERES, THOIRAS et TORNAC ainsi que le public fréquentant les abords de l'ancien site minier de la Croix de Pallières situé sur les communes de SAINT FELIX DE PALLIERES, THOIRAS et TORNAC et de les mettre en garde contre les dangers résultant de ce site auxquels ils peuvent se trouver exposés sur les territoires de ces trois communes ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article L.2215-1-3° du Code général des collectivités territoriales, le représentant de l'État dans le département est seul compétent pour prendre les mesures relatives à l'ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, dont le champ d'application excède le territoire d'une commune ;

ARRETE

Article 1 :

Il est procédé à la mise en œuvre sur la voie publique, d'une information à destination du public fréquentant les voies ouvertes à la circulation aux abords de l'ancien site minier de la Croix de Pallières, sur les communes de SAINT FELIX DE PALLIERES, THOIRAS et TORNAC ;

Article 2 :

L'information est constituée des 6 messages suivants en annexe 1, apposés sur des panneaux

- Panneaux concernant l'historique du site : Historique du Site et recommandations générales,
- Panneaux aux abords du chemin de randonnée : Texte et recommandations générales,
- Panneaux aux abords des dépôts : Recommandations de type « Pique-nique déconseillé » et recommandations générales,
- Panneaux aux abords des vestiges industriels : Recommandations en fonction des dangers et recommandations générales,
- Panneaux aux abords des cours d'eau : Recommandations de type « Baignade déconseillée » et recommandations générales,
- Panneaux aux abords des lieux de cueillettes : Recommandations de type « Cueillette de végétaux déconseillée » et recommandations générales ;

Article 3 :

Les panneaux d'information sont disposés sur la voie publique, sur le territoire de la commune de Saint Félix de Pallières, aux entrées du secteur de La Croix de Pallières, aux abords des dépôts, aux abords des vestiges industriels, aux abords des lieux de promenade, aux abords des cours d'eau, tels qu'identifiés en annexe 2, aux points suivants : 1 panneau N°4 « vestiges miniers » à la limite de la parcelle « 544 » sur la route départementale 133 après l'entrée d'un petit chemin privé à Saint Félix de Pallières, 1 panneau N°1 « Historique » à la limite de la parcelle « 523 » sur un chemin communal de Saint Félix de Pallières, 1 panneau N°6 « cueillette » à la limite de la parcelle « 518 » sur un chemin communal de Saint Félix de Pallières, 1 panneau N°3 « sols pollués » sur la parcelle « 511 » près d'un chemin communal de Saint Félix de Pallières, 1 panneau N°6 « cueillette » à la limite de la parcelle « 511 » sur un chemin communal de Saint Félix de Pallières, 1 panneau N°4 « vestiges miniers » sur la parcelle « 501 » près d'un vestige minier à Saint Félix de Pallières, 1 panneau N°6 « cueillette » à la limite de la parcelle « 326 » sur un chemin communal de Saint Félix de Pallières, 1 panneau N°3 « sols pollués » sur la parcelle « 501 » à Saint Félix de Pallières, 1 panneau N°3 « sols pollués » à la limite de la parcelle « 501 » sur un chemin communal de Saint Félix de Pallières, 1 panneau N°4 « vestiges miniers » à la limite de la parcelle « 324 » sur un chemin communal de Saint Félix de Pallières, 1 panneau N°4 « vestiges miniers » sur la parcelle « 498 » à Saint-Félix de Pallières, 1 panneau N°6 « cueillette » sur un chemin de randonnée parcelle « 498 » à Saint-Félix de Pallières, 1 panneau N°2 « chemin de randonnée » sur la parcelle « 498 » à Saint Félix de Pallières, 1 panneau N°6 « cueillette sur un chemin de randonnée parcelle « 498 » à Saint Félix de Pallières et 1 panneau N°6 « cueillette » à la limite de la parcelle « 320 » sur un chemin communal de Saint Félix de Pallières.

Article 4 :

Les panneaux d'information sont disposés sur la voie publique, sur la commune de Thoiras, aux entrées du secteur de La Croix de Pallières, aux abords des dépôts, aux abords des vestiges industriels, aux abords des lieux de promenade, aux abords des cours d'eau, tels qu'identifiés en annexe 2, aux points suivants : 3 panneaux N°5 « activités de plage et de baignade déconseillées » aux zones d'utilisation de l'eau, 1 panneau N°1 « historique » et N°3 « sols pollués » aux entrées Nord de l'ancien site minier, 1 panneau N°4 « vestiges miniers » et 2 panneaux N°5 « activités de plage et de baignade déconseillées » à proximité des vestiges industriels de l'ancienne usine de

vitriol, 1 panneau N°2 « *chemin de randonnée* », 9 panneaux N°3 « *sols pollués* » et 1 panneau N°4 « *vestiges miniers* » à la source d'Aigues-Mortes, dépôt UMICORE, les haldes et du ruisseau d'Aigues-Mortes. 1 panneau N°3 « *sols pollués* » au chemin de randonnée et divers accès au puits n°1 en limite de la commune ;

Article 5 :

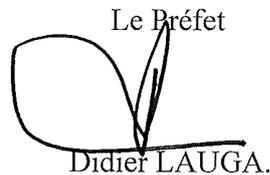
Les panneaux d'information sont disposés sur la voie publique, sur la commune de Tornac, aux entrées du secteur de La Croix de Pallières, aux abords des dépôts, aux abords des vestiges industriels, aux abords des lieux de promenade, aux abords des cours d'eau ; tels qu'identifiés en annexe 2 aux points suivants : 1 panneau N°5 « *activités de plage et de baignade déconseillées* » à la limite de la parcelle « 103 » sur un chemin communal de Tornac juste avant un petit chemin qui rejoint le ruisseau de l'Ourne, 1 panneau N° 5 « *activités de plage et de baignade déconseillées* » à la limite de la parcelle « 37 » sur un chemin communal de Tornac juste après une zone de parking en bordure du ruisseau de l'Ourne, 1 panneau N°5 « *activités de plage et de baignade déconseillées* » à la limite de la parcelle « 38 » sur un chemin communal de Tornac juste avant un petit chemin qui rejoint le ruisseau de l'Ourne, 1 panneau N°1 « *historique* » à la limite de la parcelle « 16 » sur un chemin communal de Tornac juste avant un ouvrage qui rejoint l'habitation de M. GOMES, 1 panneau N°6 « *cueillette* » à la limite de la parcelle « 21 » sur un chemin communal de Tornac juste après une entrée dans le virage à proximité du captage d'eau, 1 panneau N°6 « *cueillette* » à la limite de la parcelle « 132 » sur un chemin communal de Tornac juste au carrefour., 1 panneau N°1 « *historique* » à la limite de la parcelle « 85 » sur un chemin communal de Tornac après le carrefour et 50 m avant l'habitation, 1 panneau N°4 « *vestiges miniers* » à la limite de la parcelle « 134 » sur la route départementale 133 à Tornac, 1 panneau N°6 « *cueillette* » à la limite de la parcelle « 4 » sur la route départementale 133 à Tornac juste avant un petit chemin, 1 panneau N°3 « *sols pollués* » à la limite de la parcelle « 104 » sur la route départementale 133 à Tornac juste après une zone de parking.

Article 6 :

Copie du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, sera adressée à :

- Madame le maire de Tornac,
 - Monsieur le maire de Saint Félix de Pallières,
 - Monsieur le maire de Thoiras,
 - Monsieur le président du Conseil départemental du Gard,
 - Monsieur le sous-préfet d'Alès,
 - Monsieur le sous-préfet du Vigan,
 - Colonel commandant le groupement départemental de Gendarmerie Nationale du Gard,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Nîmes, le **15 JUIN 2018**

Le Préfet

Didier LAUGA.

Toute contestation de cet arrêté devra intervenir dans les 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de NIMES